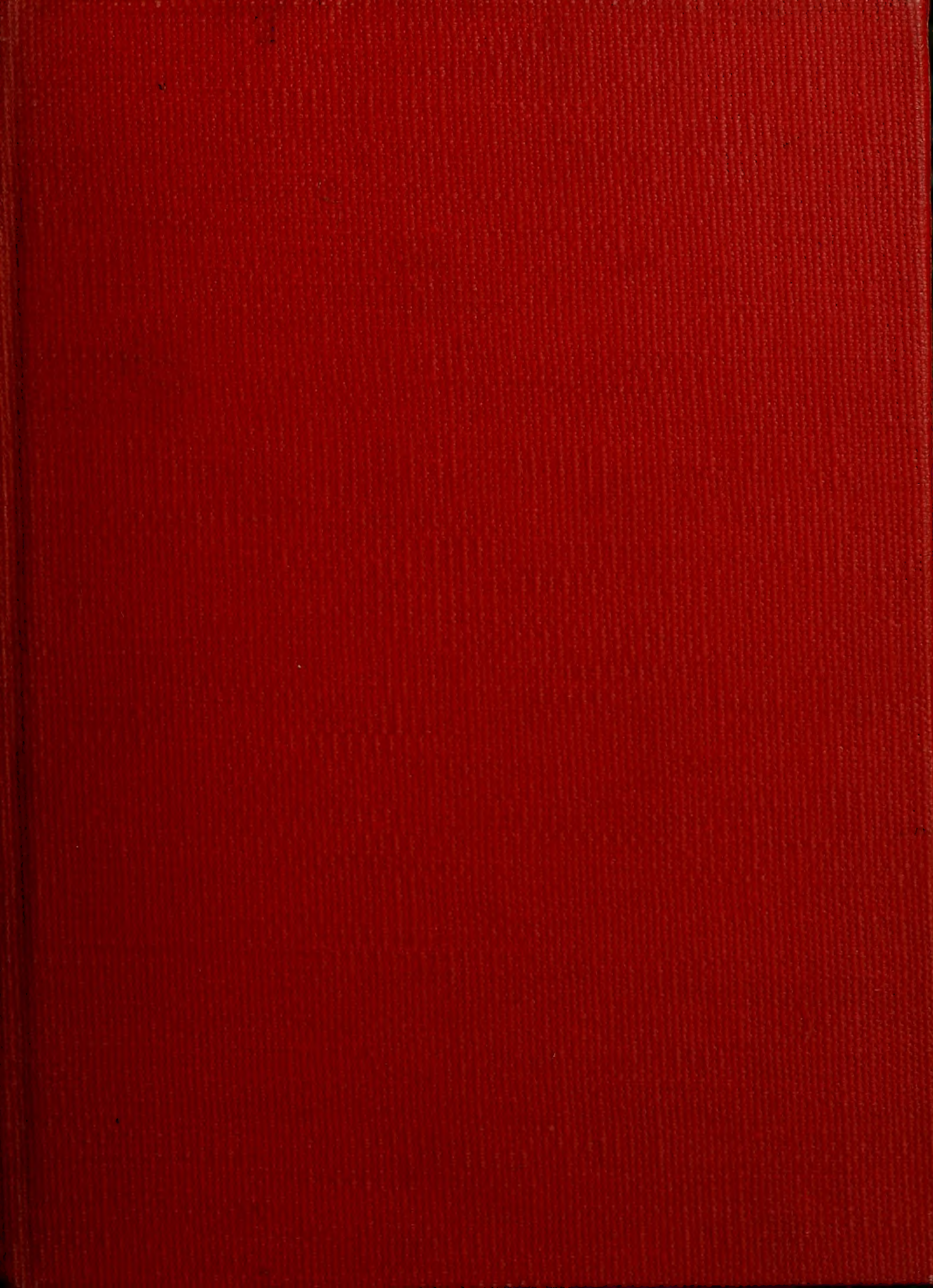




DUC de la SALLE de ROCHEMAURE
Majoral du Félibrige

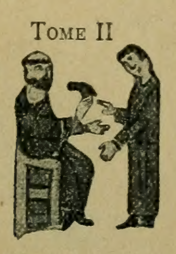
Les Troubadours Cantaliens

TEXTE DES ŒUVRES DES TROUBADOURS

REVUS, CORRIGÉS, TRADUITS ET ANNOTÉS

par **René LAVAUD,** Agrégé des Lettres

TOME II



IMPRIMERIE MODERNE
AURILLAC
1910

VI

La Poésie Cantalienne

du XIVe au XIXe siècle



Le lauréat des Jeux Floraux Toulousains est la dernière personnalité poétique médiévale du Haut Pays d'Auvergne; l'ère des Troubadours est close, leur langue désuète. Nul ne tentera, désormais, d'assouplir encore à la métrique du vers ce parler Limousin-Provençal, cette langue Romane qui va se confondre peu à peu avec les idiomes locaux. Ceux-ci, accentuant, de jour en jour, leurs divergences, s'effritent en dialectes sensiblement différents d'un versant à l'autre d'une montagne, de rive à rive d'un fleuve. Les longues guerres Anglaises prennent fin, la sainte héroïne Française fait jaillir de son bûcher de Rouen le sentiment de l'unité nationale; le rude niveleur qu'est Louis XI dicte, en langue d'oïl, ses ordres à tous les barons domptés. Sa méfiance ombrageuse tient pour suspects les poètes, engeance frondeuse de nature trop encline à la critique et ne supporte pas que les grands feudataires jouent encore aux roitelets. Ses compères : Olivier Le Daim et Tristan L'Hermite, ont tôt fait d'échafauder un complot sur la moindre réunion aristocratique.

Dans le Haut Pays d'Auvergne, le plus grand seigneur de la région : le Duc Jacques d'Armagnac, finit d'irriter les soupçons royaux en tenant fastueuse cour pleinière dans son château de Carlat.

Les chroniques ne signalent pourtant la présence d'aucun poète sur la roche Carladézienne ; en tous cas, ce n'eut pas été en dialecte Auvergnat, mais en langue d'oïl que le Duc d'Armagnac, ce fin lettré, grand amateur de livres, eut encouragé quelqu'un de ses protégés à taquiner les Muses. Il n'est plus de Troubadour au pays de France ; de grossiers jongleurs, quelque troupe ambulante de bateleurs, experts aux jeux d'équilibre et d'escamotage, suffisent à charmer les plus aristocratiques réunions. S'ils n'ont pas disparu avec les Troubadours dont ils étaient les satellites, les jongleurs du XVe siècle ne sont plus que des fils dégénérés de leurs ancêtres qui figuraient si utilement dans les Cours d'Amour. Un roman du XIIIe siècle (1) nous donne cette jolie description du rôle des jongleurs dans une fête chez le sire de Bourbon, en son palais de Bourbon l'Archambault :

(1) « *Flamenca* », édité en 1865 par M. Meyer.

— « Chacun veut se faire entendre; alors vous « auriez entendu retentir des cordes de diverses « mélodies; qui sait un air nouveau de viole, chan- « son, descort ou lai, s'avance le plus possible.. « L'un touche la harpe, l'autre la viole; l'un joue « de la flûte, l'autre siffle... l'un joue de la musette, « l'autre de la flûte; l'un de la cornemuse et l'autre « du chalumeau. L'un joue de la mandore, l'autre « accorde le psaltérion avec le monocorde » (1). Au jongleur du XVe siècle, on pouvait adresser le reproche que formulait déjà Guiraut de Cabreira, dans ses « *ensenhamens* » (2) : « Tu ne sais ni dan- « ser ni bateler à la manière d'un jongleur Gascon; « je ne t'entends dire ni sirventès, ni ballade, ni « rétroencha, ni tenson ». Le plus habile jongleur du XVe siècle ne dépassait pas ce code de sa pro- fession : « Sache bien sauter... jouer du tambour et « des castagnettes et faire retentir la symphonie... « Sache jeter et rattraper quelques pommes avec « deux couteaux, avec chants d'oiseaux et de ma- « rionnettes... et sauter à travers quatre cerceaux.

(1) Traduction Anglade.
(2) Noble Catalan. — Traduction Anglade.

« Tu auras une barbe rouge dont tu pourras t'affu-« bler... Fais sauter le chien sur un bâton et fais-le « se tenir sur ses deux pieds ». La divine Poésie, on le voit, était devenue totalement étrangère à ces bateleurs de fêtes foraines!

Bien que le dialecte Cantalien soit resté peut-être étranger à cette fête littéraire, il faut noter la réunion, véritable réminiscence des anciennes Cours d'Amour, qui eut lieu au château de Scorailles, pendant la semaine de Quasimodo de 1486. Elle nous montre sous un jour favorable la mentalité intellectuelle de l'élite du Haut Pays, à la fin du XVe siècle, prouve que la Noblesse Cantalienne ne se désintéressait pas entièrement des choses de l'esprit. Marquès, Comtour et Baron de Scorailles,l'un des plus grands seigneurs Auvergnats, avait réuni dans son château tous les châtelains de la région pour entendre Christophe Malivoir, jongleur émérite, qui allait de château en château apporter les nouvelles du temps, réciter « *de belles chroniques mises en lumière pour l'esbat et enseignement des nobles dames et des bons chevaliers* ».

— « Et, vraiment, dit le Baron de Sartiges

« d'Angles, il faut convenir que les quatre chro-
« niques que Christophe Malivoir débita dans la
« grande salle du château de Scorailles sont très
« amusantes et très spirituelles. Une critique fort
« libre des mœurs de l'époque y déborde et on ne
« peut qu'être étonné de la liberté avec laquelle
« elles sont écrites et offertes à la curiosité d'un
« auditoire composé d'une classe de gens qui n'y
« est pas ménagée. Les manants et les bourgeois y
« sont mieux traités, bien qu'il y ait des leçons
« pour tout le monde, voire même pour nos contem-
« porains. On y trouve aussi des morceaux de
« poésie qui rappellent les œuvres des Troubadours
« des siècles antérieurs » (1).

Le fait est exceptionnel, méritait d'autant plus d'être noté ; mais ce n'est plus, désormais, dans les châteaux, à la table des grands ou chez les dignitaires de l'Eglise qu'il faut suivre le sort de

(1) Dict. Stat. du Cantal, T. V, P. 307-308. — Le Baron de Scorailles de Chantrelles, très au fait de l'histoire de son illustre maison, nous disait récemment que M. le Conseiller Boudet formulait quelques objections sur la date de la réunion littéraire de Scorailles. Les chroniques de Christophe Malivoir ont été publiées par Didot en 1829.

l'« *idiome vulgaire* ». Descendu des hauteurs, il n'a plus de fidèles que dans les bas-fonds. Sa Muse devient nécessairement plébéienne et rustique, reflète la liberté de langage, le laisser-aller des poètes occasionnels qui lui demandent encore la source de leur inspiration. C'est aux fêtes villageoises, aux noces campagnardes, aux bruyantes assemblées paroissiales qu'il faut aller désormais la chercher. Ses clients les plus huppés seront les Prêtres campagnards, fils de paysans eux-mêmes, qui rimeront dans leur langue maternelle de pieux Noëls ou des hymnes aux saints en vénération spéciale dans la contrée, célébreront la Vierge, dans l'idiome vulgaire pour rendre leurs pieuses strophes plus accessibles à leurs paroissiens. Si, d'aventure, quelque bourgeois, quelque tabellion, éprouvant du vague à l'âme, taquine encore la Muse Cantalienne, ce sera pour lui demander un couplet anacréontique, une satire archi-poivrée d'un scandale local et, surtout, des chansons ultra-grivoises. A l'instar du Latin dont il procède, il faudra, presque toujours désormais, que :

Le « *patois* », dans les mots, brave l'honnêteté.

Est-ce à dire que, sous ses atours champêtres, la Muse Cantalienne, au cotillon souvent trop court, découvrant par trop les mollets, au gorgerin trop libéralement échancré, mettant par trop en valeur, parfois, les richesses de sa poitrine, ne soit plus qu'une fille d'auberge éhontée? Elle pourra apparaître telle aux étrangers ignorant le franc-parler d'une langue devenue exclusivement rustique. Mais, la part faite, un peu large, à cette liberté d'allure, notre Poésie montagnarde, sans prétention, reste malicieuse et caustique; elle parle un peu haut, rit un peu fort, a la joie un peu bruyante; elle garde, néanmoins, toute son honnêteté native et sa belle humeur d'antan. Ils sont loin d'être dépourvus de charmes, ces sirventés sans art, ces complaintes naïves que la tradition orale nous a seule conservés; elles offrent d'exquises délicatesses de sentiments ces pastorales plus réalistes que celles de Florian; elles traduisent des idées de haut bon sens, décèlent une vraie connaissance du cœur humain, fustigent sans pitié vices et abus, ces chansons rustiques dont les auteurs nous sont tous inconnus. Pendant cette longue dormition de quatre siècles, pas un nom

d'auteur n'est venu jusqu'à nous ; toutes les poésies que les générations se sont transmises, du « *sirventés* » de Montbrun à la complainte révolutionnaire, sont anonymes ; nous ignorons jusqu'à la date et au lieu d'origine de nos bourrées et de nos chansons les plus populaires.

— « Les vieilles chansons d'Auvergne, dit F. Delzangles, ... avec leurs termes expressifs, leurs « locutions de terroir originales, pleines d'humour, « ironiques ou narquoises, pétillantes d'esprit et de « verve Gauloise, sont de précieux documents de la « Littérature Auvergnate..... Fidèles évocatrices du « passé, elles font revivre l'âme de nos aïeux, nous « montrent leurs goûts simples et rustiques, leur « foi naïve.

« ..... Les *Robelliès de Noel*, *La Passion de Jésus-Christ*, *La conversion de Madeleine* louent les « plaisirs champêtres, les beautés des montagnes « d'Auvergne..... « *Grondos* » retentissantes, joyeux « « *Bayleros* », gais refrains de « *Bourrées* » « humoristiques et narquoises, tendres « *Consous* »,

« langoureuses romances, tristes et mélancoliques
« « *Regrets* » chantent l'éternel amour » (1).

L'apologiste de nos chants populaires Cantaliens reconnaît, néanmoins, de bonne grâce que : « leur
« versification, leur facture littéraire sont défec-
« tueuses, frustes, gauches, l'inspiration naïve,
« comme toutes les œuvres primitives et rudimen-
« taires, mal équarries, à peine ébauchées ; mais
« elles méritent d'être conservées pour l'originalité
« de leur inspiration, de leur forme et de leurs
« expressions..... primevères rustiques, pensées sau-
« vages de la Littérature Auvergnate » (2).

Faut-il voir dans « *Lo Grondo* » — La Grande — la plus populaire et la plus tenace de nos mélopées, une réminiscence des chants Celtiques? Ses syllabes frustes, le monotone « *lo lo lo lo lo lo* » que le chanteur module au gré de ses impressions et termine par une note soutenue jusqu'à épuisement de souffle, sont-ils, comme d'aucuns l'ont affirmé, les vestiges persistants des invocations rituelles des

---

(1) « Chants populaires d'Auvergne », par F. Delzangles. Airs notés par Mme Delzangles. — 1910, P. 9.
(2) Ibid. — P. 10.

Druides cueillant le gui sacré? Lorsque par un beau soir d'automne, au temps des labours, ce chant s'élève au loin dans la campagne, jeté à pleins poumons par quelque laboureur ramenant lentement ses bœufs à l'étable, il prend un caractère quasi-religieux des plus impressionnants.

F. Delzangles a recueilli les paroles d'une « *Grondo* » du XVIe siècle, que Guillaume du Vair, Garde des Sceaux de France, sous Louis XIII, mentionne dans ses Œuvres Littéraires (1).

Passo pel prat, Poulotto	*Passe par le pré, Poulette*
Ieu possoraï pel bouos	*Je passerai dans le bois.*
Quond s'oras ô lo cledo	*Quand tu seras à la claie*
M'esperoras si bos	*Tu m'attendras, veux-tu?*
Fodejioren ensemble	*Nous folâtrerons ensemble*
Nous dounen des poutous	*Nous donnant des baisers*
Nous eimorens ensemble	*Nous nous aimerons tous deux*
Nous tournen les poutous (2).	*Nous rendant les baisers.*

Le Cantalien est si persuadé que « *Lo Grondo* » traduit par les inflexions de voix du chanteur ses

(1) Jean du Vair, originaire de Tournemire, arr. d'Aurillac, d'abord Avocat au Parlement de Paris, devint Procureur général de Catherine de Médicis et Maître des Requêtes. Son fils Guillaume (1556-1621), Evêque de Lisieux et Garde des Sceaux, est l'auteur de plusieurs ouvrages littéraires et philosophiques.

(2) F. Delzangles. « Chants Populaires d'Auvergne », P. 13.

sentiments intimes qu'il nous souvient d'avoir vu, dans notre enfance, la fille d'un fermier de la vallée de Cère, aussi jalouse qu'amoureuse, tendre une oreille anxieuse aux modulations de « *Lo Grondo* » chantée par son « *golont* », bien assurée de démêler, à l'intonation, si elle était aimée !

Quelque sensationnel événement venait-il rompre la monotonie de la vie placide des montagnards, un poète anonyme surgissait qui tentait de le rimer à la façon des anciens Troubadours. Ainsi est venu jusqu'à nous le « *sirventés* » contemporain de Rabelais, d'Amyot et de Montaigne, qui narre le duel resté fameux de Jean-François Lizet, seigneur de Courdes, avec Guy II de Montclar, baron de Montbrun (1).

(1) Guy II de Montclar, baron de Montbrun, seigneur de Longevergne, etc., fils de Jean et d'Anne de Mauriac-Miremon. Il succéda à son père comme guidon dans la Compagnie de Curton, aussi emporté que son père qui avait dû obtenir des lettres de grâce en juillet 1549 pour avoir tué en duel un de ses camarades de la Compagnie de Saint-Paul. Guy II avait été condamné à 9.000 livres d'amende pour avoir enlevé, en 1579, Charlotte de Scorailles, seconde femme d'Arnaud de Turenne, déjà veuf de Jeanne de Montclar, sœur de Guy II. Le pardon que lui accorda sa victime, Lizet de Courdes, avant de mourir, lui facilita l'obtention des lettres de grâce qui lui furent accor-

Jean Lizet, riche marchand drapier de Salers (1), avait acheté, aux premières années du XVI[e] siècle, le château et la terre de Courdes en la paroisse de Meallet (2). Aux prétentions des Lizet sur les honneurs seigneuriaux en l'Eglise de Meallet, le baron de Montbrun (3), chef de l'illustre maison de Montclar, vieille et puissante race Auvergnate, opposa le dédain méprisant du grand seigneur vis-à-vis du riche parvenu. La querelle s'envenima entre les deux familles dédaigneuses des formalités de justice, n'entendant vider leur différend que les armes à la main. En 1581, un cadet des Lizet avait été tué en duel à Conrat (4) par un cadet des Montclar; en 1585, François Lizet de Courdes tombait à son tour

dées en août 1596. Henri IV le tenait en grande estime, l'honora de lettres autographes. Le Président de Vernyes le cite comme l'un des meilleurs capitaines de Haute-Auvergne.

(1) Frère ou neveu de Pierre Lizet, premier Président du Parlement de Paris, né à Salers en 1482.

(2) Commune du canton et de l'arrondissement de Mauriac.

(3) Château de la commune de Meallet, chef-lieu d'une importante baronnie qui relevait de la Comtoirie de Saignes. Marguerite de Scorailles-Montbrun l'avait portée vers 1320 à son mari Bernard de Montclar, Bailly royal des Montagnes.

(4) Village de la commune du Vigean, près Mauriac. Les deux adversaires revenaient de la foire de Saint-Luc, à Mauriac.

sous l'épée de Pierre de Montclar, tué lui-même, peu après, en Flandres. En 1595, Jean-François Lizet de Courdes, fils de la victime (1), provoquait le frère aîné du meurtrier de son père et croisait le fer avec lui. Une fois de plus l'issue fut fatale aux Lizet. C'est le récit de ce troisième duel qu nous a conservé ce « *sirventés* » :

Montbrun é paoure Courdes	*Montbrun et le pauvre Courdes*
Se sount douna duel	*Se sont battus en duel*
Lanla (2)	*Hélas*
Se sount douna duel	*Ils se sont battus en duel*
Lanla, Lanla	*Hélas, Hélas*
Appresta mi, Madama	*Apprêtez-moi, Madame*
Ma camisa noubiau	*Ma chemise de noces*
Biau Courdes, ne t'estouna	*Beau Courdes, ne t'émeus pas*
Montbrun n'es pas grand caüsa	*Montbrun n'est pas fort redou-[table*
Montbrun es petit homme	*Montbrun est de petite taille*
Mas es ballian soudar	*Mais vaillant soldat*

(1) Il avait épousé Jeanne de Combarel dont il laissa trois filles. L'aînée porta Courdes à son mari Pierre de Douhet, Baron d'Auzers.

(2) Le mot « *lanla* », aujourd'hui désuet, signifiait : *hélas, malheureux que je suis*. Un vieux « *taupier* », originaire d'Apchon, nous a révélé cette signification. « Lanla, disait-il, j'ai fait mauvaise chasse ». — « Lanla, mon fils est mort ». — Fort geignant de nature, il émaillait ses phrases de nombreux « *Lanla* » à fendre l'âme !

Ount presa la descenta A Mountbrun sound ana	*Ils prirent la descente* *A Montbrun se rendirent* (1)
Quand sount à Rochaltos La troumpetta ount souna	*Arrivés aux Roches-Hautes* (2) *Ils sonnèrent de la trompe*
Dounorias-bous, Madama La salla, s'il bous plaît	*Nous prêteriez-vous, Madame* *La salle, s'il vous plaît*
La salla es trop petita Per tener lou coumbat	*La salle est trop petite* *Pour y livrer un combat.*
E si boulès bous battre Vous caü descendré al prat	*Si vous voulez vous battre* *Il vous faut descendre au pré*
Descendount per lo combi Vel prat se sount ana	*Ils descendent à travers le chan-* *Et s'en vont vers le pré [vre*
Che fas-tu, paoure Courde Lo combi ba gasta	*Que fais-tu, pauvre Courdes* *Tu vas gâter le chanvre*
Lo comb' es de Madama Te la fora paga	*Le chanvre appartient à Madame* *Elle te le fera payer*
La combi de Madama Eï de che la paga	*Le chanvre de Madame* *J'ai de quoi le payer*
Ount presa lo descenta Al prat sount dobolas	*Ils ont pris la descente* *Au pré sont descendus*
Lou premie cop chè tirount Courdes n'es be tomba	*Au premier coup qu'ils tirent* *Courdes est tombé net*

(1) Le château de Montbrun est situé dans une vallée profonde et encaissée, sur les bords de la rivière de Mars. Courdes était assis sur la hauteur dominant les vallées de Mars, du Marlhoux et de Vendes.

(2) Simple dénomination de lieu où il ne paraît y avoir jamais eu de constructions.

Ma, Courde se releva
Mountbrun, tu es arma.

Mais Courdes se relève
« Montbrun tu es armé » (1)

Mountbrun se deboutouna
Para soun estoumach

Montbrun se déboutonne
Montre sa poitrine

Ingueita, Ingueita Courde
Se Mountbrun es arma

Regarde, regarde Courdes
Si Montbrun a une cuirasse

On camisa d'Hollanda
Pourpouint de taffetas

Il a chemise de Hollande
Pourpoint de taffetas

Lou secound cop que tirount
Courdes es tourna toumba

Au second coup qu'ils tirent
Courdes tombe de nouveau

Te plandge, paoure Courde
Car tu n'as per ta part

Je te plains, pauvre Courde
Car tu as ton compte.

Oneyroun à les Fouleyres
Per cerca un brancard

On courut chez les Fouleyres (2)
Pour quérir un brancard

Les Fouleyres sount rudes
Vougueirount pas presta.

Les Fouleyres sont gens rudes
Ils se refusèrent à rien prêter

Sombal es hounesté homme
Und escala a presta

Sambal est un brave homme
Il prêta une échelle

Lou bouttount sub l'escala
O Mountbrun l'oun pourta

On le met sur l'échelle
Et le porte à Montbrun

---

(1) Il semble que Courdes blessé s'étonne de ce que son coup de feu n'a pas porté et soupçonne Montbrun d'avoir dissimulé une cuirasse sous son pourpoint. Pour répondre à cette imputation injurieuse, Montbrun déboutonne son vêtement, met sa poitrine à nu.

(2) L'auteur de cette poésie doit l'avoir composée peu après le duel, être du pays, pour mentionner jusqu'aux noms des deux paysans à qui on alla demander secours.

Madama es braba fenna
Al pourtaü es ana

Madame est brave femme (1)
Elle s'avance au portail

Imbé des confituras
Et de ragiens muscats

Avec des confitures
Et des raisins muscats

Alas! lou paoure Courde
N'a pougut avala

Hélas! le pauvre Courde
Ne put rien avaler

Donc, es temps, paoure Courde
Se te vos confessa

Le temps presse, pauvre Courde
Si tu veux te confesser

Perdoune ô tout lou mounde
Mès, Mountbrun es à part

Il pardonne à tous
A la seule exception de Montbrun

Mà, bien lieu torna dire
Mountbrun n'es pas à part

Mais bientôt il se prend à dire
Montbrun n'est pas excepté

O los très paouras fillos
Que liur vos-tu douna

A tes trois pauvres filles
Que veux-tu leur léguer ? (2)

Chienq milla froncs caduna
Montaut de taffetas

Cinq mille francs à chacune
Et un manteau de taffetas

Et à los très bastardos
Che liur vos-tu douna

Et à tes trois bâtardes
Que veux-tu leur donner

Ei chienq cents francs per illas
Che liur vola douna

J'ai cinq cents francs pour elles
Que je veux leur donner

Et à la paoura fenna
Che li vos-tu douna

Et à ta pauvre femme
Que veux-tu lui donner

---

(1) La baronne de Montbrun, Renée de Chalus, fille de Jean, seigneur de Chalus, Orcival, etc., et de Jeanne de Chabannes, qui avait épousé, le 8 octobre 1586, Guy II de Montclar.

(2) Jeanne, mariée le 13 janvier 1615 à Pierre de Douhet, baron d'Auzers, Anne à N. de Veillan, Louise mariée le 17 septembre 1613 à Louis de Chazelles.

Ieu li donna la salla Jamaï n'y portje intra	*Je lui donne ma demeure* *Où jamais je ne pourrai rentrer*
Montbrun et paoure Courde Lanla	*Montbrun et pauvre Courde* *Hélas*
Se sount douna duel Lanla, Lanla (1)	*Se sont battus en duel* *Hélas, Hélas*

Ne demandons à ce dolent poème, plutôt complainte que « *sirventés* », rien de la vigoureuse énergie du « *planh* » d'Astorg de Conros; il reste, dans sa forme et sa langue rustiques, un curieux chaînon entre les Troubadours et nos poètes modernes.

De même, peut-on dire, qu'une des formes poétiques préférées du moyen âge, la « *Tenson* », ce poème dialogué, parfois tendre, souvent caustique, revit dans notre « *Baylero* » Cantalien dont un de nos poètes dit si joliment :

(1) Ce texte a été publié par le Dict. Stat. du Cantal, T. IV, P. 333-337, réimprimé en 1910 par F. Delzangles : « Chants Populaires d'Auvergne », P. 51-57. Les éditeurs affirment que leur publication est faite avec l'orthographe phonétique du dialecte de Mauriac; la chose est contestable et il apparaît certain que ce texte, conservé oralement, a été fortement pollué du XVIe au XIXe; les importations Françaises y sont manifestes, nombre d'expressions ont dû être dénaturées.

C'est le refrain connu qu'à travers le vallon
Redisent les bergers aux bergères rieuses
Mêlant de gais propos à ses gammes joyeuses
Ou mettant un récit en rustiques chansons (1).

Ce ne sont plus deux Troubadours qui s'interpellent devant une nombreuse et brillante assemblée, qui soutiennent avec une égale ardeur des opinions opposées sur quelque difficile controverse de l'art d'aimer. Les acteurs, auxquels tout public fait défaut, sont plus modestement un berger et une bergère qui se répondent d'un sommet à l'autre. Pour tromper l'ennui des longues heures solitaires où il garde son troupeau, le jeune berger assis sur quelque éminence, jette, à tout hasard, une vocalise : « *baï lero lero lero* » — Va au loin, au loin, au loin. — Presque toujours, de la montagne voisine, une fraîche voix de bergère lui répond et c'est alors un interminable dialogue à travers l'espace, entre le pastour et la pastourelle qui improvisent, sans nul souci de la rime, de puérils couplets que scinde l'interminable « *baï lero lero lero* ». Nous doutons

(1) E. Marty : « Le Baïlère ». *Lo Cobreto*, septembre 1895.

fort que jamais amants Cantaliens aient échangé aussi poétique « *baïlero* » que celui mis par Vermenouze sur les lèvres de « *L'aînée du Haut Puech* » et de son amoureux « *Batistou* ». Marius Versepuy, le « sauveur » de nos vieilles mélodies Auvergnates (1), a adopté un air de « *Bailero* » recueilli par lui, sur des paroles Cantaliennes de P. Géraud, Delzangles en a composé un, paroles et musique, que son naturel pourrait laisser croire authentique. Nous lui préférons encore la jolie définition que le même écrivain donne de ce chant tout spontané, héritier, à la fois, de la « *Tenson* » et de la « *Pastourelle* » médiévales :

« Le « Bailero » est une chanson de plein vent, « au rythme animé et enjoué, un dialogue chanté « que s'envoient de loin les bergers et les bergères, « mélodie joyeuse, gai carillon de voix enfantines

---

(1) M. Marius Versepuy a recherché avec une ténacité artistique des plus méritoires les vieilles mélodies Auvergnates et a publié plusieurs recueils de Chansons d'Auvergne : « Sabots et Bruyères — « Sapins et Fougères » — Brousses et Genêts » — « En filant nos quenouillées », qui ont eu le plus légitime succès. Nous sommes fort honorés de compter parmi les préfaciers de ces recueils musicaux en compagnie de Louis Farges et d'Armand Delmas.

« qui, pendant la belle saison, retentit fréquemment « dans les montagnes d'Auvergne parmi le tinte- « ment des sonnailles des troupeaux » (1). N'ayant pas de paroles fixes, le « Baïlero » ne peut nous faire connaître la poésie Cantalienne après le déclin des Troubadours, pas plus que le « *Regret* ». Ce Chant qu'on suppose nous venir, comme la « *Grondo* », du plus lointain des âges Celtiques, est une mélodie triste, souvent sans paroles, que le « *Cobrettaire* » (joueur de cabrette) met une virtuosité réelle à improviser. On peut presque dire que c'est là seule mélodie vraiment expressive où le rustique artiste fasse passer un peu de son âme. Jadis, sans doute, le musicien improvisait à la fois paroles et musique. On ne connaît guère de texte de « *Regret* » que celui qu'on joue en conduisant la mariée de la maison paternelle à sa nouvelle demeure. Si la valeur imaginative y est nulle, le bon sens avisé du montagnard, son prudent scepticisme s'y décèlent fort peu aimables pour le nouvel époux. Un père, chagrin de voir sa demeure désormais vide de gaieté, un amoureux éconduit sont seuls excusables de vouloir persuader

(1) Delzangles, P. 28.

à la mariée que l'innocente et calme vie de la maison paternelle est préférable aux joies passionnées, orageuses peut-être, de la demeure conjugale.

Ound bas, mo mïo? Ound' bas?	*Où vas-tu, ma mie? Où vas-tu?*
Soras-tu miel ound' bas	*Seras-tu mieux où tu vas*
Qué dé qu'ound' erès?	*Que là où tu étais.*
Ound bas? Ound' bas, mo mïo?	*Où vas-tu? Où vas-tu, ma mie?*
Erès plot qu'ound' erès.	*Tu étais bien où tu étais.*
Que soras ound' t'en bas,	*Comment seras-tu où tu vas?*
Ound' bas, mo mïo? Ound' bas?	*Où vas-tu, ma mie? Où vas-tu?*
Erès miel de qu'ound' erès	*Tu étais mieux où tu étais*
Miel que de qu'ound bas (1).	*Mieux que là où tu vas.*

Fi! le vilain et immoral « Regret »! Sous son air apitoyé, il cherche à accroître encore le trouble de la jouvencelle au moment même où tant de sujets d'émoi la vont assaillir!

Quelques trop rares poésies Cantaliennes, nées probablement au XVII[e] siècle, se rapprochent vraiment de la manière des Troubadours, en rappellent les délicatesses d'expressions et jusqu'à leur exagération à parler des peines de cœur. Une bergère pra-

(1) Delzangles, P. 18.

tique, n'entendant point laisser chômer son cœur, en réclame restitution à l'adorateur refroidi :

Quond tu boulios moun cur en gatchi
L'i ben os per millo douçours :
Mès quond l'as ougut boulatchi !
Es bengut fret coum'un gloçou
Aï boulatchi ! tourno me lou.

Me l'as ogut din soun bel atchi
E din so pus crano sosou
Se n'en fas pas un'aoutre usatchi
Torno me lou, Torno me lou

Li o un postrou din lou bilatchi
Que me lou tournejio be prou
E omb'un paou de robiliatchi
Lou li forio possa per bou
Aï ! boulatchi ! torno me lou
Torno me lou (1)

Quand tu voulais mon cœur en gage
Tu employais [pour l'obtenir] mille douceurs
Mais, quand tu l'as eu, volage !
Tu es devenu froid comme un glaçon
Ah ! volage ! Rends-le moi donc.

Tu me l'as pris dans son bel âge
Et dans sa plus jolie saison
Si tu n'en fais meilleur usage
Rends-le moi, rends-le moi donc.

Il est un berger de mon village
Qui rode sans cesse autour
Avec un léger rabilhage
Je le lui ferai accepter comme neuf!
Ah ! volage, rends-le moi
Rends-le-moi donc.

A la rusée bergère qui tente d'éveiller sa jalousie et ne lui cache pas qu'elle a preneur de ce cœur qui lui est devenu indifférent et dont elle saura effacer toute trace d'usage, le frigide amoureux a pu répondre par ce couplet si philosophique qui sert de thème à une de nos plus jolies bourrées :

Quond ieou t'eimabe
Drouletto
T'opproumettio prou
Mès, aro que te tene
Drouletto
Jiogue del bostou (2).

Quand je t'aimais
Fillette
Je te promettais tout.
Mais, à présent que tu es [mienne
Fillette
Je joue du bâton.

(1) Publié par Bancharel : Gram. et Poètes, P. 55.
(2) Dict. Stat. du Cantal, T. II, P. 152.

Elle est bien dans le sentiment tendre d'un Pierre de Rogiers, d'un Faydit du Bellestat, cette requête à la Marivaux :

Li ô duos onnados	*Voici deux années*
Que tu me dubes dous poutous	*Que tu me dois deux baisers*
Serios donnado	*Tu serais damnée*
Torno me lous	*Rends-les moi.*
Nostre curat pretchio toujiours	*Notre curé recommande toujours*
De retene pas rès	*De ne rien garder indûment*
Per l'intéret de dous	*Pour l'intérêt de mes deux baisers*
Torno m'en très (1).	*Rends-m'en trois.*

Elles ne sont que trop rares les poésies Cantaliennes simplement galantes. La chanson, cette forme poétique préférée des Troubadours, conserve les faveurs de la foule ; mais elle oublie entièrement les règles de « *l'amour courtois* », descend à la trivialité, devient volontiers plus que Gauloise. — « Le genre érotique y domine presque toujours », constatait avec regret P. de Chazelles, au milieu du XIXe (2). Delzangles en découvre à grand'peine quatre ou cinq qui ne sont que grivoises ; mais combien ! — « Les autres sont trop lestes, trop crues,

(1) Bancharel : Gram. et Poètes, P. 56.

(2) Dict. Stat. du Cantal, T. II, P. 152.

« pour les reproduire » (1). Bancharel, père, convient que « beaucoup d'entre elles sont du genre « qu'on appelle un peu débraillé ; nous sommes obli- « gés d'en laisser et des plus belles » (2). A l'étable, où la langue d'Oc s'est réfugiée, la chanson a pris la mentalité grossière des vachers et des pâtres ; parmi celles, parvenues jusqu'à nous, dont se sont délectés les paysans Cantaliens entre le XVe et le XXe siècles, il n'en est pas une seule, croyons-nous, qu'on puisse citer intégralement sans gêne ! Toutes sont anonymes, aucune n'est assez caractéristique pour qu'on puisse lui attribuer date certaine ; bon nombre paraissent postérieures à la Révolution, enlaidies de nombreuses expressions françaises « patoisées ».

Dans les beaux recueils qu'il a consacrés aux « *Chansons d'Auvergne* », le maître Marius Versepuy a conservé les paroles d'une de nos chansons, qui paraît dater du XVIIIe siècle, dont il a noté et harmonisé l'air (3). La jeune Cantalienne répond

(1) Chants Populaires, P. 28.
(2) Bancharel, P. 55.
(3) Versepuy : « Sabots et Bruyères », P. 14 et 15, donne le texte intégral et la musique de cette chanson.

d'abord fort sagement à l'invite du « galant » ; mais hélas! à cette cadette des bergères aimées des Troubadours, les siestes sous le feuillage sont aussi fatales qu'aux pastourelles qu'entraînaient sous l'ombrage Pierre de Vic et Gavaudan!

Onons ol bouos, Poulotto Onons li toutes dous N'en culiren los flours De toutos coulours N'en mescloren los tuos Ombe leis mios	*Allons au bois, Poulette,* *Allons-y tous les deux* *Nous en cueillerons les fleurs* *De toutes couleurs.* *Nous mêlerons les tiennes.* *Avec les miennes.*
Noun, ço dis lo Poulotto L'i bouole pas ona Quond ourions tout mescla Pourrions pas plus tria. Bous, lou premié, serias Que bous n'en ririas!	*Non, dit la Poulette* *Je n'y veux pas aller* *Quand nous aurions tout mêlé* *Ne pourrions plus trier* *Vous, le premier, seriez* *Qui bien rirait.*

La suite de la chanson nous apprend que les bonnes résolutions de Poulette ne tinrent pas devant les instances du solliciteur. Non seulement elle le suivit sous les aulnes; mais c'est elle qui, séduite par le flageolet du berger, lui demande, à la chute du jour qui les surprend toujours assis sur le gazon, de rejouer encore de son instrument et le pastour exténué qui s'excuse sur sa fatigue.

« *Marguerite* », « *Joli Galant* », « *La Vieille* » font songer par leurs mordantes satires à la causti-

cité de Pierre de Vic; « Le Loup » rappelle le faire de Gavaudan dont elle a toute la crudité brutale. Il serait intéressant de pouvoir dater une autre chanson Cantalienne, modeste émule de la fameuse « *Magali* » Provençale dont elle est peut-être simplement un maladroit pastiche.

BRUNETTE

Boun jiour, Brunetto, qu'aï tont eimado
Te donne tout moun cur ombe tout moun orgin

Pouodès gorda toun cur é toun orgin
Ieou me mettraï Mounjio dins un Couben
J'omaï tu n'oouras de ieou de countentomen

Si te mettès Mounjio dins un Couben
Ieou me mettraï Prestré, Prestré tchiormon (1)
Ieou coufesseraï leis damos din leis Coubens

Si tu te mettes Prestré, Prestré tchiormon

(1) En Càntalien, le Prêtre est « *Coppelot* ». « *Curat* »; le mot « Prestre » est d'importation Française. L'adjectif « *tchiormon* » n'est pas de plus pure origine.

Ieou me mettraï roso sus lou rousié
Jiomaï tu n'ouras de ieou de mos omitiés (1)

Si te mettes roso sus lou rousié
Ieou penraï lo fouormo d'un jiordinié
Onoraï culli lo roso sus lou rousié (2).

Bonjour, Brunette tant aimée,
Je te donne tout mon cœur et toute ma fortune.

Tu peux garder ton cœur et ta fortune
Je me ferai Moniale dans un Couvent
Jamais tu n'auras de moi de contentement.

Si tu deviens Moniale dans un Couvent
Je me ferai Prêtre, Prêtre charmant
Je confesserai les dames dans les Couvents.

---

(1) « *Omitiés* » est mot Français pas même *patoisé*. Le mot Cantalien « *Omistat* » serait impropre comme synonyme de « *countentomen* », expression fort exacte employée aux autres strophes.

(2) Publiée pour la première fois, croyons-nous, par M. Delzangles, P. 86. Les expressions d'importation étrangère s'y révèlent nombreuses. Le « *tchi* » — chien — décèle d'origine Mauriacoise ou San Floraine.

Si tu te fais Prêtre, Prêtre charmant
Je me ferai rose sur le rosier
Jamais tu n'auras de moi aucune amitié.

Si tu te fais rose sur le rosier
Je prendrai la forme d'un jardinier
J'irai cueillir la rose sur le rosier.

Les transformations se continuent, une quinzaine de couplets durant, quelque peu monotones, gâtés surtout par l'impureté du dialecte par trop riche d'importations Françaises.

C'est à l'un des Quarante de l'Académie Française qu'il nous faut aller demander la pureté d'expressions Cantaliennes et la joliesse un peu apprêtée du XVIII[e] siècle finissant. Louis de Boissy, né à Vic-sur-Cère, en 1694, Membre de l'Académie Française depuis 1751, fit représenter, le 23 janvier 1753, au théâtre des Italiens, une comédie intitulée « *La Frivolité* ». Il y introduit ce couplet en pur dialecte Carladézien :

Coumo l'auzel près din un niou
Moun cor crido que fa pietat.

Auzi lou que fa piou, piou, piou, piou!
Per aber la libertat
Coumo l'auzel près din un niou
Moun cor crido que fa pietat! (1)

Comme l'oiselet pris au nid
Mon cœur crie à faire pitié
Ecoutez-le faire: piou, piou, piou, piou!
Pour conquérir sa liberté.
Comme l'oiselet pris au nid
Mon cœur crie à faire pitié!

A parcourir toutes les poésies Cantaliennes, assez nombreuses pour emplir un volume compact, qui paraissent sûrement antérieures à la Révolution, on n'en trouve vraiment aucune d'envergure réelle et qui ait quelque haleine; mais il n'en est pas où, d'ici, de là, ne se révèle l'humour de nos pères en quelques délicates ou malicieuses strophes. Les « *Noëls* » abondent dont quelques-uns de jolie inspiration. Celui-ci, un des plus rustiques, paraît un des plus naturels et des meilleurs:

(1) Nous devons communication de cette poésie à M. l'abbé R. Four, curé de Saint-Saury.

Bertrond, faï nous esclaïre	*Bertrand, éclaire-nous*
Oluco lou brondou	*Allume le brandon*
Per beire l'Efontou	*Pour aller voir l'Enfant*
Qu'ès noscut n'o pas gaïre.	*Qui vient de naître*
Entre leis bras de so maïre	*Dans les bras de sa mère*
Qu'enquèro es tont pitch'ous	*Il est encore si petit!*
Oh! digas, Morïo, pecaïre	*Oh! dites, Marie, pauvre chère*
Caou qu'ossias tont potit	*Vous avez dû tant souffrir*
Quond l'efont es noscut... (1)	*Quand l'Enfant est venu au [monde...*
Qu'obias bous per bous tchiaïre	*Qu'aviez-vous comme couche?*
Beleou rès, paoubro maïre!	*Rien, peut-être pauvre mère!*
Qu'olio nous obertit.	*Il fallait nous avertir.*
Ieou bous offre moun montel	*Je vous offre mon manteau*
Bourrio que fouguesso pus bel.	*Je le souhaiterais plus grand*
N'es pas de pieou de bout	*Il n'est pas de poil de bouc*
Qu'es tout d'ognice.	*Mais de pure laine d'agnelet*
Bous tendro plot caoudet	*Il vous tiendra bien chaud*
Maougrès lou fret.	*En dépit du grand froid*
Ieou te remercie, postourel;	*Je te remercie, berger*
Gardo ne toun montel	*Garde ton manteau*
Lou mieou fil se soubenro de toun [oumatchiè.	*Mon fils se souviendra de ton [hommage*
Din l'hiriouso éternitat	*Dans l'heureuse éternité*
Seras pogat	*Tu en seras récompensé.*
Odicias, Morïo, pecaïre	*Adieu Marie, pauvre chère,*
Naoutres nous retordons	*Nous nous attardons*
Lou bestiaou es tont long	*Notre bétail est si loin*
N'es obal pel compestre	*Là-bas dans le pâturage*
Lou loup benrio, pouot estrè	*Le loup viendrait peut-être*
E nous lou monjiorio (2).	*Nous le manger.*

(1) Même dans un cantique, le poète anonyme introduit tout naturellement des crudités qui nécessitent une coupure.

(2) Publié par Bancharel père: « La Grammaire et les Poètes de la langue patoise d'Auvergne », 1886, P. 57.

Les pieuses « *Cantilènes de la Passion* » que notre jeunesse rurale allait chanter encore, il y a moins d'un demi-siècle, de porte en porte, la Semaine Sainte (1) ont d'attendrissants couplets. « *La Conversion de Madeleine* » met une naïveté charmante à nous montrer Madame la Vierge et son fils Jésus se promenant sur la place de la cathédrale de Saint-Flour où Madeleine folâtre avec les garçons de l'endroit. En vain Marie la presse-t-elle de quitter cette dangereuse compagnie, Madeleine s'y refuse et ne se laisse convaincre que lorsque la Vierge-Mère lui montre en Jésus le plus beau des enfants des hommes :

Dobon de dintra dins lo Gleiso	Avant d'entrer dans l'Eglise
O lo Gleiso d'o Sont-Flour	Dans l'Eglise de Saint-Flour
Lou boun Dieou et lo Sento Bierjio	Le Bon Dieu et la Sainte Vierge
Se permenabou toutes dous	Se promenaient tous deux
Li roncountrerou Modeleno	Ils rencontrèrent Madeleine
Que jioiabo omb' lei gorçous	Qui jouait avec les garçons
Lo Sento Biergio li domondet	La Sainte Vierge lui demanda

(1) En consacrant leurs veillées à aller chanter de village en village, de maison en maison, le récit de la Passion, les jeunes chantres Cantaliens n'avaient pas pour objectif que d'édifier leurs compatriotes, mais surtout de ramasser une grande quantité d'œufs pour faire une omelette monstre le jour de Pâques. A la fin de chaque strophe, ils avaient soin de réclamer clairement leur salaire : « Petit œuf, passe par la chatière de la porte et viens dans mon panier. »

« Boules beni omb'naoutres ? »	« Voulez-vous venir avec nous ? »
Mès, Modeleno li respoundet :	Mais Madeleine lui répondit :
« Baoutres menaï pas de gorcons »	« Vous autres vous ne menez pas de garcons »
Lo Sento Biergio li respoundet :	La Sainte Vierge lui dit :
« Menè lou pus bel de toutes	« Je conduis le plus beau de tous.
Jiésu, Jiésu	Jésus, Jésus
Jiésu dous.	Jésus doux
Lo prenguerou e l'oumenerou	Ils la prirent, la menèrent
O lo Gleiso d'o Sont-Flour.	A l'Eglise de Saint-Flour.

Moins facile encore à détacher du péché nous apparaît l'entêtée Poulotte. A l'aveu de ses jeux sur la fougère avec Pierre, le beau berger, le confesseur déclare :

Proumetté me, filhotto	*Promettez-moi, fillette*
De jiomaï li porla	*De ne plus lui parler*
Oqu'ouo es un hoïssaple	*C'est un être haïssable*
Que bous forio pecca	*Qui vous ferait pécher*
Oqu'ouo es un pitchiou diaple	*C'est un petit diable*
Que bous forio donna.	*Qui vous ferait damner!*

Poulotte veut bien faire double, triple pénitence, mais non pas renoncer à Pierre :

Piorrou qu'ouo es pas un diaple !	*Pierre n'est pas un diable;*
Pero, qu'obès bous dit !	*Père, qu'avez-vous dit!*
Qu'ouo es un pastre eimaple	*C'est un berger aimable;*
Bous, s'es un Ontechris	*Vous êtes un Ante-Christ.*
Es obal que m'espero	*Il est là-bas qui m'attend*
Obès bel coufessa,	*Vous avez beau confesser*
Se bous escape, Pero,	*Si je vous échappe, Père,*
Jiomaï plus m'ottopaï (1).	*Jamais vous ne me rattrapez!*

Soyons reconnaissants à l'entêtée Poulotte des

(1) Chants popul., P. 98.

termes relativement convenables dont elle se sert pour affirmer son penchant au « *peccat bourrut* » — *péché bourru.* — C'est le terme consacré, l'euphémisme dont se servaient les prédicateurs, eux-mêmes, pour désigner les violations multiples du sixième commandement. Renonçons à donner d'autres échantillons de la poésie rustique Cantalienne du XVIIIe siècle. Lorsqu'on en a supprimé les vers très libres, d'un naturalisme et d'une crudité fort Gauloise, certes, spirituelle même, souvent, le reste est vraiment dénué d'intérêt poétique. Constatons plutôt le regain d'énergie que valut à la Muse plébéienne le grand bouleversement révolutionnaire.

Dans les campagnes, surtout, tous les défauts, tous les vices du régime politique et administratif Français se personnifiaient dans l'odieuse perception des impôts et les privilèges, injustifiés depuis des siècles, dont jouissaient toujours la Noblesse et le Clergé. Du jour où les Capétiens avaient réalisé l'unité Française, fait vraiment une patrie homogène de tous ces Duchés, Marquisats, Comtés, Baronnies et fiefs qui morcelaient la France du Xe, le régime féodal se survivait dans l'iniquité odieuse d'un système suranné auquel se superposait la dîme

Ecclésiastique confondue par le contribuable dans une commune exécration. Ivre de liberté, le peuple ne se lasse pas de cette griserie capiteuse; les meneurs n'ont qu'à lui faire croire à quelque danger imaginaire pour la République, à quelque retour offensif des Aristocrates et des Curés pour l'affoler, le pousser aux crimes les plus ignobles. Il devait certainement traduire assez exactement l'état d'âme des bandes d'incendiaires et de massacreurs qui sillonnèrent la Haute-Auvergne, le barde populaire qui s'écriait :

Cossoren lo Nouplesso D'oqueste poïs E li foren beire Se li debons rès	*Nous chasserons la Noblesse De tout ce pays-ci Et lui ferons voir Qu'on ne lui doit rien.*
I	I
N'obès pas bit Bounhomme Omb' lou pièu rosat Doriéroment, en Fronço, S'es plo distingat Pourtabo de lei dalhos E des talho-prats Per coupa los combos D'oquetches mouchuras.	*N'avez-vous pas vu Bonhomme Avec sa tête rasée? Dernièrement en France Il s'est fort distingué Il portait des faulx Et des taille-prés Pour couper les jambes De tous ces gros Messieurs.*
II	II
Del temps de lo Nouplesso Colio soluda. Tout' oquelo conalho Colio respeta	*Du temps de la Noblesse Fallait la saluer Et toute cette canaille Fallait la respecter.*

Ah! se huéi l'i tournabo
Te soludorions;
Omb' uno bolajio
Te bologiorions.

Ah! si aujourd'hui elle revenait,
Nous la saluerions,
Avec un balai
Nous la balaierions.

III

Lour pourtosions los poulos
Nous lei boulioù pas.
Se n'érou pas grassos
Lei recebioù pas.
Se huéi los te pourtabou
Lei recebrios be:
Mai siasquou ogassos
Lei monjiorios be.

III

Nous leur portions des poules;
Ils ne les voulaient pas,
Si elles n'étaient pas grasses,
Ils ne les recevaient pas.
Si nous te les portions aujour-
Tu les recevrais bien [d'hui
Et seraient-elles maigres comme
Tu les mangerais bien. [des pies,

IV

Quond obions fat guerbos
Lou colio oberti,
Oquel oristocrato
Lei benio desporti,
Portotchiabo lei guerbos
Omai les crousels
E puis nous deissabo
Lei niôus deis ôussels.

IV

Quand nous avions lié gerbes,
Il nous fallait l'avertir,
Et cet aristocrate
Les venait départir.
Il partageait les gerbes
Voire même les crouzels (1).
Et puis ne nous laissait
Que les nids des oiseaux.

V

Omossions los costonhos
Los li colio tria,
Los poulidos morronos,
Per lei li pourta.
Se huéi te los pourtabou
Tu los penrios be;
Mai siasquou pouiridos
Lei monjiorios be

V

Quand nous ramassions châtai-
Il fallait les lui trier [gnes
Et les plus beaux marrons
Il fallait les lui porter.
Si maintenant te les portions,
Tu les prendrais bien
Et fussent-elles pourries
Tu les mangerais bien!

(1) Groupe de dix gerbes réunies en croix pour les garantir de la pluie.

VI

S'ottroposions uno lèbre
Lo colio pourta
On' oquel oristocrato
Omb' lou copel jioul bras:
Se huéi lo li pourtosions
Guel lo penrio be
Quond siasquo'uno feyno
Lo monjiorio be.

VI

Si nous prenions un lièvre
Il fallait le porter,
A cet aristocrate,
Le chapeau sous le bras.
Si aujourd'hui nous le lui portions,
Il le prendrait bien,
Et fût-ce une fouine,
Il la mangerait bien.

. . . . (1)

VIII

Ah! foutut oristocrato,
Cossi t'en foutios
D'oquel pitchiou pouople
Que te nouirissio!
Lou pàure pitchiou pouople
O lo libertat
E deis oristocratos
N'en boulons plus cat

VIII

Ah! fichu aristocrate,
Comme tu t'en moquais,
De ce menu peuple
Qui te nourrissait.
Le pauvre petit peuple
A la liberté,
Et de tous ces nobles,
N'en veut plus aucun.

IX

T'obons fat uno taxo
Mai lo segras be
Ou lo guillotino
Te rosoro be...
Ah! grond couqui de nople

IX

Nous t'avons fait une taxe
Tu la subiras,
Ou la guillotine
Te raseras net.
Ah! coquins de nobles,

---

(1) Il est impossible de reproduire la strophe VII où Jacques Bonhomme se réjouit de la disparition d'un prétendu droit seigneurial dont sa femme aurait été la victime..... parfois heureuse!

Boulur é fripoun,	*Voleurs et fripons,*
Huei lou pitchiou pouople	*Maintenant le petit peuple*
Te foro rosoun... (1)	*Te met à la raison.*

Ce « *sirventès* », si tant est que ce soit le nom convenant à cette violente poésie, paraît dater du plus fort de la Terreur. Jean-Baptiste Carrier, l'enfant d'Yolet, le Procureur au Présidial d'Aurillac, devait le faire chanter par les bandes Arpajonnaises qu'il guidait avec Milhaud (2), conduisait d'ici de là, partout où les populations rurales paraissaient infectées de « *modérantisme* ». Un peu plus tard parut une autre chanson, décalque manifeste de la précédente, qu'on serait tenté de dater du Directoire, de l'époque où l'on accusait Barras de prêter l'oreille aux propositions royalistes et où le général Bonaparte, retour d'Egypte, « *le petit tondu* », préludait au Coup d'Etat du Dix-huit Brumaire (9 novembre 1799) qui renversa le Directoire. A. Bancharel, qui l'a publiée (3), l'appelle la « *Marseillaise des*

(1) Nous avions déjà publié cette chanson dans nos « Récits Carladéziens » parus en 1906.

(2) Milhaud, né à Arpajon, énergumène révolutionnaire dont la première partie de sa vie ne saurait être assez flétrie, toute remplie des plus détestables excès. La carrière militaire fut son chemin de Damas. Il devint général et Comte de l'Empire !

(3) « Grammaire et Poètes », P. 58.

Aurillacois sous la République et le Directoire ». Elle offre la caractéristique d'évoquer les abus journaliers dont le paysan pâtissait avant la Révolution, de le mettre en garde contre les menaces de contre-révolution que redoutait le Directoire, soit du côté des royalistes, soit du parti militaire qui se groupait autour de Bonaparte.

Per monténi lo Franço..... réunissons-nous,
Car lou pitchou poplé sion trop molheiroux.
Gordoren l'Ossemblado que nous som dounat :
Bibo lo Républico ! bibo lou Tiers-Estat !.....

Pourton lo coucardo, l'Hobit de souldat,
Fusil en bondoulieyro, lou sabré ol coustat.....
Cossoren lo nouplesso, d'oquesté poïs
E lour foren beïre qué lour débon rés !

Tendren dé los ossemblados, nous réuniren ;
Mountoren dessus los caoussados, lei despolloren.
Orégloren les comptés, lour foren dei billits ;
Pogoren les noplés, gordorent nostr'orgint.

Possojion o lour porto lou copel jioul'bras,

Dé millo poulitessos boun rondioou pas cat.....
Bougré d'oristocrato, cossi tu bibioï
D'oquel pitchiou poplé qué te nouiricio!

Onosias ô lo pesco, n'érou tont jiolous,
Obias un plat dé troutchios per montjiat chiaz bous.
Bénio un couqui dé gardo lou fusil joul'bras:
« Laisso m'oti los trouchios ou té coutchi en bas. »

Quetchés oristocratos lour collio pourta
Dé los poulos grasso' ou loï récébioou pas.....
S'ohuei lei lour pourtabou lei récébrioou bé,
Maï quond fouguèssou cloucos los trégirioou bé!

Ol témps dé lo récolto nous bénioou muséla,
E un més o l'obonço bénioou tout portotchia
Oti nous fourtgigabou toutes les claouzels
E nous li leissabou qué les nioous d'aoussels.

Oprès cado récolto nous bénioou deïma;
Enquèro malgré naoutrés nous prendrioou lou bla.
S'ohueï lei lour pourtabou lei récébrioou bé,
Et lour forions beïre..... qué couyounon pas!

Quetchés oristocratos boulioou doumina

Sul dret dé lo cueïsso..... mais zo foroou pas.....
Mettons-nous su los armos, brabés citoyens,.
Menténon lou titré dé républicains!

Parlou del petchiout, d'oquel pièou coupat
Qu'és bengut en Françо per nous embroulha.....
Ormons-nous dé fourcos, dé daillos dé prat
Per li faïré beïré que lou crégnon pas.

Nous aou roïat lou deïme, lo rento otobé.
E n'en son o lo taillo, lo pogoren bé.
Gronds oristocratos, om les bras dubers
Lou diaplé bous treïne ol found de l'ifer.

Groupons-nous pour maintenir la France (1)
Nous autres, plèbe, étions trop malheureux.
Conservons l'Assemblée que nous avons élue.
Vive la République! Vive le Tiers-Etat!

Nous arborerons la cocarde, l'uniforme militaire (2),

(1) En République.
(2) De la Garde Nationale.

Fusil en bandoulière, sabre au côté.
Nous chasserons la Noblesse de notre pays,
Lui prouverons que nous ne lui devons rien (1).

Nous formerons des Comités, nous réunirons,
Nous escaladerons les chaussées et les détruirons (2).
Nous apurerons les comptes, ferons des billets (3),
Nous paierons les Nobles (4), garderons notre argent.

Nous passions devant leur porte, le chapeau sous le bras
A nos mille politesses ils ne répondaient jamais.
B..... d'aristocrate, avec quel égoïsme tu vivais
Au dépens de ce menu peuple qui te nourrissait!

Si nous allions à la pêche, ils s'en montraient jaloux.
Si on prenait un plat de truites pour le manger chez soi

---

(1) On faisait courir le bruit que les ventes de biens nationaux confisqués sur la Noblesse seraient annulées.

(2) Les seigneurs construisaient, à leur gré, des chaussées ou barrages sur les rivières. Ces travaux engorgeaient les cours d'eau et inondaient les prés en amont. Beaucoup furent détruits par les paysans sous la Révolution.

(3) Des assignats.

(4) En assignats ou décrets de mise hors la loi.

Surgissait un coquin de garde, le fusil sous le bras :
« Laisse là les truites, ou je te couche à terre. »

A ces aristocrates il nous fallait porter
Les poules bien grasses, sinon ils les refusaient (1).
Si nous t'en portions aujourd'hui, tu les accepterais bien
Fussent-elles vieilles poules-mères, tu les mangerais
[bien.

Au temps des récoltes, ils venaient nous museler
Un mois à l'avance, venaient tout partager.
Ils fouillaient et refouillaient tous les « *crouzels* » (2),
Ne nous en laissaient que les nids d'oiseaux (3).

Après chaque récolte, ils venaient nous dîmer
Puis, malgré nous, enlevaient notre blé.
S'ils s'en avisaient aujourd'hui, on leur taperait sur
[le nez
Et nous leur montrerions que nous ne plaisantons pas.

Ces aristocrates voulaient dominer
Exercer « *le droit du seigneur* »..... Ils ne le feront pas.

(1) Dues en redevance.
(2) Groupe de dix gerbes disposées en croix.
(3) Les gerbes aux épis vides comme nids d'oiseaux.

Mettons-nous sous les armes, braves citoyens,
Maintenons notre titre de Républicains.

On parle de ce petit homme, aux cheveux ras (1)
Qui est venu en France pour embrouiller les choses.
Armons-nous de fourches, de faux à couper l'herbe
Pour bien lui montrer que nous ne le craignons pas.

Nous sommes libérés de la dîme et de la rente aussi
Nous en sommes au régime des impôts ; nous les acquit-
[terons.
Grands aristocrates qui ouvrez les bras (2)
Le diable vous traîne au fond de l'enfer.

On a vu le barde populaire du XVI[e] siècle chanter la vaillance malheureuse de Courdes vaincu par Montbrun ; le poète révolutionnaire célèbre l'affranchissement de Jacques Bonhomme et la chute d'un régime abhorré. Entre ces deux « *sirventés* », la

(1) « Le Corse aux cheveux plats » ?

(2) Les aristocrates, agents contre-révolutionnaires, secrètement envoyés par Barras, a-t-on dit, contre Bonaparte déjà menaçant, qui parlaient de Louis XVIII prêt à « ouvrir les bras à son peuple ».

Muse Cantalienne n'a guère produit que de rustiques pastorales, de naïves complaintes et de très libres chansons. Si le souffle poétique de toutes ces œuvres de petite envergure n'est jamais puissant, sous la crudité des expressions et la pauvreté de la rime transpercent néanmoins la malicieuse finesse campagnarde et le rude bon sens Auvergnat.

La formidable commotion révolutionnaire, la longue période de guerres de l'épopée impériale laissaient difficilement aux poètes le temps de rêver. Nous avons vainement cherché quelque poème, en dialecte Cantalien, chantant les triomphes de Napoléon-le-Grand. L'agreste Muse Auvergnate dut se sentir impuissante à célébrer le César moderne ; ses rustiques pipeaux s'accordaient mal à si vaste sujet ; leur son grêle eut été couvert par les claironnantes fanfares. Le Centralisateur à outrance eut-il agréé, au reste, la louange formulée en un autre idiome que la langue officielle de l'Empire? Lorsqu'après les derniers battements d'ailes de l'Aigle, à Waterloo, les temps redevinrent plus calmes, que cesse enfin cette existence enfiévrée vécue depuis 1789, la vie normale reprend au Haut-Pays d'Auvergne

devenu le Département du Cantal. Louis XVIII n'a pas touché à l'œuvre centralisatrice de Napoléon; il n'est plus une commune en France où un instituteur, dûment autorisé par l'Etat, ne professe exclusivement le français. Rien n'encourage la diffusion des idiomes régionaux rigoureusement proscrits de toutes les Administrations aussi bien que de l'Enseignement. C'est pourtant à cette époque, qui semble devoir lui être si peu propice, que se manifeste une véritable renaissance du dialecte Cantalien. Un poète surgit, bientôt suivi de plusieurs émules, dont le nombre ira sans cesse grossissant à travers le XIX[e] siècle. Ce sont de fort modestes « *nourrissons des Muses* », des « *pœtœ minores* », dont l'œuvre est faite beaucoup plus de verve railleuse, de bonhomie caustique, que de sublimes envolées. Leur langue est impure, gâtée par l'ivraie des importations Françaises, leur prosodie est quelque peu fantaisiste; leur effort n'en reste pas moins intéressant.

Le progrès s'affirme d'un écrivain à l'autre, l'idiome s'épure, le style s'annoblit, de Brayat à Courchinoux, pour arriver à son plein épanouisse-

ment avec Vermenouze. Si mince que soit le bagage littéraire de chacun, à ne considérer, pour plusieurs d'entre eux, que leurs productions en notre dialecte, leur pléiade constitue un curieux groupement. Il est étonnant qu'en ce siècle de découvertes scientifiques où la vapeur et l'électricité nivellent les dernières barrières de province à province, où l'uniformité de modes, d'usages, de manière de vivre, se généralise de plus en plus, où l'instruction obligatoire ne laisse plus, au moins en théorie, un seul pâtre illettré, l'antique dialecte ancestral recrute de fervents poètes qui se complaisent à l'utiliser encore. Ce n'est que justice rendue à ces sept ou huit héritiers des Pierre de Vic, des Rogiers, des Segret, des Bellestat que de reconnaître en eux les modernes Troubadours Cantaliens du XIXe siècle.



Jean-Baptiste Brayat

1779-1838



J.-B. BRAYAT

1779-1858

La famille Brayat appartient à ce type de vieilles races Auvergnates, fréquent dans nos montagnes, dont on a dit avec raison qu'elles constituent la réserve du pays. Très anciennement enracinées au sol, prenant rang dans cette vieille Bourgeoisie rurale qui confinait à la Noblesse terrienne et contractait alliances avec elle, ces familles vivaient honorablement sur leur petit domaine ancestral. Pourvus d'une instruction presque toujours bien supérieure à celle des hobereaux du voisinage, ses membres occupaient, sur place, des fonctions Notariales ou de Judicature, quand ils n'étaient pas Avocats en Parlement ou Conseillers au Baillage voisin. L'un d'eux s'élevait parfois jusqu'à un de ces Offices de Judicature ou de Finance qui conféraient la Noblesse, aux derniers siècles de la Monarchie, tandis qu'un autre, moins doué, labourait de ses mains le champ familial. Sources fécondes d'énergie, d'honnêteté, de labeur inlassable apparaissent ces familles de la Bourgeoisie Française dont notre

éminent ami A. Bardoux a écrit magnifiquement l'histoire (1).

Il est difficile de préciser si les ancêtres de notre poète avaient donné leur nom au village de Brayat, paroisse de Boisset (2), ou si eux-mêmes en avaient retenu le nom. Nous laissons aux étymologistes le soin de faire dériver le nom de Brayat de l'antique « *braye* » Gauloise!

Un Brayat était déjà possessionné au village de ce nom au XV[e] siècle; un autre, Notaire Royal à Boisset en 1545. Helys de Brayat paraît avoir été l'héritière du rameau aîné, quand elle porta par son mariage, le 4 mai 1739, le domaine de Brayat à Jacques de Rochemonteil, Ecuyer, puis à Jean de la Tour qu'elle épousa en secondes noces. Son oncle, Jacques de Brayat, d'abord Avocat à Aurillac, puis Juge Royal à Boisset, avait épousé, en 1700, Jeanne

---

(1) Agénor Bardoux, Député du Puy-de-Dôme, puis Sénateur, Ministre de l'Instruction Publique, auteur de nombreux ouvrages historiques de haute valeur et notamment de l' « *Histoire de la Bourgeoisie Française* ».

(2) Boisset est une commune du canton de Maurs et de l'arr. d'Aurillac.

de Sales (1) qui le rendit père de deux filles et de Pierre qui lui succéda en 1733 dans l'office de Juge Royal à Boisset. De Jeanne du Boys, ou Dubois, il eut quatre enfants dont l'aîné, Pierre II Brayat, recueillit dans la succession paternelle la charge, quasi héréditaire, de Juge à Boisset et épousa Catherine Bories de Bournarel, commune du Trioulou, dont il avait neuf filles et un fils, Jean-Baptiste, lorsqu'il périt assassiné, le 17 janvier 1798, dans des conditions qui rappellent quelque peu la mort affreuse de son compatriote et contemporain, Fualdès.

Né au hameau de Merlet, paroisse de Boisset, le 30 mai 1779, Jean-Baptiste se trouva à dix-neuf ans orphelin avec neuf sœurs en bas âge, dans une situation de fortune qui confinait à la gêne (2).

(1) Jeanne de Sales appartenait à la branche des de Sales d'Escazeaux, seigneurs d'Escazeaux, Lachaud, etc., près Carlat, rameau puîné, peut-être illégitime des de Sales du Doux, donzols de Cordes en Albigeois, seigneurs de Vézac, Sales, Foulholles, Le Doux, Loradoun en Carladez. De par son aïeule, le poète J.-B. Brayat avait une parenté, légitime ou non, mais fort authentique, avec les Marquis de Sales du Doux et les Marquis de Sales, en Savoie, dont est sorti saint François de Sales.

(2) A. Meyniel a donné dans son opuscule sur Brayat, P. 4, une étude généalogique fort exacte de cette famille.

Au prix de sérieuses difficultés pécuniaires, semble-t-il, il fit assez tardivement ses études, s'en fut à Mende suivre les cours de Médecine et obtint, le 12 avril 1816, le diplôme d'Officier de santé.

Fixé dans sa commune natale, Brayat y exerça modestement son art, à raison de vingt sous la visite, souvent, même, remèdes compris! Encore notait-il sur son carnet de comptes : « Pierrè me pogoro si los costognos se bendou ». — Pierre me paiera si les châtaignes se vendent. La mode médicale était alors à la saignée; notre Brayat la pratiquait avec ferveur, saignait à tout propos, parfois, peut-être, hors de propos! Vivant frugalement, peu économe, assez ami de la « dive bouteille », vraiment philantrope, Brayat ne connut une aisance relative que lorsqu'il eut épousé, le 14 janvier 1824, Agnès Lavernhe, veuve Bonnet, propriétaire sur la commune de Boisset du domaine de Lacoste qui rapportait, bon an mal an, une centaine de sacs de châtaignes (1).

On me permettra de reproduire ici mon appréciation sur Brayat et son œuvre, extraite du discours

(1) Au temps de Brayat, le sac de châtaignes devait rarement valoir plus de 4 à 5 francs.

que je prononçai à Boisset, le 25 août 1907, à l'inauguration du monument que lui ont érigé ses compatriotes (1) :

Il n'était pas un « Prince de la Science », c'est à croire ; mais il faisait de son mieux, profondément dévoué à ses malades, éminemment charitable aux indigents, d'une inlassable complaisance pour tous et d'une inaltérable bonne humeur... Esprit de dénigrement ou de jalousie, je l'ignore ; on m'a conté que Brayat n'était pas sans défaut et le grand reproche formulé était que notre homme ne dédaignait pas un verre de bon vin ; en dégustait même deux ou trois, voire quatre avec béatitude !... En Auvergne, jamais un verre de vin, même superflu, n'a noyé la réputation d'un brave homme ! A courir la contrée, il en vint à aimer d'un

(1) Cette cérémonie eut lieu en présence de MM. Duclos, Préfet du Cantal, Lintilhac, Sénateur, Rigal, Député du Cantal, etc. Le bon Félibre et régionaliste passionné : A. Meyniel, Instituteur public de la Ville de Paris, auteur d'un volume sur l'Auvergne « *Auvergne et Auvergnats* » et de divers récits en dialecte Cantalien, s'était imposé la tâche d'honorer Brayat. Grâce à une active propagande, à des conférences multipliées dans les réunions amicales et mutualistes des Auvergnats de Paris, il a recueilli les fonds nécessaires à l'érection sur la place de Boisset d'un beau buste en bronze dû au sculpteur P. Vaast.

amour passionné la Châtaigneraie (1), cette contrée rude et sauvage, mais si poétique et si prenante... Il savait aimer mieux encore ses habitants, leur langage si savoureux et si doux. Il connaissait dans le tréfond nos expressions du terroir, notre dialecte si simple et si expressif qui traduit si heureusement, sans prétention aucune, mais avec une si typique fidélité, nos pensées, nos sensations de race... Au cours de ses longues chevauchées, notre médecin taquinait la Muse, ciselait ses productions poétiques. Ainsi naquirent, au hasard de l'inspiration, ces soties, ces élégies, ces contes malicieux qu'il intitula : « *L'Avare* ». « *Les Plaideurs* ». « *La Belle fille* ». « *Le Bon voisinage* ». « *L'Economie* ». « *Le Bonheur de l'homme des champs* ». « *Les Procureurs* », « *La Bonne Education* », et tant d'autres où il a semé à pleines mains les traits de sa fine ironie et de son bon sens avisé. Fielleux et méchant il ne l'était guère ; ses traits le disent assez dans le clignement malicieux des paupières, le pli si fin de sa lèvre ; c'était un caustique à la langue déliée, un humoriste souvent pince-sans-rire, imperturbable de bonne humeur.

(1) On désigne de ce nom la partie méridionale du département du Cantal, complantée, tout entière, de châtaigniers.

Ses « *Conseils à son Fils* » prouvent surabondamment sa finesse d'observation et son haut bon sens. A eux seuls, ces « *Conseils* », qui tiennent en deux pages, suffiraient à lui assurer une réputation justifiée de brave homme, de philosophe avisé, d'écrivain qui sait condenser en peu de lignes plus de vérités et de sages réflexions qui n'en contient souvent un gros volume.

Si l'œuvre littéraire de Brayat, toute modeste qu'elle soit, ne manque pas d'originalité, un critique serait quelque peu embarrassé, sans doute, pour la classifier dans un des genres dont les maîtres du Parnasse ont tracé doctement les règles. Des parties comiques succèdent à des pages d'épigrammes railleurs ; la chanson y coudoie presque la ballade ; quelques stances lyriques se mêlent parfois à de spirituels quatrains. Modeste comme son œuvre, elle-même, Brayat, qui vécut en philosophe, sans austérité et sans ambition, fut un honnête et un sincère.

Il aimait peu, paraît-il, à déclamer lui-même ses poésies ; mais, en revanche, distribuait volontiers à ses malades la plaquette les contenant (1), les

(1) Il les avait fait imprimer, sous la Restauration, à Aurillac,

engageant à chercher dans cette lecture réconfort et bonne humeur. La courte préface en Français se termine par ce quatrain propitiatoire :

Public, je t'avertis d'avance
Que j'ai droit à ton indulgence
Puisqu'en six mois, dans mon village
J'ai fait tout mon apprentissage.

On recueillerait facilement dans ces brèves pages ample moisson de bons conseils, de pensées humoristiques et d'épigrammes. L'avarice, dit-il :

...Oquelo possiou funesto	*De l'avarice, cette passion funeste*
Se quitto pas coum' uno besto	*On ne se dépouille pas comme d'un vêtement.*

. . . .

...Lou Diou de l'obare	*Le Dieu de l'avare*
Lou beirès dins un sat de tielo	*Vous le verrez dans un sac de [toile*
Estocat omb' uno ficello	*Attaché avec une ficelle*
Ou din qualca bieilho toupino	*Ou dans quelque vieux pot*
Que serbio plus ò lo cousino.	*Hors d'usage à la cuisine.*

---

chez Viallanes. Elles étaient en vente à Maurs, la petite ville voisine de Boisset, chez Salesse, Instituteur et chez Delfau, jeune, Marchand. Elles ont été réimprimées en 1886 par A. Bancharel dans son opuscule « Grammaire et Poètes », P. 62 à 78 et en 1907 par A. Meyniel, promoteur du monument Brayat, dans la brochure éditée à l'occasion de l'inauguration du monument.

En tête de sa poésie sur le « *Bon voisinage* », il place ce chrétien axiome :

Lou bounhur lou maï désiraple	*Le bonheur le plus désirable*
Es d'eima Dieou é soun som-[blaple.	*Est d'aimer Dieu et son prochain.*
Oti obès touto lo lei de Dieou	*En cela se résume toute la loi [divine;*
Baoutres, z'o sobès coumo ieou.	*Vous le savez tout comme moi.*

La cause de ruine la plus certaine, à ses yeux, est de s'adresser aux Avoués !

Pleigias per monjia bouostre be	*Plaidez pour manger votre bien*
Goloupa tchia les Proucuraïrès	*Courrez chez les Procureurs*
Oti, forès de bouns offaïres !	*Là, vous ferez bonnes affaires !*
Picats per de talos sonsurgos	*Piqués par telles sangsues*
Boutorès leis gaoutos cousudos	*Vous aurez vite les joues creuses !*
Els debenroou gras e gros	*Eux deviendront gros et gras*
E baoutrès n'ourès qué leis os.	*Et vous ne garderez que les os [sous la peau.*

Il y insiste encore dans ses leçons d' « *Economie* », mettant dans le même sac : vin, femmes, procès :

Crinias lou bi é leis proucès	*Redoutez le vin et les procès*
E los fennos, coumo sobès !	*Et aussi les femmes, vous le [savez !*
Car, souben, l'ome lou pus satchi	*Car, souvent l'homme le plus sage*
Sus oquello mar fo noufratchi !	*Sur cette mer fait naufrage !*
Çopenden los cal pas hoï	*Pourtant il ne les faut pas haïr*
Los poudon eima un bouci	*Nous les pouvons aimer un [tantine.t*

. . . .

Diéou ne coundomno que l'obus	*Dieu ne condamne que l'abus.*
Prendennès uno tout ol plus !	*Prenez-en une ; mais pas plus !*

. . . .

Lo cal eima si l'obès preso	*Vous devez l'aimer, l'ayant prise*
Ou, del min, n'en fa lou semblon !	*Ou tout au moins en faire le semblant !*

Dans son plus humoristique poème « *La Belle-Fille* », il note d'abord l'enthousiasme de la belle-mère pour sa bru, au lendemain du mariage :

Lo poulido noro qu'obons preso !	*Quelle charmante bru nous [avons prise !*
Es diligento e soumeso	*Elle est active et soumise*
O dé l'esprit e des tolons	*A de l'esprit et des talents*
Maougrès que n'agio que bint'ons.	*Bien qu'elle ait à peine vingt ans.*

Un mois ne s'est pas écoulé que tout change de face !

Lo maïre combio de lengatchi	*La belle-mère change de langage*
E dis ô qu'aou lo bol entendre	*Et dit à qui veut l'entendre*
Que so noro baou pas lou penre	*Que sa bru ne vaut pas la côrde*
Qu'oqu'o n'ès qu'un entrofouissou	*Que ce n'est qu'une malfaisante*
Omistouso coum'un bouissou.	*Aimable comme fagot d'épines.*
. . . .	. . . .
Oqu'ouo n'es qu'uno maou hou-[nesto	*C'est une mal élevée*
	Qui déjà voudrait commander.
Boouo coumença de fa lo mestro.	. . . .
. . . .	*Elle s'atife et s'adonise*
Guello s'opinco é s'odouniso	*Comme si elle était Marquise*
Coumo ço qu'ouero uno Morquiso	*Et moi de peur d'appauvrir la [maison*
E ieou per montene l'oustaou	
Pouode pas croumpa un domon-[taou !	*Je n'ose même pas m'acheter un [tablier !*
. . . .	. . . .
Es gourmoudo coum'uno catto	*Elle est gourmande comme une [chatte*
Quond trobo un toupi, lou deso-[cato	*Quand elle trouve un pot, elle le [découvre*

E, sio omb' lou det ou lo lengo	*Et, soit, avec le doigt, soit avec la [langue*
Lo bileno, caou que n'en prengo !	*L'éhontée ! Il faut qu'elle y goûte.*

Les litanies de reproches sont copieuses ; les récriminations de la bru ne le sont pas moins ! Sa belle-mère ne vaut pas la corde pour la pendre :

Aimo lou bit e lou fricot	*Elle aime le vin et le fricot*
Que soulo debourorio un piot.	*A elle seule dévorerait une dinde*
Oprès qu'ès brahomen sodoudo	*Quand elle est pleinement gavée*
L'obès que parlo touto soulo	*Elle bavarde toute seule*
Crido, juro, tompesto	*Crie, jure, tempête*
Dirias qu'o perdudo lo testo.	*A croire qu'elle a perdu la tête*
E, dusquo qu'o cubat lou bi	*Jusqu'à ce qu'elle ait cuvé son vin*
Lou diaple s'en pouot pas benchi.	*Le diable n'en viendrait pas à [bout !*

La kyrielle des reproches continue, interminable ; la douce belle-fille conclut :

Qu'aou bourias que demouresso	*Qui voudriez-vous qui habitât*
Omb'un diaple d'oquel' espesso !	*Avec un diable de cette espèce !*

. . . .

Bouole fa ligi moun countrat.	*Je veux me faire lire mon con- [trat.*
Per beire coumo es possat	*Pour voir comment il est rédigé.*
E oqu'ouo qu'ès recounegut	*Tout ce qui m'a été reconnu*
Me rondroou dusqu'oun escut.	*On me le rendra jusqu'au dernier [écu.*

Avant de quitter le modeste Officier de santé poète, voyons-le, agréable fabuliste, montrer aux

ambitieux le danger qu'ils courent à vouloir sortir de leur condition native :

Uno clouco ombe ses coutis	*Une poule-mère avec ses poussins*
Onet ol prat l'aoutre moti	*S'en fut au pré, l'autre matin.*
E, ombe ses coutis, per hosard	*Au milieu de ses poussins, par [hasard*
Li se roncountrèt un conard,	*Se trouvait un canard.*
Tot leou qu'oqueste beguet l'aïgo	*Dès que celui-ci vit l'eau*
Bisté, quittet l'aoutro boulaillo	*Aussitôt, il quitta la volaille*
E, d'oprès l'esten que counserbo	*Et mû par l'instinct atavique*
Lou ritou s'en bo din la serbo.	*Le canard courut au réservoir.*
Oti, en noden guel se plaï	*Là, il prenait autant de plaisir à [nager*
Coumo lou rei din soun polai.	*Que le roi à habiter son palais.*
. . . .	. . . .
Mès, les coutis poguerou car	*Mais, les poussains payèrent cher*
L'hounour dé segre lou conard !	*L'honneur de suivre un canard !*
D'obouord, en coumencen lo [courso	*Dès qu'ils se furent élancés*
Guetchiès se neguerou sons res- [sourço.	*Ils se noyèrent sans rémission.*
E touto la sotto boulailho	*Et toute cette sotte volaille*
Onet durmi ol found de l'aigo !	*Alla dormir au fond de l'eau.*
Lo clouco ero sus la coousado	*La poule restée sur la chaussée*
Que cridabo coum'uno fado :	*Leur criait comme une enragée*
Eh ! ound'onaï paoubres estourdis	*Hé ! où allez-vous, pauvres étour- [dis*
Dins l'aïgo sorès engloutis ;	*Vous allez être engloutis par l'eau*
Lo glebo es nostre portatchie	*Le gazon est notre domaine*
Mès, oti, forès noufratchi.	*Sur l'eau vous ferez naufrage.*
Restas din bouostre coundicion	*Restez dans votre condition*
Lou molhur be de l'ombiciou.	*Le malheur vient de l'ambition.*
Si cadun restabo ô so plaça	*Si chacun restait à sa place*
Berias pas tout ço que se passo	*On ne verrait pas tout ce qui se [passe,*
La poulo es fatchio per grota	*La poule est faite pour gratter*
Coumo lou ritou per noda	*Comme le canard pour nager.*
Esemple ô baoutres peisons	*Exemple à vous autres paysans*
De countrefa pas trop lou [mounde grond.	*De ne pas trop contrefaire les [gens plus huppés.*

L'abbé Bouquier

Curé d'Ytrac et de Leynhac

17...-18...

Tous les écrivains qui se sont occupé de la renaissance du dialecte Cantalien au XIX[e] siècle, citent le Curé Bouquier; aucun ne donne sur lui le moindre renseignement biographique et Auguste Bancharel, le mieux documenté d'ordinaire, avoue que ses recherches sont restées vaines. Celles que nous avons tentées à Leynhac, dernier poste du Curé Bouquier, n'ont pas eu meilleur résultat (1). Nos investigations à Calvinet, lieu d'origine de notre poète, ont été plus heureuses grâce à l'aimable obligeance du Maire de Calvinet, M. Jean de Bonnefon, à qui nous exprimons tous nos remerciements pour sa bonne grâce à fouiller lui-même registres paroissiaux et d'état civil, à interroger ses administrés nonagénaires. L'enquête « *par turbe* », comme on disait jadis, que M. de Bonnefon a bien voulu faire, a, enfin, révélé pourquoi les Archives de Calvinet sont aussi muettes que celles de Leynhac sur le Curé Bouquier.

---

(1) Nous remercions M. l'Abbé Teulet, Curé de Leynhac, de toute la peine qu'il a bien voulu prendre à fouiller inutilement Archives Paroissiales et Municipales.

Sa famille était fort ancienne à Calvinet. Elle a donné des Juges de Carladez et au moins deux Curés de Calvinet en 1607 et 1725. Véritable pépinière ecclésiastique, elle fournissait un ou plusieurs Prêtres à chaque génération. Les Bouquier pullulent au registre des naissances, entre 1750 et 1850, sans qu'il soit possible d'y distinguer notre Curé-Poète; peut-être est-ce Auguste Bouquier, né en novembre 1777. Successivement Curé d'Ytrac, puis de Leynhac, l'Abbé Bouquier quitta cette dernière Cure pour se retirer dans sa famille à Calvinet, antérieurement à 1837. A cette époque, un de ses neveux était « *Chef des Missionnaires* » (?) à La Martinique. Vers 1839, l'ancien Curé d'Ytrac et de Leynhac, plus que sexagénaire alors, quitta Calvinet pour aller rejoindre son neveu à La Martinique où il a dû mourir. Il avait, sans doute, emporté au delà des mers le manuscrit de ses poésies Cantaliennes dont il comptait, peut-être, grossir le nombre en rêvant sous les bananiers, ce qui expliquerait qu'il ne nous reste de ses productions qu'un unique fragment (1).

(1) Il y a une quarantaine d'années, deux Abbés Bouquier, neveux du Curé-Poète, étaient Missionnaires à La Basse-Terre

Vermenouze voyait en l'Abbé Bouquier, comme en Brayat et Veyre, les premiers pionniers de la renaissance Occitane Cantalienne et semble avoir grandement apprécié le Curé-Poète dont il trace cet élogieux portrait :

Vous parle de lougtemps : lo porroquio d'Ytrat
Olero, obio l'Obat Bouquié coumo Curat
    Oquero un poueto, un felibre
Qu'obio fat proutchis bers per n'en coumpousa un libre
Deis bers qu'erou pas estroussats ni gorrels
    Ni maï cat de pieu buforels
Le fosio en lengo d'Oc, e cau dire qu'olero
L'estielo de sept reis n'esturluzio pas enquerro.

. . . .

Sons oquo nostre Obat, inhourad din soun trau
Serio 'stat, lou pus mins, Félibré Majourau (1).

---

où les avait peut-être emmenés notre éloquent compatriote Mgr Lacarrière, nommé Evêque de La Basse-Terre vers 1850. Ces deux Prêtres revenaient de temps à autre à Calvinet. La famille Bouquier n'est plus représentée actuellement que par M. Bouquier, Professeur de l'Université qui réside à Saint-Mandé, près Paris.

(1) Vermenouze : « *Jous la Cluchado* ». Couonte Bertodie, P. 2290.

Je parle de longtemps, la paroisse d'Ytrac
Avait alors l'Abbé Bouquier comme curé
C'était un poète, un félibre
Dont les vers auraient pu former un livre entier
Des vers qui n'étaient pas estropiés, ni boiteux
Ni, non plus, du tout boursouflés.
Il les faisait en langue d'Oc; en ce temps là
L'étoile à sept rayons ne s'était pas levée.
. . . .
Sans cela, notre Abbé ignoré dans son trou
Eut été pour le moins Felibre Majoral.

« Homme d'esprit, cultivant les belles-lettres et aimant la joyeuse langue d'Auvergne », dit A. Bancharel (1), l'Abbé Bouquier aurait laissé un certain nombre de poésies en dialecte Cantalien, actuellement aux mains de ses héritiers qui en auraient toujours refusé communication (2). On ne peut donc juger le Curé-Poète que par une seule pièce que Bancharel a éditée d'après un manuscrit autographe. Il n'est guère probable que l'Abbé Bouquier connût les œuvres du Prieur de Montaudon; mais

(1) « Grammaire et Poètes », P. 78.
(2) Ibid.

vraiment l'idée qu'il a eue de mêler des personnages célestes et infernaux à des Juges et des Curés terrestres, de personnifier la Conscience, l'Ambition qu'il fait parler, paraît aussi bizarre que l'excursion en Paradis à laquelle nous fait assister Pierre de Vic ! Le titre même qu'a donné le Curé Bouquier à son œuvre est, au moins, original.

« Dialogue d'un curé qui personnellement
« Pour gagner un procès a fait un faux serment
« En dépit de son seing et de sa conscience
« Et se croit dispensé d'en faire pénitence.
« Si mon style trop plat dégoute le lecteur
« Qu'il corrige l'ouvrage et le rende à l'auteur. »

L'Ange gardien apostrophe le Curé, le suppliant de reculer devant un faux serment ; le Juge presse le témoin de se décider ; le Curé, perplexe, hésite :

Ieou, bese tout oco, mès aï qualque scrupulo
Bous dissimule pas que me fo pessomen
Per un trot de proucès de faïre un faou sermen.

Je vois bien tout cela, mais garde quelque scrupule
Ne vous dissimule pas que j'ai grande hésitation
Pour un simple procès à faire un faux serment.

Le Juge revient à la charge et le Démon entre en scène. Satan s'ingénie à lui montrer la futilité d'un serment :

Cal crerio qu'ougassias tont de simplicitat!
Digas! Quond bous mettrès lo mo sus lo pouotrino;
Que foro oquo ô Dieou que siasco oti ou sus l'esquino?
E conte n'io que jurou, omaï jurou per rès!
Mès bous, troubaï del maou oti ound'nio pas tchès.

Qui pourrait vous supposer tant de simplicité
Voyons! Quand vous mettrez votre main sur la poitrine
Dieu s'inquiète peu que ce soit là ou sur l'échine.
Combien font des serments qui jurent pour rien
Mais vous, trouvez du mal où il n'y en a pas ombre.

Le curé avoue que le raisonnement de Satan a du bon; celui-ci y insiste. L'Ange gardien proteste, fait appel à la conscience du Curé, laquelle se déclare oblitérée; l'Ambition vient fortifier les arguments de Satan et le Curé faiblissant déclare :

Eh bé! Dounc, ieou m'en baou jura
Quitté opresso per m'en coufessa.

Hé bien! Donc, je vais prêter serment
Quitte à m'en confesser ensuite.

L'Ange gardien désolé appelle Saint Michel à la rescousse; mais le temps que cet Archange descende du ciel, le Curé, la main sur la poitrine, a prêté son faux serment. A l'arrivée tardive de Saint Michel, l'Ange gardien, à qui son zèle fait oublier le sentiment de la hiérarchie, vitupère l'Archange. Celui-ci assure que:

Dès qu'aï sougudo lo noubello
Soui portit coum'un'hiroundello
En fouormo de lengo de fioc
Me soui pas orrestat en lioc.

Dès que j'ai su la nouvelle
Je suis parti comme une hirondelle
En forme de langue de feu
Sans faire en route la moindre étape.

Et l'Archange conclut philosophiquement que le Ciel ne perd pas grand'chose à ne pas recueillir un Curé pareil.

Le curé Bouquier a-t-il voulu pasticher quelque Mystère médiéval; on peut se le demander. Il paraîtrait injuste de le juger sur cette unique production,

si bizarre de fond et de forme, sous la plume d'un Prêtre surtout. Si, comme Bancharel l'assure (1), il était le collaborateur de Brayat et avait, notamment, coopéré à « *L'Avare* » du Poète-Médecin, le talent poétique de l'Abbé Bouquier valait mieux que l'unique et vraiment faible échantillon qui nous reste de ses œuvres. Il faut reconnaître, en tous cas, que son idiome est moins que pur, tout encombré de mots français « *patoisés* ».



(1) « Grammaire et Poètes ». P. 78.

L'abbé Jean Labouderie

1776-1849

N'est-il pas bien téméraire de classer parmi les poètes en dialecte Cantalien du XIXe siècle, ce Prêtre San Florain qui a sûrement traduit en « *patois Auvergnat* » et peut-être en vers, sans qu'on puisse en apporter la preuve certaine, le Livre de Ruth et la Parabole de l'Enfant prodigue? Il fut réellement, en tous cas, un prédécesseur des Félibres par ses travaux philologiques sur notre idiome et sa typique figure vaut d'être saluée au passage.

Né à Chalinargues le 13 mai 1776, la Révolution le trouve Pro-Curé de Ferrières en Bourbonnais (1). Il passe les mauvais jours dans sa famille, s'empresse, dès la première éclaircie, de rétablir le culte à Chalinargues, mérite, par son zèle à réorganiser les paroisses de sa région, le surnom d' « *ouvreur d'Eglises* ». Après le Concordat, son orthodoxie est si suspectée, pourtant, qu'en 1802, Mgr de Belmont, évêque de Saint-Flour, juge nécessaire de

(1) Ferrières-sur-Sichon, cant. de Mayet de Montagne, arr. de La Palisse (Allier), populeuse paroisse de 1.800 habitants dont le chef-lieu est une petite ville à 30 kil. de La Palisse et à 26 de Vichy.

lui remettre un certificat attestant « qu'il est de sa communion » (1). Prêtre de caractère indépendant, sans doute, il est traité, à la fois, sous la Restauration, de Janséniste et de Voltairien !

Il a néanmoins de puissants protecteurs à la Cour ; le duc de Berry lui confie l'éducation des deux filles qu'il a eues de son mariage en Angleterre avec Miss Brown (2), le Comte d'Artois lui écrit son espoir de lui faire conférer un Evêché. Déjà, en 1822, l'Archevêque d'Avignon lui avait offert un Vicariat Général qu'il avait décliné ; en 1834, la Députation du Puy-de-Dôme, le Comte de Montlosier en tête, le demande vainement comme Evêque de Clermont ; en 1836, les sollicitations du

(1) Notice sur l'Abbé Labouderie par le Comte de Dienne parue dans « *Lo Cobretto* » du 7 février 1900. Nous avons suivi pas à pas cet excellent travail ainsi que celui de l'avocat Dillac paru en 1862, dont le Comte de Dienne s'était lui-même inspiré.

(2) On sait que le Duc de Berry avait fort légitimement épousé en Angleterre, pendant l'Emigration, Miss Brow dont il eut deux filles : Mlles de La Chatre et d'Issoudun qui devinrent Mmes de Charette et de Lucinge. Plus tard le Pape déclara ce mariage nul pour défaut de consentement de l'oncle, chef de famille, Louis XVIII. Nous avons encore connu des adversaires de la légitimité qui déclaraient tout uniment le Duc de Bordeaux, Comte de Chambord (Henri V) et sa sœur la Duchesse de Parme enfants illégitimes et adultérins.

Clergé San Florain restent également vaines pour l'obtenir comme Evêque de Saint-Flour (1). Frappé d'une attaque de paralysie le 15 janvier 1838, il languit douze ans infirme et meurt à Paris, 22, place du Parvis-Notre-Dame, le 2 mai 1849.

On ignore quelle avait été son attitude vis-à-vis de la Constitution Civile du Clergé; on sait seulement qu'il était fort lié avec l'Abbé Grégoire, le Conventionnel célèbre. Celui-ci lui remit, à son lit de mort, la relique insigne du bois de la Croix que possédait l'Abbaye de Saint-Denis (2). Lors du sac de l'Abbaye, Grégoire avait retiré la précieuse relique du reliquaire que la Convention envoyait à la Monnaie pour y être fondu et l'avait pieusement conservée. L'Abbé Labouderie léga cette relique à l'Abbé Roudil, Curé de Chalinargues, qui en fit faire en 1855 la recognition officielle par l'Evêque de Saint-Flour.

Producteur fécond, l'Abbé Bourderie a collaboré

(1) Comte de Dienne, Dillac, loc. cit.

(2) Cette parcelle considérable de bois de la Croix avait été donnée par Baudoin, Empereur de Constantinople à Philippe-Auguste, roi de France et déposée par celui-ci au trésor de Saint-Denis.

à nombre de Revues de son temps, fourni plus de cinq cents articles à la Biographie Universelle de Michaud, publié soixante-dix études diverses.

L'une d'elles qui figurait sous le numéro 56, dans la vente de ses livres qui eut lieu à son domicile à Paris en 1854, intéresse particulièrement l'idiome Cantalien ; c'est le « *Vocabulaire du patois usité sur la rive gauche de l'Allagnon jusqu'à Molompise* » publié dans les « *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* », T. XII, P. 338. Sous le n° 42 de la même vente est noté : « *Le livre de Ruth en hébreu et en patois Auvergnat* » — « *La Parabole de l'Enfant prodigue en syriaque et en patois Auvergnat* », édités à Paris en 1824.

M. Dillac, Avocat à la Cour Impériale de Paris, originaire d'Aurillac, a consacré, en 1862, une substantielle notice publiée chez Jouaust, à l'Abbé Labouderie pour lequel il professait grande admiration et dont il disait volontiers que, chez lui, le poète n'était pas inférieur au philologue et au savant (1).

(1) Esprit très cultivé, M. Dillac, qui appartenait à une vieille famille de la bourgeoisie d'Aurillac, avait exercé, longues années, à Paris, la profession d'avocat avec distinction et talent. C'était

Fut-il vraiment poète et rima-t-il sa Parabole de l'Enfant prodigue en dialecte Cantalien? Ses manuscrits dispersés pourraient seuls en fournir la preuve. Il est certain, en revanche, comme le dit si bien notre éminent compatriote, le Comte de Dienne (1) que : « L'Abbé Labouderie est un des « prédécesseurs des Félibres. Comme le fait Mis- « tral dans *L'Armana Prouvençau* », il a traduit « certains passages des Saintes Ecritures; comme « lui encore, il a doté son pays d'un dictionnaire « de la langue. Seulement, il s'est borné au simple « dialecte parlé dans les environs de son village « natal au lieu d'embrasser comme le Maître, dans « « *Lou Tresor dou Félibrige* », tous les dialectes « de la langue d'Oc. Néanmoins, il a droit à la

---

encore, au déclin de sa vie, un aimable causeur qu'il nous souvient d'avoir visité dans son appartement du Boulevard des Italiens, facile à trouver, observait-il, la maison portant pour enseigne « *Au Sauvage* ».

(1) Le Comte de Dienne, héritier de cette illustre race Auvergnate à laquelle les généalogistes assignent une origine Gallo-Romaine, est un infatigable érudit auquel le Cantal doit les plus précieuses recherches. Son cartulaire de la Vicomté de Carlat publié en collaboration avec M. Saiges, est un réel monument d'érudition. Il est l'auteur de nombreuses Etudes des plus consciencieuses et des mieux documentées dont la plus récente sur Sainte Bonne d'Armagnac, Princesse Carladézienne.

« gratitude de ceux qui s'occupent de la renaissance « de notre littérature Romane et nous avons lieu « d'être fiers de ce compatriote. Attaché profondé- « ment à son pays, il a compris, à une époque où « l'idiome des ancêtres était méprisé sous le nom « de « *patois* » que la langue d'un peuple est le « témoignage irrécusable de sa vie nationale et de « sa liberté » (1).



(1) Comte de Dienne: Notice sur l'Abbé Labouderie. « *Lo Cobreto* », Février 1900.

Frédéric de Grandval

1802-1859

Jean-Joseph-Désiré-Frédéric Dupuy de Grandval, né à Laubressac, canton de Saint-Céré (Lot), aux limites du Cantal, appartenait par son père à une ancienne et honorable famille du Quercy et par sa mère Marie Gourlat de Saint-Etienne à la Haute-Auvergne où les Gourlat occupaient héréditairement des offices de Judicature et de Finance. Son union avec Louise-Clémentine de Bertoult ne dut être ni longue ni heureuse; il était trop un « fantaisiste-indépendant » pour apprécier à leur valeur les paisibles joies conjugales!

— « Homme rare et original, dit Bancharel, « M. de Granval, qui aimait les plaisirs, succomba « à la tentation familière aux poètes. Comme « Musset, il obligea la Muse à tremper ses ailes « dans la ligueur aux reflets verts! Il y avait en lui « deux hommes, l'un vulgaire, asservi, l'autre déli- « cat, élevé, frémissant de tout ce qui est beau. Il « s'attendrissait facilement, parlait des jeunes filles « et de l'amour avec une élégance peu commune et « ne trouvait que des accents vigoureux pour chan- « ter le peuple et la liberté. Granval correspondait

« avec Béranger qui le corrigeait parfois. Sur ses « derniers jours la poésie était devenue pour lui « un retour à la moralité, une revanche de sa « conscience longtemps esclave, une satisfaction « donnée au souvenir d'une jeunesse trop orageuse, « une réparation aux désastres que sa fortune avait « éprouvée » (1).

Une pièce intitulée « *Chant patois* », conseils aux électeurs, dans le sens le plus démagogique et le plus violent, lui est attribuée sans certitude; en revanche, « *Les étrennes de Jean Guétras* », datées de septembre 1850, ne laissent aucun doute sur ses opinions politiques plutôt avancées :

Li o lèou très ons que lo Fronço indignado
Cossabo un rei que fosio soun molhur.
Quond entendet peta lo fusillado
Philippo part, s'escound coum'un boulur
. . . .
Lou pouople fier d'estre mestre ô soun tour
Fo prouclama pertout lo Repuplico.
Noples, bourgis, ombe les prouletaris

(1) « Grammaire et Poëtes », P. 84-85.

Plontou, en conta, l'aoubre de Liberta.
Sons leis souna, les Curats, leis Bicaris
En surpuli, benoou les botetchia

. . . .

Debiou, per rès, teni dins los escolos
Les tious efons é leis rondre sobens
Mès tout oqu'ouo n'ero que foribolos
Seroou deis ases enquerro per lougtemps.
T'obioou proumet que pourios, lou dinmergue
Bioure del bit sons pogat cat de dret
Quond ouras set, biouras, tchias tu, del mergue
Mountolombert barro les coborets.

. . . .

Esperé be que coummencès de beire,
Paoubre peison, que se foutou de tu
Se cado jiour te sarrou lo courejio
Oqu'ou'es finit, pourras plus bergena.
Ser e moti, te netegiou lo gretchio
Te deissoroou que leis uels per ploura

. . . .

Obons besoun de fa uno bugado
Lou lingi fi s'ocabo de gosta
Osserton plo oquello soplounado
Per n'ober pas besoun de li tourna

Voilà trois ans bientôt que la France indignée
Chassait un roi qui faisait son malheur.
Quand il entendit crépiter la fusillade
Philippe part, se cache comme un voleur
. . . .
Le peuple fier d'être redevenu son maître
Fait proclamer partout la République.

Nobles et Bourgeois avec les prolétaires
Plantent, en chantant, l'arbre de Liberté
Sans y être conviés, les Curés, les Vicaires
En surplis, viennent le baptiser.
. . . .
On devait, gratis, admettre aux écoles
Tes enfants, en faire des savants.
Tout cela n'était que fariboles
Ils croupiront dans l'ignorance longtemps encore.
On te promettait que tu pourrais, le dimanche
Boire du vin sans payer aucun droit.
Quand tu auras soif, tu boiras, chez toi, du petit-[lait
Montalembert ferme les cabarets.
. . . .
J'espère que tu commences à t'apercevoir,

Pauvre paysan, qu'on se moque de toi.
Si, chaque jour, on te serre la courroie
C'en est fini, tu ne pourras plus respirer.
Soir et matin, on te vide la crêche
On ne te laissera que les yeux jour pleurer!
. . . .
Nous avons grand besoin de faire une lessive
Le linge fin finit de se gâter
Réussissons bien ce savonnage
Pour n'avoir plus à le recommencer.

Le 23 février 1854, Jasmin, le sémillant poète Agenais, alors à l'apogée de sa réputation, venait donner, au théâtre d'Aurillac, une soirée littéraire de bienfaisance en l'honneur de la langue d'Oc que célébraient les poésies du spirituel coiffeur d'Agen. M. de Grandval, chargé par les admirateurs Aurillacois de Jasmin de le saluer à son arrivée en ville, lui adressa cette bienvenue :

Debés pas toun renoum ol reng, o lo fourtuno ;
Té l'es fat tout soulét, caouso bien paou coumuno !
Car, son forts oppuis ou son lo claou d'argent,
Lou mérité longuis et traouco raroment.

Noun, suffis pas noun plus de courré les escolos,
Se forci dé lotin ou d'aoutros foribolos;
Oquel qué sero pas un pouèto quond naï,
Pot n'emprunta lo pel, mais lou didin, jiomaï
O quos del firmoment qué l'y jiollis so flammo,
E guel soul parlo bien lou léngachi de l'âmo......
Quontés n'en countorion dé réputas sobénts
Qu'espérou d'ottopa lo luno ombé léis dénts;
Sou mountat, lou moti, sur lou guéiné Pégaze,
Per sé beïre, lou ser, sur l'esquino d'un aze.
Mais tu, l'éfon gosta de lo terro et del cieou,
Del célebré boloun n'as tostat qué lou mièou.
Fidel o toun estat, tout fosen lo pratiquo,
As méritat cent cots lo palmo académique,
Et, per prouba, Jasmin, qué souei pas trufondié,
Prouclamé Françounotto et De costel euillé,
L'Obuglé qu'aimé tont et pueis tos Popillottes.
Qué faou bira lou cat à toutos los drollotos.

Portés lou jionti noum d'uno poulido flour;
Tous bers n'oou lou porfum, toun âmo lo coulour;
Otobé, lou boun Diéou, to justé en préférenço,
T'o caousit per ana counsola l'indigenço
Disou dins toun poïs qué lou sér qu'és noscut,

Entenderou dins l'air les doux accords d'un luth;
Qué lo nuet, sur toun bret dobolét un esclaïre,
Qué monquet fa mouri de poou to paouro maïre!
Per yeou, souei pas surprit de poreillos fobours :
Un Diéou dei bers potaïs naït pas toutes les jiours,

Tu ne dois pas ta renommée à la naissance, à la fortune
Tu l'as conquise par toi-même, fait assez peu commun.
En général, faute de puissants appuis et sans la clé
[d'argent
Le mérite reste inconnu, perce bien rarement.
Ce n'est pas assez non plus que courir les écoles,
Se gaver de Latin et d'autres fariboles
Celui qui n'a pas reçu au berceau le don de poésie
Pourra sembler en revêtir l'apparence mais jamais la
[réalité
C'est du Ciel que lui doit venir sa flamme
Lui seul parlera vraiment alors le langage de l'âme
Combien pourrions-nous citer de savants renommés
Qui s'imaginent décrocher la lune avec leurs dents
Sont montés le matin sur le capricieux Pégase
Pour se voir le soir à califourchon sur un âne!
Mais toi, le benjamin de la terre et du ciel,

Du célèbre vallon tu n'as goûté que le miel.
Assidu à ton métier, tout en servant la pratique
Tu as mérité cent fois la palme académique.
Et pour te prouver, Jasmin, que je ne suis pas hableur,
Je salue « *Francounotto* » et « *De costel eullé* »
« *L'Obuglé* » que je prise si fort et aussi tes « *Popil-*
[*lottos* »
Qui font tourner la tête à toutes les fillettes.
Tu portes le nom d'une des plus jolies fleurs
Tes vers ont sont parfum, ton âme sa couleur.
Aussi Dieu si juste dans ses choix
T'a élu pour aller secourir l'indigence (1).
On affirme dans ton pays que, le soir de ta naissance,
On entendit dans les airs les doux accords d'un luth;
Que la nuit, sur ton berceau, apparut une clarté
Qui faillit faire mourir de peur ta pauvre mère;
Pour moi je ne suis pas surpris de telles faveurs
Un Dieu de la Poésie « patoise » ne nait pas tous les
[jours!

« *Lo Cobretto* », cette Revue Félibréenne Canta-

(1) Les recettes réalisées par Jasmin dans sa tournée littéraire étaient versées toutes entières aux œuvres de bienfaisance.

lienne, d'existence si courte et si bien remplie (1895-1900), a donné, dans son numéro de mai 1895, une poésie inédite de Grandval, datée d'Aurillac, le 14 août 1850, qui nous montre le joyeux et insouciant viveur sous un jour tout différent de la réputation qu'il a laissée. De délicats sentiments conjugaux et paternels y sont exprimés en termes émus; l'inspiration prend, cette fois, sa source au meilleur du cœur :

UN EXILAT

Cade moti, quond lo fresco rousado,
Del cièu dobalo escorbilha leis flours,
Sous plus ô ièu, è moun âmo ocoplado,
Prend lou comi, que meno ô mouis omours.
M'espossechen, se besès sur lo branco,
Des tourtourèls libres se bequeta,
Un long soupir lo jiolousio m'orronquo,
Ol found del bos lo pôu les fo souba!......

Poulis oùssels, quond prenès lo boulado
Un soul moument se boulias m'escouta,
Bous corgorio de pourta lo bequado,

Ois ongielous, que m'o cogut quitta,
Bous prégorio de counsoula lour maire
Que coumo bous sat qu'ès oquo d'eima,
Odoucirias so blossuro, pecaïre,
E sous poutous me tournorias pourta?

En libertat, uriousos creoturos,
Bous ossemblai, cadun dit so consou,
Bibès en pat dins lei mèmos posturos
Se bous bottès, couneissès lou perdou.
Nautres que son les phénix de lo tèrro,
Que nous bonton d'estre cibilisats,
Per oui, per noun, nous decloron lo guèrro,
Toujiour les fouorts escrassou les pus flats!

Ousselou blonc, oquel de nostre Signé,
Que de tout temps, près de guel gardo omoun
Pregas-lou bien qu'ô s'eima nous insigne
E dins l'ifer que clabe lou Demoun :
Counjuras-lou de perdouna lo Franço,
N'o siéisonto ons que l'orrouson de plours;
O l'Exilat prestat bouostro ossistonso,
Per quo soun niou puesque finit sous jiours.

Chaque matin, quand la fraîche rosée
Tombée du ciel, ranime les fleurs
Je ne me possède plus et mon âme accablée
Prends le chemin qui mène à mes amours.
Je me réjouis à voir sur la branche
Se becqueter des tourterelles en liberté.
L'envie m'arrache un gros soupir
Les oiseaux effarouchés vont se blottir au fond du [bois.
Jolis oiseaux, quand vous vous envolez
Si vous vouliez, une minute seulement, m'écouter
Je vous chargerai de porter la becquée
Aux angelets qu'il m'a fallu quitter
Je vous prierai de consoler leur mère
Qui, aussi bien que vous, sait ce que c'est qu'aimer
Vous adouciriez sa blessure, la pauvrette!
Et me rapporteriez ses baisers (1).

Heureuses créatures! En absolue liberté
Vous vous réunissez; chacun dit sa chanson

(1) Si le poète entend parler de sa femme, Mme de Grandval née de Berthoult, il semblerait qu'il suppose que ce n'est pas de son propre gré qu'elle s'est séparée de lui et qu'ils avaient des enfants.

Vous vivez en paix dans le même bocage
Si vous vous querellez, vous connaissez les joies du
[pardon.
Nous, les hommes, qui sommes les phénix de la terre,
Pour un oui, pour un non, nous nous mettons en guerre
Et toujours les plus forts écrasent les plus faibles.
Oiseau blanc, toi le privilégié du Seigneur
Que de tout temps il a gardé là-haut, auprès de lui,
Demande-lui instamment de nous apprendre à nous
[aimer
Et d'enfermer le Démon au fin fond des enfers.
Conjure-le de pardonner à la France.
Depuis soixante ans, nous arrosons son sol de nos
[larmes
A l'exilé accordez votre appui
Pour qu'au nid natal il puisse finir ses jours (1).

Ces généreux sentiments ne paraissent pas avoir duré, à moins qu'on ne suppose antérieure la poésie que « *Lo Cobreto* » a publié dans son numéro de janvier 1898 et dont elle attribue la paternité à

(1) Cette strophe justifie le jugement de Bancharel qu'il y avait en Grandval deux hommes, l'un de sentiments élevés, l'autre asservi à sa funeste passion.

Grandval. Cette sorte d'auto-biographie est tellement dans la note qui fut celle de notre poète, elle décrit si bien la fâcheuse faiblesse qui fit de lui un déclassé, qu'on y peut voir sans témérité une confession du pauvre fervent de Bacchus :

MOS ESTRENNOS OI BOUS EFONTS

Brabes efonts, lou cornobal s'oprotchio.
Lou pitchiou blus se bendro pas trot car.
E sons ober grond orgent dins lo potchio,
Pourrés ono desquilha lou mièt-quart.
Soubenon-nous qu'oprès forto secado
L'aure ol pè tort es per trot ginerous,
Nous fourniro de que bioure ô rosado,
Mès dobont guel flotchires les ginous.

Lou bi noubèl ô lo cruco me monto ;
Per me gori, demo foraï lou lus,
De boun moti lo gouto me remonto,
Mès tout lou jiour rèste fidèle ol blus.
Quond lo nuit be, per possa lo bilhado,
Près d'un boun fiot, m'ossiète sus un bonc
E tout fument è mongient lo grelado,

O tout osard bube un litre de blonc.

Pièi ol cofè bau prendre uno tassotto;
Me forio mau sons tres sos d'aigo-ordent.
Trobe un omit, foson lo portidoto,
E dous cruchouns li passou roundoment.
Sount netetchiats e cau quita lo plaço.
Bau prendre l'èr, osarde uno consou;
N'ai be prou fat, lo potroulho m'omasso
Sons resistonço è me meto en preisou.

Lou jiour poret è m'olondou lo porto.
Dintre ô l'oustau, tout mèque é morrounent,
L'efontou crido é lo Jiano s'emporto:
« Tros de gourmond, de qu'as fat de l'orgent? »
Coumo un ognèl m'ossiète sons res dire,
De tems en tems m'ogatchio de trobèr.
L'efont sul brat me premene sons rire,
En otendont que puèsque tua lou bèr.

Quond me grôupigno, otire so monoto,
En proumetent que li tournorai pas,
E douçoment li fau mo coressoto.

Sou perdounat, sul cot troton lo pat.
Per moun malur, oquoi serment d'ibrogno :
Trot boun efont, sabe pas resista.
E maugrèt ièu, coumo lou set me gogno,
Ol coboret biste me cau tourna.

Lo pauro Jiano o be rosou, pecaire,
Trobalha dur è son un ordi ;
Pourrio pourtont me metre ô moun ofaire
S'ère reglat coumo nostre bisi :
O soun dina so mièjio boutilho.
Quond per osard bôu faire un boun repas,
Lou prend tchias el om touto lo fomilho
E dei restonts l'oste proufito pas.

MES ETRENNES AUX BONS ENFANTS

Braves enfants, le carnaval est proche
Le petit bleu ne se vendra pas trop cher.
Et, sans avoir force argent à la poche
Vous pourrez aller vider un demi-quart
Souvenez-vous qu'après une grande sécheresse
L'arbuste au tronc noueux est par trop généreux

Il fournira de quoi boire à rasades
Mais devant lui vous fléchirez le genou.

Le vin nouveau me monte à la tête
Pour me guérir, demain je ferai lundi.
Au matin, à la première heure, la goutte me rend du [ton
Mais tout le jour je reste fidèle au vin bleu;
Quand vient la nuit, pour passer la veillée
Auprès d'un bon feu, je m'assieds sur un banc.
Fumant, mangeant des châtaignes grillées
Je me risque à boire du vin blanc.

Puis, au Café, je vais prendre une demi-tasse
Il me ferait mal sans trois sous d'eau-de-vie.
Je rencontre un ami, on fait une petite partie
Deux cruchons de bière passent lestement.
Ils sont vidés, il faut quitter la place.
Je vais prendre l'air, risque une chanson.
Je n'en ai que trop fait! La patrouille me cueille
Sans résistance de ma part, me conduit en prison.

Le jour paraît; on m'ouvre la porte
Je rentre chez moi honteux et maugréant.
Le bébé crie et ma Jeanne s'emporte:

« Vilain gourmand, qu'as-tu fait de l'argent? »
Doux comme un agneau, je m'assieds en silence;
De temps à autre elle me regarde de travers.
L'enfant sur le bras, je me promène sans rire
En attendant de pouvoir aller « tuer le ver ».

Quand bébé m'égratigne, je lui prends sa menotte
En me jurant que je ne boirai plus
Et doucement je lui fais une caresse.
Je suis pardonné, séance tenante nous faisons la paix
Pour mon malheur, c'est là serment d'ivrogne
Trop bon enfant, je ne sais pas résister!
Bien malgré moi, la soif me gagnant
Vivement je m'en retourne au cabaret!

La malheureuse Jeanne a grand raison, la pauvre chère
Elle besogne ferme et n'a jamais le sou;
Je devrai pourtant me mettre à mon travail
Si je menais la vie réglée de notre voisin.
Il boit à son dîner sa demi-bouteille;
Et, lorsque de fortune, il veut faire chère-lie
Il boit chez lui avec toute sa famille
Sans faire bénéficier le cabaretier des restes.

On se ferait sans doute une opinion plus exacte et mieux fondée de Grandval, dont ses contemporains vantaient fort, notamment, l'esprit d'à propos (1), si on connaissait ses autres productions poétiques en Français et en Cantalien, que Bancharel n'hésite pas à traiter de chefs-d'œuvre (2). Elles étaient nombreuses, semble-t-il, s'il est vrai que ses manuscrits emplissaient une bibliothèque entière. Lorsqu'il mourut à Aurillac le 14 septembre 1859, dans la détresse, ses papiers furent dispersés et détruits.



(1) Bancharel cite de lui une réponse un peu leste mais pleine d'esprit à une dame d'Aurillac qui déplorait de ne pas avoir d'enfants. « Les Veillées Auvergnates », T. I, p. 57.

(2) « Grammaire et Poètes ». P. 85.

Jean-Baptiste VEYRE

1798-1876

Jean-Baptiste Veyre naquit à Aurillac le 14 Ventôse an VII (4 mars 1798), de Guillaume, sabotier, et de Jeanne Martin, ménagère. Il est à croire qu'au sortir de quelque école primaire, l'enfant parut d'intelligence assez éveillée pour qu'on le crut susceptible d'études latines, en vue peut-être d'une hypothétique entrée dans les Ordres. Peu après le Concordat, un M. Aymar avait organisé dans l'ancien Couvent des Visitandines, devenu plus tard résidences des Missionnaires Lazaristes, au coin des rues du Collège et Sainte-Anne, une pension qu'on appela le Petit Séminaire, dénomination qu'a gardée l'immeuble, bien après la disparition de l'Institution Aymar. Nombre d'enfants susceptibles de vocation ecclésiastique y faisaient leurs études Latines jusqu'à leur entrée au Grand Séminaire de Saint-Flour. C'est probablement sur les bancs de cette école que Veyre contracta les liaisons de camaraderie qu'on le verra conserver toujours avec nombre de Prêtres San Florains. Le Sacerdoce lui apparaissant, sans doute, sans attraits, il aiguilla sa vie

vers la carrière où il pouvait utiliser le mieux ses connaissances acquises et entra dans l'Enseignement primaire. Il débute comme Instituteur à Vic-sur-Cère d'où, après un court séjour, il est envoyé à Saint-Simon (1) qu'il ne devait plus quitter. A peine âgé de vingt-six ans, il y épousa, le 25 février 1824, Suzanne Lacoste, une plantureuse créature, plus grande et plus forte que lui, qui fut une mère autant qu'une épouse et tint vigoureusement en mains les rênes du gouvernement.

Veyre était un modeste et un simple, un insouciant que sa vie monotone satisfaisait pleinement et qui ne trouva jamais étroit son horizon si limité. De fréquentes stations au cabaret voisin de son école lui donnèrent une ferveur poussée assez loin pour la « dive bouteille ». Son énergique ménagère l'y venait relancer et, aussitôt la porte close, lui administrait une de ces corrections dont Bancharel nous dit qu'elles étaient proverbiales (2) ! Le pauvre instituteur cherchait alors à apaiser son irascible moitié par des serments multipliés dont il ne tint

(1) Riche commune de la vallée de Jordanne, dans un site délicieux, à 6 kilomètres d'Aurillac.

(2) « Grammaire et Poètes ». P. 91.

jamais aucun! Et quand celle dont il se vengeait bénignement, en l'appelant sa « *Xantippe* », mourut le 17 octobre 1861, le grand enfant qu'était Veyre, désemparé par le manque de cette nécessaire tutelle, alla se réfugier, jusqu'à la fin de ses jours, dans cette auberge pour laquelle il avait composé, en 1858, année de disette de vin, cette enseigne suggestive :

Lou triste temps per un pintaïré	*Le triste temps pour un buveur*
Qué nes pas aïguossesiaïre !	*Qui n'est pas amateur d'eau!*
Aro, poudes beni eici	*Désormais vous pouvez venir ici*
Trouborès del boun bi.	*Vous y trouverez de bon vin!*

A deux ou trois reprises, Veyre confesse son péché mignon. « Il est certain, remarque le docteur « Vaquier dans son étude si finement ciselée sur « Veyre (1), qu'il ne cracha jamais sur le bon vin « et qu'il eut, toute sa vie, un faible pour la bonne « chère et les libations copieuses..... J'aime mieux « croire qu'il savait s'arrêter à temps et qu'il ne « dépassait pas la limite où, sous l'influence d'une

(1) J.-B. Veyre. Le Poète de St-Simon. Conférence donnée à la Société des « *Gooudots* », par le Docteur F. Vaquier, Médecin de l'Œuvre d'Ormesson, 1910.

« excitation aimable, l'esprit se sent plus léger, « l'imagination plus riante et plus vive. »

Ce n'est qu'à quarante ans sonnés que Veyre fit, en 1838, ses premiers pas dans la carrière poétique. Encore fallut-il l'aiguillon d'un concours pour donner l'essor à sa Muse. Son éloge de Riquet, offert à la Société Archéologique de Béziers, qui avait donné ce thème de concours, fut classé en rang honorable. L'idée directrice très saine de ce poème de 206 vers est que notre acquis est fait, pour une large part, de celui des générations passées, que nous bénéficions des grandes pensées, des idées généreuses de nos devanciers auxquelles nous devons ajouter notre contingent. C'est la pure doctrine traditionaliste, ramenée à de sages proportions, que nous nous efforcions de traduire nous-même au pied du monument de Brayat, en disant : Il ne faut avoir ni la superstition ni la haine du passé.

On devine facilement dans ce poème que Veyre a vécu dans la fréquentation des poètes Latins. Il traite même avec désinvolture les dieux de l'Olympe ! Le dialogue entre Jupiter bénévole et Neptune courroucé de l'audace des mortels est de jolie facture et

l'ironie des derniers vers est du meilleur aloi, lorsque :

Neptuno mourtifiat d'uno talo respounso
Resto lou bet cousut é din l'oundo s'enfounço
Se pentchino lo barbo, estobousit, moucat
Et, de so mo tromblonto escapo lou fourcat.

Neptune mortifié d'une telle réponse
Reste le bec cousu et plonge dans l'abîme
Il se lisse la barbe, abasourdi, honteux
Et sa main tremblante laisse échapper son trident.

Au peintre Aurillacois Eloi Chapsal (1), Veyre adresse deux poésies. Il s'excuse d'abord dans sa « *Visite à l'atelier du peintre* » (1840) de s'y rendre pédestrement :

---

(1) Mon grand-père maternel : le Baron de Pollalion de Glavenas, Colonel de Houzards, Off. de la Lég. d'Hon., peintre amateur médaillé, à diverses reprises, au Salon, élève de David, camarade d'Ingres, Gros, Girodet, etc., avait remarqué le jeune fils de son boulanger d'Aurillac, Eloi Chapsal, qui montrait d'étonnantes dispositions artistiques. Après lui avoir donné les premières leçons, il lui facilita l'accès des écoles. Dessinateur consciencieux, Eloi Chapsal se spécialisa dans le portrait et la peinture d'histoire où il obtint d'honorables succès.

Mès, Pegaso offonat refuso lou serbice
N'es plus qu'un bourriquou testut, romplit de bice
Quond lou bolé mountat, d'obord es oquioua.

Mais Pégase épuisé me refuse ses services
Il n'est plus qu'une bourrique têtue, emplie de vice.
Quand je veux l'enfourcher ; il se butte aussitôt.

Lorsque, plus tard, l'artiste a fait son portrait, le Poète-Instituteur s'écrie dans sa gratitude :

Es dounc bertat, Eloi, d'un paoure postrissou
As roppela les traits, pintra lou copissou
. . . .
Aro, mouriro plus... Jiomaï dins lou toumbel
Les bers rougigoroou tout entié Beyrounel !

Il est donc vrai, Eloi, que d'un pauvre petit pâtre
Tu as fixé les traits et peint la pauvre tête
. . . .
Il ne mourra plus tout entier... Jamais dans le tombeau
Les vers ne dévoreront complètement le petit Veyre.

Sa « *Lettre à l'Abbé C...* » (1843) (1), dit très jus-

(1) L'Abbé Combes, Principal du Collège de Mauriac, probablement camarade de classe de Veyre.

tement le docteur Vaquier : « indique qu'une grande « intimité régnait entre certains Prêtres et le « poète qui s'autorisait de cette intimité pour se « livrer à des plaisanteries de presbytère, un peu « libres sous leur forme légèrement puérile..... et « qui ont pour excuse de se produire à la fin d'un « bon dîner ou entre deux parties de bête hom- « brée » (1). Plus humoristique et d'un sel déjà plus attique son « *Paysan à la foire de la Saint-Urbain* » (1845). Son récit d'une rixe entre deux gars pour les beaux yeux d'une fille est joliment enlevé :

. . . . Omb les couides mesclats
Cado bostau se copo e s'embolo en esclat.
Olero desormats, s'empougnou per lo gleno
Saoutou olaï pieou, copel e Cothorino en peino.
Se tenou corps o corps ; les pès sarrou les pès
Sou bentre couontre bentre é gilet sur gilet
. . . .
Poumpits e repoumpits s'oflacou, tombou, poum...
Temôu tout oloungats dioï loungours d'oguliado.

(1) Jeu de cartes favori des Prêtres San-Florains. Vaquier, p. 7.

. . . . Enchevêtrés aux coudes
Chaque bâton se rompt et vole en éclats.
Sans armes maintenant, ils se prennent à la tignasse
Cheveux, chapeaux tombent et Catherine en peine!
Ils se prennent corps à corps, pied à pied
Poitrine contre poitrine, gilet contre gilet.

. . . .

Pétris et repétris ils s'affaissent, tombent, pouf!
Ils tiennent, allongés sur terre, deux longueurs de
[pique-bœufs.

Le mariage du délicat écrivain qu'était Henri de Lalaubie (1) avec Mlle Delzons (2), lui inspire, la même année, une poésie dialoguée que trop d'expressions empruntées au Français déparent; quelques mois plus tard il adresse, en décembre, à son ami d'Aurillac, E. Bayle (3), une de ses poésies les plus

(1) H. Delolm de Lalaubie, l'un des auteurs du Dict. Stat. du Cantal. Le château de Lalaubie est situé sur la commune de Saint-Simon.

(2) Petite-fille du Général, Baron Delzons.

(3) M. Bayle possédait la propriété de Limagne, entre Aurillac et St-Simon.

humoristiques, d'une philosophie ironique et charmante, « *Un radotage* » :

... D'oquesto onnado	*... De cette année*
O bira l'escobel	*L'écheveau s'est dévidé.*
Codun de so fusado	*Chacun, de sa fusée*
Aouro fa soun groumel.	*Aura fait son peloton.*
Les uns de piœus de sedo	*Les uns de fils de soie*
Les autres de coutou	*Et d'autres de coton.*
E yeou de piœus de fedo.	*Moi, de fils de laine.*

Les fils embrouillés des existences humaines qu'il démêle lui montrent l'humanité sous un vilain jour :

Lo fongo que trepissou	*La fange où ils trépignent*
S'esclaffo jious lours pès	*S'écrase sous leurs pieds*
Saou commençat, finissou	*S'ils y ont débuté, ils finissent*
Ol gaouillat del mesprès.	*Au cloaque du mépris.*
. . . .	. . . .
Juon, lou pouliticaïre	*Jean le politicien*
. . . .	. . . .
Bol tout combobira	*Veut tout bouleverser*
. . . .	. . . .
Ottrapo uno ploçoto	*Il décroche une sinécure*
N'es plus to refrougious	*Il n'est plus renfrogné.*
. . . .	. . . .
Pierre s'espolaissabo	*Pierre se prélassait*
. . . .	. . . .
Cado jiour s'engraissabo	*Chaque jour s'engraissait*
D'un orgen prestodou	*D'un argent emprunté*
Aou reclomat lo detto	*On réclame la dette*
Piorrou fo soun poquet	*Pierre fait son paquet.*

« *Le bon sens du paysan* », une de ses œuvres les plus savoureuses, débute par une vérité profonde :

Quond un aoubre est toumbat tout lou mounde li
[clappo.
Quand un arbre est abattu, chacun s'acharne à le mettre
[en copeaux.

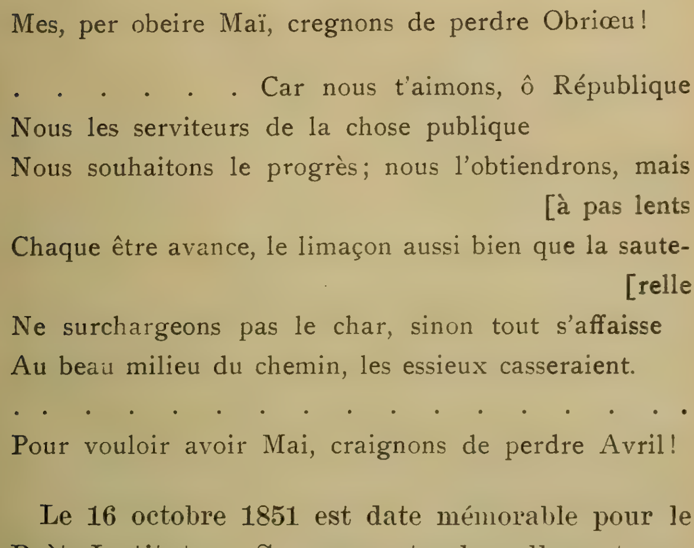
Saluant la République qui vient d'éclore en cette année 1848, il lui prédit :

... T'en done pas soulomen per tres ons
Per estre estobousido un jiour per tes efons.

... Je ne t'en donne pas pour trois ans
Pour être assommée par tes propres enfants.

Il prévoit les folies socialistes, les utopies des rêves creux, supplie la République de s'en garer :

. . . . Car, t'aimons Republiquo
Naoutres que trobollons per lo caouso publiquo
Domondons lou prougrès ; l'aouren, mes d'opossou
Tout martchio : l'olimas coumo lou saoutobou
Surcorguen pas lou carri, aoutromen tout s'offaïsso
Ol miet del grond comi petoriou los embaïssos.
. . . .


Mes, per obeire Maï, cregnons de perdre Obriœu!

. . . . Car nous t'aimons, ô République
Nous les serviteurs de la chose publique
Nous souhaitons le progrès; nous l'obtiendrons, mais
[à pas lents
Chaque être avance, le limaçon aussi bien que la saute-
[relle
Ne surchargeons pas le char, sinon tout s'affaisse
Au beau milieu du chemin, les essieux casseraient.
. . . .
Pour vouloir avoir Mai, craignons de perdre Avril!

Le 16 octobre 1851 est date mémorable pour le Poète-Instituteur. Sa muse est solennellement conviée à prendre quasi rang officiel pour chanter le génial pâtre de Saint-Simon (1), Gerbert, le Pape Silvestre II dont Aurillac inaugure la statue, œuvre magistrale de David d'Angers. Après un exorde où il rappelle les ténèbres du X[e] siècle, le poète conte la naissance de l'enfant qui devait être « *Pastor et Pontifex* » — Pâtre et Pape:

(1) Gerbert est né vers 940, au village de Belliac, commune de Saint-Simon.

Ol ped d'un putchotel
Ero un oustolounel.
Oti, din l'indigenço
Un efontou nosquet.
Disou qu'ô so neissenço
En seine de puissenço
Trè cots lou gal contet
Et Roumo l'entendet.

Au pied d'un monticule
S'élevait une petite maison
Là, dans l'indigence
Un enfant naquit.
On dit qu'à sa naissance
En signe de puissance
Trois fois le coq chanta
Et Rome l'entendit.

Le poète décrit, souvent avec un rare bonheur d'expressions, cette vie si tourmentée et si féconde de Gerbert. Malgré la pauvreté de notre idiome, il dit avec aisance les miracles scientifiques réalisés ou pressentis par le savant médiéval :

Ol tounerre estounat prepares un cobestre
De lo bopour testudo orreste lou bondestre
L'orgue contoro miel, l'hourlotge es rebela
Et l'ouro, d'aro en laï, per tu saouro porla.

. . . .

Un trobal to precious despasso moun sober
Pastre de Sent Simoun aï romplet moun deber.

A la foudre étonnée tu prépares un frein
De la vapeur violente tu arrêtes l'expansion
L'orgue chantera mieux, l'horloge se révèle
Et, désormais, grâce à toi, sonnera les heures.

. . . .

Un labeur si génial dépasse mon savoir
Pâtre de Saint-Simon, j'ai rempli mon devoir (1).

La soirée du 23 février 1854 apporta à notre poète la consécration définitive de sa renommée par la bouche autorisée du poète Agenais, Jasmin, alors dans toute la vogue de sa retentissante notoriété. Le coiffeur d'Agen était venu à Aurillac faire apprécier ses poèmes en langue d'Oc dans une soirée littéraire au théâtre. Veyre se fit l'interprète de l'enthousiasme général dans une fraîche poésie qu'il débita de sa loge :

Pastre de Sent Simoun ai quittat moun troupel
Aï près mo besto niobo et moun jionte copel
Per beni festesia to grondo renoumado.

Pâtre de Saint-Simon, j'ai quitté mon troupeau
J'ai pris mes habits neufs et mon plus beau chapeau
Pour venir fêter ta grande renommée.

(1) En rendant hommage, veut-il dire, au pâtre de St-Simon qu'avait été Gerbert dans son enfance.

Il décrit en excellents termes l'œuvre de Jasmin, célèbre avec conviction la langue d'Oc :

Lengo aimobloto	*Langue aimable*
Tont poulidoto	*Si jolie*
Que contesiabo nuech et jiour	*Que chantait nuit et jour*
Maï d'un sonsible Troubadour	*Maint délicat Troubadour*
. . . .	. . . .
To glorio meritado	*Ta gloire justifiée*
Aoutrescot coressado	*Autrefois fêtée*
Pécaire ! onabo s'esconti	*Pauvrette ! allait s'évanouir.*
Jasmin, huey lo robiscoulado	*Jasmin, aujourd'hui te ressuscite*
Immourtalisado	*Te rend immortelle*
Aro n'as plus poou de mouri	*Tu n'as plus à craindre de mourir*

C'est en s'adressant à Jasmin, qu'il traite de rossignol charmeur, que Veyre se dit lui-même un roitelet. Le poète d'Agen répondit aimablement au roitelet :

M'y counisse, Moussu, oquel oussel contayre
O lou pioulat plo musicayré.
Oquès un roussignol que per jou s'est bestit
De lo plumo d'un reïpetit.

Je m'y connais, Monsieur, cet oiseau chanteur
A le chant harmonieux.
C'est un rossignol qui, par jeu, s'est couvert
Du plumage d'un roitelet.

Au cours des six années qui suivirent, Veyre écrit nombre de poésies dont quelques-unes, telle « *Un conte vrai* », vraiment supérieures de fond et de forme à ses premières productions. Il y fait donner par M. Sarrauste de Menthière ce philantropique conseil à un égoïste paysan rencontré sur la route :

Sabès qu'ès nostro bido	*Tu sais que notre vie*
De miseros cloufido :	*De misères est farcie*
Lo bugado de Gondillou	*C'est la lessive de Gandillou*
Oun cadun es per soun pillou.	*Où chacun apporte son lange!*
Laisso me olaï to themo	*Abandonne donc tes bilevesées*
Faï lou be noun lou maou	*Fais à autrui le bien, non le mal*
Te sero fat de memo	*Il te sera fait de même.*
. . . .	. . . .
S'escupusses bol cioeu	*Si tu craches vers le ciel*
Z'ottroporas sul mourre!	*Cela te retombera sur le nez!*

En mai 1860, une souscription publique à laquelle s'associent les autorités locales, quatre Evêques, nombre d'Ecclésiastiques et de notabilités Cantaliennes, permet à Veyre d'éditer ses œuvres en un volume qu'il intitule « *Les piaoulats d'un rei-petit* » — Les pépiements d'un roitelet (1). Cette date marque la fin de l'activité poétique de Veyre. L'année suivante il devient veuf ; esseulé, manquant de

(1) Imprimés à Aurillac, chez Bonnet-Picut, Mai 1860.

cette tutelle conjugale qui lui était nécessaire, il s'étiole, désormais inactif, traîne dans son auberge de Saint-Simon une existence morose que les catastrophes de 1870 assombrissent encore (1). Les angoisses nationales, l'insurrection de la Commune et ses suites, les péripéties politiques qui se déroulent à Versailles absorbent l'attention ; personne ne songe plus au vieil Instituteur, au poète fêté naguère, qui s'éteint le 28 novembre 1876, dans un profond oubli.

Vingt années passent sur son œuvre délaissée; l'Ecole Félibréenne Auvergnate se constitue en

---

(1) Louis Farges, aujourd'hui Consul Général de France à Bâle, racontait dans « *Lo Cobreto* » du 7 mai 1895, l'impression gardée d'une visite à Veyre vieilli, se survivant à lui-même :

— «... Une femme pieds nus... nous introduisit auprès de Veyre « dans une pièce où les reliques d'un passé qui avait eu son heure « brillante se mêlaient aux marques irrécusables de la détresse, « sinon de la misère présente. ...Seul le portrait de Veyre par Eloi « Chapsal... rappelait les jours disparus et l'aisance évanouie... Le « temps avait touché Veyre de son aile et du sémillant et mali- « cieux « *reipetit* » d'autrefois, il avait fait un vieillard que l'ef- « fort avait affaissé, que les déceptions avaient éteint, qui, visible- « ment, se survivait à lui-même dans une existence presque uni- « quement végétative. Le contraste entre le passé et le présent « était d'autant plus grand que Veyre, somnolent fortement « quand nous entrâmes, dans un fauteuil placé sous son portrait, « la comparaison, grâce à la remarquable toile d'Eloi Chapsal, « était rendue facile entre autrefois et aujourd'hui. »

1895, dont Vermenouze sera l'âme et le journal « *Lo Cobretto* » l'instrument de diffusion. Les Félibres Cantaliens évoquent avec émotion la mémoire de Veyre en qui ils saluent « une façon d'ancêtre et une sorte de précurseur ». Un comité se constitue pour ériger un monument à l'Instituteur-Poète sur cette place de Saint-Simon où s'est écoulée la majeure partie de sa vie (3). Dans une magistrale conférence, donnée sous la présidence de Francis Charmes, de l'Académie Française, Sénateur du Cantal, en 1910, à la Société Parisienne des « *Gooudots* » (1), M. le docteur Vaquier se demande ce que fut l'œuvre de Veyre et la juge avec une maîtrise telle qu'on ne peut que reproduire ses appréciations parce qu'il est

(3) M. le docteur Granier, ancien médecin militaire, propriét. à Saint-Simon, qui fut, dans sa prime enfance, l'élève de Veyre, s'est constitué avec Armand Delmas le zélé promoteur du monument Veyre. Le docteur Granier a prouvé, par certain compte rendu de la conférence du 13 novembre 1910 sur les Troubadours Cantaliens, qu'il avait retenu, des leçons de son premier maître, une connaissance complète de notre dialecte.

(1) « *Gooudots* »: habitants d'Aurillac, citadins. On a fort ergoté sur l'étymologie de ce sobriquet donné aux Aurillacois. On veut le dériver de « *gaudium* », « *Gaudentes* ». Ceux qui se réjouissent, qui ont le plaisir ou l'humeur facile parce qu'ils ont plus d'occasions d'amusements que les campagnards.

impossible de mieux dire et de porter jugement plus exact :

— « Comment faut-il apprécier le génie poétique « de Veyre? Est-ce vraiment un poète? Devons-« nous le considérer comme un poète national au « même titre que Vermenouze? Dans quelle mesure « fait-il honneur à la petite patrie et quelle a été « son influence sur le mouvement félibréen?

« Pendant la longue vie du poète, ses yeux ne se « sont jamais ouverts au spectacle de la nature; il « a passé des milliers de fois auprès de sites enchan-« teurs sans les voir. Le cours capricieux de la « Jordanne ne lui dit rien; il la cite, tout juste, « deux fois dans tout son livre, sans même y ajou-« ter une épithète qui fasse image. Il avait dans son « « Ode à Gerbert » une excellente occasion de « décrire le site riant de Belliac, la vallée de la Jor-« danne qui devait dégager, en l'an mille, la même « poésie intime que de nos jours. Cela ne le tente « pas; il ne fait aucun effort... La poésie des choses « lui échappe complètement..... Dans les vers de « Veyre, jamais trace d'émotion. C'est un poète « calme et froid, le plus souvent ironique. A-t-il « aimé? Fut-il aimé? On n'en sait rien. Sa peu

« gracieuse Xantippe lui fit-elle connaître le bon-
« heur d'être père? Aima-t-il les enfants qu'il avait
« charge de former et d'instruire? On n'en sait rien;
« il n'en parle jamais. Il paraît n'avoir rien senti
« des passions, des tristesses, des douleurs qui sont
« les compagnes habituelles de l'homme. Il ne veut
« pas les voir..... Il avait quarante ans quand il
« publia ses premiers vers, en 1838; quand il des-
« cendit dans l'arène, son siège était déjà fait, l'i
« telligence avait pris le pas sur le cœur; il ne
« voyait plus la nature et la vie qu'avec des yeux
« désabusés.

« Ce n'était pas seulement le don de l'émotion
« qui faisait défaut à Veyre, mais encore l'esprit
« d'observation. Il a vécu de la vie du paysan et
« ne semble pas en avoir compris le sens. Il ne jette
« jamais un regard indiscret ou attendri dans les
« intérieurs modestes qui s'ouvraient devant lui.
« Les petites joies comme les grandes douleurs et
« les grands labeurs de l'homme des champs ne le
« touchent en aucune façon. Trop familiarisé, sans
« doute, avec ce milieu, il ne sait plus le voir et en
« saisir le pittoresque pour le traduire dans ses
« vers.

De tout ceci, il résulte pour moi clairement que « Veyre n'est pas vraiment un poète national, uni- « quement Auvergnat. On peut le situer où on « voudra, car c'est de l'Auvergne qu'il a le moins « parlé dans ses vers. Il a bien dit quelque part « qu'il est « *lou pastre de Sent Simoun* », mais « comme il ne se donne pas la peine de le démon- « trer, nous en sommes réduits à le croire sur « parole » (1).

A ce jugement sévère mais dont il est difficile de discuter le bien fondé, vient s'ajouter le reproche plus grave encore d'avoir employé un idiome métis dont nombre d'expressions sont totalement étrangères au dialecte Cantalien. Tel des poèmes de Veyre a été manifestement pensé en Français. En l'accommodant au « patois », le poète, embarrassé par la métrique ou aux prises avec les difficultés de la rime, gardait bravement le mot Français, se contentant de l'habiller à la Cantalienne, d'une terminaison en *a* ou en *o*, suivant les besoins. L'excuse de Veyre est qu'il était né à Aurillac, n'avait entendu autour de son berceau que ce parler citadin,

(1) Docteur Vaquier : Conférence. P. 21 à 26.

« *Gooudot* » si différent de l'idiome rural. Contaminé par la vie côte à côte avec le Français, le dialecte urbain s'en est fatalement imprégné et ceux qui le parlent s'imaginent fort à tort être plus raffinés, plus élégants parce qu'à la forte et typique expression du terroir conservée aux « *mazuts* » (1) des montagnes, ils ont substitué un néologisme bâtard. Veyre aurait pu, certes, s'imprégner, en quarante années de vie rurale, de l'idiome champêtre. Il y fut toujours manifestement réfractaire. Teinté de Latin et de littérature classique, plus ou moins assimilée, il gardera un certain dédain de pédagogue pour les mœurs campagnardes qui lui semblent grossières. Le sentiment artistique n'était pas en lui en germe; son séjour sur les bancs de l'Institution Aymar ne l'y fit point éclore. Les dignes professeurs du Petit Séminaire devaient, au lendemain de la terrible tourmente qui avait dépeuplé le sanctuaire, chercher à faire de leurs élèves de graves et pieux Lévites plutôt que de bucoliques

(1) Le « *mazut* » ou « *buron* » est le chalet que possède chaque montagne où les vacheries pacagent pendant toute la saison estivale. de mai à septembre. Il sert à l'habitation des vachers et à la fabrication du fromage.

amants de la Nature. Veyre reçut l'impression de ce moule; son caractère sans trempe n'était pas de ceux qui déchirent plus tard les lisières, ouvrent tout grands les yeux, fut-ce à vingt ou trente ans,

Reprenons le guide très sûr qu'est le docteur Vaquier pour nous associer à la seconde partie de son jugement :

— « En résumé, s'il ne fut pas un vrai poète « parce qu'il manque d'émotion, d'ampleur, d'abon- « dance et d'imagination, il fut un rimeur habile, « très spirituel, très agréable à lire, plein de bon « sens et professant une aimable philosophie qui « lui permit de traverser la vie sans en voir les « tristesses et les laideurs. S'il n'eut qu'une corde « à sa lyre, il faut reconnaître qu'il sut en jouer « avec art. La caractéristique de son talent, c'est « son originalité; il est bien à lui, ne se rattache « à personne, ne copie et n'imite personne.

« Ce fut avant tout un brave homme parfaite- « ment désintéressé et un bon Français. Tel il nous « apparaît avec ses petits défauts et ses grandes « qualités; il fait le plus grand honneur à la petite « patrie.

« Il convient, il est temps de rendre à Veyre

« l'hommage public qu'il mérite. Il le mérite dou-
« blement cet hommage, d'abord en raison du rôle
« littéraire qu'il a joué et dont l'influence devait se
« faire sentir et se répercuter jusqu'à nos jours
« dans la fondation et le développement du Féli-
« brige Cantalien ; ensuite parce qu'il fut un Auver-
« gnat patriote, admirateur sincère de nos gloires
« les plus pures et trouva ses meilleures inspira-
« tions dans la glorification de deux hommes qui
« furent grands parmi les plus grands : Riquet et
« Gerbert » (1).

Veyre ne fut ni un tendre ni un passionné de la Nature, de son éducation première aiguillée vers le Sacerdoce, de ses fonctions pédagogiques il gardera une tendance marquée à être d'instinct moraliste ou critique. Ses meilleurs vers fustigent les travers humains ou prêchent une morale saine et humanitaire. Sa langue est loin d'être pure, toute embroussaillée de mots étrangers au vrai dialecte. Il a les qualités et les défauts d'un précurseur, mais il reste suivant l'expression de Vermenouze : « le vrai fondadeur du Félibrige en Auvergne ».

(1) Vaquier, Conférence, p. 26 à 29.

On jugera combien tout ce que nous avons tenté de dire de Veyre et de son œuvre est pâle, incolore devant l'étude si humoristique et pourtant si complète qu'Armand Delmas a écrite de sa plume fine et alerte sur le Poète-Instituteur.

Un Félibre Précurseur, Veyre

Vers 1850, dans le même temps qu'au pays de Laure et de Prérarque, sept croyants de langue d'oc fondaient en son honneur avec quelque orchestre, ainsi qu'il convient à cette terre de trop de soleil, une nouvelle religion appelée le félibrige, un homme lui dressait un petit autel, sans discours et sans tu-tu-pan-pan, dans un pays où le soleil reste toujours un hôte de bonne compagnie : l'Auvergne.

Il s'appelait Jean-Baptiste Veyre.

Il habitait aux portes d'Aurillac un amour de village, presqu'un îlot entre ses collines et sa rivière et où l'on accédait par un étroit vieux petit pont qui baigne ses arches moussues dans des eaux que l'histoire dit rouler de l'or. Sur la place, un Sully croulant de vieil-

lesse et une massive tour carrée servant de clocher à l'église. Veyre exerçait, à Saint-Simon, des fonctions publiques. C'étaient, à l'époque, de modestes fonctions. Si le décret de Messidor eût eu cours au village, le maître d'école qu'il était, eût marché bien loin après le curé et peut-être bien sa servante. De plus, il était pauvre, laid ... il louchait et prisait — et malheureux en ménage. Non pas ce que l'on pourrait croire; sa femme le battait, simplement. Aussi, malgré le haut de forme magistral et la redingote lévite en drap fin, dont les basques ballantes laissaient échapper sur les talons l'étendard rouge de son mouchoir, il manquait de prestige et dans le trou où, entre deux férules, il épelait l'histoire sainte, il manquait d'autorité. Les affreux petits garnements qui composaient son public profitaient de ce que les yeux du vieux maître quittaient souvent le tableau noir pour aller, à travers la fenêtre entr'ouverte, interroger le ciel bleu ou les frondaisons des vieux arbres, pour happer des mouches ou soumettre à un joug odieux des hannetons récalcitrants. Souvent même, l'amour de la belle nature devenait irrésistible. Ils désertaient un à un la classe.

Alors, se voyant seul, le bon vieil instituteur estimait (avait-il complètement tort?) que ce qu'il avait de

mieux à faire, c'était de faire comme tout le monde : il s'en allait ; il s'asseyait sous le tilleul, il rêvait dans les chemins creux, ou traversant le pont au parapet si ébréché qu'on dirait des dents de vieille, il allait dans les anciennes demeures, au Martinet, à Lalaubie, à Mirabelle, etc., où il était encore de mode de chanter et de monologuer au dessert. Il y avait son couvert mis. Le soir, avant de rentrer au logis inhospitalier où l'attendait « Xantippe », il suivait la petite rivière et dans son onde cristalline, sur ses cailloux miroitants ou le velours fin de son sable, comme les orpailleurs de jadis, il trouvait lui aussi ses paillettes d'or.

Bref, comme ses élèves, Veyre faisait l'école buissonnière.

Eh bien, événement difficile à rapporter dans le Bulletin Académique, pernicieux exemple pour les jeunes générations, affront certain à la Morale Pédagogique, pour cette école buissonnière on va élever un monument à l'instituteur de Saint-Simon.

C'est que de ces rêvasseries sous le Sully, de ses flâneries sur le vieux pont édenté, le long des sentiers silencieux et des ruisseaux bavards, il est sorti un charmant petit livre : *Les Pioulats d'un Reïpetit.*

Plusieurs poètes ou écrivains du Haut-Midi avaient

mérité avant Veyre ce titre de précurseur, que l'on décerne communément à ceux dont l'effort, ou brillant ou modeste, a contribué à ramener la Renaissance Félibréenne, dont l'éclat est encore si vif : tels Brayat, qui a déjà son buste dressé, l'abbé Bouquier, Dupuy-Grandval. Il faut y ajouter le conteur Auguste Bancharel qui, chronologiquement, pourrait être classé peut-être parmi les félibres, mais dont la manière rappelle davantage celle des précurseurs ; de même Goudelin à Toulouse et Jasmin, l'ami du *Reïpetit,* à Agen.

Mais parmi ceux qui ont contribué à entretenir l'amour de la langue d'Oc dans notre pays et à créer le mouvement littéraire qui nous a valu Francis Courchinoux et sa *Pousco d'Or,* les félibres majoraux A. Vermenouze et de La Salle, et la pléiade qui les entoure de conteurs, de philologues, dont certains noms sont plus qu'honorables, Veyre a droit à un tribut particulier d'hommages.

Certes, à compter les pages de son livre, son œuvre est courte, moins importante certainement que celle de son contemporain et ami Jasmin, l'auteur de *Los Papillotos,* mais en vaut-il moins ?

Il en est beaucoup qui le tiennent son égal et parfois

même le mettent au-dessus par le choix heureux des expressions et en tous cas la sincérité.

Les *Pioulats d'un Reïpetit,* édités en 1860, sont précédés d'une préface dont l'auteur était un homme d'esprit. Il s'était cru malheureusement obligé, préfaçant un livre *patois,* de terminer par une paysannerie, et il a signé Mathurin (1). Mais oublions la signature. Cet homme d'esprit, donc, établit une comparaison entre Veyre et un jeune homme dont le nom montait déjà au firmament avec des éclats d'étoile, et qu'il appelle dédaigneusement du bout des lèvres : « ce Frédéric Mistral ». Il en ressort nettement que Veyre garde l'avantage. La postérité n'apparaît point disposée à rectifier ce jugement. Mais cette erreur oubliée, Veyre mérite largement les éloges qui lui sont donnés.

Avec une langue où les mots manquent, qui a perdu

(1) Le préfacier du livre de Veyre était un de ses amis, M. de Lescure, homme de lettres. Descendant du héros Vendéen, né en Lozère, dont sa mère était originaire, M. de Lescure habitait Aurillac, vers 1850, peut-être comme fonctionnaire, et y allait dans le monde. C'est à Aurillac sans doute que Veyre l'avait connu. M. de Lescure était, à sa mort, chef des rédacteurs du Sénat. Nous avions volontairement passé sous silence son outrecuidant parallèle de Veyre et de Mistral, de même que nous avons négligé à dessein épîtres et odes de Veyre à Napoléon III, Président et Empereur, tant elles déparent, par leur faiblesse, l'œuvre du poète.



J.-B. VEYRE
1798-1876

l'habitude depuis des centaines d'années de désigner autre chose que des prés, des terres, des vaches ou des gerbes, qui n'a pas été encore assouplie et décrassée par le chant des *Fleurs de Bruyère* et des *Chaumines*. Veyre écrit des tableautins qui, en quatre vers, font un chef-d'œuvre.

Que dites-vous de celui-là? C'est Gerbert, le soleil de l'an 1.000, le pâtre de Belliac:

Oquel drolle es Gerbert, del mounde l'esperonço...
Ombe ses escloupous, besès lou que s'obonço
So gouloto o lo mo, soun pitchou copelou,
De Fedos et d'ognels menen lou troupelou.

Certes, il a le souci constant de rester en relation avec l'âme de ceux qui seuls maintenant parlent cette langue, qui n'est plus qu'une pauvresse en haillons. Il ne monte jamais bien haut et de peur de perdre contact, regarde souvent vers la terre, mais il ne devient jamais ni grossier, ni trivial, même quand il décrit

Les ontiques curats
Sur lours porrouchiens coumo des pats plocats.

Tant pis pour les gens du Nord. Je ne traduis pas.

Enfin Veyre a une qualité dominante, rare plutôt chez les poètes (mon Dieu, je vais me brouiller avec le Parnasse), c'est le bon sens ! Il faut lire, dans le texte, la petite pièce que donne aujourd'hui la *Veillée* : « *Le Bon Sens du Paysan* ». Il est douteux, après cette lecture, qu'il se rencontre un ami de l'Auvergne qui puisse refuser sa sympathie administrative et son obole à un homme qui fait tant d'honneur à sa patrie par sa rime et par sa raison.

Armand DELMAS.

(*La Veillée d'Auvergne,* N° d'octobre 1910.)



Auguste Bancharel

1832-1889

Fils de l'instituteur de la commune de Reilhac, aux environs d'Aurillac, Auguste Bancharel naquit dans cette localité le 15 septembre 1832. Un Félibre lui consacrait, en 1910, dans « *L'Avenir du Cantal* », une notice biographique à laquelle nous ferons de larges emprunts.

« Au sortir de l'Ecole Normale, Auguste Bancha-
« rel fut nommé Instituteur dans les environs du
« chef-lieu, puis titulaire de la classe élémentaire
« au collège d'Aurillac. Il quitta l'Enseignement
« au bout de quatre ou cinq ans pour entrer dans
« l'Administration des Finances » (1). Il était Percepteur à Pleaux, dans l'arrondissement de Mauriac, lorsqu'il donna en 1877 sa première poésie
« inspirée, dit son biographe, par un curieux inci-
« dent de période électorale où un Préfet de
« l'Ordre-Moral offrit une paire de sabots à un
« électeur d'ambitions modestes » (2).

---

(1) Auguste Bancharel, par un Félibre. « L'*Avenir du Cantal* », décembre 1910.

(1) Ibid.

Anen, despochas-bous Fronçou-[netto	*Allons, vivement, Francette*
Foutrossounoto	*Petite entravée*
Tiras uno paoucoto	*Tirez une pinte*
Del boricou	*Au tonnelet*
Lo bïouren ol contou	*Nous la boirons au coin du feu*
De bostre coboretou.	*De votre cabaret..*

Et Jean-Pierre raconte comment le Maire, le hélant dans son champ pour saluer le Préfet et son candidat officiel, le pressa de solliciter une faveur :

Yeou respoundere tout surprès
Moussur m'escusorès
Mès n'aï besoun de rès.

Je répondis tout surpris :
Vous m'excuserez, Monsieur
Mais je n'ai besoin de rien.

Le Maire, se moquant de sa réserve, Jean-Pierre se décide :

Eh bé ! Tonès, pr'oqueste couop
Beleou m'obonce trop
N'aï besoun que d'un porel d'esclop
Martchi pès nus dempiès la fieyro !

Hé bien, pour cette fois
(Je m'avance trop, peut-être)
Je n'ai besoin que d'une paire de sabots
Je marche pieds nus depuis la foire.

. . . .

Les esclops sou benguts din lo memo semmono
Mès foutro! Sou to blonc coumo oquel que les donno
E dirias que lou diaple l'y tono
Dins les esclops dounats.
Quond entendou porla de Libertat
D'Egolitat et de Froternitat!

Les sabots arrivèrent dans la semaine même
Mais ils sont, ma foi, aussi « *blancs* » que leur dona-
On dirait que le diable y brandit le tonnerre [teur!
Dans les sabots offerts
Dès qu'on parle de Liberté
D'Egalité et de Fraternité! (1)

Ce n est certes pas de la grande poésie, mais de

(1) A. Bancharel : Gramm. et Poètes. P. 126-128.

l'excellente satire de période électorale, arme dangereuse en notre pays où le ridicule tue. Bancharel est lancé dans la lutte; il fait réciter à son Jean-Pierre un « *Pater* » de sa façon contre le Préfet du Seize-Mai :

Païre de mous esclops, bous qu'aï bis en boituro,
Que bouostre noum sio oblidat
. . . .
Que bouostro boulontat
E bouostro outouritat
Empatchiou pas lou blat
De modura oquesto onnado!
Laïssa-nous lou contel de tourto e lo coliado
E lo poulo que pond per fa bouostro poscado.
. . . .
Delibrat-nous de bous.

. . . .

Dempiei qu'obès filat obons lo pas publico
Que baou maï que bouostro poulitico
E cadun es plo fier d'eima lo Republico

Père de mes sabots, vous que je vis en voiture
Que votre nom tombe en oubli

. . . .

Que votre volonté
Et votre autorité
N'empêchent pas le blé
De mûrir, cette année.
Laissez-nous le crignon de pain noir et le lait caillé
Et la poule qui pond pour faire votre omelette (1).

. . . .

Délivrez-nous de vous.

. . . .

Depuis votre départ nous avons la paix publique
Qui vaut mieux que votre politique
Et chacun avec fierté acclame la République.

Bancharel harcèle encore l'ennemi dans une diatribe violente, « *Dans la plaine* », poésie politique toute d'actualité qui débute par ce joli quatrain :

Fronçounotto, lou ser d'obon de tua l'esclaïre
Obon de prega Dieou e de bous ona jiaïré
Opporat doucomen lou nas ol fenestrou
E birat bouostres uels del coustat d'Ol Pogiou.

(1) A. Bancharel : « Grammaire et Poètes », p. 129-130.

Francette, le soir, avant d'éteindre la lumière,
Avant de prier Dieu et de vous mettre au lit
Mettez doucement la tête à la fenêtre
Et tournez vos yeux du côté d'Arpajon.

Dans un apologue, « *Les moutons et le train* », où l'énergie de l'attaque feint de s'estomper sous la douceur de la forme, il entend montrer à la réaction l'inutilité de son effort à arrêter la marche en avant des idées. Un berger fait quitter à son troupeau les paisibles hauteurs de Donne (1) pour le conduire pacager dans la plaine d'Ytrac (2).

E nostres moutissous pétés de serpoulet
Quatre o quatre, d'un sal, posserou sus Noucello
E onerou soupa, ô lo premiero estielo
        Ol found del meliour prat
        De lo plono d'Ytrat
Quos oti lou poïs oun se fo lo boumbonço
Otobe oquel ser se bourrerou lo ponço

. . . .

(1) Le plateau de Donne, au-dessus d'Aurillac, fait partie de la commune de Saint-Simon.

(2) La plaine d'Ytrac, dans la banlieue d'Aurillac.

Tout lou troupel durmio sur un tustel de brousso
E reibabo ol plosé d'uno bido to douço.

Et nos moutons rassasiés de serpolet
Quatre à quatre d'un bond traversent Naucelles
Pour s'en aller souper, à la première étoile
Au fond du meilleur pré
De la plaine d'Ytrac
C'est là pays où l'on fait bombance
Aussi, ce soir-là, se gonflèrent-ils la panse.
. . . .
Tout le troupeau s'endormit sur une éminence tapissée
[de bruyère
Rêvant au plaisir d'une si douce vie.

La voie ferrée traverse la plaine; l'inconscient berger y masse ses moutons dans le fol espoir d'arrêter le train, tandis que, prudemment, il se place, lui-même, en observation au revers d'un talus. Le train arrive :

Lou tchiobal del pougres que, certo, n'o pas poou
Fiquet un grond cop d'estiffloou
E posset coumo uno luciado

. . . .

......Pas un ognel n'o escopat
Tout lou troupel entié, pécaïre, es esclofat!

. . . .

Orresta lou prougrès... quo n'es pas bostre offaïre!
Lou prougrès marchio, leissa-lou faïre!

Le cheval du Progrès qui ignore la peur
Jeta un grand coup de sifflet
Et passa comme un éclair.

. . . .

... Pas un seul agneau n'échappa
Le troupeau entier, hélas! fut écrasé

. . . .

Arrêter le Progrès est au-dessus de vos forces
Le Progrès est en marche; laissez-le passer.

Jeté, de plus en plus, à corps perdu, dans la mêlée politique, les paisibles fonctions financières qu'il remplissait à Pleaux ne devaient plus convenir à son tempérament batailleur. Aussi se fait-il mettre en disponibilité en 1880 pour venir fonder à Aurillac une imprimerie et le journal « *L'Avenir du*

Cantal », organe républicain, qu'il dirigea jusqu'à sa mort.

Désormais, à la tête d'une feuille de combat dont l'importance grandit vite, Bancharel continue à manier avec bonheur le « *sirventés* » politique. « *Une élection à Vic* » (Décembre 1880) apparaît infiniment supérieure, de fond et de forme à ses aînées. Pierre raconte drôlement comment il a été happé par un agent électoral. Il a bu et mangé à satiété ; mais, Auvergnat madré :

En fosen so plegado (1)
Gardo lou found de so pensado
Lou nople couneï pas lo ruso del peyson
L'y tritjiro so biondo é pourtoro Bertrond

Tout en se gavant
Il ne laisse pas percer le fond de sa pensée.
Le noble ignore la ruse du paysan ;
Il mangera le dîner et votera pour Bertrand !

---

(1) « *Lo plegado* » : la brassée de foin qui constitue le repas d'une vache. « *Fa sa plegado* » : tirer profit, vendre ce qu'on peut.

L'agent a bien fait les choses:

Obons pret lou cofé, lo biéro e lou burloou
E talomen obions emplinat l'estufloou
Que quond son escopas d'oquelo rostelieyro
Biotase! Poudion pas claoure din lo corrieyro!

Nous avons pris, café, bière et punch
Nous nous sommes tellement empli la panse
Que lorsque nous avons quitté ce ratelier
Ma foi! La rue n'était pas assez large pour nous!

Mais, l'électeur déchante devant sa femme indignée de le voir rentrer au logis en pareil état!

Caou to mettut otaou, digo me, pourcossou
Pus pouor que lou pourcel que raouno dins lo sou.
Besès se toun besi qu'aïmo tont so fomillo
Se laisso endouctrina pel fum d'uno boutillo!
Lou fabre zo dis be, lou fabre es pas foutraou
Cado électiou, obon un neïci per oustaou
Que se laïsso coufla tont que poou lo polliasso
E qu'oprès couneï pas lou popéirou que plaço.

Qui donc t'a mis en pareil état, dis-le, porcelet

Plus pourceau que le porc qui grogne à la loge.
Vois donc si ton voisin si bon père de famille
Se laisse endoctriner par le fumet d'une bouteille!
Le forgeron l'affirme et le forgeron est sensé
A chaque jour d'élection, il y a un béta par maison
Qui se laisse gonfler à satiété la panse
Et ne distingue plus ensuite le bulletin qu'il dépose.

L'année suivante, 1881, nouvelle période électorale; notre poète fourbit à nouveau l'arsenal de son ironie. — « *Pourquoi changer* », dit-il aux électeurs.

Lo fenno de Guiral tournabo de lo fieyro
Obio fat quaouques soous, lo bouno meinotgieyro,
Lo lono deis moutous
Lou lat, les cobecous,
Lou bure, lou froumatge
Tout s'omasso ol bilatge.
E lou biel tirodou s'emplis det cops dins l'on
De l'espargno que fo cado jiour lou peyson.

La femme de Géraud s'en revenait de la foire,
Bonne ménagère, elle avait fait quelque argent.

La laine des moutons,
Le lait, les « cabecous » de chèvre (1)
Le beurre, le fromage,
On ne laisse rien perdre au village
Et le vieux tiroir s'emplit dix fois par an
De l'épargne journalière du paysan.

Notre paysanne s'en revient chez elle de concert avec la femme du sacristain. Celle-ci, mécontente de la tiédeur des fidèles peu enclins aux oblations d'antan, en rend responsable le Député qu'il faut changer à tout prix. Elle endoctrine si bien sa voisine que celle-ci chapitre son mari. Mais Géraud, très ferme dans ses convictions républicaines, prend mal la chose, secoue fortement sa moitié et conclue :

Gordon oquel qu'obon
D'olliours de que gognon
O combia to souben nostres homes d'offaïré
Quos coumo oquel, cado on, que combio de bourriaïré.

Gardons celui que nous avons

(1) Petits fromages de lait de chèvre fort appréciés des gourmets.



Auguste BANCHAREL
1832-1889

D'ailleurs que gagnerions-nous
A changer si souvent ceux qui font nos affaires
C'est comme celui qui, chaque année, change de
[fermier.

Littérature électorale, poésie sans souffle, triviale et terre à terre, dit la sévère critique. Encore faut-il pour la juger équitablement ne pas perdre de vue l'objectif de l'auteur. Il réussissait pleinement ainsi à pénétrer la masse électorale, à ancrer chez elle les idées dont le journaliste souhaitait la voir imbue et le succès de son candidat venait lui prouver que la note adoptée était la bonne, plus fructueuse que les strophes les plus lyriques et les hexamètres les plus pompeux.

Vraiment éprise du terroir, la muse de Bancharel savait trouver à l'occasion de touchantes notes pour chanter son Auvergne où il rêve de vivre et de mourir :

Oti, sul biel cosaou
Ound soui noscut paourot, foraï bosti un oustaou
Aurai un grond berdié, uno touno flourido
Deis bisis

Deis omis
Del lard ô lo trobado
Per fa buli les caous, din l'oulo, lò billado
E quond lou ser bendro
Quond lou pastre claouro
Quond entendraï de lon piaoulitja lo cobreto
Sounoraï lou bési per toumba lo poouqueto (1).

Là, sur les vieilles ruines
Où je suis né, pauvret, je me ferai bâtir une maison
J'aurai un grand verger, une tonne fleurie
Des voisins
Des amis
Du lard pendu à la travée
Pour faire cuire les choux, la veillée, dans la marmite.
. . . .
Et quand viendra le soir
Quand le pâtre ramènera son troupeau
Que j'entendrai au loin résonner la « cabrette »
J'appellerai le voisin pour boire avec lui une pinte.

On aime à voir Bancharel saluer la Muse nais-

(1) « *Moun raïbe* ». Grammaire et Poètes, p. 147.

sante de Vermenouze, s'incliner devant le poète encore à son aurore :

Veyré, nostre potroun, qu'éro tont piaoulegiaïre
E tont boun musicaïre
Bous prendrio, s'éro eici, per un digne counfraïre
.. .. S'es possas bouiès grond
Otobe counesses lo rimo e lo mesuro
E de Veyre pourrias prendre lo sinnoturo
. . . .
Quittossias pas lou comp, les moutous e l'olaïre
S'es pouëto e peison ; restas otaou pécaïré ! (1)

Veyre, notre patron qui était si verveux
Et si harmonieux
Verrait en vous, s'il vivait, un digne confrère.
. . . . Vous êtes passé maître
Vous possédez la rime et la mesure
Et pourriez vous dire le continuateur de Veyre.
. . . .
N'abandonnez pas les champs, les moutons et l'araire
Vous êtes poète et paysan ; restez tel, mon cher.

(1) « *A. Vermenouze* ». Grammaire et Poètes, p. 131.

Il y aurait encore de jolis vers à glaner dans l'œuvre de Bancharel. Son invocation à la Muse, ses fables : « *Le singe et l'homme* », « *Le renard et la cigogne* », « *La poule et le hanneton* », « *La grenouille et le rat* » ; ses contes en vers : « *Le catéchisme* », « *Trois vantardises* », son joli « *Noël* », beau chant d'amour paternel, seraient mine féconde. Constatons plutôt, avec son biographe : « qu'il fut « le premier journaliste du Cantal qui s'occupa de « littérature Romane. En lui, le politicien sincère « était doublé d'un Félibre non moins convaincu « qui, malgré les absorbantes fonctions de directeur « d'imprimerie et de rédacteur de journal, trouvait « encore le temps de taquiner la Muse Auvergnate. « Doué d'un tempérament d'artiste, dessinateur et « paysagiste à ses heures, il voulait, par amour du « sol natal, autant que par goût du traditionalisme, « conserver tout ce qui présentait chez nos populations montagnardes un caractère d'originalité « locale. C'est ainsi qu'il eut l'idée de créer les « concours de musettes à Vic-sur-Cère pour maintenir cet instrument champêtre particulier à nos « montagnes. Il voulait même,afin que ces concours

« présentassent plus de couleur locale, que le prési-
« dent de la commission prononçât un discours
« *patois* ».

« Auguste Bancharel doit être considéré comme
« l'un des premiers, sinon le principal promoteur
« de la Renaissance Félibréenne dans la Haute-
« Auvergne. Camarade et disciple de Veyre, il
« raconte qu'il aïda le vieux maître de Saint-
« Simon à corriger les épreuves de son livre ; vingt
« ans plus tard, il détermina par ses nombreuses
« et intéressantes productions « *patoises* », un cou-
« rant littéraire favorable à la rénovation de notre
« idiome » (1).

De son œuvre Cantalienne, la partie poétique est de beaucoup la moins étendue. Deux volumes de Contes et de Nouvelles en prose, sous le titre de « *Veillées Auvergnates* », attestent la fécondité de sa production.

— « Ces contes, dit son biographe, recueillis
« auprès des villageois, sont pour la plupart très
« anciens et fort originaux. Ils sont émaillés de
« fines et joyeuses gauloiseries où se retrouve l'em-

(1) Auguste Bancharel, par un Felibre.

« preinte de l'atticisme de nos pères qui aimaient à « plaisanter et prétendaient que, comme le Latin, « le « *Patois* » brave les convenances en sa rude « franchise ou en sa charmante naïveté. Connais- « sant le caractère et la tournure d'esprit de nos « paysans, l'auteur des « Veillées » s'est attaché à « noter ses Contes et Nouvelles à la main dans un « style à la fois sobre et expressif, employant avec « autant d'esprit que d'à propos les termes les plus « imagés et les plus pittoresques, scrupuleusement « empruntés au vieux vocabulaire « patois » (1).

On ne saurait mieux dire et il nous paraît impossible que tout Cantalien, aimant et connaissant vraiment notre dialecte, n'admire pas la facilité surprenante d'Auguste Bancharel à entrer dans son rôle de paysan fin et jovial, contant au coin de l'âtre, dans la langue même qu'on y parle, avec la mentalité qu'on y rencontre, au moyen des expressions, parfois fort grasses, souvent très fines, qui y sont usuelles, les récits, légendes, fables ou gaudrioles dont le paysan ne se lasse jamais. L'œuvre de Courchinoux, celle de Vermenouze, sont infini-

(1) Ibid.

ment plus savantes et plus affinées; elles n'intéresseront jamais le villageois comme les « *Veillées Auvergnates* » de Bancharel. Si, notre dialecte disparu, on voulait rechercher comment et de quoi devisaient les paysans Cantaliens de la fin du XIX[e] siècle, c'est, à peu près exclusivement aux « Veillées » du Maître Bancharel qu'il faudrait le demander. Sa langue est infiniment plus pure que celle de Veyre; si quelque mot Français s'y glisse sous le vêtement Cantalien, on devine facilement que nécessité de métrique ou de rime y ont réduit le poète. Lui-même ne nous dit-il pas bonnement, dans sa modestie sincère:

Veyre obio un tchiobal omb' lo criniero bello
Omb' les quatre pès blones é sul fron uno estiello
Mès, moun Pegaso ô ieou, oquos uno sooumello
Que cadio jiour se plon
E que ruo quond foson
Lou ber en paou pus long

. . . .

Veyre, nostre potroun, contabo les omours
Deis gronds seignours

. . . .

Jion-Pierre, en trobolien, conte pès trobolaïres
S'odresso os boutéliès, os peysons, os bouriaïrès
Omaï os « electours » quond foou trop les bodaïres (1).

Veyre avait un cheval à la flottante crinière
Les quatre pieds blancs, le front marqué d'une étoile,
Mon Pégase à moi est une pauvre ânesse
Qui chaque jour se plaint
Et rue quand nous faisons
Le vers un peu plus long.

. . . .

Veyre, notre patron, chantait les amours
Des grands seigneurs.

Jean-Pierre (2) en travaillant chante pour les travail-
[leurs
S'adresse aux « bouteillers » (3), aux paysans, aux
[fermiers
Aux électeurs aussi quand ils sont par trop nigauds.

(1) « *A. Vermenouze* ». Grammaire et Poètes, p. 132.

(2) Depuis sa poésie sur les sabots électoraux de Jean-Pierre, Bancharel se désignait volontiers du nom de ce personnage qu'il avait mis en scène.

(3) Le « *bouteiller* », aide du vacher.

Les coudées plus franches dans ses Contes en prose, Bancharel y parle excellemment l'idiome Cantalien. Il ne cherche pas à l'améliorer, à courir après l'expression rare ou désuète, se borne « au Cantalien tel qu'on le parle ». En cela précisément, son œuvre reste précieuse, ne fut-ce que par point de comparaison avec la langue épurée de Courchinoux et de Vermenouze, ses contemporains. Un des poèmes du barde de Vielles, « *La Grande Œuvre* », que d'aucuns considèrent comme son chef-d'œuvre, laissera indifférent, non seulement le pâtre, mais même le Cantalien cultivé, muni de ses diplômes, qui ne comprendra pas un traître mot à cette allégorie savante, à ces expressions Occitaniennes, peut-être, mais que le langage usuel ignore absolument. Il n'est pas un bouvier qui ne se pâme d'aise à un « Conte grassouillet » d'Auguste Bancharel. Armand Delmas a pleinement raison de dire : « ... Le « conteur Bancharel qui, chronologiquement, pour- « rait être classé peut-être parmi les Félibres, mais « dont la manière rappelle davantage celle des pré- « curseurs » (1).

(1) Veillée d'Auvergne, octobre 1910 : Un Félibre précurseur.

« L'auteur des « *Veillées Auvergnates* », remar-
« que le Félibre biographe, ne fut pas seulement
« un conteur ingénieux; il fit aussi œuvre méri-
« toire de philologue et de vulgarisateur.

« Du fruit de ses recherches persévérantes et de
« son ardent désir de rénovation Félibréenne sortit,
« en 1888, un petit livre très apprécié des érudits
« qui a sauvé de l'oubli quantité de proverbes et de
« poésies en langue d'Oc, dignes de passer à la pos-
« térité : « *La Grammaire et les Poètes de la langue*
« *patoise d'Auvergne* ». Ce livre, préfacé avec
« autorité par L. Farges, se divise en deux parties.
« Dans la « *Grammaire* », à côté de quelques
« données essentielles et sommaires de syntaxe et
« d'étymologie, se trouvent réunis un grand nom-
« bre de proverbes et de dictons doublement inté-
« ressants au point de vue linguistique et philo-
« sophique. Dans la seconde partie, l'auteur réunit
« les chants populaires du pays..., présente nos
« poètes par ordre chronologique dont il fait de
« copieuses citations, des anciens Troubadours à
« ses contemporains.

Nous faisons nôtre en toute équité cette con-

clusion qui résume bien le caractère, le rôle, l'œuvre d'Auguste Bancharel :

« Il fut un décentralisateur convaincu, chéris-
« sant l'Auvergne dans le passé comme dans le
« présent, dans ses gloires historiques comme dans
« son idiome montagnard, ses beautés naturelles et
« rustiques et qui, si la mort ne l'eût ravi moins
« prématurément, le 10 Septembre 1889, aurait
« probablement conçu des œuvres plus importantes
« qui auraient encore contribué à faire connaître
« et aimer davantage la petite patrie à laquelle il
« s'honorait d'appartenir » (1).



(1) Les œuvres Cantaliennes d'Auguste Bancharel ont été publiées par l'Imprimerie qu'il dirigeait : « *Grammaire et Poètes de la langue patoise d'Auvergne* » en 1886 ; « *Veillées Auvergnates* », le Tome I en 1887, le Tome II en 1889. Il a écrit en Français plusieurs ouvrages régionalistes : « *Treize jours à Vic* », monographie de Vic-sur-Cère et de sa source minérale. « *Le château de Carlat* », roman historique. « *Le Dictionnaire des lieux habités du Cantal* », etc., sans parler de ses nombreux articles épars dans « l'*Avenir du Cantal* ».

Le chanoine Firmin Fau

Doyen de Saignes

1844-1904

Pierre-Firmin Fau naquit le 4 avril 1844 à Laroquebrou (1) où son père dirigeait un négoce de chaudronnerie. Sa mère, originaire d'Anglards-de-Salers, était sœur du vénérable Abbé Soulhié, Curé de Nieudan, au voisinage de Laroquebrou. L'exemple avunculaire influa, sans doute, sur la vocation sacerdotale du jeune Fau et celle de son frère (2). Au sortir du Petit Séminaire de Pleaux, pépinière ecclésiastique des arrondissements d'Aurillac et Mauriac, Firmin Fau entra au Grand Séminaire de Saint-Flour où il fut ordonné Prêtre en 1869. Nommé aussitôt auxiliaire de son oncle, déjà accablé d'infirmités; il lui succéda lorsque ce vétéran du Sacerdoce démissionna en 1876 après trente et un ans de ministère à Nieudan. En Mars 1889, l'Abbé Fau était appelé, avec l'agrément du Gouvernement, au Doyenné de Saignes, où il est mort le 28 Octobre 1904.

(1) Chef-lieu de cant. de l'arr. d'Aurillac.

(2) L'Abbé Antonin Fau, ancien Curé de St-Etienne de Carlat, que nous remercions de son obligeant empressement à nous communiquer les poésies de son frère.

On peut dire des poésies Cantaliennes de l'Abbé Fau qu'elles sont toutes écrites d'une plume aussi correcte que sacerdotale. Il ne se départ jamais de la gravité ecclésiastique, du ton mesuré qui convient au Prêtre. Il ne faudrait pas en conclure que ses récits et ses fables soient des sermons versifiés et qu'une constante note pieuse y domine; son rire est, au contraire, très franc et de fort bon aloi; mais, qu'il raconte les solennités Mariales de Nieudan, fasse dialoguer la grenouille et le crapeau, le corbeau et le renard, il sait toujours faire découler de l'historiette réflexions, conseils, remarques pratiques et de haut bon sens.

Le digne Abbé Soulhié, Curé de Nieudan de 1845 à 1876, entreprit en 1863 la reconstruction d'une chapelle de pélerinage située sur sa paroisse: N.-D. du Puy-Rachat (1) dont la bénédiction fut faite le 2 Août 1865 par deux Prélats Cantaliens:

---

(1) La tradition veut que des Auvergnats, originaires de Nieudan, émigrant en Espagne, au temps où les Maures occupaient encore une partie de la Péninsule, captifs des Sarrazins, aient été miraculeusement délivrés par la Vierge. A leur retour, ils érigèrent, en reconnaissance, un oratoire au sommet d'un puy, appelé en souvenir de leur libération, Le Puy du Rachat. Soulhié: Nieudan et son pèlérinage.

Mgr de Pompignac, Evêque de Saint-Flour et Mgr Lacarrière, Evêque démissionnaire de la Basse-Terre. Le compte rendu de cette cérémonie est le premier exercice poétique qui tenta la Muse « *patoise* » de Firmin Fau encore laïc.

Le jeune aspirant au Sacerdoce ne se sent pas de force à enfourcher Pégase :

.....Se bouole grimpa sus oquel fier tchobal
Me semenoro ô terro é m'en trouboraï mal !
Pegaso fringo trop, bole pas de Pegase
M'ozordorai pas tont ô mounta sus un ase
Toumboraï tout de memo, oco n'empatcho pas ;
Mès, se tombe, proco, tourboraï de pus bas.

Si je veux enfourcher ce fier cheval
Il me jettera à terre ; je m'en trouverai mal !
Pégase est trop fringant, Pégase m'effarouche.
Je risquerai moins à monter sur un ânon
Je tomberai quand même ; mais tout au moins
Si je tombe, ce sera de moins haut.

Nous ne suivrons pas le pieux narrateur disant les foules accourues, décrivant les gracieux

méandres de la procession se déroulant aux flancs du Puy-Rachat, jusqu'à son sommet où :

Lou curat d'ô Nioudon, ol cap del putchotel
Decound'ero un clouquié pas pus nal qu'un fournel
Ol lioc d'un oustolou que serbio de copello
E, que, bous mente pas, n'ero pas brobounello
O fat oqueste cop ticon de relebat
Un pitchou mounumen e d'un gout ocobat.

Le Curé de Nieudan, à la cime du pic
Où se dressait un clocher moins haut qu'une cheminée
A la place d'une maisonnette qui servait de chapelle
Laquelle, sans mentir, n'avait rien de gracieux,
A érigé une jolie construction.
Un petit monument d'un bon goût achevé.

Il décrit d'amusante façon le chœur qui chante la Messe :

Escoutas un bouci leis hobilès contaïres :
Un crido tont que pouot, l'aoutre s'offano pas
Une aoutre conto enquerro un boucinel pus bas ;
Oqueste tout lou temps fo jiouga lo boué primo

Per faïre lo sio raouquo, oquel d'oti s'escrimo
Un premié bo tout soul, l'aoutre set lou biouloun
Un troisiemo ô coustat conto d'un aoutre toun
E maougré tout oco s'orrendzou de moniero
Que l'occord es porfet é lo musico entiero.

Ecoutez un peu ces habiles chanteurs
L'un chante à pleine voix, l'autre en donne fort peu
Un autre chante encore un tantinet plus bas.
Celui-ci tout le temps fait donner une voix de tête
Cet autre s'escrime à rendre la siencne basse et rauque
Un premier va seul de l'avant, un autre suit le violon
Un troisième, auprès d'eux, chante d'un autre ton
Malgré tout, ils s'arrangent tous de telle façon
Que l'accord est parfait et l'harmonie entière.

Esquivons-nous discrètement au moment où la pieuse assemblée se met à table, allons lire plutôt la jolie fable de la grenouille et du bœuf :

M'ou dit qu'uno gronoulho	*On m'a dit qu'une grenouille*
Un jiour, dins un prodel	*Un jour dans un petit pré*
Beguet un biouo plo bel	*Vit un énorme bœuf*
E ti obès per mo bouno	*Et voilà, ma foi*
Qu'oquelo foutrossouno	*Cette pécore*
Que peso pas un iouo	*Ne pesant pas plus qu'un œuf*

Se met dins lo cobosso
De bouler se fa grosso
Grosso coumo lou biouo.

Qui se met en tête
De vouloir devenir grosse
Grosse comme le bœuf!

Le dialogue est vif, alerte entre la grenouille ambitieuse et un vieux crapeau moqueur qui la pousse par ses venimeuses railleries au dénouement connu. La morale presqu'aussi longue que la fable, donne, en notre plus pur dialecte, de forts sages conseils que le plus rustique villageois peut faire siens :

Que de mounde ol temps uei
Que cado jiour l'oun bei
Coumo oquelo gronoulho
En tren de se guifla
Per faire del fla-fla.
Lou que gardo los oulhos
To plo fo l'oboyont
Coumo lou bouyè-grond;
Lo serbento se carro
D'ober, ô soun copèl,
To plo coumo lo couarro,
Lou ribon lou pul bèl
L'oprenti crei be d'estre
Un pau mai que soun mèstre;
L'oubrié lou pus escur,
Per fa bouno figuro,
Martchio pas qu'en bouoturo
Coumo lou grond moussur;
Lou mindre prouprietari
Se te coumo un noutari;
Per Pasco ou per Nodau,

Combien de gens en notre temps
Voit-on chaque jour
Tout comme cette grenouille
Cherchant à se gonfler
Pour faire du « fla-fla »!
Le gardeur de moutons
Fait le rodomont
A l'égal du maître-bouvier.
La servante se pâme d'aise
D'avoir à son chapeau
Tout comme sa maîtresse
Le plus beau ruban.
L'apprenti s'estime supérieur
De beaucoup à son patron.
L'ouvrier le plus modeste,
Pour faire grande figure,
Ne marche qu'en voiture,
Tout comme un grand seigneur.
Le plus mince propriétaire
Affecte des airs de notaire.
A Pâques ou à Noël

Lo bouriairo, en touolèto,	*La fermière en grande toilette*
Bous semblo uno préfèto.	*Prend des airs de préfète.*
Uèi lou mounde es otau.	*Ainsi va le monde aujourd'hui.*
E ti obès, bole dire,	*Voilà donc, veux-je dire*
Mai parle pas per rire,	*Je parle sans persiflage*
Per que tontis que nio	*Pourquoi tant et tant de gens*
Per lour oboyondado,	*Par leur désir de paraître*
Tirou, touto l'onnado,	*Tirent toute l'année*
Lou diaple pel lo quio.	*Le Diable par la queue.*

Loin de copier servilement La Fontaine, inspiré, peut-on dire, par le Troubadour Ebles qui ouït la Messe devant l'autel où l'Abbé Fau dit la sienne, notre Curé-Doyen rajeunit le légendaire apologue du renard et du corbeau, rend, par maints détails, ses deux acteurs bien Auvergnats :

Uno couorpo bouluro	*Un corbeau femelle maraudeur*
Ol bouord d'un fenestrou	*Sur le rebord de l'étroite fenêtre*
D'uno pietro mosuro	*D'une pauvre masure*
Ponet un cobecou.	*Vola un* « cabecou » (1).
Fiero de so copturo	*Toute fière de sa capture*
Sons fa tombourina	*Sans tambour ni trompette*
Sons pubre ni moustardo	*Sans poivre ni moutarde*
Sus une bronco lo golhardo	*Sur une branche, notre gaillarde*
N'onabo desportina.	*S'apprêtait à en faire son dé-[jeuner.*

Surgit « Maître renard, par l'odeur alléché » :

(1) Petit fromage de chèvre.

— « E boun jiour, demeisello
Cossi bo lo sontat?
M'oou dit uno noubelo
Que, s'ero plo bertat
Res qu'o bous beire to poulido
Del pit jusqu'ô lo quio
Lou pus tindou dirio
Te, te, lo corpo se morido!
Omaï, sons coumplimen
Se bouostro boues semblabo
O bouostre obilhomen
Jiomaï nobio tot brabo
Dins lou desportomen!

« Eh bonjour, Mademoiselle
Comment va votre santé?
On m'a conté une nouvelle
Qui, si elle est vraiment vraie
Rien qu'à vous voir aussi jolie
Du bout du bec à la pointe de la queue
Le plus sot s'écrierait:
Tiens, tiens, le corbeau se marie!
Il est certain, sans flatterie,
Que si votre voix égale
Votre vêtement.
Jamais mariée si jolie
N'a existé dans le département!

Maître de la proie convoitée le renard donne élégamment le conseil classique:

Sabès qu'un boun counsel
Sert toutchiour din lo bido
De surpresos cloufiddo
Te recoumonde oquesté:
« Soube-te plo, pecaïre!
Me disio moun belet
Qu'ero pas un jonet
Qu'un grond coumplimentaïre
Biou souben ol despend
Del fodas que l'entend.
Oquo rato pas gaïre! »

Tu sais qu'un bon conseil
Sert toujours en cette vie
Toute faite d'inattendu.
Je te recommande celui-ci:
« Souviens--toi, mon petit,
Me disait mon aïeul
Qui n'était pas sans bon sens
Qu'un grand complimenteur
Vit presque toujours aux dépens
Du naïf qui l'écoute.
Le procédé échoue bien rarement. »

Même lorsqu'il se risque au « Noël » tant et tant rebattu, l'Abbé Fau conserve une note personnelle, sait mettre sur les lèvres des bergers des mots qui n'ont rien de conventionnel, pas plus que les présents qu'il leur fait offrir à l'enfant-Dieu:

Postour é postourello	*Berger et bergère*
Qu'oufriren ol Toutou?	*Qu'offrirons-nous à l'Enfant?*
Ieou uno auno de tielo	*Moi une aune de toile*
Ieou moun ognelou	*Moi mon agnelet*
Ieou una tourtourello	*Moi une tourterelle*
Ieou li porte un bressou	*Moi, je lui porterai un berceau*
E ieou deis debossou	*Moi de petits bas*
Maï uno tetorèlo.	*Et aussi un biberon.*

. . . .

Per ieou, din soun polaï	*Pour moi, dans son palais,*
O fauto de troumpetto	*A défaut de trompette*
De jiouga lo cobreto	*A jouer un air de « cabrette »*
Tot plo m'osordoraï.	*Volontiers je me risquerai.*

Sa « Cigale et la fourmi » serre de trop près, peut-être, le texte Français ; il faut, en revanche, un vrai souffle poétique pour tirer d'une maladie épidémique le surprenant parti qu'obtient notre poète avec « *La petite vérole* ». Il a vu entrer chez lui, s'asseoir à son foyer, une répugnante vieille :

.... Negro ! Oumin coumo lou quiou de l'oulo
Uno pel de cropal, un cap coum' un bedel
Duoi cillos de pouorc gras que li barrou leis uels
Un nas truffo-truffat, une poto oloungado
Duoï gaoutos guiffle é guiffle, uno bouco empopado
Dins un trot de copeto ô prou peno omogat
Un faï de pudicino, un moustre tout cogat !

.......Noire, comme le fond d'une marmite
Une peau de crapaud, une tête de veau
Des cils de porc-gras qui lui barrent les yeux
Un nez de pomme de terre, la lèvre pendante
Les joues enflées à éclater, la bouche empâtée.
A peine enveloppé dans une sorte de manteau
Un amas de pourriture, un vrai monstre tout craché.

Il est mal payé de sa charitable hospitalité :

Un jiour passe lo mo sur mo caro souffronto
Un bessiou... très, siei, naou, det, bingt, trento, cinquonto
. . . .
Bouy ! Qu'ai yeou fat ? Ouraï retirat lo Beyrolo !

Je passe un jour la main sur ma face endolorie
Un bouton ! Trois, six, neuf, dix, vingt, trente, cinquante
. . . .
Misère ! Qu'ai-je fait ! J'ai hospitalisé la Variole !

Les phases diverses de la maladie éruptive sont décrites avec une fidélité humoristique qui sait se garer toujours du bas naturalisme. Le poème de plus de deux cents vers est vraiment curieux parce

qu'il dénote une extrême maîtrise de la langue qu'il assouplit aux plus surprenantes descriptions :

Lo brenado toujiours me pousso ô bisto d'uel
Sul front, sul nas, pertout coumo des boutorels.
. . . . Del cap jusqu'ois ortels,
Les bessious sur moun corps poussabou per broustel
Grono que gronoras ! Ah ! jiomaï semenado
Reussit d'oquel biaï dins lo terro lourado
. . . .
Pas mouyen de sooucla dins oquelo trufiero
Lo caou laissa poussa son giena soun essor
E surtout se gorda de gaire grotta l'hort ! (1)

L'éruption m'envahit à vue d'œil
Elle gagne le front, le nez, tout le corps comme champi- [gnons
. . . . De la tête aux pieds
Les boutons sur mon corps poussent par grappes
Graine graineras-tu ! Ah ! jamais semailles
Ne réussirent à ce point dans terre soigneusement labou- [rée
. . . .

(1) Cette curieuse poésie écrite pendant sa convalescence en novembre 1888, a été publiée par « *Le Moniteur du Cantal* » de cette époque.

Pas moyen de sarcler ce champ de pommes de terre
Il faut laisser croître l'éruption sans gêner son essor
Et bien se garder surtout de ne gratter le terrain que
[fort peu.

Le grave Curé-Doyen sait accorder de toute autre façon sa lyre pour chanter les regards langoureux qu'échangent les fiancés :

Bouostre uel couquinossou que sercabo fourtuno
Beguet dins un aoutre uel, en peno enquerro maï
Ticon que li ogrodet, li ogrodet que jiomaï
Oquetchies dous uoullions en maï se roncountrabou
En maï, son fat de brut, se disiou que s'eimabou
E reibosias que leou, un boun cop d'esporsou
Mettrio den bouastro mo, lo mo d'un boun gorçou (1).

Votre œil assassin qui cherchait fortune
Vit dans un autre œil plus fureteur encore
Quelque chose qui lui plut, lui agréa de plus en plus.

(1) Toast à sa nouvelle cousine, le jour de son mariage, 8 décembre 1903. Publié par « *La Voix des Montagnes* », de Mauriac. Un autre toast en même circonstance, prononcé le 22 octobre 1895, contient aussi de fort jolis vers.

Ces yeux, plus ils croisaient leurs regards
Et plus, sans bruit, ils avouaient leur amour.
Vous rêviez que bientôt, un bon coup de goupillon
Mettrait dans votre main celle d'un brave garçon.

Dans une poésie d'assez longue haleine, publiée quelques mois avant sa mort, le Chanoine Fau, chantant la charité, s'attriste de la loi qui n'a laissé que ce dernier domaine au dévouement religieux :

. . . . Uno brabo fennoto
L'onnado possado, oïs efons del poïs
Moustrabo lou comi del be, del porodis
Des pires Higounaous son peno respetado.
. . . . Mès lo paouro potetto
. . . . pourtabo uno cournetto!
En temps de libertat, ah! pensaï s'obio tort
Lou toupet ero bel, l'escondalo trop fort!
Quo poudio pas dura! En Fronço uno lei passo
E prouclomo qu'ohuei per plo faïre lo classo
En lioc de raoubo negro e de domontaou gris
Que dounabou deis ers trop soumbres, trop coufis
Caou lo manto de sedo ô lo dorriero mouodo
E lou copel flourit per miel faire lo rodo!

Defouoro lo Moungetto! O terro lou Couben!

. . . .

Mès, pus fouort que lo mouort, pus fouort que tout ol [mounde
Soun omour mespresat, noun pas tuat, bous respounde,
Sons sourti de l'endret, souro trouba lou biaï
De se douna toujiour e toujiour maï que maï

. . . .

Oti l'obès que traouquo aro deçaï, de laï
Pertout ound lo doulour fo trop pesa soun faï (1).

. . . . Une sainte femme
L'an passé encore, aux enfants du pays
Enseignait le droit chemin, celui du Paradis
Aisément respectée des pires Huguenots.
. . . . Mais, la pauvre innocente
. . . . Portait une cornette!
En temps de liberté, on pense combien elle avait tort!
L'audace était grande, le scandale par trop fort!
Cela ne pouvait durer! On promulgue en France une loi
Qui édicte qu'aujourd'hui pour faire la classe

(1) « La Charité ». Publiée par « *Le Moniteur du Cantal* » du 28 février 1904.

Au lieu de la robe noire et du tablier gris,
Qui affectaient airs trop sombres et confits en dévotion,
Il faut mantes de soie à la dernière mode
Et chapeau fleuri pour se mieux pavaner !

. . . .

A la porte la Moniale ! A bas le Couvent !
Mais plus fort que la mort, plus fort que tout le monde,
Son amour méprisé, mais non pas anéanti, j'en réponds,
Sans quitter la localité, saura trouver manière
De se dévouer touours et toujours, de plus en plus.

. . . .

La voici qui trottine maintenant, de ci, de là
Partout où la douleur appesantit par trop son fardeau.

Nous avons multiplié d'autant plus volontiers les citations que l'œuvre du Chanoine Fau, éparpillée dans les journaux locaux, n'a jamais été réunie. Son dialecte, légèrement différent du parler d'Aurillac, est celui de Laroquebrou qui se ressent du voisinage Limousin ; sa tonalité presque toujours un peu grave lui a fait aborder le mode narratif, en des sujets peu susceptibles de développements poétiques qu'il a réussi à traiter, néanmoins, avec les seules ressources d'un idiome appauvri.

L'abbé Louis Boissières

1863-1898

Né à Arpajon en 1863, d'une famille d'ouvriers, Louis Boissière fit ses études classiques au Petit Séminaire de Saint-Flour. L'abbé Courchinoux, appelé à professer dans cet établissement, dit du jeune Boissière, qu'il y connut alors : « Il était une « leçon et un exemple vivant pour ses condisciples... « Des aptitudes littéraires remarquables, le don de « poésie, l'amour des œuvres bien écrites le distin- « guaient du grand nombre. Petit paysan d'hier, il « se trouvait à l'aise, nullement dépaysé, dans la « haute vie intellectuelle » (1). Au Grand Séminaire, ces qualités s'affinent; aussitôt Prêtre, il rentre comme Professeur au Petit Séminaire dont il était naguère l'élève. Témoin des premières envolées poétiques du jeune Prêtre, l'Abbé Courchinoux, alors son collègue en Professorat, lui adresse cet encourageant horoscope :

Obès del fiot, bolent troubayre

(1) Chan. Courchinoux : Semaine Cath. de St-Flour, mars 1898.

Obès del fiot, oquoy segur
Bous ay jiomay poupat lou cur
Me z'ofourtisse e risque gayré

L'uel z'o me dis. To miel. D'oliur
L'amo lusento del troubayre
Per tout comi diou fayre esclayre
Coumo uno estielo de bounhur.

Lou cur, lou cur, basto que cromé
Lou cur ès les très quarts de l'ome (1).

Vous avez le feu sacré, vaillant Troubadour
Vous avez de l'élan, cela est certain
Je ne vous ai jamais palpé le cœur
Mais je l'affirme sans peur, de me tromper.

L'œil me le dit. Tant mieux. Au reste
L'âme enflammée du poète
Doit illuminer toutes voies
Comme une étoile de bon augure.

(1) Courchinoux, « *Pousco d'Or* », Belugue. A Louis Boissière, P. 68.

Le cœur, le cœur, fasse Dieu qu'il s'enflamme
Le cœur est les trois quarts de l'homme.

Si le cœur du jeune Boissière s'enflammait au verbe entraînant de Courchinoux, son corps se refroidissait au rude climat San Florain; les interminables surveillances de jour et de nuit par une température glaciale développèrent rapidement les germes latents d'une incurable maladie de poitrine. On crut qu'une Vicairie lui donnerait plus de facilité d'enrayer le mal; mais on l'envoie dans le dur climat de Salers où il serait mort sans les soins quasi-maternels de son Curé, « qui fut à la fois son médecin et sa providence » (1).

Rappelé à Saint-Flour à titre d'Econome, il assume, en même temps, la direction de « *La Semaine Catholique* ». « Il la rédigea avec calme et « sagesse..... tacticien habile, esprit juste autant « qu'ouvert, plus volontiers soucieux de dénoncer « le mal et d'en indiquer le remède que de stigma-

(1) Courchinoux, loc. cit. M. l'Abbé Chaumeil, alors curé-doyen de Salers, plus tard curé-archiprêtre de Saint-Géraud d'Aurillac, vicaire général, entouré, encore aujourd'hui, dans sa retraite, de la vénération de ses anciens paroissiens.

« tiser les méchants » (1). Bientôt, cette tâche devenait trop lourde encore à ses forces défaillantes et il lui fallut se résigner à une définitive retraite au très modeste foyer familial où sa mère, devenue veuve, l'entoure de ses soins. C'est dans sa solitude d'Arpajon et malgré des douleurs continuelles qu'il collabore aux divers journaux catholiques de la région, publie, en Français, ses « *Légendes d'Auvergne* », cinq fois rééditées en quelques mois, « *Cœur pur* », « *Au foyer montagnard* », et un livre de piété, « *A l'école du Sacré-Cœur* », de très sûre et très profonde doctrine, de l'avis des juges compétents. De cette période finale de sa courte existence datent ses meilleures productions Cantaliennes, plaintives élégies du poitrinaire irrémissiblement condamné, à qui la plume échappe des mains le 3 mars 1898.

Elle est extrêmement typique, dans sa brièveté, l'œuvre poétique de ce jeune lévite qui ne fit qu'apparaître dans le sanctuaire. Ses premiers vers

(1) Ibid.

Cantaliens datés du Grand Séminaire (1) traduisent la généreuse ardeur de l'éphèbe qui vient de doubler le cap de la vingtième année, devant lequel la vie s'ouvre pleine « de longs espoirs et de vastes pensées » (2). Son élan est d'autant plus fougueux qu'il estime « avoir choisi la meilleure part » (3) ; la pureté de sa vie, l'atmosphère idéaliste dont il s'imprègne laissent à son âme toute sa fraîcheur native ; à son cœur toutes ses généreuses aspirations. Voyons-le enfourcher Pégase avec une ardeur toute juvénile, dire son ivresse de la course effrénée où l'emporte le poétique coursier :

D'un saut, oqueste ser, m'otchouque sus Pegase
. . . .
Ocronquat coumo un fouol os pieous de lo criniero
. . . .
Sous fers trouquou lou sou e fôu flomba lo peiro
Quogno courso, boun Dieu !

(1) « *Lo Cobreto* » de mars 1898 a publié, après la mort de l'abbé Boissière, cette poésie, datée du 7 juin 1883, qui était restée inédite.

(2) Bossuet.

(3) « Optimam eligit partem ».

Oti o de los estoulhos e de loi semenados
Les glebats sautou en l'er e lo pousco escompado
Nous set en tout rouda coumo uno nibo ol cieu

. . . .

Terme, poret, corrau, goulhat, ogau ou serbo

. . . .

Ribiero que brugis, riou porpond que murmuro
Tout passo, rès o peno duro
Proutemps per z'o beire ol souel que trescound.

. . . .

De lo criniero espesso, aro latchie lou pieu
E tout dret sul tchobal qu'orresto pas de courre
Oti cride, desparle, oti conte, oti ploure
Sons sobeire per que, sons sobeire cossi.

D'un saut, ce soir, je me suis élancé sur Pégase

. . . .

Ses fers marquent au sol, font jaillir les étincelles du roc
Quelle course, grand Dieu !
Ici des pacages et des terres ensemencées
Les mottes volant en l'air et la poussière soulevée
Nous poursuit en tourbillon, semblable à une nuée au [ciel.

. . . .

Haies vives et murailles, chemins, flaques d'eau, fossés
. . . . [et étangs
Rivière tapageuse, ruisseau jazeur qui chuchotte
Tout passe, rien n'est assez longtemps visible
Pour qu'on le puisse admirer au soleil couchant.
De l'épaisse crinière, j'ai maintenant lâché les crins
Et droit sur mon cheval qui ne ralentit pas sa course
Je crie, déraisonne, chante et pleure aussi
Sans savoir pourquoi ni sans savoir comment.

Un an a passé sur ce fol enthousiasme et le poète est déjà moins fougueux; il s'adresse au rayon de lune, visiteur importun de ses insomnies :

Qu'au t'o dit de me beni beire?
Dins l'oumbro negro, sul ploncat
Cossi te carres tont de reire?
— Te bourrio fa leba lou capt.

Baï-t'en, baï-t'en ; me pouodes creire
Oqueste ser l'aï trop courbat!
— Me couro porti sons sobeire
Fraïre de que t'es orribat?

Duer me toun cur. — Sonno, pécaïre!
— Ogatcho me. — Per de que faïre?
— Sei la tchoyo. — Ieu, lo doulour!

Qui t'a dit de me venir voir
Dans l'ombre noire, sur le plancher
Pourquoi aimes-tu tant le rire?
— Je voudrais te faire lever la tête.

Va-t'en, va-t'en! Crois-moi
Ce soir ma tête est trop penchée.
— Il me faudra donc partir sans savoir
Frère, le malheur qui t'accable?

— Ouvre-moi ton cœur. — Il saigne le malheureux!
— Regarde-moi. — Pourquoi faire?
— Je suis la joie. — Moi, la douleur!

Il sera désormais le poète de la tristesse et des douleurs, le jeune Prêtre qui sent déjà, sans doute, se tarir en lui les sources de la vie. Plus mélancoliquement que le chansonnier Privas, il dira des heures dont aucune ne lui paraîtra rose:

Boueisson un plour, quond parlou de tristesso
Lei soludon quond nous parlou d'omour

. . . .

Proqu'ouo cado ouro es uno flour froustido
..... Naïsse, oquou's coumença de mouri! (1)

. . . .

Nous essuyons un pleur quand elles nous parlent tris-
[tesses
Nous les saluons gaiement si elles nous chantent l'amour.

. . . .

Et pourtant, chaque heure est une fleur flétrie
.... Naître, c'est commencer à mourir!

L'hiver, la saison rude aux organismes ébranlés, lui fait jeter ce beau cri d'effroi:

L'iber! L'iber! Quond zo bous dise
Que li aï bit rotchia lou nossou

. . . .

Borat-li lo pourto. M'obise,

(1) Œuvres posthumes, écrites en 1883, publiées par « *Le Cobreto* » en mars 1899.

Per mo fiato ! Qu'en maï otise
En mai me giale les ounglous

. . . .

D'oquel iber ! Tchomaï nous quitto

. . . .

Tromble de fret ! Otchat lou reire...
Boutat ; escoufat-me lou liet (1).

L'hiver ! L'hiver ! Quand je vous le dis
Que je l'ai vu montrer le bout de son nez.

. . . .

Fermez-lui la porte. Je m'aperçois
Vraiment, que plus je tisonne
Plus mes ongles sont gelés

. . . .

Ah ! cet hiver. Jamais il ne s'en ira !

. . . .

Je tremble de froid ! Voyez-le ricaner...
Je vous en prie ; échauffez-moi le lit.

Cette feuille desséchée qui ne veut pas quitter l'arbre et supplie la bourrasque automnale de

(1) « *Lo Cobreto* ». Mars 1896.

l'épargner, n'est-ce pas sa propre image et le désespoir de cette feuille à aller se consommer au tas de fumier, là-bas, sous le roc, ne traduit-il pas sa propre horreur du sépulcre, sa plaintive élégie?

— Anen, set me, mo comborado,
N'aï pas lou temps de t'escouta,
— Per oqueste ser, daisso m'esta
Sei pa'nquero touto giolado!

Bouos te cola! Que de niciado!
Bouto, me faguos pa'nquiota.
— Ieu, li serio per l'orresta
Quond benrio quauquo essoulillado

Oti o lo nuit; anen porton.
— Noun, pas couosset. — Se prendde bond
T'empourtoraï tu maï lo broco.
— Aï!... — Que! Z'o t'obio pas prou dit?
Bei, tous plours serou leu torits
Obal, tchous uno bielho roco...... (1)

— Allons, suis-moi, ma camarade,

(1) « *Lo Cobreto* ». Octobre 1896: Lo Fuelho é lou bent.

Je n'ai pas le temps de t'écouter.
— Pour ce soir encore, laisse-moi vivre
Je ne suis pas encore tout entière gelée.

Veux-tu te taire; que de niaiseries!
Allons, ne me mets pas en colère.
— Je pourrai y être encore pour l'arrêter
Quand viendrait quelque ensoleillée.

Voilà la nuit; allons, partons.
— Non, pas encore si vite. — Si je prends élan
Je t'emporterai toi et la branche.

Aï! — Quoi donc! Ne te l'avais-je pas assez dit?
Viens; tes pleurs seront vite séchés
Là-bas, sous cette vieille roche.

Un dernier poème montre la sérénité revenue dans cette âme où la résignation surnaturelle a fait place aux humaines angoisses. Il contemple cet au delà où il sent qu'il sera bientôt, se demande avec une pieuse curiosité quel est cet écran de nuées qui s'interpose entre lui et le beau ciel bleu de ses rêves :

Ound onaï, nibous? D'oun benès,
Uno negro, l'autro dourado?
E quogni bouyatchi fosès
Otau de cap o long de l'onnado?

Beleu sès lo teugno ploncado
Ound les ontchies pausou les pès.
De lour encens — que n'en disès?
Sès lo benisido fumado.

Noun, quouei lo mar cridairo obal
Que bous troguet omount de nal
Dins lou bent que bous escompilho

Neissès ohuei, mourès demo
Per mortcha to pau potiès plo
N'autres son de bouostro fomilho (1).

Où allez-vous, nuées? D'où venez-vous
L'une noire, l'autre dorée?
Quelle pérégrination accomplissez-vous
Ainsi d'un bout à l'autre de l'année?

(1) « *Lo Cobreto* ». Mars 1898. « *Lei Nibous* ».

Peut-être êtes-vous le mince plancher
Sur lesquels les anges posent les pieds
Peut-être de leurs encensoirs. — Qu'en dites-vous?
Etes-vous la fumée bénie

Non, c'est la mer mugissante, là-bas
Qui vous a exhalé là-haut, dans les hauteurs
Au milieu des vents qui vous éparpillent.

Vous naissez aujourd'hui, mourrez demain
Prenez grand'peine pour ne parcourir qu'une route
[fort brève
Nous, les humains, appartenons à votre famille!

Saluons avec déférente sympathie la tombe du jeune poète qui sut exprimer en vers si poignants ses ultimes angoisses.



Le chanoine Francis Courchinoux

1859-1902



L'Abbé F. COURCHINOUX
1859-1902

Francis Courchinoux est né le 13 septembre 1859, à Saint-Mamet (1), d'une famille modeste et laborieuse, mais de haute honorabilité, toute imbue des idées chrétiennes. Il était encore au berceau lorsque ses parents vinrent se fixer définitivement à Aurillac où s'écoula son enfance. Il entre à cette école communale de la Paroisse de Saint-Géraud que dirigeait alors le légendaire Frère Amance (2) et dont j'ai recueilli plus tard maîtres et élèves, lors des laïcisations, dans ma maison familiale du Faubourg Saint-Etienne. Il en est le plus brillant sujet, reçoit à sa sortie les plus hautes récompenses réservées au meilleur élève. L'école presbytérale, fondée à Aurillac par Mgr Réveilhac, Curé de Notre-Dame-aux-Neiges, ouvre alors ses portes au jeune Courchinoux qui manifeste déjà des velléités de vocation sacerdotale. Deux ans plus tard, il entre,

(1) Chef-lieu de cant. de l'arr. d'Aurillac.

(2) Le Frère Amance, Chevalier de la Légion d'Honneur, à la demande de la ville d'Aurillac, en a dirigé un demi-siècle les Ecoles communales. On attendit sa mort pour procéder à la laïcisation.

en 1876, dans la classe de troisième, au Petit Séminaire de Pleaux.

— « Dans ce milieu intellectuel, dit le Chanoine « Lagarrigue, son brillant esprit s'accroît et se « développe; il se plaît au commerce assidu des « auteurs Grecs, Latins et des écrivains de notre « grand siècle..... Il acquiert ainsi, par degrés, « cette pureté de goût, cette maîtrise du mot et de « la pensée, ce souci de la perfection qui seront « les traits de son tempérament.....

« Son originalité d'esprit se prête mal à la disci- « pline; il écoute le murmure intérieur de ses voix, « il néglige parfois les travaux imposés pour des « essais de poésie qu'il éditera plus tard (1).

Bachelier ès Lettres, il entre en 1880 au Grand Séminaire de Saint-Flour, y entreprend ses études théologiques sans renoncer tout à fait à ses travaux littéraires. S'il fait admirer dans les sciences sacrées sa force de pénétration, sa souplesse de dialectique, il trouve le temps d'obtenir, comme son

(1) Le chanoine Lagarrigue, Directeur de la Semaine Catholique de St-Flour : « Etude sur le Chanoine Courchinoux ». La Croix Cantalienne, 26 octobre 1902.

compatriote Aurillacois du XIVe siècle, un œillet d'argent aux Jeux Floraux de Toulouse. En 1884, il n'est encore que Diacre et on le trouve déjà mûr pour le Professorat à ce Petit Séminaire de Pleaux dont il était naguère l'élève. Prêtre en 1885, il y professe une année encore, mais va, en 1886, s'enfermer à l'Ecole des Hautes Etudes de Paris pour y préparer sa licence ès Lettres. Le Petit Séminaire de Saint-Flour a besoin d'un Professeur d'Histoire; on le rappelle et c'est au cours d'un congé pendant son enseignement San Florain qu'il fait un voyage en Terre-Sainte (1). De la même époque date un drame en vers, « Le Juif », dans lequel il fouille, non sans bonheur, un caractère esquissé par Shakespeare.

Sa licence en Philosophie brillamment conquise, nous le retrouvons Directeur de l'Ecole Parisienne Gerson.

— « Nous sommes en 1892. Pendant huit années, « dit son biographe, il a suivi avec attention le

(1) Le chanoine Courchinoux a laissé inédit un ouvrage en trois volumes sur la Terre Sainte dont un seul a été publié. D'un voyage à Rome, il rapporta un volume de notes qui obtint, à son apparition, un succès réel.

« mouvement de la vie publique en France; son
« esprit s'est enrichi d'idées générales. Il s'est
« pénétré des Encycliques de Léon XIII dont les
« directions politiques et sociales s'harmonisent
« avec ses tendances les plus profondes. Sa plume
« s'est essayée par une collaboration appréciée
« dans plusieurs journaux de Paris et de pro-
« vince (1). Désormais, il va passionnément se
« dévouer à défendre contre les Infidèles de la
« plume, l'Eglise et la cause populaire; il sera
« journaliste.

« Persuadé par réflexion que la forme républi-
« caine peut seule convenir à notre mobile état
« social, il tente de rallier à elle les esprits hon-
« nêtes qu'effraie encore ce mode de gouverne-
« ment. Il est l'écho des enseignements politiques
« du Saint-Siège. D'autre part, il s'émeut de la
« misère imméritée qui est le sort d'une grande
« partie de la population ouvrière de la France.....
« il propage les thèses de la célèbre Encyclique
« *De conditione opificum* ».

(1) Il donna, sous le nom de « *Nemo* » d'intéressantes chroniques au « Moniteur du Cantal », collabora à un journal San-Florain.

« De l'Ecole Gerson, il prenait déjà part à la « fondation à Aurillac de « *La Croix du Cantal* » ; « dès les vacances, il s'y consacre sans réserve et « bientôt crée « *La Croix Cantalienne* ». Homme « de pensée et de rêve, il est aussi homme d'initia- « tive et d'action ; il établit à Aurillac un foyer de « publications religieuses... Doué d'une tenace « énergie, d'un rare esprit d'ordre et de prudence, « d'un sens très juste des réalités positives, il « organise l'*Imprimerie Moderne* dont la pensée « créatrice n'est pas une pensée de lucre mais « d'apostolat..... Le moteur de sa vie est l'accrois- « sement du règne de Dieu dans la société. Il veut « coopérer, dans la mesure de ses forces au rappro- « chement des deux grands objets de son amour : « la Religion et la Démocratie » (1).

Personne n'a mieux dépeint le Chanoine Courchinous, journaliste, que son intime ami Vermenouze : « Il fut surtout une conscience, un carac- « tère, une volonté. Il prit la plume qui, dans sa « main, semblait presqu'une épée et, pendant « quinze ans, visière levée et toujours debout sur

(1) Chan-Lagarrigue. Loc. cit.

« la brèche qu'il barrait fièrement de toute la lar-
« geur de sa généreuse poitrine, il lutta sans repos
« ni trêve, sans jamais reculer ni défaillir. Et, si
« dans l'ardeur et le poudroiement de la mêlée, il
« lui arriva quelquefois de porter de rudes coups,
« ce furent toujours des coups droits et frappés
« par devant. Il ignorait la tactique du mouve-
« ment tournant et des manœuvres souterraines.
« Ecrivain sobre et vigoureux, clair et précis, il fit
« constamment preuve d'une rare puissance de
« dialectique et d'un invincible bon sens » (1).

Que les coreligionnaires du Chanoine Courchinous rendissent hommage au grand talent, à l'indomptable énergie qu'il mettait au service de la cause Catholique, ce n'était que justice; mais il est intéressant d'aller chercher chez des adversaires déterminés une appréciation dépourvue de toute aveugle bienveillance. Un journaliste San Florain qui s'affirme partisan des doctrines de Libre Examen écrit: « Cet esprit était une flamme agile et
« claire, toujours ravivée par les événements au

(1) A. Vermenouze: Discours aux obsèques du chanoine Courchinoux. Croix Cantalienne, 26 octobre 1902.

« souffle desquels elle éclatait en gerbes d'étin-
« celles. Il parlait une langue merveilleuse de lim-
« pidité et de précision, avec des jets rapides de
« pensée et des coups brusques de forme qui fai-
« saient de lui, dans la mêlée des polémiques, le
« plus redoutable des sagittaires » (1).

« *La Dépêche* », qui ne s'est jamais piquée de cléricalisme, mais qu'honore, dans la circonstance, sa juste et courtoise impartialité, jugeait ainsi le Chanoine Courchinoux : « Il était un de ces rares
« ecclésiastiques dont la vie et les œuvres sont
« vraiment un apostolat. Dans la poitrine du
« Prêtre battait un cœur d'homme. C'était un
« soldat Catholique, mais un philosophe aux idées
« simples et justes qui, au contraire de la plupart
« de ses pareils, loin de condamner les faiblesses
« humaines et d'affecter à leur endroit une pudi-
« bonderie hypocrite et déplacée, savait les com-
« prendre et les excuser. Ses convictions étaient
« ardentes et sincères, sa fermeté inébranlable, sa
« loyauté absolue. Ecrivain d'un rare mérite, polé-
« miste humoristique, il tenait la plume comme on

(1) Mars. « République Libérale » de St-Flour, oct. 1902.

« tient une épée et s'en servait avec beaucoup « d'aisance et d'esprit » (1).

C'est là une testimoniale rare à la charité du Prêtre que le jugement d'un autre Prêtre complète « si heureusement : « Il ne négligeait pas le souci « de sa perfection personnelle, régulier dans ses « exercices de piété, scrutant et travaillant tous « les jours sa conscience, la pensée et le regard « vers le ciel, il passait dans le monde en pèlerin « de Dieu et de l'éternité » (2).

Tel est le Prêtre, l'écrivain éminent qui s'est endormi dans la paix de Dieu, à peine âgé de quarante-trois ans, le 19 octobre 1902, le jour de la fête de Saint-Géraud, fondateur de la ville d'Aurillac, dont il avait prêché le panégyrique et souvent chanté la gloire.

Courchinoux était un poète que les Muses avaient adopté dès sa prime jeunesse. « *Les Miettes* », ce volume de poésies Françaises, dont plusieurs couronnées par diverses Académies, qu'il fit paraître à vingt-cinq ans, sont tout autre chose qu'un recueil

(1) « La Dépêche ». Oct. 1902.
(2) Chan. Lagarrigue, loc. cit.

d'aspirations vagues, de rimes sonores et vides de sens, trop fréquent à la vingtième année d'un imaginatif. Il est surprenant que la plume sacerdotale de quelqu'un de ses compagnons de luttes n'ait pas cherché à mettre pleinement en lumière, à montrer sous ses multiples et si attrayants aspects, cet esprit qui est, sans conteste, un de ceux qui ont honoré le plus le Clergé San Florain de la fin du XIX[e] siècle. Nous n'avons à l'étudier qu'à titre de poète en dialecte Cantalien, à montrer combien, dans ce domaine, fut grande et heureuse son activité, belle et féconde son œuvre. Le Chanoine Lagarrigue constate qu'il : « s'intéressa utile-« ment à la tentative inaugurée par les poètes « Provençaux de mettre en honneur les dialectes « des provinces » (1). Vermenouze salue avec un admiratif respect : « son imagination vaste et origi-« nale et ce don de poésie auquel nous devons en « Français et en Langue d'Oc, deux livres qui ne « périront pas » (2). Emile Bancharel, Directeur de « *L'Avenir du Cantal* », héritier de la verve

(1) Chan. Lagarrigue, loc. cit.

(2) Vermenouze, loc. cit.

Cantalienne de son père (1), apprécie avec un rare bonheur d'expressions le rôle félibréen de Courchinoux :

— « Il fut aussi poète à ses heures et l'un des « plus intrépides parmi cette petite phalange de « ciseleurs de rimes qui coopérèrent à la rénova- « tion du Félibrige Auvergnat. Ai-je besoin de « rappeler la part active qu'il prit à la création de « cette « *Escolo Oubergnato* » et de son organe « dont il fut un des plus zélés collaborateurs en « même temps que l'éditeur intelligent et quel est « celui d'entre nous, plus ou moins patoisant, qui « ne conserve dans sa bibliothèque « *Lo Pousco* « *d'or* », ce brillant faisceau de délicates poésies « écrites dans le plus pur dialecte Auvergnat. « Poète, certes, il le fut et l'un des plus gracieux « d'entre nos Félibres et ce ne sera pas le moindre « de ses mérites aux yeux de ses concitoyens que « d'avoir sacrifié aux Muses de nos montagnes, à « ces Muses innocentes qui délassent et consolent des préoccupations matérielles de la vie en faisant

(1) Emile Bancharel est l'auteur de diverses poésies Cantaliennes et notamment du volume « *Mignounetto* » auquel le public a fait excellent accueil.

« sonner à nos oreilles le tintement suave de leurs « rimes sonores » (1).

La prose même du Chanoine Courchinoux revêt, sous sa plume Cantalienne, les tons diaprés de la poésie. Nous venons de relire avec une admirative émotion un paquet de lettres, dont bon nombre en Cantalien, qu'il nous a adressées du 17 mars 1887, alors qu'il était jeune Professeur à Pleaux, au 19 août 1902, à la veille de sa mort. N'était la tonalité trop intime de cette correspondance, la liberté d'appréciations sur les hommes et les événements, les confidences charmantes d'abandon sur ses projets d'avenir, elles mériteraient, certes, les honneurs de la publication. La très belle âme de ce Prêtre, sa vive et souple intelligence, son dédain de l'argent, la sincérité de ses convictions politiques, ses instincts de dévouement démocratique s'y affirment avec un charme preneur.

Le biographe définitif de Vermenouze dira, sans doute, tout ce que dut notre plus grand poète Cantalien à Courchinoux qui se constitua son maître,

(1) E. Bancharel : Discours aux obsèques du Chanoine Courchinoux, au nom de la Presse.

trouva le temps de parfaire vite et bien l'instruction de son élève quadragénaire, de combler les lacunes d'un labeur de jeunesse trop primaire, Vermenouze tenait à l'affirmer hautement ; dans la dédicace autographe écrite à la première page de l'exemplaire de « *Flour de Brousso* » qu'il offrit au Chanoine Courchinoux, il dit avec une franchise émue sa gratitude pour son maître et son guide. Elle justifie pleinement notre affirmation que c'est à Courchinoux que nous devons, pour une très large part, Vermenouze :

« O F. Courchinoux. — O-n-oquel qu'o fat lo « bouno meitat d'oquel libre, que l'o rebirat en « froncès e que n'o pas crignat de sua maï d'uno « comiso per m'esporgna de trempa lo mio. — O « l'omit, ol poueto, ol felibre omme moun pus « omistous grommorcès. — A. Vermenouze » (1).

A F. Courchinoux. — A celui qui a fait la bonne moitié de ce livre, qui l'a traduit en Français et qui n'a pas craint de tremper de sa sueur plus d'une chemise pour m'éviter de mouiller la mienne. A

(1) Communication de M. Courchinoux, Conducteur des Ponts et Chaussées, frère du Chanoine.

l'ami, au poète, au félibre avec mon plus affectueux remerciement. — A. Vermenouze.

A feuilleter la collection de « *Lo Cobreto* » on voit la part prépondérante prise par Courchinoux, dès 1895, à la fondation de « *L'Escolo Oubergnato* », sa collaboration active à sa Revue où il signe de divers pseudonymes, notamment de celui de « *Pierrou L'Escorbillat* », quantité d'articles tantôt sérieux et savants, tantôt humoristiques, toujours d'une grande pureté de langue, de style correct et enjoué. Tout autant que ses vers, sa prose Cantalienne mériterait d'être réunie en volume.

Il avait tout juste vingt-cinq ans et venait d'être ordonné Prêtre quand l'écrivain qu'on peut appeler, sans hésitation, notre meilleur poète Cantalien avant Vermenouze, dont il fut le Maître, édita ses premiers vers Cantaliens (1), auxquels il donne joliment la volée :

Bay, poudès courre moun librou.
Poudès penre aro lo boulado

(1) F. Courchinoux : « *Lo Pousco d'or* », *Pitchiouno guerbo de pouesiotos en dioleyte del Contaou.* Aurillac, Gentet 1884.

T'ay, prou de temps, pel tirodou
Dounado oyci lo retirado.

Lo bouro folo t'es toumbado
Paoure bouci de catchio-nioud
Coumo l'oousel de lo tioulado
Comino, bolo, fay piou-piou (1).

Va, tu peux aller, mon petit livre
Tu peux maintenant prendre la volée.
Je t'ai assez longtemps, dans mon tiroir
Donné, chez moi, un gîte.

Ton poil follet a fini de tomber
Pauvre petit frêle dernier-né
Comme l'oiseau né au toit de la maison
Marche, vole, fais « piou-piou ».

Son ambition la plus chère est d'évoquer chez ses lecteurs les souvenirs du passé et de leur inspirer l'amour de la langue ancestrale :

De moun libre, en bira les fuels

(1) Pousco d'or. « Moun librou). P. 3.

Se quaouquequ'un penso oïs nostres payrès
. . . .
E se quaouqu'un penso otobe
Qu'oquoy, une caouso ô fayre
Omb' lou soubeni de ses payres
De gorda lour lengo, pecaïre
Seray recoumpensat prou be (1).

En tournant les feuillets de mon livre
Si quelqu'un pense à nos ancêtres
. . . .
Et si quelqu'un pense aussi
Que c'est, certes, chose désirable
Que de garder avec le souvenir ancestral
La langue de nos pères, la pauvrette,
Je m'estimerai largement récompensé.

Il chante en menues strophes, alertes et joyeuses comme elle, la Jordanne, cette rivière de sa cité natale :

Lo bluyo Jiourdono Roudabo un moti	*La Jordanne azurée* *Roulait un matin*

(1) « Pousco d'or ». Ombiciou. P. 4.

L'ayo que Dieou donno
Os puet d'oproti

Plourabo ou contabo
Contabo ou risio
E toutchiour roudabo
E toutchiour fugio.

Un oousel boulayre
Gros coumo un croucou
Lo seguio, pecaïre
E li disio : « Prou »!
Prou, drollo poulido
Oresto-te oyci

T'ay tont persegudo
Bene de to long!
Siey-te, te-te mudo
Te diray moun cont

. . . .

Ousselou, pecayre
Ticon maï me doou

Dieou me fo roudayro
Conto; ieou m'en baou.

. . . .

E, triste et plourayre
L'oousel lo seguet

. . . .

Mes de lossitudo

. . . .

Pouguet pas lountemps.

E coumo uno estielo
Tombo din lo nuet,
Din l'ayo bourrelo
L'oousselou toumbet (1).

L'eau que Dieu donne
Aux puys d'alentour

Elle pleurait ou chantait,
Chantait ou riait
Et toujours roulait
Et toujours fuyait.

Un oiseau voltigeant
Gros comme un petit œuf
La suivait, le pauvret
Et lui disait: « Halte »!
Halte, fille jolie
Arrête-toi ici.

Je t'ai si longtemps suivie;
Je viens de si loin
Repose-toi, reste en place
Je te ferai entendre mon chant.

. . . .

Oiselet, mon cher petit
J'ai en tête autre souci.

Dieu m'a créée voyageuse.
Tu chantes; moi, je m'en vais.

. . . .

Triste et chagrin
L'oiseau la suivit

. . . .

Mais, de lassitude

. . . .

Il ne le put guère longtemps.

Et, comme une étoile
Tombe du ciel dans la nuit,
Dans l'eau assassine
L'oiselet se laisse choir.

(1) « Pousco d'or ». Lou Roussignoou. P. 7 à 11.

Elle l'inspire vraiment cette Jordanne à laquelle il fait dire, dans une autre poésie, aux habitants d'Aurillac :

Filho des puets, de lo mountagno
O trober prat et posturaou
Per bouostro bilo e mos compogno
M'en baou son trebo ni repaou

. . . .

Sons odissiàs, ti o lo peyssieyro
Ound faou, semblo, oys escoundilhou
E ti o Gerbert per lo Grobieyro
Lebent ses det ensignodou

. . . .

Odissias, lo claro Jourdono
Ound souben bous ses mirolhat
S'en bo ô lo mar qu'obal lo sono.
Pourtas-bous plo, mounde d'Ourlhat (1).

Fille des pics, de la montagne,
A travers prés et pacages

(1) Ibid. Lo Jiourdono. P. 42-45.

A travers votre ville et mes campagnes
Je cours sans trêve ni repos.

. . . .

Au revoir! Voilà la chaussée
Où je semble jouer à cache-cache
Et voici Gerbert sur le Gravier
Dressant sa main enseignante.

. . . .

Adieu. La limpide Jordanne
Où souvent vous vous êtes mirés
Va à la mer qui l'appelle.
Portez-vous bien, gens d'Aurillac.

Son colloque avec l'arbre Croumaly (1), le vieux tilleul qui domine Aurillac, est imprégné de mordante philosophie, sa prière à la Vierge débordante de filiale tendresse; son ode à la Liberté pleine de fougue; mais il faut admirer comment d'un rien notre poète fait un délicieux tableautin. Ecoutons le dialogue du feu et de la marmite :

(1) Ibid. L'aoure Crouonoli. P. 14. Ce tilleul occuperait l'emplacement de l'antique « *Crux mali* ».

L'oulo

Glou-glou, glou-glou! crey me moun fraïre
T'orriboro ticoun pecayre!
Bouto, t'en pregue, douçoment.

Lou fiot

Foro be si! Deysso me faïre,
Sorre; beiras, nous entendren.

L'oulo

Glou-glou, glou-glou! Crey me moun fraïre
Lo soupo bul; te negoren.
Seray morrido de l'offaïre;
Mes, omb' oquo, que li pouyren?

Lou fiot

Lou mestre o dit: « Fiot, Bistomen
Cromo! E, beses, crome, pecayre.

L'oulo

Glou-glou, glou-glou! Pousso; e be anen
Me boy tosta, groumondéjiayré.
Me tostoras; n'io plus per gaïre (1).

(1) « Pousco d'or ». Lou fiot è l'oulo. P. 22.

La marmite

Glou-glou, glou-glou ! Crois-moi, mon frère
Il va t'arriver malheur, mon pauvre ami.
Voyons, je t'en prie ; doucement.

Le feu

Allons donc ! Laisse-moi faire,
Ma sœur. Tu verras ; nous nous entendrons.

La marmite

Glou-glou, glou-glou ! Crois-moi, mon frère,
La soupe bout ; nous allons te noyer.
Je serai marrie de l'aventure ;
Mais, malgré tout ; qu'y pourrai-je ?

Le feu

Le maître a dit : « Feu, vivement
Flambe. Et, vous le voyez, je brûle, pauvre de moi !

La marmite

Glou-glou, glou-glou ! Tu persistes ; hé bien, allons,
Tu veux goûter ma soupe, grand gourmand !
Tu la goûteras ; il n'y en a plus pour longtemps.

Sa vertueuse indignation sacerdotale trouve les mots flagellants pour stigmatiser l'inconduite d'un ami qui a roulé au vice crapuleux :

Se jiomaï per te deberti
T'en bas ô Bit, lo jionto bilo
Dobon de res plus fayre filo
Bo lo gleyjio e de, l'uel, oti
Cerque sus lo peire esquissado.

. . . .

Li as toun pourtret prou be scultat.

Dempiey que lou bice doumtayre
Dins soun fumier per t'omoura
T'o mettut lou pe sus l'esquino
Atchis oti, jouynome e debino
Ço qu'oou bougut li figura.

Oquello filhasso risento

. . . .

Omb' un tessou jious cado eysselo

. . . .

Oquoy Bouluptat que s'oppelo.

. . . .

Dis-li bounjiour e fa li festo
Me bey surtout lou muselou
Dey moussurots qu'o jious lo besto
E cougno-te plo din lo testo
Qu'es un d'oquetchie pourcelou (1) !

Si jamais, pour t'y amuser
Tu vas à Vic (2), la jolie ville
Avant tout, hâte-toi
Vers l'église et d'un œil attentif
Cherche sur la vieille pierre effritée
. . . .
Tu y trouveras ton portrait fort bien scuplté.

Depuis que le vice dominateur
Pour te coucher sur son fumier
T'a mis le pied sur l'échine
Regarde là, jeune homme et devine
Ce qu'on a voulu y représenter.

Cette fille rieuse

(1) Ibid. O un triste drolle. P. 25.
(2) Vic-sur-Cère, station thermale voisine d'Aurillac.

. . . .
Avec un porcelet sous chaque aisselle
. . . .
A nom : la Volupté.
. . . .
Salue-la, fais-lui fête
Mais contemple surtout le museau
Des deux jolis petits messieurs qu'elle cache sous
Et mets-toi bien dans l'esprit [son vêtement
Que tu es un de ces porcelets !

Notre poète a une manière bien personnelle de consoler ses amis malheureux en ménage :

Res duro, quond lou temps omb l'ounglou li s'orrapo
. . . .
Esbe may ; lou soulel se fo biel en persouno
Pecayre ! E les sobent que trobalhou de cap
Disou qu'en fouorço endret o lou ponel troouquat

E ti o per que jiomaï l'ome satchiè s'estouno
Opres un porel d'ons que los o fatchio ona
Si loy brago noubiaou ou besoun de sona ! (1)

(1) Ibid. Res duro. P. 39.

. . . .

Rien ne dure quand le temps s'y acharne de sa griffe
Qui plus est, le soleil, lui-même, se fait vieux,
Le pauvre astre! Les savants adonnés aux travaux intel-
[lectuels
Assurent qu'en maints endroits sa chemise est percée!

Voilà pourquoi le sage ne s'étonne guère,
Qu'après une couple d'années d'usage,
Les culottes du jour de son mariage aient besoin d'être
[rapiécées.

Courchinoux, âme tendre et délicate, excelle vraiment à la pastorale, évite l'afféterie dans les sujets même où le risque est le plus grand de tomber dans le poncif.

Ero blonco e pitchiounelo E din l'erbo s'escoundio.	*Elle était blanche et mignonne* *Enfouie dans l'herbe*
« Proubidenço, odusorello Boudrio bioure se poudio! »	*« Providence adjuvatrice* *Je voudrais boire si possible. »*
Sus lo flour que s'espondio Uno nibou passo belo	*Sur la fleur épanouie* *Passait une grande nuée*
« Deyssas pleoure, doumeiselo Bostro faoudo dins lo mio. »	*« Laissez pleuvoir, demoiselle* *Votre sein dans le mien. »*

Lo flour otaou li disio	*Ainsi parlait la fleur*
De so bouco giontounelo	*De sa bouche jolie*
E lo nibo se foundio	*Et la nuée se fondait*
Jioul soulel, bluyo e roussello	*Bleue et jaune sous le soleil*
E bubio lo flour noubelo	*La fleur nouvelle buvait*
E lou Boun Dieou se risio (1):	*Et le bon Dieu souriait.*

Doux et compatissant, il s'indigne contre la cruauté mauvaise d'un enfant qui a saigné un oiseau :

Cossi? L'as sonnat, conolhoto
L'as sonnat! As oougut lou cur
De lo sonna quelo bestioto
Que t'obio rès fat, de segur!

. . . .

Mès se te sonnabou toun payré
Que forios, digos, molirous?
E sabes si l'oousel, pecayre
N'obio pas guel deys efoutous?

. . . .

Baï ; lou Boun Dieou, pense, t'espero
Despatchio-te de beni bel

(1) Ibid. Flour è nibou. P. 47.

Sonnès que les oousseis enquerro,
Sonnoras les omes, bourrel! (1)

Comment! Tu l'as saigné! Petite canaille,
Tu l'as saigné! Tu as eu le cœur
De saigner cette bestiole
Qui ne t'avait rien fait, bien sûr!
. . . .
Mais si on saignait ton père
Que ferais-tu, dis? Petit misérable
Sais-tu si l'oiseau, le pauvret
N'avais pas, lui aussi, des enfants?
. . . .
Va; Dieu t'attend à l'œuvre, je pense
Hâte-toi de devenir grand
Tu ne saignes encore que les oiseaux
Tu saigneras plus tard les hommes, bourreau!

Loin de se cantonner dans le genre bucolique ou familier, son art évolue avec égale aisance lorsqu'il aborde les genres épiques ou lyriques. Auguste Bancharel lui faisait même observer lors de la

(1) Ibid. O un qu'obio sonnat un oousseI. P. 49.

publication de « *Pousco d'or* », que : « Le patois « d'Aurillac ne se prête pas à tous les genres de « poésies ; c'est inutilement qu'on chercherait à lui « faire imiter Hugo ou Lamartine. Notre patois ne « convient guère qu'aux récits amusants et fami- « liers..... C'est la langue du paysan et du peuple ; « elle est déplacée dans la bouche du savant et « du lettré qui n'y trouvent aucun de leurs mots « habituels et favoris » (1).

Courchinoux se fait de notre idiome un concept tout autre ; il cherchera précisément à l'annoblir, à lui rendre sa souplesse et son élégance d'antan. Il le dit magnifiquement dans une de ses plus belles poésies où l'on trouve déjà en germe les pensées que développera plus tard son disciple Vermenouze dans « *La Marianne d'Auvergne* » :

O moun Payré

Oquélo lengo mespresado
Lengo del peyson, de l'oubrié,

(1) A. Bancharel : « *Avenir du Cantal* » du 8 nov. 1884.

D'entre leis bons de l'otilié
Ieou, bouostre fil, l'aï denmenado.

Besès l'o ogaro plo' spouscado
Lou pieou roussel, lou pe loougié
Omb so courouno de loourié
Fresco, risento, escorbillado

Beses lo grondeto déjia
Dejious lo bloundo soulélhado
Courré tout aro e fodetchia
E disès me bouostro pensado
S'en l'entendre porpondéjia
Li forias pas uno brossado? (1)

A mon Père

Cette langue méprisée
Idiome du paysan, de l'ouvrier
D'entre les bancs de l'atelier
Moi, votre fils, je l'ai fait sortir.

Voyez-la maintenant, propre et nette

(1) Ibid. Nostro lengo. P. 80

Avec sa chevelure blonde, le pied léger
Sous sa couronne de lauriers,
Fraîche, souriante, mutine.

Voyez-la, grandette déjà,
Irradiée par le blond soleil
Courir à présent et folâtrer.

Donnez-moi franchement votre avis :
En l'écoutant bavarder
N'êtes-vous pas tenté de lui donner un baiser?

Il prouve dans son appel à la Muse que l'idiome Cantalien est encore de taille à se prêter à tous les genres :

Mo Muso es grondo, blonco é pallo
O l'uel proufound coumo lou cieou
E de soun front tombou ses piéou
Longs e roussels sus soys espallos.

. . . .

O bouno Muso sourisento
Beni be beire cado ser

Trouboray be un briou de leser;
Beni me beyre, Biergio sonto.

Quond t'ossiétès jious moun lun clar
Es douço e courto lo bilhado
Coumo uno bloundo soulelhado
Entre duoy nibous, ol me de Mar (1).

Ma Muse est grande, blanche et pâle
A l'œil profond comme le ciel
De sa tête s'épandent ses cheveux
Longs et dorés, sur ses épaules.

. . . .

O douce et souriante Muse
Viens me visiter chaque soir
Je saurai me créer une heure de loisir
Viens me visiter, Vierge sainte.

Quand tu parais sous la clarté de la lampe
La veillée m'est courte et douce
Telle une radieuse ensoleillée
Entre deux giboulées de mars.

(1) Ibid. Pendent lo bilhado. P. 60.

Il poussera la démonstration jusqu'à se risquer au sonnet, ce poème aux :

Uet ber ô rimo entremesclado
Quatre ô quatre del memo biay
Pui siei qu'omb' un aoutre relay
Très o très foou lour escopado (1).

Huit vers à rimes entremêlées,
Quatre par quatre, de même genre,
Puis six qui, en un autre groupe,
S'envolent trois par trois.

Il aborde hardiment le genre épique, frayant la route que suivra superbement Vermenouze dans « *L'Aigle et le Coq* » :

Grondo espaso poulido	*Grande épée si belle,*
Ol fourreu	*Au fourreau*
Ni o trento ons endurmido	*Depuis trente années endormie*
Plo leu.	*Bientôt*
Ol fourreu	*Au fourreau*
De que raibes poulido?	*A quoi rêves-tu, ma belle?*
. . . .	. . . .
Soui pete de me jiaîre	*Je ne peux plus supporter mon [inertie*

(1) Ibid. Sonnet 69.

Ordit dounc!	*Hardi donc!*
Prends me, l'éfont, pecayre!	*Prends-moi, enfant, mon aimé*
Ordit dounc	*Hardi donc!*
Se reglou pas en se jiaïre.	*Ils ne se liquident pas en dor-* *[mant*
Les couontes del conoun! (1)	*Les vieux comptes du canon!*

Deux fables, « *Le loup et le renard* », « *Le renard et l'écureuil* » (2), poèmes de belle allure, de conception originale, où la finesse le dispute au naturel, le classent incontestablement hors de pair dans ce genre. L'intrigue est si bien conduite, le dialogue si étroitement enchaîné que toute citation partielle équivaudrait à une mutilation. On retrouve l'humoriste, railleur de bonne compagnie dans sa drôlatique description des péchés capitaux (3) et l'amusante énumération de ce que doit faire et éviter l'épouse soucieuse du bonheur de son mari (4).

L'œuvre Cantalienne du Chanoine Courchinoux est de taille et de qualité à occuper une longue existence intellectuelle des mieux remplies. Elle constitue seulement un labeur récréatif dans la vie

(1) « Lo Cobreto ». L'Espaso. P. 613.

(2) Ibid. P. 109 et 545.

(3) Ibid. P. 573.

(4) Ibid. Fenno. P. 716.

de ce travailleur de la plume mort à quarante-trois ans. Son œuvre littéraire Française est autrement considérable, sa tâche quotidienne de journaliste, jamais pris de court, toujours sur la brèche, plus étonnante encore. A ne considérer Courchinoux que comme poète Cantalien, il a été, toutes proportions gardées, pour notre dialecte, ce que fut, au XVII[e] siècle, Malherbe à la langue Française :

> Par ce sage écrivain la langue réparée
> N'offrit plus rien de rude à l'oreille épurée.

Il l'a vraiment fait sortir de l'atelier de l'ouvrier, de l'étable du paysan, cette langue Cantalienne qu'il a délivrée de son sarrau maculé de boue, déchiré à toutes les ronces. Le premier il a osé la hausser jusqu'à un niveau inconnu d'elle depuis des siècles, lui faire épeler de nouveau les mots oubliés, lui inculquer une cadence et un rythme dont elle était, dès longtemps, déshabituée. Couché dans le sillon en plein midi, il n'a pu qu'ébaucher l'œuvre ; il a été un semeur, un autre viendra qui fera la moisson. —*Alius seminat, alius metet.* — Défri-

cheur intrépide, il garde l'enviable honneur d'avoir préparé les voies, ouvert la carrière où va s'élancer son disciple, plus grand que le Maître, Arsène Vermenouze.





Le rustique dialecte Cantalien est au Provençal affiné, au Languedocien délicat ce qu'est la claire Jordanne Aurillacoise au Rhône formidable, à la Garonne majestueuse. Mais, de même que la torrentueuse rivière où se mira Gerbert enfant, roule toujours par intermittences ses paillettes d'or aujourd'hui dédaignées, nos modernes bardes montagnards ont gardé, eux aussi, de nos Troubadours médiévaux, beaucoup de cette gaieté saine et franche qui monte des entrailles de la terre maternelle. En ce XIXe siècle qui semblait devoir sonner le glas des parlers provinciaux, ils se sont valeureusement efforcés de réhabiliter l'ancien idiome tout imprégné de parfums du terroir et de lui conserver l'originale familiarité de ses expressions. Brayat, Grandval, Veyre, hésitent et tâton-

nent, Bancharel nous offre la Muse Cantalienne encore en sabots, sans ajouter à son corsage aucun ruban, aucune fleur à ses cheveux, mais avec Boissière l'élégie exhale ses plaintifs soupirs, Courchinoux ne cesse de chanter les beautés champêtres, les joies du foyer, que pour manier les piquantes lanières de la satire, nous captiver au récit d'une ballade ou d'une fable, retenir l'attention par un typique trait de mœurs, quelque lapidaire maxime. Quand la lyre échappe à ses mains, Vermenouze la recueille et lui fait rendre des accents d'une intensité inconnue jusqu'à lui, même de nos plus fameux Troubadours. Il représentait noblement, certes, la Poésie Cantalienne, ces disparus d'hier que domine de si haut le mystique amant de la terre natale, l'incomparable poète d'Ytrac; mais ils ne l'incarnent pas tout entière et il lui reste encore de fervents adeptes. Toute une pléiade existe qui apportait naguère à « *La Cabrette* » son magnifique tribut. A feuilleter les pages trop peu nombreuses de la Revue de l'Ecole Auvergnate, on se prend à regetter le silence des L. Abel, Emile Bancharel, Basset, L. Brunon, Borderie, Z. Chanet, B. Clermont, Doumergue, Delhostal, R. Four, P. et

L. Géraud, F. Gaillard, Ladoux, F. Lapaire, E. Marty, E. Roux, L. Soubrier. Leurs œuvres forment une gerbe aux tons diaprés dont on aimerait à respirer, plus souvent, le parfum dans nos Revues régionalistes, « *La Veillée d'Auvergne* », « *La Musette* », « *La Semaine Auvergnate* » si accueillantes à nos poètes (1). Des jeunes surgissent, dont les journaux locaux nous révèlent les essais souvent heureux, qui ambitionnent de grossir la phalange des écrivains en langue d'Oc.

---

(1) Cette étude, exclusivement consacrée aux poètes, ne nous a pas permis de faire aux prosateurs la très large part qui leur revient, d'aveu unanime, dans la renaissance du dialecte Cantalien. On a vu que l'œuvre en prose d'Auguste Bancharel est plus considérable que ses poèmes et leur est supérieure. Courchinoux, prosateur fécond, a donné maintes Nouvelles qui égalent, au moins, ses meilleures poésies; Vermenouze lui-même savait descendre des hauteurs du Parnasse pour écrire agréablement en prose notre dialecte. A ne relever que les noms des collaborateurs en prose Cantalienne de « *La Cabrette* » de 1895 à 1900, Abel, Basset, « *Lou Cotet* », Clermont, Courchinoux sous des pseudonymes multiples : « Lou merle blonc », « Piorrou l'Escorbilhat », Dommergue, L. Farges, Gazard, Ginhac, « *Lou Gonclet* », Hagel, Jordane, Lachazette, Lapaire, « *Jean de Murat* », « *Jean d'Ourlhat* », le docteur Rames, Vermenouze, etc., y compris l'auteur de cette étude, constituent une solide phalange. F. Delzangles, « *Piorounel* », du *Progrès du Cantal,* A. Meyniel, de « La *Semaine Auvergnate* », le docteur Granier, ont fait preuve, à leur tour, d'une maîtrise réelle à manier leur dialecte natal.

Dépossédée de son rang officiel de jadis, sans autre ambition, dans l'unité sacrée de la grande patrie Française, que de rester le témoin aimé d'un passé glorieux, la langue Cantalienne, toujours profondément enracinée au sol, constitue encore le lien le plus doux et le plus fort d'affection intime entre l'homme et la terre natale. Nombre de bons esprits estiment que, loin de l'expulser des régions inférieures, la diffusion de l'instruction primaire l'utilisera avec fruit pour amener rationnellement l'enfant, de la connaissance de son dialecte natal, à une assimilation plus rapide et plus profonde du Français. Déjà, dans les hautes sphères intellectuelles, Littérateurs et Philologues promènent à travers nos anciens dialectes le flambeau d'une érudition investigatrice, fouillent leur histoire, cherchent à pénétrer leurs secrets, s'efforcent de saisir leur capricieuse mobilité. Tout semble conspirer à relever, dans l'estime générale, ce patrimoine littéraire que la race Latine ne saurait répudier sans amoindrissement. Si la France ne compte pas encore, comme l'Allemagne, dix-sept chaires universitaires consacrées à l'étude aussi approfon-

die que possible des divers dialectes qui font partie de l'héritage du passé, une place est assignée à cette étude dans les programmes du Collège de France, une chaire de Provençal groupe à Montpellier de nombreux et fort érudits auditeurs (1), le Majoral du Félibrige Maurice Faure, naguère Grand-Maître de l'Université de France, a eu la velléité de marquer son passage au Ministère de l'Instruction Publique par la création d'une chaire en Sorbonne consacrée à la langue d'Oc.

L'Espagne, le Portugal, l'Italie, la Suisse, la Flandre, la Suède, l'Angleterre, la Roumanie, plus soucieuses que nous de l'histoire de leurs dialectes provinciaux, ont organisé, dès longtemps, cet enseignement qui se poursuit partout avec succès.

Puisse l'agreste idiome Cantalien participer largement à cette renaissance, puisse sa flamme, que nos poètes du XIXe siècle ont ranimée avec un éclat nouveau, au moment où un souffle d'indiffé-

(1) Notre distingué collègue, le Majoral Chassary, nous a dit avec quel empressement ses cours sont suivis assidûment, non seulement par les étudiants Français, mais tout autant par les Allemands, Roumains et autres étrangers.

rence et de dédain menaçait de l'éteindre, susciter de nouveaux fervents de sa beauté champêtre, puisse le plus grand de ses Troubadours modernes avoir passé, comme au stade antique, à un autre Vermenouze, encore ignoré, le flambeau de la Poésie Cantalienne.



VII

Œuvres

DES

Troubadours Cantaliens

TEXTES REVUS, CORRIGÉS ET ANNOTÉS, PAR RENÉ LAVAUD



Pierre de Vic

Lo Monges de Montaudo)
Le Moine de Montaudon

Moine de l'Abbaye d'Aurillac
Prieur de Montaudon et de Villefranche

1155-1220 environ

OEUVRES

Un Sirventés
Quatre Tensons
Quatre Enuegs
Un Plazer
Une Cobla
Sept Chansons
(Et Deux pièces d'authenticité douteuse : Une Chanson et Un Sirventés)

I — SIRVENTES

I

Pois *Peire d'Alvernh'* a chantat
Dels trobadors qui son passat*,
Cantarai, al mieu escien*,
D'aquels que pois se son levat;
E ja no m'ajan cor irat
S'eu lor malvatz faitz lor repren.

II

Lo premiers es de San Disdier,
*Guillems**, que chanta voluntier;
E a chantar molt avinen.

N. B. — Pour les *Œuvres du Moine de Montaudon* je reproduis, sauf corrections, le texte établi par Klein : *Les Poésies du Moine de Montaudon,* Marburg, 1885. Voir dans les *Notes Complémentaires* mon appréciation sur cette édition (allemande).

I — SIRVENTES

Satire plaisante contre seize troubadours contemporains

I

Puisque *Pierre d'Auvergne* a chanté
Sur les troubadours qui sont morts,
Je chanterai, suivant l'opinion que j'en ai,
Sur ceux qui depuis ont apparu;
Et qu'ils n'aient contre moi nul courroux au cœur
Si je critique en eux ce qu'ils ont fait de mal.

II

Le premier est de Saint-Didier (1),
Guilhem, qui chante volontiers,
Et il a un chant fort gracieux.

(1) *Le premier :* je pense que Montaudon commence par le plus âgé pour finir par le plus jeune, d'après le vers 4 de la strophe 1. — *Saint-Didier* (la-Séauve) : aujourd'hui chef-lieu de canton, arrondissement d'Yssingeaux.

Mas car son desirier no quier
No pot aver nuill bo mestier,
Et es d'avol acuillimen.

III

Lo segonz, de Saint Antoni,
Vescoms, qu'anc d'amor no-s jauzi
Ni no fes bo comensamen,
Que la premeira s'eretgi,
Et anc pois al re no queri :
Siei oill nuoit e jorn ploron s'en.

IV

E lo tertz es de Carcases,

(1) Entendez : puisqu'il fait intervenir un tiers dans ses requêtes galantes. Sa biographie raconte en effet qu'il se fit agréer « pour chevalier et serviteur » par la marquise de Polignac, grâce aux bons offices du marquis lui-même. (Chabaneau, p. 59).

(2) Ayant enfreint pareillement la convenance, il ne saurait avoir aucune des qualités qui constituent la courtoisie.

Mais vu qu'il ne demande pas lui-même ce qu'il désire
Il ne peut avoir aucune bonne qualité (2), (1)
Et il est en effet de vilain accueil.

III

Le second, de Saint-Antonin,
Le vicomte (3), qui jamais n'eut joie d'amour
Et ne fit pas un bon début,
Car la première qu'il aima devint hérétique (4),
Et jamais depuis il n'a cherché un autre objet (5) :
Ses yeux nuit et jour en pleurent.

IV

Et le troisième est du Carcassès (6),

---

(3) Raimon Jordan, vicomte de Saint-Antonin, chef-lieu de canton, arr. de Montauban.

(4) La vicomtesse de Penne d'Albigeois, canton de Vaour, arr. de Gaillac. Ayant cru son ami tué dans une bataille, elle fit profession de catharisme albigeois (renonçant ainsi à l'amour profane).

(5) C'est ce que dit la première biographie (Chab. p. 42 a), mais la 2e (p. 42 b) ajoute qu'Elise de Montfort, une des trois sœurs de Turenne, parvint à le consoler.

(6) Nom de la région de Carcassonne.

Miravals, que-s fai molt cortes
Que dona son castel soven;
E no-i esta ges l'an u mes
Ni anc mais calendas no-i pres* :
Per que no-il te dan qui-l se pren.

V

Lo quarz, *Peirols,* us Alvergnatz,
Qu'a trent'ans us vestirs portatz,
Et es plus secs de leign' arden,
E totz sos chantars pejoratz :
Qu'anc poi se fo enbagassatz*
A Clarmon, non fes chan valen.

VI

E-l cinques es *Gauselms Faiditz,*

(1) Raimon de Miraval (Miraval-Cabardès, canton et arr. de Carcassonne) possédait le quart seulement du château de Miraval « où il n'y avait pas quarante hommes ». (Chab. p. 66 b). Dans ses chansons il aime à offrir la suzeraineté de son château à sa dame, à se reconnaître son vassal, par métaphore courtoise. Klein y a relevé vingt passages de ce genre.

Miraval (1), qui se donne pour fort courtois
Vu qu'il offre son château souvent.
Et il n'y reste pas de tout l'an un mois
Et n'y passa jamais les fêtes (2) :
Aussi ne lui fait-il point tort que quelqu'un le prenne.

V

Le quatrième, *Peirol* (3), un Auvergnat,
Qui a, trente ans durant, porté les mêmes habits,
Et il est plus sec que du bois qui brûle,
Et tout son chant est gâté :
Car depuis qu'il vit avec des gueuses
A Clermont (4), il n'a jamais fait chant qui valût rien.

VI

Et le cinquième est *Gaucelm Faidit* (5),

(2) *Calendas* signifie proprement les « Calendes » ou premier jour de chaque mois, qu'il était dans l'usage de fêter, puis par extension « les fêtes ».

(3) Du château de Peirol, « au pied » de Rochefort-Montagne, ch.-l. de canton de l'arr. de Clermont-Ferrand.

(4) Il n'y a aucune indication là-dessus dans sa biographie. Voir *Notes compl.*

(5) D'Uzerche, ch.-l. de canton, arr. de Tulle.

Que de drut s'es tornatz maritz
De leis que* sol anar seguen :
Non auzim pois voutas ni critz;
Ni anc sos chanz no fo auzitz*
Mas d'Userqua entro qu'Ajen.

VII

El seises *Guillems Ademars*
Qu'anc no fo plus malvatz joglars;
Et a pres maint veill vestimen,
E fai de tal loc sos chantars
Don non es sols ab trenta pars,
E vei l'ades paubr' e sufren.

VIII

Ab *Arnaut Daniel* son set,

(1) « Il prit pour femme une mercenaire qu'il mena avec l
longtemps par les cours ». (Chab. p. 36 a).

(2) « Plus de vingt ans il alla par le monde pendant lesque
ni sa personne ni ses chansons ne furent agréées ni désirées
(Ibid.).

(3) De Meyrueis, ch-l. de canton, arr. de Florac.

(4) Le biographe lui trouve au contraire beaucoup de tale

Qui d'amant s'est changé en mari
De celle qui a coutume d'aller à sa suite (1).
Nous n'avons entendu depuis ni ses roulades ni ses cris;
D'ailleurs son chant n'a jamais été réputé
Sauf d'Uzerche jusqu'à Agen (2).

VII

Et le sixième *Guillem Adémar* (3) :
Il n'y eut jamais plus mauvais jongleur (4) ;
Et il a reçu maint vêtement,
Et il fait ses chansons pour un lieu (5)
Où il n'est pas seul, mais avec trente compagnons,
Et je le vois toujours pauvre et malheureux.

VIII

Avec *Arnaut Daniel* (6) cela fait sept,

(« Et il fut bon trouveur... et il fit maintes bonnes chansons »). Il pouvait être bon poète, mais mauvais exécutant.

(5) Pour une dame qui se laisse courtiser par tout le monde et qui est décriée (Klein). Le biographe s'accorde avec Montaudon pour dire sa pauvreté; mais il affirme qu'il était « bon trouveur, fit maintes bonnes chansons » et était bien accueilli. « Et il fut fort honoré par le meilleur monde, par les barons et par les dames ».» (Chab., p. 63 b).

(6) De Ribérac. « Il se complut à trouver en rimes précieuses; c'est pourquoi ses chansons ne sont faciles ni à comprendre ni à apprendre ».

Qu'a sa vida be no chantet,
Mas us fols motz c'om non enten.
Pois la lebre ab lo bou chasset
E contra suberna nadet,
No val sos chans un aguillen.

IX

E'N *Tremoleta-l* Catalas
Que fai sonez levez e plas,
E sos chantars es de nien*;
E tenh son cap con fai auras:
Ben a trent'ans que for'albas
Si no fos pel negre ongnimen.

X

E-l noves *Arnautz de Maruoill,*

Lequel de sa vie n'a bien chanté,
Sauf sur de folles paroles que l'on ne comprend point.
Depuis qu'il a « chassé le lièvre à l'aide du bœuf »
Et « nagé contre le flux » (1),
Son chant ne vaut pas un fruit d'églantier (2).

IX

Puis Maître *Tremoleta le Catalan* (3)
Qui fait des mélodies faciles et unies,
Et son chant (4) n'est d'aucune valeur;
Et il teint ses cheveux comme fait un fou :
Il y a bien trente ans qu'il serait blanc
S'il n'avait recours à la pommade noire.

X

Et le neuvième *Arnaut de Mareuil* (5) :

(1) « Je suis Arnaut qui amasse le vent — Et je chasse le lièvre à l'aide du bœuf — Et je nage contre le flux ». Ces trois vers célèbres, qui terminent l'une des chansons d'Arnaut (X), signifient qu'il tente l'impossible en amour et qu'aucune rigueur de le décourage.

(2) Expression consacrée pour qualifier un objet sans valeur.

(3) N'est connu que par ce passage.

(4) Le fond, les paroles.

(5) Mareuil, ch-l. de canton, arr. de Nontron.

Qu'ades lo vei d'avol escuoill,
E sidonz no'n a chausimen;
58 E fai o mal car no l'acuoill,
Qu'ades clamon merce sei oill :
60 On plus chanta, l'aiga en deissen.

XI

Sail d'Escola es los deses,
Que de joglar s'es faitz borges
A Brajairac, on compr'e ven;
64 E quant a vendutz sos conres*,
El s'en vai pois en Narbones
66 Ab u fals cantar per presen.

XII

E l'onzes es *Girauz lo Ros*
Que sol viure d'autrui cansos,

---

(1) Adélaïde de Toulouse, fille de Raimon V, femme de Roge
II Taillefer, vicomte de Béziers.

(2) Spirituelle critique de l'abus que fait Arnaut de l'appel à l
pitié de sa dame (Klein cite vingt et un passages de ce genre)

Toujours je le vois en piteuse contenance,
Et sa dame (1) n'a point d'égard pour lui;
Et elle fait mal de ne pas l'accueillir,
Car toujours ses yeux crient miséricorde :
Plus il chante, plus l'eau en découle (2).

XI

Sail d'Escola est le dixième,
Qui de jongleur s'est fait bourgeois
A Bergerac, où il achète et revend (3) ;
Et quand il a vendu ses assortiments,
Il s'en va ensuite en Narbonnais (4)
Avec un chant faux comme présent.

XII

Et le onzième est *Giraut le Roux*
Qui a coutume de vivre des chansons d'autrui,

(3) « Fils d'un marchand » de Bergerac, il continua probablement le négoce de son père.

(4) A la cour de la vicomtesse Ermengarde. « Quand elle mourut, il se rendit à Bergerac, et laissa le *trouver* et le *chanter* ». (Chab., p. 17 a).

Qu'es enojos a tota gen;
70 Mas car cujava esser pros,
Si se parti del fil N'Anfos
72 Que l'avia fait de nien.

XIII

E lo dozes sera *Folquetz,*
De Marseilla, us mercadairetz,
Que a fait u fol sagramen
76 Quan juret que chansos no fes*;
Et anz dison que fo per ves
78 Que-s perjuret son escien.

XIV

E lo trezes es mos vezis

(1) « Giraudon le Roux fut de Toulouse, fils d'un pauv chevalier; et il vint en la cour de son seigneur le comte Alphons (frère puiné de Raimon V) pour servir... Et il s'enamoura de comtesse, fille de son seigneur, et l'amour qu'il eut pour elle l appr t à *trcuver...* » (Chab., p. 62 a).

(2) Fils d'un marchand venu de Gênes;..... « et quand le pè mourut, il le laissa fort riche en bien ». Il devint plus tard ab du Toronet, puis évêque de Toulouse, et persécuteur des All geois.

Et qui est ennuyeux pour tout le monde;
Mais comme il croyait être plein de mérite
Il a quitté le fils de sire Alphonse
Qui l'avait tiré du néant (1).

XIII

Et le douzième sera *Folquet,*
De Marseille, un petit marchand (2),
Qui a fait un sot serment
Quand il jura qu'il ne ferait pas de chansons (3) ;
Et l'on dit au contraire qu'il est arrivé maintes fois
Qu'il s'est parjuré sciemment.

XIV

Et le treizième est mon voisin

(3) Ayant reçu congé de sa dame (femme de Barral, seigneur de Marseille) « il laissa distraction et chants et rire ; et il resta longue saison en grand chagrin ». Mais il se remit à chanter sur les instances d'Eudoxie Comnène, femme de Guillem de Montpellier. « J'aimerais mieux renoncer au chant, si elle le permettait », dit-il lui-même (Gr. 155, 23).

*Guillems Moyses**, mos cosis;
E no voill dire mo talen,
82 Mas ab sos chantarez frairis
S'es totz pejuratz lo mesquis,
84 Danzels vielz, barbaz, ab lonc gren.

XV

Peire Vidals es lo derriers*,
Que non a sos membres entiers :
Et agra-il ops lenga d'argen
88 Al vila, qu'era pelliciers,
Que anc, pois se fetz cavalliers,
90 Non ac pois membransa* ni sen.

XVI*

Peires Laroq' es lo quinçes,
Us cavalliers de Cardenes,

---

(1) Le ms. C dit : « Guillaume le marquis »; il n'est connu que par le présent passage.

(2) « Et il dit grandes méchancetés d'autrui; et il fut vrai qu'un chevalier de Saint-Gilles (ch.-l. de canton, arr. de Nîmes) lui fit tailler la langue, parce qu'il donnait à entendre qu'il était

Guillem Moysset (1), mon cousin;
Et je ne veux pas dire tout mon sentiment,
Mais avec ses chansonnettes pitoyables
Il s'est entièrement gâté, le malheureux,
Damoiseau vieux et barbu, à longue moustache.

XV

Peire Vidal est le dernier,
Qui n'a pas ses membres entiers :
Et il lui serait besoin d'une langue d'argent (2)
A ce vilain, qui était pelletier (3),
Car jamais, depuis qu'il s'est fait chevalier,
Il n'eut réflexion ni sens commun.

XVI*

Peire Laroque est le quinzième,
Un chevalier de *Cardenès* (?) (4),

---

galant de sa femme; et sire Hugue de Baux (gendre de Barral, vicomte de Marseille) le fit guérir et soigner ». (Chab., p. 64 a). Montaudon joue sur les mots « langue d'argent».

(3) « Peire Vidal fut de Toulouse, fils d'un pelletier ».

(4) Pays inconnu. Carladès? Cantalès?

Que chanta mout nesciamen,
E quan di vers ni serventes
Diriatz que febres l'a pres :
Aissi va son cap secoden.

XVII

Ab lo sezesme i-agra pro :
Lo fals *morges de Montaudo,*
C'ab totz tensona e conten ;
E a laisat Dieu per baco,
E car anc fes vers ni canso
Degra l'om tost levar al ven.

XVIII

Lo *vers* fe-l monges e dis lo
A Caussada primeiramen.

XIX

E trames lo part Lobeo*
A'N Bernart, lo cors*, per prezen.

---

(1) Ayant demandé à son abbé l'autorisation de renoncer à la règle pour « se conduire selon l'avis du roi Alphonse d'Aragon, l'abbé la lui donna ; et le roi lui commanda qu'il mangeât de la viande, courtisât les dames, chantât et trouvât ; et il fit ainsi ». (V. la *Biographie).*

Qui chante fort inintelligemment,
Et quand il dit *vers* ou sirventés
Vous diriez que la fièvre l'a pris :
Tant il va secouant sa tête.

XVII

Avec le seizième il y en aura assez :
Le faux *Moine de Montaudon,*
Qui avec tous se querelle et dispute.
Et il a laissé Dieu pour le lard (1),
Et pour avoir un jour fait vers et chanson
On devrait promptement le pendre au vent.

XVIII

Ce *vers* c'est le moine qui le fit et il le dit
A Caussade (2) pour la première fois.

XIX

Et il l'envoya au delà de *Lobeo* (?)
A sire Bernart, en hâte (3), comme présent.

---

(2) Probablement Caussade, ch.-l. de canton, arr. de Montauban.

(3) Littéralement : à la course.

II — TENSO

L'autrier fui en paradis,
Per qu'eu sui gais e joios
Car tan me fo amoros
4 Deus, a cui tot obezis,
Terra, mars, vals e montaingna;
E-m dis : « Morgues, car venguis
Ni con estai Montaldos,
8 Lai on as major compaingna?

II

— Seingner, estat ai aclis
En claustra un an o dos,
Per qu'ai perdut* los baros.
12 Sol car vos am e-us servis
Me fan lor amor estraingna*.

---

(1) Il n'y a pas beaucoup de moines de son abbaye en Paradis.

II — TENSON ENTRE DIEU ET LE MOINE DE MONTAUDON

Dieu l'invite à quitter le cloître pour le monde et à aller voir le roi Richard.

I

L'autre jour je fus au paradis,
Et c'est de quoi je suis gai et joyeux
Parce que Dieu a été si aimable pour moi,
Lui à qui tout obéit,
Terre, mer, val et montagne;
Et il m'a dit : « Moine, pourquoi es-tu venu,
Et comment va Montaudon,
Là-bas où tu as plus qu'ici (1) nombreuse compagnie?

II

— Seigneur, j'ai été prosterné
Dans un cloître un an ou deux,
Et c'est pourquoi j'ai perdu l'amitié des barons.
Seulement parce que je vous aime et vous ai servi
Ils éloignent de moi leur affection (2).

(2) Entendez simplement qu'ils l'oublient.

En Randos, *cui es Paris**,
No-m fo anc fals ni gignos,
E de mos cors cre que-m plaingna*.

III

— Morgues, ges eu no grazis,
S'estas en claustr'a rescos,
Ni vols guerras ni tenzos
Ni pelega ab tos vezis
Per que-l baillia-t remaingna.
Anz am eu lo chant e-l ris,
E-l segles en es plus pros,
E Montaldos i gazaingna.

IV

— Seingner, eu tem que faillis,
S'eu fatz coblas ni chanzos,
Qu'om pert vostr' amor e vos

---

(1) Il s'agit de Guigues Meschin (vers 1175-1200) puissant sei gneur de Randon et Châteauneuf (deux châteaux distincts au XIIe et XIIIe siècles, aujourd'hui Châteauneuf-de-Randon, ch.-de canton, arr. et à 24 kil. N.-E. de Mende). Il protégeait le

Sire Randon, *à qui est Paris* (?) (1),
Ne fut jamais envers moi faux ni artificieux,
Et je crois qu'il me regrette pour mes voyages (inter-
[rompus).

III

— Moine, moi non plus je ne suis pas satisfait,
Si tu restes dans un cloître au secret,
Et si tu acceptes les guerres et les disputes
Et la bataille avec les voisins
Pour que l'autorité te demeure (2).
Mais moi j'aime ton chant et ton rire,
Et le monde en est plus honnête,
Et Montaudon y gagne.

IV

— Seigneur, je crains de pécher,
Si je fais couplets et chansons,
Car il perd votre amitié et vous-même

troubadours. *A qui est Paris* est une allusion très obscure, diversement interprétée. V. *Notes compl.*

(2) Allusion aux démêlés avec les voisins du prieuré de Montaudon.

Qui son escien mentis:
Per que-m part de la bargaingna.
Pel segle, que no-m n'ais*,
Me tornei a las leizos
E'n laissiei l'anar d'Espaingna.

V

— Morgues, be mal o fezis
Que tost non anes coichos
Al rei, cui es Olairos,
Qui tant era tos amis :
Per que lau que t'o afraingna*.
Ha! quanz bos marcs d'esterlis
Aura perdutz els teus dos;
Qu'el te levet de la faingna.

VI

— Seingner, eu l'agra be vis
Si per mal de vos no fos,

(1) Littéralement aux « leçons », partie de l'office à matines.
(2) C'était alors le roi d'Angleterre Richard Cœur-de-Lion.

L'homme qui sciemment fait œuvre mensongère :
Aussi je renonce à ce marché.
Au lieu du monde, afin qu'un jour je ne m'en maudisse,
Je revins à mes offices (1),
Et par là je laissai le voyage d'Espagne.

V

— Moine, tu fis bien mal
De ne pas vite aller tout empressé
Vers le roi, à qui est Oléron (2),
Qui était tellement ton ami :
Aussi j'approuve qu'il te diminue cette affection.
Ah! combien de bons marcs (3) de sterlings
Il aura perdus à te faire des cadeaux;
Car c'est lui qui t'a relevé de la boue!

VI

— Seigneur, je l'aurais bien visité
S'il n'y avait eu de votre faute,

(3) Poids d'une demi-livre.

Car anc sofris* sas preisos.
Mas la naus dels Sarrazis
No-us menbra ges cosi-s baigna,
Car se dinz Acre-s coillis,
Pro i-agr' enquer Turcs felos :
Fols es qui-us sec en mesclaigna!

III — TENSO

Autra vetz fui* a parlamen
El cel, per bon' aventura;
E feiron li vout* rancura
De las dompnas que-s van peignen;
Qu'eu los en vi a Dieu clamar
D'ellas, qu'an faich lo teing carzir,

(1) N'ayant pu voir Richard pendant sa captivité (déc. 1192-4 février 1193), Montaudon n'a pu le voir davantage depuis son retour en France (mai 1194), parce que lui-même s'est retiré « au cloître un an ou deux ». Cette pièce se place donc non pas « vers le début de 1194 » (Klein, Fabre), mais je crois vers celui de 1196.

(2) Saint-Jean-d'Acre, reprise par Philippe-Auguste et Richard en 1191, restera pendant un siècle le centre de la puissance et du commerce des chrétiens en Orient.

Puisque vous avez un jour permis sa captivité (1).
Tandis que la nef des sarrazins
Il ne vous souvient point comment elle tient la mer,
Car si dans Acre (2) elle pénétrait,
Il y aurait encore assez de Turcs félons (3) :
Il est fou celui qui vous suit dans la mêlée!

III — TENSON ENTRE DIEU ET LE MOINE

Accueillant la plainte des Images saintes, Dieu veut interdire le fard aux dames : le moine les défend.

I

Une autre fois j'assistai à une audience
Au ciel, par bonne fortune;
Et les saintes Images firent une plainte
Sur les dames qui se fardent par habitude.
En effet je les vis réclamer pour cela à Dieu
Contre elles, qui ont fait renchérir la couleur,

(3) Si Acre était jamais reprise, les Turcs relèveraient la tête, car ils ne sont encore que trop nombreux par votre faute! — Dans cette strophe Montaudon oppose à la rigueur de Dieu envers Richard son excès de patience à l'égard des Sarrazins.

Que se fan la cara luzir
De so qu'om degr'en els pauzar.

II

Pero dis Dieus mout franchamen* :
« Monges, ben auch qu'a tortura
Perdon li vout lor dreitura;
E vai lai per m'amor corren,
E fai m'en las dompnas laissar,
Que ieu no'n vuoill ges clam auzir,
E si no s'en volon giquir
Eu las anarai esfassar.

III

Seigner Dieus, fi m'ieu, chausimen
Devetz aver e mesura
De las dompnas, cui natura
Es que lor caras teingan gen,
E a vos no deu enojar;
Ni-l vout no-us o degran ja dir :
Que jamais no'n volran ufrir
Las dompnas denan lor, so-m par.

Vu qu'elles se font luire le visage
Avec ce qu'on devrait appliquer sur les Images.

II

Aussi Dieu dit-il très bienveillamment :
« Moine, je comprends bien qu'avec grande peine
Les Images perdent ce qui leur appartient de droit ;
Et va là-bas en courant pour l'amour de moi,
Et fais-moi que les dames cessent cette pratique,
Car je ne veux absolument pas entendre de plainte là-[dessus,
Et si elles ne veulent pas s'en abstenir
J'irai moi-même leur effacer le fard.

III

— Seigneur Dieu, fis-je, vous devez
Avoir indulgence et modération
Envers les dames, à qui est le penchant naturel
De peindre gracieusement leurs visages,
Et cela ne doit pas vous fâcher ;
Et les Images ne devraient nullement vous parler ainsi :
Car pour cela jamais plus les dames ne voudront
Faire des offrandes devant Elles, à ce qu'il me semble.

IV

— Monges, dis Dieus, gran faillimen
Razonatz e gran falsura*,
Que la mia creatura
Se genssa ses mon mandamen.
Doncs serion cellas mieu par*,
Qu'ieu fatz totz jorns enveillezir,
Si per peigner ni per forbir
Podion plus joves tornar!

V

— Seigner, trop parlatz ricamen,
Car vos sentetz en l'autura,
Ni ja per so la peingtura
No remanra ses u coven:
Que fassatz lor beutatz durar
A las dompnas tro al morir,
O que fassatz lo teing perir,
Qu'om no'n puosc'el mon ges trobar.

VI

— Monges, ges non es covinen

IV

— Moine, dit Dieu, vous excusez
Une grande faute et une grande imposture,
A savoir que ma créature
Se pare sans ma volonté.
Donc elles seraient chose égale à moi, celles
Que je fais vieillir tous les jours,
Si à force de se peindre et de se fourbir
Elles pouvaient redevenir plus jeunes!

V

— Seigneur, vous parlez trop fièrement
Parce que vous vous sentez au faîte de la grandeur,
Et malgré cela l'usage du fard
Ne cessera pas sans une convention :
C'est que vous fassiez durer leur beauté,
Aux dames, jusqu'à la mort,
Ou que vous fassiez périr le fard,
Qu'on n'en puisse plus trouver au monde.

VI

— Moine, il n'est point convenable

Que dompna-s genz' ab penchura,
E tu fas gran desmesura,
Car lor fas tal razonamen.
Si tu o volguesses lausar,
Ellas non o degran sofrir :
Aital beutat que-l cuer lor tir,
Que perdon per un sol pissar*.

VII

— Seigner Dieus, qui be peing be ven,
Per qu'ellas se donon cura
E fan l'obra espessa e dura,
Que per pissar no-s mou leumen.
Pois vos no las voletz genssar,
S'ellas se genson, no vos tir;
Abanz lor o devetz grazir,
Si-s podon ses vos bellas far.

VIII

— Monges, penhers ab afachar
Lor fai manhs colps d'aval sofrir,

Qu'une dame se pare avec de la peinture,
Et tu fais chose grandement déraisonnable
De présenter pour elles une semblable justification.
Même si tu voulais louer cet usage,
Elles ne devraient pas souffrir ceci :
Un embellissement tel qu'il leur contracte la peau
Et que d'ailleurs elles perdent (per unam urinae ejec-
[tionem).

VII

— Seigneur Dieu, qui bien peint, bien vend :
Aussi se donnent-elles de la peine
Et elles font la préparation épaisse et dure,
En sorte que (per mictum) elle ne s'en va pas faci-
Puisque vous ne voulez pas les embellir, [lement.
Si elles se parent, que cela ne vous fâche pas ;
Vous devez plutôt les en remercier,
Si elles peuvent se faire belles sans vous.

VIII

— Moine, le fard avec l'apprêt
Facit ut illae multos inferioris ostii pulsus sustineant,

E no-us pessetz ges que lur tir
Quan hom las fai corbas estar?

IX

— Senher, fuecs las puesca cremar,
Qu'ieu non lur puesc lur traucs omplir,
Ans quan cug a riba venir,
Adoncs me cove a nadar.

X

— Monges, tot las n'er a laissar,
Pos pissars pot lo tenh delir;
Qu'ieu lur farai tal mal venir
Qu'una non fara mais pissar.

XI

— Seigner, cuy que fassatz pissar,
A Na *Elys* devetz grazir

(1) Immo insatiabiles sunt: et opus quod confectum credideram de integro semper renovandum est.

Et ne pensez-vous pas que cela leur soit pénible
Quando vir impetu efficit ut illae curvae fiant?

IX

— Domine, ignis eas vivas cremet (1)!
Quippe ego non possum illarum foramina implere,
Sed cum credo ad ripam me adventum esse,
Tum maxime oportet in alto natare.

X

— Moine, il faudra entièrement les laisser faire,
Puisque ce que tu as dit (mictus) peut détruire le fard;
Car je leur ferai venir une maladie telle
Que n'importe laquelle ne fera rien autre (nisi min-
[gere).

XI

— Seigneur, quelle que soit celle que vous fassiez
[sujette à cela,
A dame Elise de Montfort (2) vous devez

(2) Une des trois filles du vicomte de Turenne, femme de Guillaume de Gourdon, puis de Bernard de Cazenac (canton de Sarlat), seigneur de Montfort (commune de Vitrac, même canton). Cf. p. 247, n. 5 et p. 371, n. 1.

De Montfort, qu'anc no-s volc forbir,
72 Ni n'ac clam de vout ni d'autar. »

IV — *TENSO DOBLA*

PREMEIRA TENSO

I

L'autre jorn m'en pogei el cel,
Qu'anei parlar a Saint Miquel
3 Don fui mandatz;
Et auzi u clam que-m fo bel :
5 Era l'aujatz.

II

Sainz Julias venc denan Deu
E dis : « Deus, a vos me clam eu,
8 Com hom forzatz,
Deseritatz de tot so feu
10 E malmenatz.

(1) Saint Julien, chevalier, patron des voyageurs. Il avait tué ses parents sans le vouloir ; il fonda un hôpital en expiation de ses fautes. Lire sur lui le conte en prose de Flaubert : *La légende*

Savoir gré, car jamais elle ne voulut se farder
Et ne provoqua de plainte ni d'image sacrée ni d'autel.

IV — TENSON DOUBLE

PREMIERE TENSON

Plainte de Saint Julien (1) *à Dieu sur l'hospitalité mal observée.*

I

L'autre jour je montai au ciel :
En effet j'allai parler à Saint Michel
Par qui j'avais été appelé ;
Et j'entendis une réclamation qui me plus fort :
Ecoutez-la maintenant.

II

Saint Julien vint devant Dieu
Et dit : « Dieu, moi je me plains à vous,
Comme un homme victime de la violence,
Déshérité de tout son fief
Et maltraité.

de Saint Julien l'Hospitalier, et la belle adaptation de Vermenouze : *Les Paures,* dans *Jous la Cluchado,* Aurillac, Imprimerie Moderne, 1908.

III

Car qui be voli' albergar
De mati-m solia pregar
Que-ill fos privatz;
Era no-il posc conseill* donar
Ab los malvatz.

IV

Qu'aissi m'an tolt tot mo poder
Qu'om no-m prega mati ni ser;
Neis lor colgatz
Laissan mati dejus mover;
Be sui amtatz.

V

De Tolzan ni de Carcases
No-m plaing tan fort ni d'Albiges
Com d'autras fatz;
En Cataloingn' ai totz mos ces
E-i sui amatz.

III

« Car quiconque voulait trouver un bon gîte
Dès le matin avait coutume de me prier
        Que pour lui je fusse un ami.
Maintenant je ne puis plus lui donner assistance
        Auprès des méchantes gens.

IV

« Car ils m'ont si bien enlevé tout mon pouvoir
Que l'on ne me prie plus ni le matin ni le soir;
        Même ceux qui ont couché chez eux
Ils les laissent le matin partir à jeun;
        Je suis vraiment couvert de honte.

V

« Ni de la terre de Toulouse ni du Carcassès
Ni de l'Albigeois je ne me plains aussi fort
Que je le fais de certaines autres terres;
En Catalogne je reçois mes tributs légitimes (1)
        Et j'y suis aimé.

(1) Les Catalans étaient célèbres pour leur courtoise hospitalité.

VI

En Peiregorc e'n Limozi,
— Mas lo coms e reis* los auzi —
28 Sui ben amatz.
Et a'n de tals en Caerci
30 Don sui pagatz.

VII

De Roergu'e de Gavalda*
No-m clam ni-m lau qu'aissi s'esta;
33 Pero assatz
I a d'aquels qu'usquecs mi fa
35 Mas voluntatz.

VIII

En Alvergne ses acoillir
Podetz albergar, e venir
38 Desconvidatz;

(1) Allusion aux représailles exercées par Richard-Cœur-de-Lion. *comte* de Poitiers, puis *roi* d'Angleterre, contre ses vassaux péri-

VI

« Dans le Périgord et le Limousin
— Si ce n'est que le comte et roi les a détruits (1) —
Je suis bien aimé.
Et il y en a tels en Quercy
Par qui m'est payé mon dû.

VII

« Du Rouergue et du Gévaudan
Je ne me plains ni ne me loue que les choses s'y trouvent [ainsi ;
Pourtant il y a assez
De gens de ce pays qui chacun accomplissent
Mes désirs.

VIII

« En Auvergne sans réception préalable
Vous pouvez loger, et venir
Sans invitation ;

---

gourdins et limousins souvent révoltés, notamment en 1183, 1194, 1199. — Entendez : Ils restent généreux, *mais* ils sont ruinés.

Qu'il non o sabon fort gen dir,
40 Mas be lor platz.

IX

En Proenza, els sos baros
Ai ben encara mas razos.
43 No-m sui clamatz
De Proensals ni de Gascos
45 Ni trop lausatz.

X

Anc de Vivares non aic clam
Qu'oms estrainz agues set ni fam
48 N'i fos cochatz.

. . . .

(1) La suite manque. Il serait curieux de savoir par quels griefs particuliers Saint Julien justifiait, en terminant, la plainte exposée en termes généraux dans les strophes II-IV. Jusqu'ici il a énuméré

Car ils ne savent pas le dire très gracieusement,
Mais cela leur plaît bien.

IX

« Dans la Provence, parmi ses barons
Je garde bien encore mes droits;
Je ne me suis ni plaint
Des Provençaux et des Gascons
Ni beaucoup loué d'eux.

X

Jamais je ne reçus de plainte sur le Vivarais
Disant qu'un étranger y ait éprouvé la soif ni la faim
Et s'y soit trouvé en détresse (1).

. . . .

la plupart des régions du Midi pour s'en déclarer plus ou moins satisfait: d'aucune il n'a été franchement mécontent.

SEGONDA TENSO (AB UN SIRVENTES)

I

Quan tuit aquist clam foron fat,
Lor son començat autre plat
    On n'ac d'iratz;
Las domnas e-ill vout son mesclat
    E-l plaz rengatz.

II

Dizo-*ill vout* : « Domnas, tuit em mort,
Car nos tollez lo peing a tort,
    Et es pecchatz
Car vos en peignetz aitant fort
    Ni-us bernicatz*.

III

Qu'anc trobatz no fo mas per nos,

DEUXIEME TENSON (TENSON-SIRVENTES)

Les Images saintes et les Dames par devant Dieu : l'usage du fard est accordé pour quinze ans à chaque Dame.

I

Quand toutes ces plaintes furent finies,
Alors ont commencé d'autres débats
Où il y eut des disputeurs irrités;
Les dames et les saintes Images sont aux prises
Et le procès est déroulé.

II

Les Images disent : « Dames, nous sommes toutes per-
[dues
Parce que vous nous enlevez à tort la peinture,
Et c'est un péché
Qu'avez elle vous vous peigniez si fort
Et vous enluminiez (1).

III

Car elle n'a été trouvée que pour nous,

(1) Littéralement : vernissiez.

Qu'om nos en peinsses bels e bos,
E vos semblatz
Magestat* de pont, de faichos,
Can robegatz. »

IV

Dizon *las domnas,* que cent anz
Lor fo donatz lo peinz enanz
Que fos trobatz
Voutz degus el mon paucs ni grans,
Et es vertatz.

V

Diz autra domna : « Re no-us tuoill,
S'eu peing la rua desotz l'uoill
Qu'es esfachatz ;
De qu'eu fatz pois a manz orguoill
Qu'eu trobi fatz. »

VI

Dis *Dieus* als vouz : « Si vos sap bo,

Pour que par elle on nous peignît belles et bonnes,
Et vous au contraire vous ressemblez
A la figurine qui orne un pont, par votre mine,
Quand vous avez du rouge. »

IV

Les dames disent que le fard
Leur fut donné cent ans avant
Qu'ait été trouvée
Dans le monde aucune peinture petite ni grande,
Et c'est la vérité.

V

Une autre dame dit : « Je ne vous ôte rien,
Si je peins la ride sous mon œil
Dont l'éclat est effacé ;
Grâce à quoi je montre ensuite de la fierté à plus d'un
Que je trouve assez sots.

VI

— *Dieu* dit aux Images : « Si cela vous semble bon,

Sobre vint e einc anz lor do
28 — So otrejatz —
Que n'ajan vint de peingneso,
30 Si-us n'acordatz.

VII

Dizo-ill vout : « Ja re no farem
Que mais de detz no lor darem,
33 Pos a vos platz.
E, sapchatz, segur que serem*
35 Qu'ajam pois patz. »

VIII

— Dunc venc sainz Peir'e sainz Laurenz
Et an fatz bos acordamenz,
38 Et afiatz;
Et d'ambas parz per sacramenz
40 An los juratz.

IX

Et an dels vint anz cinc mogutz

Au-dessus de vingt-cinq ans je leur permets
        — Concédez cela —
Qu'elles en aient vingt pour se peindre,
        Si vous en tombez d'accord.

VII

Les Images répondent : « Vraiment nous n'en ferons
                                                                [rien,
Car nous ne leur en donnerons pas plus de dix,
        Puisque cela vous plaît,
Et, sachez-le, si nous sommes assurées
        D'avoir ensuite la paix. »

VIII

— Alors vinrent Saint Pierre et Saint Laurent,
Et ils ont fait de bons accords
        Et les ont garantis ;
Et des deux côtés avec des serments
        Ils les ont jurés.

IX

Et ils ont retiré cinq ans des vingt

Et an los ab los dez cregutz
43 Et ajostatz :
Aissi es lór platz remasutz
45 Et afinatz.

(FINIDA : SIRVENTES*)

X

Sobre sacramen vei obrar
De tals que s'en degran laissar,
48 E non es gen
C'a la chascuna vei falsar
Lo covenen.

XI

Per so son li vout irascut
Car hom lor a plait ronput,
53 E non an grat
Que-ill quecha fai pisar son glut*
55 Am ueu pastat.

Et avec les dix ils les ont additionnés
        Et réunis :
C'est ainsi que leur débat s'est arrêté
        Et achevé.

(SIRVENTES-EPILOGUE)

(Comment les dames font le fard)

X

Contre le serment je vois agir
Telles qui devraient s'en abstenir,
        Et il n'est pas beau
Que par chacune je voie trahir
        Le pacte.

XI

De ceci les Images sont irritées
Que l'on a rompu leur arrangement,
        Et elles n'ont pas plaisir
Que chacune fasse broyer son fard
        Avec de l'œuf délayé.

XII

De blanquet e de vermeillon
Se meton tant sobre-l menton
Et en la fatz,
Qu'anc no vist trian carton*
Deves tot latz.

XIII

De çafra e de tifeigno*,
D'angelot, de borrais* an pro
E d'argentat,
De que se peingnon a bando
Quan l'an mesclat.

XIV

En lait de sauma an temprat
Favas, ab que s'an adobat

(1) Littéralement : morceau reconnaissable.

XII

Tant de blanc et de vermillon
Elles se mettent sur le menton
Et sur la figure
Que jamais tu n'as vu parcelle de peau authentique (1)
D'aucun côté.

XIII

De camphre et de narcisse
De sarcocolle (2) et de bourrache elles en ont en suffi-
Et aussi de poudre d'argent [sance,
Avec quoi elles se fardent sans retenue
Quand elles l'ont mélangé.

XIV

Dans du lait d'ânesse elles ont détrempé
Des fèves, et avec cela elles ont accommodé

(2) « Substance résineuse qui découle d'un végétal (le sarcocollier, arbuste d'Eth'opie) et qu'on employait pour hâter la réunion des plaies. » (Littré).

68 Lo viel cortves*,
E-ill quecha jura charitat*
70 Que res non es.

XV

Quant ellas an lor onguimentz
Totz ajustatz per sagramentz,
73 Vos veiriatz
De boissas e de sacs tresentz
75 Ensems liatz.

XVI

Anc sainz Peire ni sainz Laurenz
No son creüz dels covinenz
78 Que feiron far
A veillas qu'an plus longas denz
80 D'un porc cenglar.

XVII

Peitz an faitz, non avez auzi :
Tant nos an lo safran charzi

Leur vieux cuir,
Et chacun d'elles jure par la divine Miséricorde
Qu'il n'en est rien.

XV

Quand elles ont préparé toutes
Leurs pommades selon les formules,
Vous pourriez voir
Trois cents boîtes ou sachets
Attachés ensemble.

XVI

Jamais Saint Pierre ni Saint Laurent
Ne sont obéis touchant les promesses
Qu'ils firent faire
A des vieilles qui ont les dents plus longues
Qu'un porc sanglier.

XVII

Elles ont fait pis, et vous ne l'avez pas encore entendu :
Elles ont chez nous tellement fait renchérir le safran

Que oltra mar
O conteron li pelegri;
Ben dei clam far.

XVIII

Que meils vengra qu'om lo manges
En sabriers, qu'en aissi-l perdes,
E compressan
Cendals, don quecha se bendes,
Pos talen n'an.

V — TENSO

I

Manens e frairis foron companho;
Anavo per via cum autre baro,
E quant ylh anavon, mesclo-s de tenso :
Pauc tenc lur paria.
Quant l'us [d'els] ditz* oc e l'autre ditz no,

Que par delà la mer
Les pèlerins ont conté cela;
Je dois bien là-dessus faire entendre une plainte.

XVIII

Car ce serait un meilleur résultat qu'on le mangeât
Dans les sauces, que de le perdre ainsi, —
Et qu'avec l'argent elles achetassent
Des soieries, dans lesquelles chacune se draperait (1),
Puisqu'elles ont une passion pour cela.

V — TENSON ENTRE LE RICHE ET LE PAUVRE SUR LEURS CONDITIONS

I

Le riche et le pauvre un jour furent compagnons;
Ils allaient par la route avec d'autres personnages,
Et tandis qu'ils allaient, ils se prennent de querelle :
Peu dura leur société.
Quand l'un d'eux dit oui, l'autre dit non;

(1) Littéralement : se ceindrait.

Quasqus te em pes la sua razo.
Ja de gran amor non aura sazo*
En lur companhia.

II

Manens escomes lo frayri primiers,
Per erguelh d'aver quar si sent sobriers.
« Frairi, dis manens, trop vos faitz parliers
De gran gualaubia. »
So ditz lo frairis : « Si avetz deniers
Et avetz de blat vostres ples graniers,
Ja no viuretz mais, si-us etz renoviers,
La meitat d'un dia. »

III

So ditz lo manens : « Frairi dechazey*,
Tant avetz joguat, no-us laissetz espley;
Mas gabs avetz be ad egual d'un rey,

(1) Littéralement : maintient sur pieds, debout.
(2) Au présent ici et dans toute la pièce.

Chacun soutient ferme (1) son raisonnement.
Certes pour une grande amitié il n'y aura point place
En leur compagnie.

II

Le riche provoqua le pauvre le premier,
Car, dans l'orgueil de sa richesse, il se sent supérieur à
[lui.
« Pauvre homme, dit (2) le riche, vous parlez beau-
De grande largesse (3). » [coup trop
Et le pauvre dit : « Si vous avez des écus
Et si vous avez de blé vos pleins greniers,
Vous ne vivrez point davantage, si vous êtes un usurier,
La moitié d'un jour. »

III

Le riche dit : « Pauvre ruiné,
Vous avez tellement joué que vous ne vous êtes pas
[laissé la moindre ressource ;
Mais vous avez des vanteries à l'égal d'un roi,

(3) Il fait des projets, parle de dépenses au-dessus de ses moyens.

Ja us vers no sia. »
So dis lo frairis : « Tot vos o autrey ;
Greu veiretz prohome qu'a temps no foley,
Mas vos guazanhatz a tort e esdrey*
Vostra gran folhia. »

IV

So dis lo manens : « Et ieu ai poder,
Qu'a mon amic puesc prestar e valer* ;
Mas de vos no cuyt que nuls bes n'esper,
Que ja mieills li'n sia. »
So dis lo frayris : « Et ieu ai lezer
D'en tot* mon amic segre e valer
Atretan com vos et lo vostr'aver,
Estiers la baylia. »

V

So dis lo manens : « Era-m di, frayris,
Qual ama mais Dieus ? d'aquelh qu'es formis,
O dels raubadors que raubo-ls camis

Quoiqu'aucune ne soit vraie. »
Et le pauvre dit : « Je vous l'accorde absolument;
Vous verrez difficilement un sage qui de temps à autre
[ne fasse pas de folie,
Mais vous, vous gagnez par le tort et l'injustice
Le grand blâme qui vous frappe.

IV

Le riche dit : « Moi j'ai du pouvoir,
Car je puis prêter à mon ami et lui aider;
Mais de vous je ne crois pas que personne attende des
[avantages
Pour que sa situation en devienne meilleure. »
Le pauvre dit : « Moi j'ai la faculté
De m'attacher à mon ami entièrement et de valoir par
[moi-même
Autant que vous et votre fortune,
Hormis la puissance matérielle.

V

Le riche dit : « Maintenant dis-moi, pauvre homme,
Lequel Dieu aime-t-il le plus, de celui qui est satisfait,
Ou des voleurs qui pillent les chemins

Per lur leconia? »
So dis lo frairis : « Aisso vos plevis,
Qu'aver ajostar non es paradis;
Ans comandet dieus qu'om lo departis
Tot per cofrairia. »

VI

So dis lo manens : « Vostre folhs talans
E taulas e datz e domnas prezans
. . . . vos fan far enguans
E pensar bauzia. »
So dis lo frairis : « Vos etz lo grayssans,
Que cuydatz que-us falha la terra qu'es grans.
Guazanhatz enfern ab autrui afans,
E faitz hi bauzia*. »

VII

. . . . (1)
So dis lo frairis : « De trop es pensatz

(1) Manquent quatre vers.

Pour assouvir leur convoitise? »
Et le pauvre dit : « Je vous garantis ceci,
Qu'amasser du bien n'est pas le paradis;
Au contraire Dieu a commandé qu'on le distribuât
Tout entier par fraternité. »

VI

Le riche dit : « Votre folle envie
Et les tables et les dés et les dames distinguées
. . . . vous font commettre tromperies
Et méditer fourberie. »
Et le pauvre dit : « Vous êtes comme le crapaud
Parce que vous croyez que la terre, pourtant si grande,
[va vous manquer (1);
Vous gagnez l'enfer avec les chagrins d'autrui
Et en cela vous faites fourberie.

VII

. . . .
Et le pauvre dit : « Vous êtes trop présomptueux

(1) « On peut attribuer en propre l'avarice au crapaud, qui se nourrit de terre et, par peur que la terre lui manque, n'assouvit jamais sa faim. » (*Fiore di virtù,* du moine bolonais Tommaso Gozzadini, 2e moitié du 13e siècle). Il ne mange chaque jour que la quantité de terre qu'il peut saisir avec sa patte gauche (Philippson, Note sur cette légende populaire).

Quan los mortz e-ls vius capdelar cujatz;
Pensaria-s hom que sen [non] ajatz,
Qui no-us conoyssia.

VIII

So dis lo manens :« Ieu quier jutjador,
Frayri, que nos parta d'aquesta clamor,
. . . .
El coms d'Urgel sia.
So dis lo frairis : « Ben es fazedor*
Quez elh o define en dreg et amor,
. . . .
Quar tostemps tenria.

VI — ENUEG

I

Amics Robertz, fe qu'ieu dei vos,
M'enueja d'avols companhos,
Et enueja-m la mars e-l vens

(1) Urgel ou Seo d'Urgel (Catalogne), au sud d'Andorre sur la Sègre, affl. r. gauche de l'Ebre.

Quand vous croyez gouverner les morts et les vivants;
Il penserait que vous n'avez pas de bon sens
Un homme qui ne vous connaîtrait pas. »

VIII

Le riche dit : « Je cherche un juge,
Pauvre homme, qui vous renvoie de cette dispute,
. . . .
Et que ce soit le comte d'Urgel (1).
Et le pauvre dit : « C'est vraiment une chose à faire
Qu'il y mette fin selon le droit et l'amitié,
. . . .
Car toujours elle durerait (2).

VI — PREMIER ENNUI

I

Ami Robert, par la foi que je vous dois,
Les méchants compagnons m'ennuient,
Et m'ennuie la mer et aussi le vent

(2) La lacune rend le sens douteux.

4 Que no-m sembla ni bos ni gens;
Et d'ome que-s fai desdenhos,
Lai on non es luecx ni sazos,
7 M'enueg'e de paubres prezens.

II

Cavaliers paubres erguillos
Que no pot far condugz ni dos,
M'enueg', e rics desconoisens
11 Qui cuja esser entendens
E no sap que vai sus ni jos.
Et enueja-m cel qui-s te bos,
14 Que pauc ditz be e fai en mens.

III

Li lauzengier e l'enujos
M'enuejon molt e li janglos;
Et enueja-m lonx parlamens,
18 Et estar entre croyas gens;
Et hom m'enueja trop iros
E companhia de garsos*,
21 E cavaliers mal acuillens.

Qui ne me semble ni beau ni agréable;
Et d'un homme qui fait le dédaigneux,
Quand ce n'est ni le lieu ni le moment,
L'ennui me vient, ainsi que des chétifs présents.

II

Un chevalier pauvre et orgueilleux
Qui ne peut faire ni festins ni dons
M'ennuie, ainsi qu'un riche ignorant
Qui croit être intelligent
Et ne sait dans un objet ce qui va dessus ou dessous.
Il m'ennuie aussi celui qui se croit bon,
Lorsqu'il dit peu de bien et en fait encore moins.

III

Les médisants et les fâcheux
M'ennuient beaucoup, ainsi que les bavards;
Et un long caquetage m'ennuie,
Et aussi de me trouver parmi de vilaines gens;
L'homme trop irascible m'ennuie,
Et aussi la compagnie des vauriens,
Et les chevaliers de mauvais accueil.

IV

Hom mensongiers, mals e ginhos
M'enueja, et hom trop cobeitos;
Et enueja-m comensamens
Malvatz e crois definimens;
Et hom m'enueja trop gelos,
E sel qui es trop envejos
M'enueja, et hom trop retenens.

V

Rics hom alegres e joios,
Larcx e francx* e de bel respos
Me platz, e bels captenemens
E cortz on vei homes valens;
E platz mi bela messios,
Et hom de pecat vergonhos
Me platz, e bos repentimens.

VII — ENUEG

I

Be m'enueja*, per Saynt Marsal,

IV

L'homme menteur, méchant et fourbe
M'ennuie, et l'homme trop cupide;
Et m'ennuie aussi mauvais
Commencement et méchant achèvement;
Et l'homme trop jaloux m'ennuie,
Et celui qui est trop envieux
M'ennuie, et aussi l'homme trop réservé.

V

Noble homme allègre et joyeux,
Généreux, aimable et de courtoise réponse
Me plaît, ainsi que les belles manières
Et la cour où je vois des hommes de valeur;
Et me plaît une belle dépense,
Et l'homme honteux de sa faute
Me plaît, et aussi le vrai repentir.

VII — DEUXIEME ENNUI

I

Ce qui m'ennuie bien, par Saint Martial,

Aquist baro descominal
Que, non denhen vendre caval,
Empenhon lo aitan quan val,
E que meton en lor ostal
6 Sel qu'an azirat per gran mal.

II

Be m'enueja de cavallier
Que quer tres vetz cauls e sabrier,
E de dompneyador petier,
E de vielh hom' avol arquier,
E d'hom' escas sobre taulier.
12 . . . .

III

Enueja-m, pels Sayns de Colonha,
Amicx que-m falh a gran bezonha,
E tracher que non a vergonha,

(1) Originaux et ridicules.

(2) Ils croiraient déroger en le « vendant », mais ils s'en défont contre argent. De même le père de M. Jourdain n'était pas « marchand » de drap, mais « en donnait à ses amis pour de l'argent. »

(3) Qui se montre mal élevé à table.

Ce sont ces barons peu communs (1)
Qui, ne daignant vendre un cheval,
Le cèdent en gage pour tout ce qu'il vaut (2),
Et qui introduisent dans leur maison
Celui qu'ils ont détesté en lui voulant grand mal.

II

J'ai bien de l'ennui d'un chevalier
Qui réclame par trois fois des choux et de la sauce (3),
Et d'un galant qui lâche des incongruités (4),
Et d'un vieil homme méchant archer,
Et d'un homme qui lésine devant la table à jeu.

. . . .

III

Certes il m'ennuie, par les Saints de Cologne (5),
L'ami qui me fait défaut en un grand besoin,
Et le traître qui n'a point de honte,

---

(4) Qui frequenter crepitus facit.

(5) *Saints* ou *Corps Saints,* expression qui désigne les reliques. A Cologne, les plus célèbres étaient celles des *Trois Rois Mages,* sous l'invocation desquels est placée la cathédrale.

E qui-s colgu' ab mi ab gran ronha.
. . . .

IV

Messatgiers, vai t'en, [te] ta via
Al comte, cuy Dieus benezia,
Que te Toloza en baylia;
S'y a ren qu'a lui desplayria
Ieu suy selh que-l ne ostaria.
. . . .

VIII — ENUEG

Be m'enueja, per Saint Salvaire,
D'ome rauc que-s fassa chantaire
E d'avol clergue predicaire;
Paubre renovier no pretz gaire,
Et enueja-m rossis trotaire,
E ricx hom que massa vol traire.

(1) Raimon VI (1194-1222).

(2) Le roussin est le cheval de peine, opposé au destrier, cheval de bataille.

Et celui qui se couche auprès de moi avec une forte [gale.

. . . .

IV

Messager, va-t'en, suis ta route
Vers le comte, que Dieu bénisse,
Qui tient Toulouse en sa garde (1);
S'il y a ici rien qui pût lui déplaire,
Je suis homme qui le retrancherais volontiers.

. . . .

VIII — ENNUI

I

J'ai bien de l'ennui, par Saint Sauveur,
D'un homme enroué qui vient à se faire chanteur
Et d'un mauvais clerc devenu prédicateur;
Je n'apprécie guère un usurier pauvre,
Et un roussin qui ne sait que trotter m'ennuie (2),
Et aussi un homme noble qui veut brandir une massue (3).

---

(3) Arme de vilain.

II

Et enueja-m, de tot mon sen,
Conoisens que sa puta pren*,
E dona que ama sirven,
E scudiers qu'ab senhor conten;
Enueja-m raubaire manen*,
E donzelo barbat ab gren.

III

Molt m'enueja, si Dieus mi vailla,
Quan me faill pas sobre toailla,
E qui cada petit lo-m tailla,
Qu'ades m'es veiaire que-m failla,
E joves hom ples de nuailla,
E dos de puta e sa guazailla.

IV

Be m'enueja capa folrada
Quan la pels es veill' e uzada,

II

Et il m'ennuie, de toute mon âme,
Un homme avisé qui prend pour femme sa maîtresse,
Et une dame qui aime un valet,
Et un écuyer qui dispute avec son seigneur;
Ce qui m'ennuie, ce sont des voleurs enrichis
Et des damoiseaux barbus avec longue moustache.

III

Ce qui m'ennuie fort — aussi vrai Dieu m'aide! —
C'est quand le pain me manque sur la nappe,
Et que quelqu'un me le taille petit à petit,
Car sans cesse il me semble qu'il va me manquer;
C'est aussi un jeune homme plein d'indolence,
Et le cadeau d'une catin et sa société.

IV

Beaucoup m'ennuie une cape fourrée
Quand la peau est vieille et usée,

En capairo* de nou orlada;
E puta veilla safranada;
E enueja-m rauba pelada,
Pois la Sains Miquels es passada.

V

Et enueja-m tot eisamen
Maizos d'ome trop famolen,
E mels ses erbas en pimen,
E qui-m promet e no m' aten;
E d'avol home eisamen
M'enueja, quar el non apren.

VI

Et enueja-m, com de la mort,
Qui d'avoleza fai conort,
E enueja-m d'ardaillo tort,

. . . .

(1) C'est-à-dire raccommodée, la bordure neuve faisant ressortir l'usure de l'étoffe. — *Cape:* manteau à capuchon; *chaperon:* sorte de capuchon enveloppant la tête et le cou et retombant sur les épaules.

Et autour du chaperon rebordée à neuf (1);
Et une vieille catin toute jaunie;
Et une robe pelée m'ennuie aussi,
Après que la Saint Michel (2) est passée.

V

Et m'ennuie tout pareillement
La maison d'un homme trop indigent,
Et du miel sans herbes dans du « piment » (3),
Et celui qui me promet et ne me tient pas;
Et d'un homme vil également
J'ai de l'ennui parce qu'il n'apprend pas le bien.

VI

Et j'ai de l'ennui, autant que devant la mort,
Si quelqu'un trouve son contentement dans la bassesse,
Et j'ai de l'ennui d'un ardillon tordu,

. . . .

(2) Le 29 septembre.

(3) Le « piment » était une boisson faite de vin épicé et de miel. Le poète ne l'aime pas quand il y a seulement du vin et du miel, sans « herbes » épicées.

Et enueja-m estar a port
36 Quan no puesc passar e plou fort.

IX — ENUEG

I

Fort m'enoja, si l'auzes dire,
Parliers quant es avols servire;
Et hom qu vol trop autr'aucire
4 M'enoja, e cavals que tire;
Et enoja-m, si Dieus m'ajut,
Rics hom quan trop porta escut
Quan sol u colp no-i a agut,
Capela e morgue barbut,
9 E lausengier bec esmolut.

II

Enoja me domn' envejosa
Quant es paubra et orgoillosa,
E marritz qu'ama trop sa sposa,

Et il m'ennuie de rester au port
Quand je ne puis traverser et qu'il pleut fort.

IX — TROISIEME ENNUI

I

Fort m'ennuie, si j'osais le dire,
Un grand parleur qui est mauvais serviteur;
Et un homme qui veut trop en tuer un autre (1)
M'ennuie, et un cheval d'armes employé à tirer.
Et m'ennuie encor, — aussi vrai Dieu m'aide! —
Un haut personnage quand il porte trop écu
Où il n'a pas reçu seulement un coup,
Et chapelains et moines barbus
Et médisants à la bouche affilée.

II

Elle m'ennuie, une dame envieuse,
Quand elle est pauvre et orgueilleuse,
Ainsi qu'un mari qui aime trop son épouse,

(1) Entendez: qui menace souvent sans effet.

13 Neus s'era domna de Tolosa;
Et enoja-m de cavallier
For de son pais ufanier,
Quant en lo sieu non a mestier
Mais sol de pestar en mortier
18 Pebre o de tastar sabrier.

III

Enoja mi d'autra maneira
Hom volpilz quan porta baneira,
Et avols austors en riveira,
22 E paucs manjars en gran caudeira,
Et enoja-m, per Saint Marti,
Trop d'aiga en petit de vi;
E quan trob escassier mati
M'enoja, e d'orb atressi,
27 Car no m' azaut de lor cami.

---

(1) Allusion expliquée par un récit des *Cento novelle antiche,* où il est question d'un médecin de Toulouse trop complaisant pour sa femme.

Même si elle était dame de Toulouse (1);
Et j'ai de l'ennui d'un chevalier
Faisant hors de son pays l'arrogant,
Quand chez lui il n'a d'autre occupation
Que de piler dans un mortier
Le poivre ou de goûter la sauce.

III

Ce qui m'ennuie d'une autre manière
C'est un homme lâche qui porte bannière,
Un mauvais autour à la chasse en « rivière » (2),
Et un petit repas dans une grande chaudière,
Et m'ennuie aussi, par Saint Martin,
Trop d'eau dans peu de vin;
Et quand je rencontre un éclopé le matin
J'en suis ennuyé, et d'un aveugle pareillement,
Car je ne prends pas plaisir à faire chemin avec eux (3).

(2) Désigne encore aujourd'hui (*ri-* ou *rebiero*) un vallon, une vallée. — Il s'agit de la chasse aux oiseaux.

(3) Leur rencontre était considérée comme un mauvais présage.

IV

Enoja-m longa tempradura*,
E carns quant es mal coita e dura,
E prestre qui men ni-s perjura,
E puta veilla, quan trop dura.
Et enoja-m, per Saint Dalmatz,
D'avol home en trop gran solatz;
E corre quan per via a glatz
E fugir ab caval armatz
M'enoja, e-l maldirs de datz*.

V

Et enoja-m, per vita eterna,
Manjar ses foc, quan fort iverna,
E jaser cum veilla *calerna* (?),
Quant ella flaira en la taverna*.
Et enoja-m, car es de fer,
Avols hom qu'a bella moiller,
E per gelosia la fer,

IV

Une longue modération m'ennuie,
Et de la viande quand elle est mal cuite et dure,
Et un prêtre qui ment et se parjure,
Et une vieille catin qui dure trop.
Et cela m'ennuie, par Saint Dalmas,
De voir un méchant homme au sein d'une trop grande
[joie;
Courir quand sur la route il y a de la glace
Et fuir à cheval tout armé
M'ennuie, ainsi que les injures des joueurs de dés.

V

Et il m'ennuie, par la vie éternelle,
De manger sans feu (1), quand il fait très froid,
Et d'être couché auprès d'une vieille lampe (?)
[fumeuse
Quand elle sent mauvais dans la taverne.
Et il m'ennuie, car c'est rude,
Qu'un méchant homme ait une belle femme,
Et par jalousie la batte,

(1) Dans une mauvaise auberge.

E fai o be qui la enquer
45 E no lo lais per marit fer.

VI

Enoja me per saint Salvaire,
En bona cort avols violaire,
Et en pauca terra trop fraire,
49 E a bon joc paubres prestaire*.
Et enoja-m, per saint Marsel,
Doas penas en un mantel,
E trop parier en un castel,
E rics hom ab pauc de revel,
54 Et en tornei dard e quairel.

VII

Enoja me, si Deus mi vailla,

(1) Timoré en sa « mise », malgré ses chances.

Et il fait bien celui qui la requiert d'amour
Et ne renonce pas à cela malgré le mari farouche.

VI

Ce qui m'ennuie, par Saint Sauveur,
C'est en une bonne cour un médiocre joueur de viole,
Et en une petite terre trop de frères,
Et à bon jeu pauvre parieur (1).
Et c'est encore, par Saint Marcel,
Deux fourrures différentes en un même manteau,
Et trop de copropriétaires en un seul château,
Et un homme opulent avec peu de divertissement,
Et au tournoi un dard et un carreau d'arbalète (2).

VII

Ce qui m'ennuie — aussi vrai Dieu m'aide! —

(2) « Arme de trait à lame quadrangulaire ». Ces armes faites pour combattre de loin ne sont pas régulières dans un corps à corps (où il faut la lance et l'épée).

Longa tabla ab bref toailla,
Et hom ab mas roinos*, quan tailla,
Et ausbercs pesanz d'avol mailla;
Et enoja-m estar a port
Quan trop cor greu venz e plou fort;
E entre amics dezacort
Aquel enois m'es peiz de mort,
Quan sai que tenson a lor tort.

VIII

E dirai vos que fort me tira
Veilla gazals quan trops atira
E paubra soudadeir' aïra*,
E donzels qui sas cambas mira.
Et enoja-m, per Saint Aon,
Dompna grassa ab magre con,
E seignoratz que trop mal ton;
Qui no pot dormir quant a son
Major enoi non a el mon.

(1) Regarder ses jambes était la marque d'un mauvais cavalier. « Pour guerroyer nous ne valons pas un mauvais petit denier, car

C'est une longue table avec une courte nappe,
Et un homme aux mains galeuses, quand il découpe,
Et un haubert pesant fait de méchantes mailles;
Et il m'ennuie de rester au port
Quand trop se déchaîne un vent rude et qu'il pleut fort;
Et des disputes entre amis
Çet ennui-là m'est pire que la mort,
Quand je sais qu'ils se querellent à leur tort réciproque.

VIII

Et je vous dirai que fort m'est désagréable
Une vieille catin quand elle attire trop de gens
Et qu'elle dédaigne une pauvre fille mercenaire,
Et un damoiseau à cheval qui regarde ses jambes (1).
Et aussi m'ennuie, par Saint Aon,
Une dame grasse — et maigre en quelque endroit, —
Et un mauvais seigneur qui trop méchamment tond
[ses serfs;
Mais qui ne peut dormir quand il a sommeil
Il n'y a pas de plus grand ennui au monde.

---

tous presque nous sommes des marchands; et nous ne savons pas *chevaucher sans regarder nos pieds*. Comment donc guerroierons-nous?» (Lunel de Montech, cité dans Levy, au mot *mirar*).

IX

Ancar i a mais que m'enoja :
Cavalcar ses capa ab ploja,
E quan trob ab mon caval troja
Qui sa manjadoira li voja.
Et enoja-m e no-m sap bo
De sella, quan crolon l'arço,
E fivella ses ardaillo,
E malvaitz hom dins sa maiso,
Car no di ni fai s'enoi no.

X — PLAZER

I

Molt mi platz deportz e gaieza,
Condugz e donars e proeza,
E dona franca e corteza
E de respondre ben apreza;
E platz m'a ric home franqueza*,
E vas son enemic maleza.

IX

Il y a encore quelque chose qui m'ennuie davantage :
C'est de chevaucher sans cape sous la pluie,
Et c'est quand je trouve auprès de mon cheval une
Qui lui vide sa mangeoire [truie
Et j'ai de l'ennui, car cela ne me plaît guère,
D'un selle dont les arçons bougent,
Et d'une boucle sans ardillon,
Et d'un mauvais homme dans sa maison,
Car il ne dit et ne fait (1) rien que de désagréable.

X — PLAISIR

I

Fort me plaît amusement et gaîté,
Festin et cadeau et prouesse,
Et dame aimable et courtoise
Et pour répondre bien apprise;
Et me plaît la bonté chez l'homme puissant,
Et envers son ennemi la rigueur.

(1) Littéralement : sinon chose ennuyeuse.

II

E platz me hom que gen me sona
E qui de bo talan me dona,
E ricx hom quan no mi tensona,
E-m platz qui-m ditz be ni-m razona;
E dormir quan venta ni trona,
E gras salmos az ora nona.

III

E platz mi be lai en estiu
Que*-m sojorn a font o a riu,
E-ill prat son vert e-l flors reviu
E li auzelhet chanton piu,
E m'amigua ve a celiu
E lo-y fauc una vetz de briu.

IV

E platz mi be qui m'aculhia,

(1) Littéralement : à l'heure neuvième, c.-à-d. à 3 heures après-midi, « à collation ».

II

Et me plaît l'homme qui gentiment m'appelle
Et qui de bon gré me donne,
Et l'homme puissant quand il ne me querelle pas,
Et me plaît qui me loue et me défend;
Et dormir quand il vente et tonne,
Et un saumon gras à l'heure de none (1).

III

Et bien me plaît là-bas (2) en été,
Quand je me repose au bord d'une fontaine ou d'un [ruisseau,
Et que les prés sont verts et que la fleur revit
Et que les oiselets chantent *piou,*
Et que mon amie vient en cachette
Et que je lui fais un baiser en hâte.

IV

Et bien me plaît celui qui m'a bien accueilli (3),

(2) Dans mon pays, en Auvergne.
(3) Littéralement : qui m'accueillait.

E quan gaire non truep fadia;
E platz mi solatz de m'amia,
Baizars e mais, si lo-i fazia;
E si mos enemicx perdia,
Mi platz, e plus s'ieu lo-i tolhia.

V

E plazon mi be companho
Cant entre mos enemicx so,
Et auze ben dir ma razo,
Et ill l'escouton a bando.

X *bis* — COBLA (ESPARSA)

Seigner, si aguessetz regnat

(1) Othon IV, empereur d'Allemagne, passa sa jeunesse auprès de son oncle Richard Cœur-de-Lion, en Aquitaine, où Montaudon dut le connaître (J'adopte l'interprétation de M. C. Fabre). Au v. 3. il s'agit d'Alphonse VII, roi de Castille, oncle d'Othon par sa

Et quand je ne rencontre guère de refus;
Et me plaît l'entretien de mon amie,
Son baiser et plus encore, si je le faisais,
Et si mon ennemi éprouvait une perte,
Cela me plaît, et plus encore si c'est moi qui lui prenais.

V

Et bien me plaisent des compagnons
Quand je suis au milieu de mes ennemis,
Que j'ose bien haut dire ma défense
Et qu'ils l'écoutent sans réserve.

X *bis* — COUPLET (ISOLE)

A Othon IV, pour le féliciter de la politique qui l'a fait empereur et de l'appui qu'il prête au roi Jean-sans-Terre.

Seigneur (1), si vous aviez régné

femme, Aliénor d'Angleterre, sœur de Mathilde (mère d'Othon), de Richard et de Jean-sans-Terre.

Per conseill dels vostres baillos*,
No vos mandera-l reis N'Anfos
Tan salut ni tant' amistat,
Ni no vos* agra tant onrat
Sai* Proenza, ni tota Lumbardia;
Ni a Nicart* non agra seignoria
Lo reis Joans plus que a Saint Massenz,
Se regnassetz per conseill de servenz.

XI — CANSO

I

Aissi com cel qu'a estat ses seingnor

---

(1) La Provence (terre d'empire), le Dauphiné et l'Italie du nord tout entière (appelée par les troubadours Lombardie) rendirent hommage à Othon après son couronnement à Saint-Pierre de Rome (1209).

(2) C.-à-d. en Angleterre, où le château de Newark était la résidence habituelle de Jean.

Suivant le conseil de vos baillis,
Le roi Alphonse ne vous manderait pas
Un salut si empressé ni si grande amitié,
Et elle ne vous aurait pas tant honoré
Par ici la Provence, non plus que toute la Lombardie (1);
Et à « Newark » (2) il n'aurait pas plus de seigneurie
Le roi Jean (3), qu'il n'en a à Saint-Maixent (4),
Si vous régniez suivant conseil de valets (5).

XI — CHANSON

Adversaire redoutable, l'amour me contraint à vous solliciter : réservez bon accueil à ma discrétion.

I

Ainsi que celui qui a vécu sans seigneur

(3) Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre, oncle d'Othon IV, avait à lutter contre les barons et le clergé d'Angleterre, Philippe-Auguste et le pape, qui le déposa en 1212.

(4) C.-à-d. dans le Poitou, confisqué par Philippe-Auguste en 1206 (sauf La Rochelle, Thouars et Niort).

(5) C.-à-d. si vous ne le souteniez pas. Cette *cobla* a été écrite sans doute vers 1212-1213, au moment où Othon s'allie à Jean-sans-Terre contre Philippe-Auguste, avant Bouvines. — *V. Notes compl.*

En son alo, franchamen et en patz,
Qu'anc re no det ni mes, mas per amor,
Ni'n fo destretz mas per sas voluntatz,
E pueisas es per mal seingnor forsatz :
Atressi-m fui mieus mezeis* longamen,
Qu'anc re no fi per autrui mandamen,
Ar ai seingnor ab cui no-m val merces :
Amor, que a mon cor en tal loc mes
On non aus dir ni mostrar mon talen
Ni per nuill plait partir no m'en puesc ges.

II

Anc nuills guerriers no-m fes tan de paor,

---

(1) Ou « franc-alleu » : propriété héréditaire et exempte de toute redevance, par opposition au *fief*.

Dans son alleu (1), librement et en paix,
Qui jamais ne donna ni ne dépensa rien, sauf par amitié,
Et ne fut obligé que par ses volontés,
Et ensuite est violenté par un méchant seigneur :
Pareillement j'ai été à mon gré *moi-même* longuement,
Car jamais je ne fis rien par l'ordre d'autrui,
Mais maintenant j'ai un seigneur auprès de qui la pitié
[ne me sert point. :
L'Amour, qui a placé mon cœur en un lieu
Où je n'ose dire ni montrer ma volonté,
Et à aucune condition (2) je ne m'en puis éloigner.

II

Jamais nul adversaire ne me fit tant de peur,

(2) Littéralement : par aucun arrangement.

Que dels autres mi deffent eu assatz
En fort castel o dinz mur o dinz tor,
O vauc fugen desgarnitz o armatz;
16 Mas ab aquest no-m val senz ni foudatz,
Qu'inz el mon cor s'enintra* e s'enpren,
Si que nuls hom no l'au ni-l ve ni-l sen,
Tro que be l'a a totz sos obs conques,
E-il fai semblar lo jorn an e l'an mes;
Qu'en tal dompna ai mes mon pensamen
22 Don crei qu'enanz m'en veigna danz que bes.

III

A nuill maltraich no-m tengra* la dolor
Que ja-m vengues d'autra ni'n foz iratz,
Mas de vos, domn', ai temens' e paor,
Car ai en vos compagni'e solatz.
27 E car vos sui, vostra merce, privatz,
No-us sia mal, dompna, s'en vos m'enten,

Car contre les autres je me défends passablement
En un château-fort ou en dedans d'un mur ou d'une [tour,
Ou bien je vais fuyant, sans armure ou tout armé;
Mais avec celui-là ne me profite ni raison ni folie,
Car bien avant dans mon cœur il s'insinue et s'enracine,
De façon que nul homme ne l'entend, ne le voit ni ne le [remarque,
Jusqu'à ce qu'il l'a pleinement conquis pour son entier [usage,
Et il lui fait paraître le jour un an et l'an un mois;
Car j'ai mis ma pensée en une dame telle
Que je crois qu'il m'en viendra plutôt dommage que [profit.

III

Je ne considérerais nullement comme insoutenable la [douleur
Qui pourrait me venir d'une autre, et je n'en serais pas [attristé,
Mais de vous, dame, j'ai crainte et j'ai peur,
Car j'ai en vous ma compagnie et mon agrément.
Et puisque je suis, par votre grâce, votre familier,
Ne trouvez pas mal, dame, si je mets en vous mon désir,

Qu'ieu non o fatz, dompna, per lo mieu sen,
Mas per aquel d'amor, que m'a si pres
Que quant eu cug quer'autra que-m plagues,
Per qu'oblides lo vostr' entendemen,
33 La plus bella mi sembla laida res.

IV

E vos, domna, per vostra gran valor
Vos mezeusa d'aiso me conseillatz,
Que be sabetz que nuls hom vas amor
No pot gandir de re, pois fort li platz.
38 Qu'ieu m'en soi tan defendutz e loignatz,
Que denan vos no vauc ni no-m presen
Ni aus vezer vostre gen cors plazen;
E prec amor que ja cor no-m mezes
Qu'ieu vos pregues, dompna, car tem que-us pes;
E s'aissi-us prec, dompna, forsadamen
44 No m'en sia ja peitz, si mieills no-m n'es.

Car je ne le fais pas, dame, par mon jugement propre,
Mais par celui de l'Amour, qui m'a si fort saisi
Que quand j'imagine d'en chercher une autre qui me [plairait,
Pour que je pusse oublier l'inclination qui me porte [vers vous,
La plus belle me semble un vilain objet.

IV

Et vous, dame, par votre grand mérite
Vous-même en ceci conseillez-moi,
Car vous savez bien que nul homme devant l'amour
Ne peut se dérober en une chose, quand elle lui plaît [fort.
Car je me suis tellement défendu et éloigné de lui,
Que devant vous je ne vais ni me présente,
Et n'ose voir votre gracieux corps plaisant :
Et je prie l'amour que jamais il ne mette en moi l'envie
De vous « prier » (1), dame, car je crains que cela ne [vous fâche ;
Et si à ce sujet, dame, je vous prie malgré moi,
Qu'il ne m'en advienne pas pis, si je n'en suis pas mieux.

(1) « Prier » signifie ici « requérir d'amour », solliciter les faveurs suprêmes ; de même dans tout ce qui suit.

V

De totz conseils vos daria-l meillor,
Bella dompna, si vos m'en creziatz :
Que s'ieu vos prec, no-m siatz de pejor
Acuillimen, si mos prejars no-us platz,
E enaissi sera lo ditz celatz ;
Car si de vos mi partetz malamen
Et eu vos sai amic ni benvolen,
En prejarai assatz leu dos o tres
E pois sera cuiat so que non es,
Car us fals digs entre la folla gen
Val atretan com si vers proatz es.

VI

Bella domna, de vostra gran valor
No sai tan dir que vos mais non aiatz :
La meiller etz e de major honor
Que sia lai el pais on estatz,

V

De tous les conseils je vous donnerais le meilleur,
Belle dame, si vous m'en croyiez :
C'est, si je vous prie, que vous ne me fassiez pas plus
[mauvais
Accueil, si ma prière ne vous plaît pas,
Et de cette façon mon langage restera discret;
Car si vous m'éloignez de vous méchamment
Et si je vous connais quelque ami ou affectionné,
Je prierai là-dessus très vite deux ou trois personnes,
Et bientôt sera cru ce qui n'est pas,
Car une parole fausse parmi la foule absurde
Vaut tout autant que si c'est une vérité démontrée.

VI

Belle dame, de votre grande valeur
Je ne sais pas si bien parler que vous ne possédiez plus
[encore :
Vous êtes la meilleure et la plus grandement honorée
Qui soit là-bas dans le pays où vous résidez (1),

(1) Elle habitait, dans le Bas-Limousin, le château de Ventadour, aujourd'hui en ruines, au bord d'un petit affluent de la Luzège (canton d'Egletons, Corrèze).

Dels majors bes, de las majors beutatz;
E cil ab vos an mais d'acuidamen
Que amon joi e solatz e joven.
Mas eu non son ges dels nesis cortes
C'ab un esgart si fan drut demanes;
Mas de mi a passat dos ans al men*
Que-us son privatz, qu'anc de re no-us enques*.

VII

Mas de bon cor vos am tan finamen
Que non avetz ni cozi ni paren
Qu'ieu non am mais que me ni tot quant es.
Et si-m penses qu'om nos n'aperceubes,
Tostemps, domna, vos anera seguen,
Ses cor que ja re no vos en disses*.

VIII

Be m'agra vist l'Alvergnatz plus soven

Douée des plus grands mérites et des plus grandes [beautés;
Et ceux-là ont auprès de vous le plus d'accès
Qui aiment joie et amusement et jeunesse.
Toutefois je ne suis point de ces niais galants
Qui pour un regard se croient aussitôt des favoris;
Mais pour ma part, il y a plus de deux ans au moins
Que je suis votre familier (1), pendant lesquels jamais [je ne vous ai sollicitée de rien.

VII

Mais de bon cœur je vous aime si parfaitement
Que vous n'avez ni cousin ni parent
Que je n'aime plus que moi-même ni tout ce qui existe.
Et si je pensais que nul ne s'en aperçût,
Toujours, dame, j'irais vous suivant,
Sans intention de jamais vous rien dire là-dessus.

VIII

L'Auvergnat m'aurait bien vu plus souvent

(1) Etre le « privé » d'une dame, c'est simplement être admis librement dans sa compagnie, faire partie de son entourage immédiat (Cf. ci-dessus, v. 27). Le « *drut* », lui, est un ami de cœur ou un amant favorisé.

A Monbriso, et tuich mei benvolen,
Mais tengut m'an Petaus et Engolmes,
E ges a lor no senbla l'ans us mes,
Et eu nescis, per que me tol lo sen
Na Maria : non a par de totz bes.

XII — CANSO

I

Aissi cum selh qu'a plag mal e sobrier
Que non auza escoutar jutjamen,
Que per dreyt pert tot so que vai queren,
E metria tot lo plag voluntier
En dos amicx, per far bon acordier :
Lo* plait d'amor et ieu fauc atretal,

(1) Les gens des autres provinces. L' « Auvergnat » est un nom collectif.

(2) Le Poitou désigne la cour du roi Richard Cœur-de-Lion; quant à l'Angoumois, voir III, 56, son amitié pour le comte d'Angoulême.

A Montbrison, ainsi que tous ceux qui me veulent du [bien (1),
Mais le Poitou et l'Angoumois (2) m'ont retenu,
Et avec eux, certes, l'an ne paraît pas durer un mois,
Et moi je parais un sot, parce que m'enlève ma raison
Dame Marie (3) : elle n'a pas son égale en toutes [qualités.

XII — CHANSON

A quoi bon plaider contre elle? N'ai-je pas des marques de sa faveur? Je n'ose pourtant lui révéler tout mon amour.

I

Ainsi que celui qui a un procès fâcheux et de haute [importance
Qui n'ose pas écouter le jugement,
Car il perd au nom du droit tout ce qu'il va réclamant,
Et il remettrait volontiers tout le débat
A deux amis, pour faire un bon accord :
Le procès d'amour moi aussi je le poursuis de même [manière,

(3) Marie de Ventadour.

Qu'ab ma dona sai be que dregz no-m val ;
Per qu'ieu amor pregui et a merce
Del plait d'amor, qu'en aquestz dos mi cree
Que-m poirion far jauzen e joyos
De lei on dregz no-m poiria esser bos.

II

Mas pus de re no la prec ni l'enquier,
Que m' en val dregz, ni que vauc plus languen
Pus tort no-m fai, e m' honra finamen,
Et m'a solatz adreit e plazentier?
Que ges non ai tant malvat escudier
Qu'ilh no l'honre aitan — si Dieus mi sal ! —
Cum hom deu far son amic natural,
Et ja non er tant irada de re
Qu'il no ria de bon cor quan mi ve,
E platz li fort mos enans e mos pros,
E ve-us lo tort que-m fai totas sazos.

Car auprès de ma dame je sais bien que le droit ne me
[vaut rien ;
C'est pourquoi j'adresse ma prière à l'Amour et à la
[Pitié
En ce débat amoureux, car à ces deux je me confie,
Qui pourraient me rendre possesseur joyeux
De celle auprès de qui le droit ne saurait m'être bon.

II

Mais puisque de rien je ne la prie ni ne la sollicite,
A quoi peut m'y servir le droit? et pourquoi vais-je
[davantage languissant
Puisqu'elle ne me fait pas tort, et m'honore parfaitement
Et me réserve un entretien ingénieux et charmant?
Car je n'ai point si méchant écuyer
Qu'elle ne l'honore autant, — ainsi Dieu me sauve! —
Qu'on doit le faire de son ami véritable,
Et jamais elle ne sera si fâchée de rien
Qu'elle ne rie de bon cœur quand elle me voit,
Et fort lui plaisent mon avantage et mon profit,
Et voilà, vous dis-je, le tort qu'elle me fait en tous
[temps.

III

E conosc be que folh sen e leugier
Ai, s'ab aitan no m'en tenc per manen;
Per Dieu, si-m fauc, que quez ieu m'an dizen,
Que re no-m falh de tot quan m'a mestier,
27 Mas quar no l'aus mostrar mon cossirier
De tal guiza qu'a lieis no saubes mal,
E pueys agra tot gaug entier cabal.
Mas ges non ai tan d'ardimen in me
Que lo-y digua, pus no-s tanh ni-s cove,
E pueys dopte, si-l camge mas razos,
33 Qu'ilh me camge lo solatz e-l respos.

IV

Quar d'aisso an donas trop mal mestier,
— E plus selha qu'a ric pretz e valen :
Que si l'amatz per plan acordamen,
En dreit solatz e per plan* alegrier,
38 Amara vos ab fin cor et entier;

III

Et je reconnais bien que j'ai l'esprit fou et frivole
Si avec cela je ne me tiens pas pour riche;
Pour Dieu, ainsi fais-je, quoi que je puisse dire,
Car il ne me manque rien de tout ce qui me fait besoin,
Sauf que je n'ose pas lui montrer mon désir
De telle façon que cela ne lui paraisse pas mauvais,
Après quoi j'aurais toute joie parfaite et souveraine.
Mais je n'ai point tant de hardiesse en moi
Que de le lui dire, puisque cela n'est ni pertinent ni [convenable,
Et puis je redoute, si avec elle je change de langage,
Qu'elle ne change avec moi d'entretien et de réponse.

IV

Car voici en quoi les dames ont un très mauvais procédé,
Et plus que toute autre celle qui a riche et vaillant [mérite :
C'est que si vous l'aimez d'un accord toujours égal,
Par pur badinage et dans un uniforme contentement
Elle vous aimera avec un cœur fidèle et entier;

Et s'etz forsatz per fin amor coral,
Que forsa-ls ricx e-ls paupres per engual,
Que la preguetz de cor per bona fe
E l'ametz* mais que no soletz ganre,
Aqui meteys se partira de vos
44 E-us volra mal e-us metra ochaizos.

V

E tenra vos per son mortal guerrier.
Et non ave mais de neguna gen :
Qu'el mon non a juzieu tan mescrezen
Ni sarrazi ni borzes renovier,
49 Que si l'amatz huey mais que no fetz hier,
Qu'elh mais no-us am cum que sia de l'al*
E no-us n'aya solatz plus cominal.
E ja dompna no-us o tenra a be,
E volra-us mal, e dira-us ben per que :
Quar anc auzetz esser tan ergulhos
55 Que l'amassetz mais d'autre que anc fos.

(1) Littéralement : plus commun (entre lui et vous).

Et si vous êtes contraint par le parfait amour jailli du
[cœur,
Qui violente les riches et les pauvres également,
A la prier à cœur ouvert en toute bonne foi
Et à l'aimer infiniment plus que vous n'étiez accoutumé,
C'est alors justement qu'elle s'éloignera de vous
Et vous voudra du mal et élèvera contre vous des griefs.

V

Et elle vous tiendra pour son mortel ennemi.
Et il n'arrive pire de la part de personne :
Car il n'y a pas au monde de juif si mécréant
Ni de Sarrazin ni de bourgeois usurier,
Qui, si vous l'aimez aujourd'hui plus que vous ne fîtes
[hier,
Lui aussi ne vous aime davantage, quel qu'il soit pour
[le reste,
Et ne vous réserve pour cela un entretien plus intime (1).
Mais jamais une dame ne vous tiendra cela pour un
[mérite,
Et elle vous voudra du mal, et elle vous dira bien
[pourquoi :
C'est d'avoir un jour osé être si présomptueux
Que vous l'avez aimée plus que nul autre qui fut jamais.

XIII — CANSO

I

Aissi com cel c'om mena al jutjamen
Qui es per pauc de forfait acusatz
Et en la cort non es gaire amatz,
E poiria ben estorser fugen,
5 Mas tan se sap a pauc de faillimen
No vol fugir mas vai s'en lai doptos :
Atressi m'a amors en tal loc mes
Don no-m val dregs ni l'aus clamar merces,
9 Ni del fugir no sui ges poderos.

II

Bona domna, si ieu fos leialmen
En vostra cort mantengutz ne jutjatz,
Lo tortz que-us ai fora dreitz apellatz,
Qu'ieu m'en puosc ben esdir per sagramen.
14 Doncs contra mi non avetz nu·ll garen
Qu'ieu anc faillis, domna cortes'e pros,

XIII — CHANSON

Un tribunal équitable m'absoudrait : car je n'ai péché que par excès de louange à votre égard et d'obéissance à l'amour.

I

Ainsi que celui qu'on mène au jugement
Qui est pour bien peu de chose accusé de crime
Et en la cour n'est guère aimé,
Et qui pourrait bien s'en tirer par la fuite,
Mais sait tellement qu'il y a en lui peu de faute
Qu'il ne veut fuir, mais s'en va là-bas craintif :
De même l'amour m'a mis en une telle situation
Où le droit ne me sert plus, et je n'ose lui demander
Et quant à fuir je n'en suis pas capable. [merci,

II

Bonne dame, si j'étais loyalement
En votre cœur assisté et jugé,
Le tort que j'ai envers vous serait appelé droit,
Car je puis bien m'en justifier par serment.
Donc contre moi vous n'avez nul témoin
Que j'aie jamais péché, dame courtoise et noble,

Mas car vos am e tot cant de vos es
E car n'aus dir en mainz rics locs granz bes;
18 Ve-us totz los tortz, domna, qu'eu ai ves vos.

III

Per aital tort me podetz longamen
Gran mal voler, domna, mas be sapchatz
Que per be dir voill trop mais que-m perdatz,
Que-m gazaingnetz vila ni maldizen;
23 Car d'amor son tuit siei fait avinen,
E pois hom es vilas ni enveios,
Pois en amor non a renda ni ces;
Amar pot el, mas d'amor non a ges
27 S'ill fait e-ill dig tuit no son amoros.

IV

Be fai amors a honrar finamen,
Qu'el mon non es tant rica poestatz

Sauf en ceci que je vous aime ainsi que tout ce qui est [vôtre
Et que j'ose dire de vous en maints nobles lieux beau-[coup de bien :
Voilà, vous dis-je, tous les torts, dame, que j'ai envers [vous.

III

Pour pareil tort vous pouvez longuement
Me vouloir grand mal, dame, mais sachez bien
Que je préfère de beaucoup que vous me perdiez pour [avoir dit du bien
Que si vous gagniez en moi un grossier et un calom-[niateur;
Car de l'amour tous les procédés sont gracieux,
Et quand un homme est grossier ou fâcheux,
Après cela il n'a en amour ni rente ni cens;
Il peut aimer, mais il n'a point part à l'amour
Si ses actes et ses propos ne sont tous amoureux.

IV

L'Amour mérite bien d'être honoré parfaitement,
Car au monde il n'y a pas de puissance si fière

Que no fassa totas sas voluntatz,
E tot quan fai es trop bon e plasen;
32 E Dieus i fes molt gran enseingnamen*
Quan volc que tot fos mesura e rasos,
Senz e foldatz, sol qu'az amor plagues,
E paratge no-i des re ni tolgues
36 Pois fin' amors se metri'en amdos.

V

Bona domna, no creatz l'avol gen
Quez eu fezes de mi doas meitatz
For de mo cor que s'es en vos mudatz,
Qu'en u sol loc ai ades mon enten;
41 E sapchatz be qui en dos locs s'enten
Res non es menz de nesi voluntos*;
E ges nul temps no-m plac tal nescies*
Ni tal voler, anz ai amat de fes
45 Con fins amanz deu far, ses cor felos*.

VI

Be-m lau d'amor quar m'a donat talen

Qui n'accomplisse toutes ses volontés,
Et tout ce qu'il fait est très bon et plaisant;
Et Dieu montra en cela fort grande sagesse
Quand il voulut que tout fût mesure et raison,
La sagesse et aussi la folie, pourvu que cela plût à
[l'amour,
Et que la naissance n'y pût rien donner ni ôter
Après qu'un amour parfait s'établirait en deux êtres.

V

Bonne dame, ne croyez pas les méchantes gens
Disant que j'ai fait de moi-même deux moitiés,
— A l'exception toutefois de mon cœur, qui s'en est
[allé en vous,
Car en un seul lieu j'ai toujours mon inclination.
Et sachez bien que celui qui tourne sa pensée vers
[deux endroits
N'est rien moins qu'un sot capricieux;
Et certes en aucun temps ne me plut telle niaiserie
Ni tel vouloir, mais j'ai aimé de bonne foi
Comme un pur amant doit le faire, sans cœur félon.

VI

Je me loue fort de l'amour, parce qu'il m'a donné le
[désir

De lieis on es pretz e sens e beutatz,
Enseingnamens, conoissenz'e solatz ;
Res no-i es meinz, mas que merces no-il pren
De mi, d'aitan que m'esgardes rizen
E que-m fezes senblan de bel respos :
Ab sol aitan for'ieu gais e cortes,
E ja no vuelh pueys mens de vint e tres* ;
Del* sobreplus, el sieu bel plazer fos.

VII

Al pros* comte vuelh que an ma chansos
D'Engolesme, si vol la rend'el ces
Qu'ieu ai conquis, que ieu vuelh per un tres
Qu'a mi no falh Lunelh ni Araguos.

XIV — CANSO

Ara-m pot ma domna saber

De celle en qui sont mérite, sens et beauté,
Education, savoir et agrément;
Rien ne lui manque, sauf qu'il ne lui prend point pitié
De moi, ne fût-ce que pour me regarder en souriant
Et me faire l'accueil d'*un* bel entretien :
Seulement avec cela je serais gai et courtois,
Et je n'en veux par la suite pas moins de *vingt-trois;*
Pour le surplus, il serait remis à son bon plaisir.

VII

Au preux comte d'Angoulême je veux que ma chanson
Aille, pour savoir s'il veut acquérir la rente et le cens
Que j'ai gagnés, car je veux pour *un* recevoir *trois:*
En effet à moi ne manquent ni Lunel ni Aragon (1).

XIV — CHANSON

Je chante, puisque vous m'y avez encouragé; mais faites davantage : écoutez mon cœur qui sera mon messager.

I

Maintenant ma dame peut savoir

(1) Il veut dire sans doute: ni la protection du seigneur de Lunel (vassal du comte de Toulouse), ni celle du roi d'Aragon.

Qu'eu ges no chant ni-m do joi ni solatz
Pel gent estiu ni per las flors dels pratz;
4 Qu'ella sap be que mais a de dos ans
Qu'eu no chantei ni fon auzitz mos chans,
Tro qu'a leis plac que per so chauzimen
Volc qu'eu chantes de leis celadamen :
Per que eu chant e m'esfors com pogues
9 So far e dir c'a l'avinen plagues.

II

E cel que so pauquet poder
Fa voluntiers, no deu esser blasmatz,
Ab que del plus sia la volontatz
13 E-l acuillirs e-l gaugs e-l bels semblans,
E que sia lials e fis amans,
Qu'en u sol loç aia tot son enten.
Cel c'aitals es val mais mon escien
Ad obs d'amar, no fai ducs ni marques,
18 Quar sa ricors cuiaria'l valgues.

Que je ne chante point et ne me donne ni joie ni diver-
[tissement
Pour le joli été ni pour les fleurs des prés;
Car elle sait bien qu'il y a plus de deux ans
Que je ne chantai et que mon chant ne fut entendu,
Jusqu'à ce qu'il lui plut, dans son indulgence,
De vouloir que je chantasse sur elle en secret :
C'est pourquoi je chante et j'essaie comment je pourrais
Faire et dire chose qui plairait à la gracieuse dame.

II

Et celui qui fait son faible pouvoir
Bien volontiers, ne doit pas être blâmé,
Pourvu que soient en lui la volonté du mieux
Et l'affabilité et la joie et le bel air,
Et qu'il soit amant loyal et parfait,
Qu'il ait en un seul lieu toute son inclination.
Celui qui est tel vaut plus, à mon avis,
Quand il faut aimer, que ne fait duc ni marquis,
Car celui-là croirait que sa noblesse dût lui profiter.

III

Aitals vos son ab ferm voler,
Bona dompna, de bo cor, so sapchatz;
E-m so per vos, domna, tan meilluratz :
22 Que trastotz vius e sas e gen parlans
M'era trop loncs recrezutz d'er enans*,
Tro-m venc en cor, domn'ab cors covinen,
Qu'eu vos preies, don fi gran ardimen;
Anc mais no fit ardit tan be-m vengues,
27 Car gazaignar posc e perdre non ges.

IV

Pro gadaing car me datz lezer
Qu'eu chant de vos, bona domna, ni-us platz :
Pero, domna, si mais m'en faziatz,
31 Vostre mezeus seria totz l'enans,
Quar be petit de be for'a mi grans
E-l gran benfait penri'eu eissamen
E rendria-l guizardo per u cen,

III

Tel je suis à votre égard, avec constante volonté,
Bonne dame et de bon cœur, sachez-le;
Et c'est grâce à vous, dame, que je me suis tant [amélioré :
Car tout plein de vie et de santé et habile à parler
Je m'étais trop longuement découragé précédemment
Jusqu'à ce qu'il me vint au cœur, dame au corps [gracieux,
De vous prier, en quoi je montrai une grande hardiesse;
Jamais je ne fis acte d'audace qui me réussît si bien
Car je puis y gagner et non pas y perdre.

IV

Je gagne assez puisque vous me donnez la permission
De chanter à votre sujet, bonne dame, et que cela vous [plaît;
Pourtant, dame, si vous en faisiez davantage pour moi,
Tout le profit serait proprement vôtre;
Car fort peu de bien serait pour moi un grand bien
Et j'accepterais le suprême bienfait
Et j'en rendrais la récompense à cent pour un

No ges tan ric, domna, com si taisses,
Car per totz temps n'estari'ab merces*.

V

E pois merces no-m pot valer
Ab vos, domna, c'us messagiers privatz
Parles per mi, qu'eu no'n sui azinatz.
S'eu n'ai passat u pauc vostres comans,
Perdonatz me, bona domna presans,
Qu'eu vos tramis u messatge avinen :
Mo cor, c'u ser me laisset endurmen,
Qu'eu* tenc vas vos, dompna, et ab vos es;
De bo luec moc, mal en meillor s'es mes.

VI

E ia, domna, no vuoill aver
Ab mi mo cor, mais am que vos l'aiatz;
Quar anc u jorn no poc estar en patz,
Tant ai en vos pauzat totz mos talans;
E pois *en vos. . . . . .ans**,
Mal estera s'era merces no-us pren

— Non point si riche, dame, qu'il conviendrait —
Car pour toujours je serais voué à rendre grâces.

V

Et puisque la grâce ne peut m'assister
Auprès de vous, dame, qu'un messager secret
Parle pour moi, car je n'en ai pas la commodité.
Si en cela j'ai un peu outrepassé vos ordres,
Pardonnez-moi, bonne dame pleine de prix,
Car je vous ai envoyé un messager gracieux :
Mon cœur, qui un soir me laissa m'endormant,
Car il se dirigea vers vous, dame, et il est avec vous ;
D'un bon lieu il est parti, mais il s'est mis en un meilleur.

VI

Et désormais, dame, je ne veux plus avoir
Avec moi mon cœur, j'aime mieux que vous l'ayez ;
Car jamais nul jour je ne pus être en paix,
Tant j'ai en vous placé tous mes désirs,
Et puisque j'ai *en vous* (?). . . . . (1)
Mal ce sera si maintenant la pitié ne vous prend

(1) Le texte est défectueux.

E-s met en vos, pois sabetz veramen,
Cals es vas vos la mia bona fes
54 O cal afan trai cel c'amors a pres.

VII

Na Maria, be-us deu amar mos chans,
Qe a la fin e al comensamen
Se daur'ab vos e ab mais de plazen.
Per vos val mais Ventadorn e Tornes (1)
59 . . . .

XV — CANSO

I

Aissi com cel qu'es en mal seignoratge
E no troba merce ni chausimen

(1) Il manque un vers.

Et ne s'établit en vous, puisque vous savez vraiment
Quelle est envers vous ma bonne foi
Ou quel tourment endure celui que l'amour a pris.

VII

Dame Marie, mon chant doit bien vous aimer,
Car à la fin et au commencement
Il se pare de vous et en a plus de grâce.
Par vous aussi valent davantage Ventadour et le Turen-
[nois (1).

. . . .

XV — CHANSON

Engagé sous la domination d'une nouvelle dame, je n'oserai jamais, si l'amour ne m'assiste, lui dire ma passion forte et sincère.

I

Ainsi que celui qui est dans une mauvaise seigneurie
Et ne trouve ni pitié ni égard

(1) Je pense que *Tornes* (pour *Torenes,* de *Torena)* désigne le « Turennois » ou pays de *Turenne,* aujourd'hui commune du canton de Meyssac, arrondissement de Brive (Corrèze). Marie de Ventadour était une des trois filles du vicomte Boson de Turenne (1122-1143). Cf. p. 247, n. 5, et p. 349, n. 3.

Ab son seingnor, ans car lo raub' e-l pren
Si volria mudar de son estatge
Sobre seingnor qui-l fos de bon usatge :
Atressi-m voill mudar de sa baillia
De lieis que m'a mort en sa seignoria,
E sai'n autra qui anc re no mespres,
Et es sos cors gais e bels e cortes
Et ama-m fort mas no per drudaria.

II

E ieu* anc tan non aic de vassalatge
Que-il auses dir mo cor ni mo talen.
Ni o farai tan cum aia mon sen,
Mas Deus mi do tal mal don eu enratge
Que lo-i dia tot per plan auranatge;
Qu'estiers no sui tan arditz que lo-i dia,
Tal paor ai que la bella paria
Qu'ieu ai ab leis no-m longues ni-m tolgues :

Auprès de son seigneur, mais qui, parce que celui-ci le
Voudrait changer sa résidence [pille et le vole,
Pour passer sous un seigneur qui en usât honnêtement
[avec lui;
De même je veux m'éloigner de sa domination
A elle qui m'a fait périr sous sa seigneurie,
Et j'en sais une autre qui jamais ne fit le moindre tort,
Et son cœur est gai, beau et courtois
Et elle m'aime encore mais non encore par amour.

II

Et pour moi jamais je n'eus assez de bravoure
Pour oser lui dire (1) mon envie et mon inclination,
Et je ne le ferai pas aussi longtemps que j'aurai ma
[raison,
Mais que Dieu me donne tel mal dont je sois enragé
Si bien que je lui dise tout par pure folie;
Car autrement je ne suis pas assez hardi pour le lui
Telle peur j'ai que la bonne camaraderie [dire,
Que j'ai avec elle, elle ne l'éloigne de moi et ne me
[l'enlève :

(1) A la nouvelle dame.

Mas ja pois mais preveire no-i vengues,
Que ja per re viu no m' aconsegria!

III

D'aitan sui fols e fatz aital follatge
Com cel que pres a estat longamen
Et es estortz, e pois vai enqueren
Tal re per c'om lo torn'en presonatge :
Atressi vau enqueren mo dampnatge,
Qu'ieu er' estortz d'afan e de folia
E voill tornar lai on amors m'aucia;
Mas tan m'es douz entre cen mals us bes
Que no-m membra d'afan qu'eu anc agues :
Ve-us tot lo meills per ver qu'en amor sia.

IV

Mas si-m preses amors en so guiatge,

Mais il ne faudrait pas qu'ensuite un prêtre vînt [m'assister,
Car en aucune manière il ne m'atteindrait vivant [encore !

III

Je suis tout à fait fou et je fais aussi grande folie
Que celui qui a été prisonnier longuement
Et est délivré, puis va cherchant
Un motif pour qu'on le remette en prison :
Pareillement je vais cherchant mon propre dommage,
Car j'étais délivré de tourment et de folie (1)
Et je veux revenir là où l'amour pourra me tuer ;
Mais tant m'est doux parmi cent maux un bien
Qu'il ne me souvient point d'une peine que j'aie jamais [eue :
Et voilà, vous dis-je, tout ce qu'il y a de meilleur, en [vérité, dans l'amour.

IV

Mais si l'amour me prenait sous son sauf-conduit,

(1) Il s'était éloigné « de la domination » d'une première dame (strophe I) ; mais il veut maintenant s'engager à nouveau vis-à-vis d'une autre.

Que denan leis auses seguramen
Dire mo cor qu'ieu l'ai celadamen,
E qu'il vas me no camges so coratge
Ni no-m fezes so bel solatz salvatge,
Si aquest guit amors far mi volia,
Jamais en mi nuils hom no peccaria*
Qu'eu no-l guies tan quan mos poders es,
Et ab lo guit bon ostal no-l fezes :
Aital coven, Amors, vos en faria.

V

Bella domna, mei oill vos son messatge
Que res del mon no lur es tan plasen
Com vos, dompna, e tuit vostre paren
E cil que son de vostre franc lignatge;
Qu'ieu n'ai baisat mainz oills e maint visatge
Car semblavon de vostre compaignia,
E n'ai faita ja mainta romaria
C'anc no preguei Dieu que d'als mi valgues,

De façon que devant Elle j'osasse en sécurité
Dire mon envie, qu'à son égard je nourris secrètement,
Et qu'elle ne changeât point ses intentions envers moi
Et ne me rendît pas sa belle amabilité farouche,
Si l'amour voulait me faire jusqu'à elle pareille
[conduite,
Jamais en moi nul homme n'éprouverait ce mécompte
Que je ne le guidasse à mon tour autant que mon pouvoir
[s'étend,
Et qu'après l'avoir guidé je ne lui offrisse bon gîte :
Telle est la promesse, amour, que je vous ferais sur ce
[point.

V

Belle dame, mes yeux vers vous sont messagers
Attestant que rien au monde ne leur est si plaisant
Que vous, dame, et tous vos parents
Et ceux qui sont de votre noble lignage;
Car j'ai baisé maints yeux et maint visage
Parce qu'ils semblaient être de votre compagnie,
Et j'ai fait déjà à ce propos maint pèlerinage
Où jamais je ne priai Dieu de m'assister en autre chose

Mas de vos, domna, que en cor vos mezes
Que saubeses com e-us am ses bausia.

VI

Ses bausia-us am e ses cor volatge,
Per la beutat e per l'enseingnamen,
Pel verai pretz e per l'acuillir gen
Pois forsa m'en amors per agradatge,
A cui det Deus aitan de seingnoratge
Que cui el vol destreing e pren e lia;
Que li mei oill m'an mostrada la via
Ab que eu eis me soi liaz e pres.
E anc no cuit mais qu'a pres avengues,
Qu'eu sui mortz pres, e plus mortz qui-m solvia.

XVI — CANSO

I

Mos sens e ma conoissenza

Qu'en ce qui est de vous, dame, pour qu'il vous mît au
[cœur
Le désir de savoir comment je vous aime sans fausseté.

VI

Sans fausseté je vous aime et sans cœur volage,
Pour votre beauté et vos manières courtoises,
Pour votre vrai mérite et pour votre gracieux accueil
Puisque l'amour m'y force par un charme,
Lui à qui Dieu donna tant de puissance
Que celui qu'il veut il le contraint, le saisit et l'enchaîne;
Car mes yeux m'ont montré la voie
Par laquelle moi-même je me suis enchaîné et pris.
Et je ne crois pas qu'il soit jamais arrivé pareille chose
[à un prisonnier,
Car, étant captif, je suis mort, et plus mort encore, si
[quelqu'un me délivrait.

XVI — CHANSON

Ma dame est si haut placée que je l'aimerais, ne fût-ce que pour l'honneur.

I

Mon intelligence et mon jugement

M'an fait en tal loc chauzir
Don mi valgra mais suffrensa*,
C'ara no-i posc avenir
5 Ni ges no m'en sai partir;
Donc be fatz gran faillimen
S'eu sec so que no m'aten!
Mas deus me lais segre tan
9 Que-*ill sia* encar *denan.*

II

E ja *denan* no-*ill seria,*
Si la sua grans ricors
Vas mi no-ill dessovenia;
E que la'n forses amors*,
14 Qu'eu non ai autre socors!
Pero fait n'ai la meitat,
Et ill fera gran bontat
S'en l'autra part tan fezes
18 Don alcus *bes mi vengues.*

M'ont fait mettre mon choix en un lieu (1)
Dont il me vaudrait mieux m'abstenir,
Car présentement je n'y puis atteindre
Et je ne sais point m'en éloigner.
Donc je fais une bien grande faute
Si je poursuis ce qui ne m'attend pas (2) !
Mais que Dieu me la laisse poursuivre si bien
Que je *sois* encore une fois *devant* elle.

II

Et jamais *je ne serais devant elle*
Si sa grande noblesse
Par rapport à moi ne lui sortait de la mémoire;
Et l'amour pût-il en cela la contraindre,
Car je n'ai point d'autre secours !
Pourtant j'ai fait la moitié du chemin,
Et elle ferait acte de grande bonté
Si de l'autre moitié elle faisait tant
Qu'il pût *m'en venir quelque bien.*

(1) Le mot « lieu » désigne souvent l'être, l'objet aimé.

(2) Entendez : sa dame. Deux vers plus bas, « encore une fois » fait allusion à une première entrevue. Voyez plus loin la note du v. 33.

III

E ja de leis *bes no-m veingna*
Totz temps li serai aclis,
Qu'amors mi mostra e m'enseigna
C'ades en ric loc m'aizis;
23 E si del be no-m jauzis
La honors m'en valra mais
Que d'autre loc us rics jais;
Donc s'eu am a grant honor,
27 Per que-m *virarai aillor?*

IV

Aillors no *vir* mo coratge
Ni o farai ja per re,
Qu'anz li fatz lige omenatge
E-ill refer grat e merce
32 Per amor del palafre
Don si-m laisset davallar.

III

Et quoiqu'aucun *bien ne me vienne* d'elle
Toujours je lui serai soumis,
Car c'est l'amour qui me montre et m'enseigne ceci
Qu'en un « lieu » magnifique toujours je m'établis;
Et si je ne jouis pas du bien désiré
L'honneur m'en profitera plus
Qu'en un autre endroit une précieuse joie.
Donc si j'aime ici avec grand honneur
Pourquoi *me tournerai-je ailleurs?*

IV

Ailleurs je ne tourne pas mon cœur
Et je ne le ferai jamais pour aucun motif,
Car je lui présente au contraire hommage lige
Et je lui rends grâce et merci
Pour l'amour du palefroi
Dont elle me laissa descendre de la sorte (1).

(1) A quel incident est-il fait allusion? Peut-être Montaudon faisant route un jour à cheval et ayant rencontré sa dame (v. fin strophe I) fut-il autorisé par elle à descendre pour lui tenir compagnie, — ou lui offrit-il son cheval momentanément?

Au vers suivant, il joue sur le mot *pro* qui signifie comme adverbe : « assez, suffisamment » et comme substantif : « profit, avantage ».

Donc no-i ac pro al mieu par* ?
No ; qu'amors fai l'uzurier,
Qu'ades, on mais a, plus *quier*.

V

Pero del *querre-m* laissera,
S'amors tan no m'en forses,
Si que del tot m'en lunhera
S'aquesta amor oblides.
Mas per so l'estau de pres,
Quar m' alegr' el sieu vezer,
E preira l'en pel jazer
Un dous esguart amoros,
E pel baisar *bel respos*.

VI

Bel respos mi poyra faire
La bella vas cuy soplei,
Si-m disses, senes cor vaire :
« Bels amics, a vos m'autrey. »

N'y eut-il donc pas là profit (suffisant) pour un homme
[comme moi?
Non; car l'amour agit en usurier
Et toujours, à mesure qu'il a plus, il réclame davan-
[tage.

V

Pourtant je m'abstiendrais de la solliciter,
Si l'amour ne m'y forçait pas tant,
Si bien que je m'éloignerais tout à fait d'elle
Si je parvenais à oublier cet amour.
Mais voici pourquoi je me tiens près d'elle :
Parce que sa vue m'emplit d'allégresse;
Aussi accepterais-je d'elle, au lieu de partager sa
[couche,
Un doux regard amoureux,
Et au lieu de son baiser une *belle réponse*.

VI

Belle réponse pourrait me faire
La belle devant qui je m'incline
Si elle me disait, sans cœur changeant :
« Bel ami, à vous je m'abandonne. »

Qu'el mon non a duc ni rey,
Qu'ieu camges per totz sos fieus
Lo sieu ostal, s'era mieus,
On guarda so cors novel
Sobre totas beutatz bel.

XVII — CANSO

I

Ades on plus viu mais apren,
E mais sai de mal e de be,
E meills sai conoisser en me
Et en autrui foldat e sen.
  Sel que ditz tot jorn follia
  E si meteis non chastia,
Non obra ges a dreg garan;
E sil que-m blasmon car non chan
Degron blasmar los lur faitz deschausitz,
Qu'eu chantera si chantars fos grasitz.

Car il n'y a au monde ni duc ni roi
Pour tous les fiefs de qui j'échangeasse
Sa demeure, si elle était mienne,
Celle où elle garde son corps jeune
Et beau par-dessus toutes les beautés.

XVII — CHANSON

Après un an de silence, je chante, parce que j'aime la plus gracieuse et la plus noble des dames, et cet honneur me suffit.

I

Plus je vis, toujours plus j'apprends,
Et plus je sais de mal et de bien,
Et mieux je sais reconnaître en moi
Et en autrui la folie et la raison.
Celui qui adresse toujours un reproche
Et lui-même ne se corrige
N'agit point selon une juste mesure;
Et ceux qui me blâment de ce que je ne chante pas
Devraient blâmer leurs actes discourtois,
Car je chanterais si le chant était agréé.

II

Qu'eu non chasti ni non repren,
Que chascus sap consi-s capte,
Mais gen fora c'on vis en se
So que conois en l'autra gen.
Mas ben dic que pauc valria
Chans si d'amor no movia;
E de mi a passat un an
C'amors no-m tenc ni pro ni dan,
Mas er sui gais que jois d'amor m'es guitz;
Conven qu'eu chan, c'a dreit port son eissitz.

III

Qu'amors m'esmenda ben e gen
Los mals qu'eu n'ai suffertz ancse,
C'amar mi fai per bona fe
La meillor e la plus plasen,
E tal c'a en sa baillia
Tot quant eu voill ni queria.
C'anc natura non obret tan

II

Car moi-même je ne corrige et ne réprimande [point,
Puisque chacun sait comment il se conduit,
Mais il serait convenable que l'on vît en soi-même
Ce que l'on remarque chez autrui.
Mais je dis vraiment que peu vaudrait
Le chant si d'amour il ne procédait;
Et quant à moi il a passé un an
Pendant lequel l'amour ne m'a valu ni profit ni [dommage,
Mais maintenant je suis gai parce que la joie d'amour [me sert de guide;
Il convient que je chante, car à bon port je suis parvenu.

III

En effet l'amour me répare bien et gracieusement
Les maux que j'en ai soufferts toujours,
Car il me fait aimer avec bonne foi
La meilleure et la plus plaisante,
Et qui est telle qu'elle a en son pouvoir
Tout ce que je veux et cherchais.
Car jamais la nature ne travailla si bien

C'altra'n fasses del sieu semblan,
Qu'en leis es jois restauratz e norritz
Qu'era aillors sordeiatz e faillitz.

IV

Lo cors a gai e covinen
Entier, que ren no-i descove,
Et beutatz no-i va ni no-i ve
Anz i a fait son estamen.
Jois e pretz e cortezia,
Solatz senes vilania,
Convinenz ditz e faitz presan
Sojornon ab leis, et es tan
De totz bos aibs sos gens gais cors garnitz,
Que totz los mals n'a loingnatz e faiditz*.

V

Lo cors e-l cor e-l pensamen
Ai en leis, que d'als no-m sove,
Ni ja pensar non voill de re
Mas can del sieu enansamen.

Qu'elle en fît une autre à sa ressemblance,
Car en elle est restaurée et nourrie la joie
Qui était ailleurs avilie et déchue.

IV

Son corps gai et gracieux elle l'a
Parfait, car rien n'y messied,
Et la beauté n'y subit point de va-et-vient
Mais elle y a fixé son séjour.
Joie et prix et courtoisie,
Badinage sans grossièreté,
Paroles bienséantes et actions estimables
Résident en elle, et il est tellement
Pourvu de toutes les bonnes qualités, son corps gentil [et gai,
Qu'elle en a écarté et banni toutes les mauvaises.

V

Le corps, le cœur et la pensée
Je les ai en elle,car d'autre chose il ne me souvient,
Et jamais je ne veux penser à rien
Sauf à ce qui concerne son exaltation.

Plus qu'en la mar non parria
L'aiga, qui plus n'i metria,
Non pareis el sieu cors presan
Lo bens qu'eu dic de lei lausan.
Pero vers es so que-l proverbes ditz,
Que bos pretz creis on plus loing es ausitz.

VI

Dompna, no-us prec ni non enten
Que vos m'ametz, ni no-s cove,
Car sitot cresiatz merce,
Paratges sai que-us mi defen;
Mas d'aisso-us prec si-us plasia,
Domna, que s'ieu ren disia
Que-us fos plasen ni benestan,
Que de vos n'aia sol aitan,
Mi voill onrar vostre gens cors chausitz;
Vos non er dans e-l mieus jois n'er complitz.

VII

Si ja rasos no-m disia

Pas plus qu'en la mer ne paraîtrait
L'eau, à mesure qu'on y en mettrait davantage,
Ne paraît en son corps précieux
Le bien que je dis d'elle en la louant.
Pourtant est vrai ce que le proverbe dit,
Qu'un bon mérite s'accroît d'autant qu'il est entendu [plus loin.

VI

Dame, je ne vous prie pas et je ne désire point
Que vous m'aimiez, et cela ne convient pas,
Car même si vous écoutiez la pitié,
Je sais que la naissance vous interdit à moi;
Mais de ceci je vous prie, s'il vous plaisait,
Dame, c'est que, si je disais rien
Qui vous fût agréable et opportun
Je puisse obtenir de vous seulement ceci,
Que votre gentil cœur indulgent veuille m'en attribuer [l'honneur;
Il ne vous en viendra point de dommage et ma joie en [sera parfaite.

VII

Si la raison déjà ne me disait

Que de mi donz Na Maria
Parles re que fos benestan,
Veritatz mi fai dir d'aitan;
Que-l sieus noms es sobr'autres noms grasitz
E-ill sieu fait son de pretz sims e raitz.

PIECE DOUTEUSE I : CANSO

(BERENGUIER DE PALAZOL (1)?)

I

Aissi com hom que seingnor occaisona
Ses tort, domna, quan l'a en son poder,
E-il qier merce, e non la'n vol aver
4 Anz lo ten tan tro que del sieu li dona:
M'ochaisonatz quar vos platz e-us sap bo,
E m'aves mes, domn', en vostra priso,

(1) Ou *Palaol, Palòu, Parazol:* c'est Pallol, ancienne *villa* à l'ouest d'Elne, arr. de Perpignan (Chab.) — Pour l'attribution, v. *Notes compl.*

Que sur ma dame Marie
Je dois prononcer des paroles qui soient irréprochables,
La vérité même me ferait dire (1) tout autant,
Car son nom est aimé au-dessus des autres noms
Et ses actions sont de mérite faîte et racine.

PIECE DOUTEUSE I: CHANSON

(Probablement de Bérenger de Palazol)

Traitez sans rigueur votre prisonnier, qui vous aimera quoi que vous fassiez.

I

Ainsi que l'homme qu'un seigneur accuse
Sans faute commise, dame, quand il l'a en son pouvoir,
Et il lui demande merci, mais il ne veut point en avoir [de lui
Et au contraire il le retient jusqu'à ce qu'il lui donne [une part de son bien :
De même vous m'accusez parce que cela vous plaît et [vous semble bon,
Et vous m'avez mis, dame, en votre prison ;

(1) Littéralement : me *fait*. La réalité est mieux affirmée par cet indicatif.

7 Mas ja de me non aures rezenso,
Qu'enanz voill que pres mi tengatz,
Domna, que si-m deslivravatz,
E non cug c'om anc mais vis pres
11 Qu'esser deslivratz non volgues.

II

Mas saber voill, domna meiller de bona,
E la genser c'om anc pogues vezer,
Si m'aucires, que no-us posc mal voler;
15 Qu'eu non o cre ni-m semblatz tan felona,
E vos gardatz vos en de failliso.
C'atressi faill seingner vas so baro
18 Co-l bars vas lui, si-ll men'outra* raso.
E per so que vos non failliatz,
Pois pres m'avez, non m'ausiatz;
Vailla-m ab vos ma bona fes
22 E humilitatz e merces.

III

Que s'ieu fos reis, vos agratz d'aur corona,

Mais jamais de moi vous n'aurez une rançon,
Car je veux plutôt que vous me reteniez prisonnier,
Dame, que si vous me délivriez,
Et je ne crois pas qu'on ait jamais vu un prisonnier
Qui ne voulût pas être délivré.

II

Mais je veux savoir, dame « meilleure que bonne »
Et la plus gracieuse que l'on ait jamais pu voir,
Si vous me tuerez, parce que je ne puis vous vouloir
[du mal;
Car je ne le crois pas et vous ne me semblez pas si
[perfide,
Et pour vous, gardez-vous en cela de commettre une
[faute.
Car tout autant pèche le seigneur envers son baron
Que le baron envers lui, s'il le traite contrairement à la
[raison.
Et afin que vous ne fassiez point de faute
Puisque vous m'avez pris, ne me tuez pas;
Qu'auprès de vous m'assistent ma bonne foi
Et l'indulgence et la pitié.

III

Car si j'étais roi, vous auriez une couronne d'or,

Tan vos mi fai abellir e temer
Vostra beutatz, on ai mes mon esper,
26 Si c'az autra mos cors no s'abandona;
E membre vos, domna, del guizardo,
Que lonjamen ai servit en perdo;
29 Mas fe que deg a mon bel compaingno,
D'una ren mi sui acordatz :
Consi que vos en captengatz,
Vos amarai, vos plass' o-us pes,
33 Mais mout volgra mais que-us plagues.

PIECE DOUTEUSE II : SIRVENTES

LO MONGE DE POICIBOT (1)?)

I

Gasc, pecs, latz juglars e fers,
Dechatz* e fatz a revers,
3 A toz mals liges e sers,

(1) Aujourd'hui Puysibot, commune de Saint-Pierre de Frugie, arr. de Nontron. Gausbert avait été mis tout enfant au monastère de Saint-Léonard (arr. de Limoges) : aussi l'appelait-on *le moine de P.* Pour l'attribution, v. *Notes compl.*

Tant vous fait agréer et redouter par moi
Votre beauté, en laquelle j'ai mis mon espoir
Si bien qu'à une autre mon cœur ne se livre point;
Et qu'il vous souvienne, dame, de la récompense,
Car longuement j'ai servi en pure perte.
Mais par la foi que je dois à mon beau compagnon,
D'une chose je suis convenu :
De quelque façon que vous vous conduisiez sur ce [point,
Je vous aimerai, que cela vous plaise ou vous fâche,
Mais j'aimerais beaucoup mieux que cela vous plût.

PIECE DOUTEUSE II : SIRVENTES

(Probablement de Gausbert de Puysibot)

Recommandation plaisante en faveur du jongleur Gasc.

I

Gasc (1), stupide, vilain et grossier jongleur,
Doué et fabriqué à l'envers,
De toutes les méchancetés homme-lige et serf,

(1) Comme nom commun signifie « gascon ». Mais j'y vois le nom même du jongleur.

C'uns no cre que t'en soffraigna,
E de toz bos aips esters,
Si tu ver dir en* sofers,
Fellon sirventes que-m quers
8 Aias, tal com a te taingna.

II

Tan pauc vals en tos affars
Que no-t valria lauzars,
11 Mais laidirs e folleiars,
C'az autrui noz, te gazaingna,
Que d'al ren non es joglars,
Veils secs plus fels qu'us Navars,
Comols de toz mals estars
16 E ses tota bona maingna.

III

Dretz no-t daria ni plaitz
C'aver deguesses benfaitz,
19 C'a tota gen iest empaitz
Cui enoia ta compaingna,

Car je ne crois pas qu'il t'en manque une seule,
Et exempt de toutes les bonnes qualités,
Si tu consens en cela à dire vrai,
Le méchant sirventés que tu me demandes
Reçois-le, tel qu'il te convient.

II

Tu vaux si peu en tes façons
Qu'il ne te serait pas utile de louer,
Mais outrager et injurier,
Qui nuit à autrui, à toi profite,
Car tu n'es jongleur en nulle autre matière,
Vieux desséché, plus félon qu'un Navarrais,
Comblé de toutes les mauvaises dispositions
Et sans aucune bonne qualité.

III

Ni le bon droit ni ta demande ne te permettraient
Que tu dusses recevoir des bienfaits,
Car tu es une gêne pour tout le monde
Que ta compagnie importune,

Qu'enfrus e glotz iest e laitz ;
Mas car iest viells e defraitz
E freols com us contraitz,
Vol merces c'om s'i afraingna*.

IV

Gasc, malastrucs, ab sen pec,
Pois tan grans paubreira-t sec,
Ja lo sieu no-t tenra nec,
Sitot d'autres s'en estraigna*,
Lo reys, c'om no-i aconsec,
Si trop non a forbit bec*,
Mas a tu dara ses pec,
Car iest de pauca bargaingna.

V

E si en ballan* t'en vas,
Joglars caitius, dolenz, las,
Mil vetz per portas iras
Batuz e tiratz per faingna :

Vu que tu es avide, glouton et laid;
Mais comme tu es vieux et cassé
Et débile ainsi qu'un perclus,
La pitié veut qu'on se laisse fléchir à ton sujet.

IV

Gasc, malchanceux, de sens stupide,
Puisqu'une si grande pauvreté te poursuit,
Certes il ne te refusera pas (1) un peu de son avoir
Le roi, bien que là-dessus il se dérobe à d'autres,
Car nul ne parvient à cela
S'il n'a une langue très bien affilée.
Mais à toi il te donnera sans faute,
Car tu es de petit trafic (2).

V

Et si tu t'en vas en dansant,
Jongleur chétif, dolent et las,
Mille fois tu iras de porte en porte
Battu et traîné dans la boue (3) :

(1) Littéralement : ne te tiendra pas dénié (refusé) *le sien.*
(2) Tu as peu de clients, tu gagnes peu.
(3) Par la valetaille des châteaux.

De lui mi tenc per certas
Qe non a-l cor flac ni bas,
C'un don de ton prez n'auras
Ses tenson e ses mesclaingna.

VI

E si nuls d'els ti mou* laingna,
En l'ostal ton segnor as
Tos obs so pauc que viuras,
Qu'en aost t'aten lo vas
E non er qui-t plor ni-t plaingna.

VII

Dels maestres te compaingna,
Gasc, que d'els te jauziras,
E si-l sirventes retras
A lor neboz, ben sabras
Que non er'obra d'araingna.

(1) Le roi.
(2) Si quelqu'autre seigneur te reçoit mal, ne t'en inquiète pas : tu as chez le roi (ton seigneur), etc...
(3) Le roi et les princes ?
(4) Fragile, éphémère et inutile.

Mais je me tiens pour certain en ce qui le concerne,
Lui (1) qui n'a pas le cœur lâche ni bas,
Que tu en recevras un présent selon ton mérite
Sans querelle ni mêlée.

VI

Et si quelqu'un d'entre eux te donne sujet de plainte
En la demeure de ton seigneur tu as (2)
Ton nécessaire pour le peu de temps que tu vivras,
Car en août le tombeau t'attend,
Et il n'y aura personne qui te pleure ni te plaigne.

VII

Mets-toi en la compagnie des maîtres (3),
Gasc, car ainsi tu jouiras d'eux
Et si tu récites ce sirventés
A leurs neveux, tu sauras bien
Que ce n'était pas œuvre d'araignée (4).

N.-B. — Voir en tête des *Notes Complémentaires* l'APPENDICE AUX POESIES DU MOINE DE MONTAUDON, contenant trois passages, non conservés dans ses œuvres, traduits en latin par Barberino (14e siècle).

Pierre de Rogiers

(Peire Rogier)

Chanoine de Clermont

Moine à l'Abbaye de Grammont

vers 1160-1180

OEUVRES

Huit Chansons (dont Trois « Vers »)

Un Sirventés

avec la réponse de Raimbaut, comte d'Orange

I — CANSO

I

Al pareyssen de las flors,
Quan l'albre-s cargon de fuelh,
E-l tempz gens' ab la verdura
Per l'erba que creys e nays :
Doncx es a selhs bon' amors
Qui l'an em patz, ses rancura,
7 Qu'us ves l'autre non s'erguelha.

II

Bos drutz non deu creir' auctors
Ni so que veiran sey huelh,
De neguna forfaitura
11 Don sap que sa dona-l trays ;

N.-B. — Pour les *Œuvres de Peire Rogier,* je reproduis en général le texte de C. Appel dans : *La Vie et les Chansons de P. R.*, Berlin, 1882. Sur cette édition (allemande) v. *Notes compl.*

I — CHANSON

jamais faire de reproches, c'est le secret d'être aimé

I

A l'apparition des fleurs,
Quand les arbres se chargent de feuillage,
Et que la saison s'embellit avec la verdure
Grâce à l'herbe qui croît et qui naît :
Alors l'amour est bon pour ceux
Qui l'éprouvent en paix, sans mutuel reproche,
De façon que l'un envers l'autre n'est point hautain.

II

Un bon amant ne doit croire ni des témoins
Ni ce que verront ses propres yeux,
Concernant toute offense
Par laquelle il apprend que sa dame le trahit;

So que ditz qu'a fait alhors,
Creza, si tot non lo jura,
14 E sso que-n vi dezacuelha.

III

Qu'ieu vei de totz los melhors
Que afolan lur capduelh*,
Qu'enqueron tan lur dreytura
18 Tro que lur dompna-s n'irays,
E-l ris torna-ls pueys en plors;
E-l folhs per mal' aventura
21 Vai queren lo mal que-l duelha.

IV

Qu'amors vol tals amadors
Que sapchon sufrir erguelh
En patz, e gran desmezura;
25 Si tot lor dompna-ls sostrays*,
Paucs plagz lur en sia honors,
Quar si-l sap mal ni s' atura,
28 Ylh querra tost qui l'acuelha*.

Ce qu'elle dit qu'elle a fait ailleurs,
Qu'il le croie, même si elle ne le jure pas,
Et ce qu'il a vu lui-même, qu'il le récuse.

III

Car je vois les meilleurs de tous
Qui ruinent leur prestige,
Car ils exigent si rigoureusement le respect de leur [droit
Qu'à la fin la dame s'en irrite,
Et le rire se change ensuite pour eux en pleurs;
Et le fou, par male aventure,
Va cherchant le mal qui le fera souffrir.

IV

Car l'amour veut des amoureux tels
Qu'ils sachent supporter le dédain
Paisiblement, et aussi une grande injustice;
Bien que leur dame les frustre,
Qu'une plainte brève leur tienne lieu de réparation,
Car si cela lui déplaît et qu'elle s'obstine,
Elle cherchera vite quelqu'un qui lui réserve bon [accueil.

V

Per aquest sen suy ieu sors
Et ai d'amor tan quan vuelh;
Quar s'elha-m fay gran laidura,
32 Quant autre-s planh, ieu m'apays.
Si tot s'es grans ma dolors,
Sofier tro qu'elha-m melhura
35 Ab un plazer, qual que-s vuelha.

VI

Mais vuelh trenta dezonors
Q'un'onor, si lieys mi tuelh,
Qu'ieu suy hom d'aital natura
39 No vuelh l'onor que-l pro lays.
Ni ges no-m laissa-l paors
Don mos cors non s'asegura :
42 Qu'ades cug qu'autre la-m tuelha.

VII

De mon dan prec mos senhors,
Mas l'amor de midons vuelh,

V

Grâce à cette sagesse, je suis placé au faîte
Et j'obtiens autant d'amour que je veux;
Car si ma dame me fait grande vilenie,
Tandis qu'un autre se plaint, moi je m'apaise.
Bien que ma douleur soit grande,
Je patiente jusqu'à ce qu'elle m'avantage
D'une amabilité, celle qu'elle voudra.

VI

Je préfère trente affronts
A un honneur, s'il m'enlève ma dame,
Car je suis un homme de ce caractère
Que je ne veux pas l'honneur qui abandonne le profit.
Et jamais ne m'abandonne la terreur
Qui fait que mon cœur est mal assuré :
C'est de toujours croire qu'un autre va me l'enlever.

VII

S'agit-il de mon dommage (1), je prie mes seigneurs,
Mais c'est l'amour de ma dame que je veux

(1) S'il s'agit d'un préjudice matériel à réparer.

E que-l prenda de mi cura,
46 Que trop es grans mos esmays.
Molt mi fera gen secors
S'una vetz, ab nueg escura,
49 Mi mezes lai o-s despuelha.

VIII

Peir Rogiers li quier secors,
E si-l mals longueitz li dura,
52 Pauc viura, qu'ades rauguelha*.

II — VERS

I

Tan no plou ni venta
Qu'ieu de chan non cossire;
Frej' aura dolenta
4 No-m tolh chantar ni rire,

Et qu'elle prenne souci de moi,
Car mon désespoir est trop grand.
Elle me ferait un bien gracieux secours
Si une fois, à la nuit obscure,
Elle m'admettait là où elle se déshabille.

VIII

Pierre Rogier lui demande secours,
Et si sa souffrance plus longtemps lui dure,
Il vivra peu, car déjà il agonise (1).

II — *VERS*

Ma dame étant assurément la plus belle, je ne me fâche ni de l'attente imposée, ni de sa courtoisie pour d'autres.

I

Il ne pleut ni ne vente pas assez
Pour que je ne songe plus au chant;
La froide bise douloureuse
Ne m'enlève ni le chanter ni le rire.

(1) Littéralement : il râle.

Qu'amors me capdelh' e-m te
Mon cor en fin joy natural,
E-m pais e-m guida e-m soste,
Qu'ieu non suy alegres per al
9 Ni alres no-m fai *viure.*

II

Ma dompna es manenta
De so qu'ieu plus dezire;
Del donar m'es lenta,
Qu'anc no-n fuy may jauzire.
Ben sai que pauc l'en soue,
E ges no-m part joc cominal :
Qu'ilh pensa petit de me,
Et ieu trac per lieys mal mortal,
18 Tal qu'a penas puesc *viure.*

III

No trop qui-m guirenta
Ni qui m'o auze dire:
Qu'un' autra tan genta
22 El mon se li ni-s mire;

Car l'amour me gouverne, et maintient
Mon cœur en pure joie naturelle,
Et il me nourrit et me guide et me soutient,
Car je ne suis joyeux par rien d'autre
Et rien d'autre ne me fait *vivre*.

II

Ma dame est riche
De ce que je désire le plus;
Mais à donner elle est lente à mon gré,
Car jamais par elle je n'ai été heureux.
Je sais bien qu'elle a peu de souvenance,
Et elle ne me propose pas un jeu égal :
Car elle pense fort peu à moi,
Tandis que moi j'endure pour elle un mal mortel,
Tel qu'à peine je puis *vivre*.

III

Je ne trouve personne qui m'assure
Ni qui m'ose dire ceci :
Qu'une autre aussi belle
Au monde se lace ou se mire;

Ni d'autra non s'esdeve
Mas qu'om digua que re no val;
Qu'elha ditz e fai tan be,
Qu'una contra lieys no sap sal :
Tal domna fai a *viure** !

IV

Si s'en fenhon trenta*,
Ges per so no-m n'ahire;
Cuy que-s vol si-s menta,
Qu'a mi-s denh' escondire.
Qu'adonc sai ieu ben e cre
Q'us non a dompna tan cabal,
Quan quecx la lauza per se;
Que s'el n'avia un' aital
Ben pogra ses lieys *viure.*

V

Greu planh mal que'n senta
Drutz, quant es bos sufrire,

Et d'une autre il arrive seulement
Qu'on dise qu'elle ne vaut rien ;
Car celle-ci parle et agit si bien
Qu'un autre vis-à-vis d'elle est insipide (1) :
Telle dame elle est pour *vivre!*

IV

Si trente autres se vantent de posséder la pareille,
Je ne m'indigne point pour cela ;
Que celui qui voudra mente, à condition
Que devant moi il consente à se rétracter.
Car je sais parfaitement et suis convaincu
Que nul ne possède une dame aussi parfaite,
Au moment même où chacun la loue pour son compte ;
Car s'il en avait une pareille,
Sans la mienne je pourrais bien *vivre!* (2)

V

Il se plaint malaisément (3) du mal qu'il peut en
L'amant qui est un vrai patient, [ressentir

(1) Littéralement : n'a pas goût de sel.
(2) Elle ne serait pas un être d'exception, sans lequel je ne puis vivre.
(3) C'est-à-dire : il n'aime pas à se plaindre..., il est rare qu'il se plaigne...

Qu'amors es valenta
Seluy que n'es chausire;
Erguelh no uol ni mante,
Ans qui lo-lh mostra, lieys non cal,
Que mais n'auria ab merce
En un jorn qu'en dos ans ab mal
45 Sel qu'ab erguelh uol *viure.*

VI

Si uns s'i prezenta
Que-l denh lonc se assire,
Ges no m'espaventa,
49 Qu'ab mi l'ai a devire,
Que dona, quant en pretz ve,
Deu aver fin cor e leyal;
E non crezatz que-s malme
Contra son bon amic coral
54 Als dias, qu'ay' a *viure.*

VII

E s'il fay parventa

Car l'Amour porte secours
A celui qui a choisi la résignation.
Quant à l'orgueil, il ne le tolère ni ne l'assiste,
Mais si on lui en montre, il n'en prend nul souci,
Si bien que par la pitié il en obtiendrait plus
En un jour qu'en deux ans par la souffrance
Celui qui orgueilleusement veut *vivre*.

VI

Si quelqu'un se présente là-bas
Que ma dame daigne faire asseoir à son côté,
Cela ne m'effraye nullement,
Car c'est affaire à moi-même de me l'expliquer (1),
Et une dame qui parvient à une haute valeur
Doit avoir le cœur pur et loyal ;
Et ne croyez pas qu'elle se conduise mal
Envers son bon ami de cœur
Durant les jours qu'elle aura à *vivre*.

VII

Et si elle fait semblant

(1) Par les règles de la courtoisie.

Que-l guinh ni-l huel lor vire,
Per so no-s guaimenta
58 Mos cors ni-s mand' aucire,
Que dompna fai manta re
Per que plass'a totz per engual,
E quasq'un cum li cove
Deu aculhir dins son ostal,
63 S'ab gran bontat uol *viure.*

VIII

Peir Rogiers per bona fe
Tramet lo *vers* denant Nadal
66 A sidons, que-l fai *viure.*

IX

Clama li per grand merce
Qu'aprenda-l *vers* denant Nadal,
69 S'ab joy de lui vol *viure.*

De guigner et tourner l'œil vers eux,
Mon cœur ne se lamente point pour si peu
Et ne s'ordonne point le suicide,
Car une dame fait mainte chose
Pour qu'elle plaise à tous également,
Et selon qu'il convient à chacun
Elle doit l'accueillir dans sa maison
Si elle veut *vivre* avec grande bonté.

VIII

Pierre Rogier en marque de bonne foi
Envoie ce « vers » avant Noël (2)
A sa dame qui le fait *vivre*.

IX

Il la supplie par grande pitié
D'apprendre ce « vers » avant Noël,
Si en lui donnant joie elle veut *vivre*.

(2) Sans doute comme cadeau à l'occasion de cette fête.

III — CANSO (SONET)

I

Per far esbaudir mos vezis,
Que-s fan irat quar ieu no chan,
No mudarai deserenan
    Qu'ieu no despley
Un so novelh, que-ls esbaudey;
E chant mais per mon Tort-n'avetz,
    Quar trop dechai
    Tot quan vey sai,
Mas lai ab lieys creys *joys e pretz,*
Per que-l sieus conortz* m'es plus bos
Que tot quan vey far entre nos.

II

De midons ai lo guap e-l ris,

III — CHANSON *(SONNET)*

Sa vue doit me suffire : je suis l'amoureux le moins exigeant et le plus joyeux.

I

Pour faire réjouir mes voisins,
Qui s'attristent de ce que je ne chante pas,
Je ne ferai pas autrement désormais
Que de déployer (1)
Un « son » (mélodie) nouveau, qui les réjouisse;
Et si je chante encore pour mon « Vous-en-avez-
C'est parce que trop déchoit [Tort »(2),
Tout ce que je vois par ici,
Mais là-bas avec elles croissent *joie et valeur,*
Aussi sa joyeuse assurance est-elle meilleure à mes
Que tout ce que je vois faire parmi nous. [yeux

II

Je jouis de l'esprit et du rire de ma dame,

(1) C'est-à-dire : Je ne tarderai pas davantage à déployer, etc.

(2) Cette chanson, qui est la première où soit expressément mentionnée Ermengarde de Narbonne (voir plus loin les chansons IV, V, VI et plus haut la note de la Biographie), avait donc été précédée par d'autres.

E suy fols si plus li deman,
Ans dey aver gran joy d'aitan;
A dieu m'autrey :
Non ai donc pro, quar sol la vey? —
17 Del vezer suy ieu bautz e letz;
Plus no m'eschai,
Que ben o say,
Mas d'aitan n'ai ieu *joy e pretz,*
E m'en fauc ricautz a sazos
22 A guiza de paubr' ergulhos.

III

De totz drutz suy ieu lo plus fis,
Qu'a midons no dic re ni man
Ni-l quier gen fait ni bel semblan.
Cum qu'ilh m'estey,
Sos drutz suy et ab lieys dompney,
28 Totz celatz e cubertz e quetz :
Qu'ilh no sap lay
Lo ben que-m fai
Ni cum ai per lieys *joy e pretz,*

Et je suis fou si je lui demande davantage,
Mais je dois avoir grande joie rien qu'avec cela;
    Je me recommande à Dieu (1) :
N'ai-je donc pas assez, seulement de la voir? —
Certes sa vue me rend allègre et joyeux;
    Il ne m'échoit pas davantage,
    Et je le sais parfaitement,
Mais de cela même je retire *joie et valeur,*
Et je m'en montre tout fier par moments
A la façon d'un pauvre glorieux.

III

De tous les amoureux je suis le plus accompli,
Car à ma dame je ne dis ni ne commande rien
Et je ne lui demande ni gracieux acte ni bel accueil.
    Quelle qu'elle soit pour moi,
Je suis son ami et je lui fais service,
Tout caché, discret et silencieux :
    Car elle ne sait pas là-bas
    Le bien qu'elle me fait
Ni comment j'obtiens par elle *joie et valeur,*

(1) Dieu me garde de la folie de vouloir plus.

Ni- tanh que ja-l sapcha envios
33 Qu'ieu suy sai sos drutz en rescos.

IV

Anc ieu ni autre no-lh o dis,
Ni elha non saup mon talan,
Mas a celat l'am atretan
— Fe qu'ieu li dey —
Cum s'agues fait son drut de mey :
39 Re no-m qual, que ja l'am eissetz*. —
Doncs amarai
So qu'ieu non ai? —
Oc, qu'eyssamen n'ay *joy e pretz*
E son alegres e joyos,
44 Quant res non es, cum si vers fos.

V

Per s'amor viu, e se'n moris,
Qu'om disses qu'ieu fos mortz aman,
Fait m'agr' amors honor tan gran
Qu'ieu say e crey
Qu'anc a nulh drut major non fey.

Et il ne convient point que jamais un envieux sache
Que je suis ici son amoureux en cachette.

IV

Jamais moi ni un autre ne lui avons dit cela
Ni elle n'a su mon inclination,
Mais en secret je l'aime tout autant
    — Par la foi que je lui dois —
Que si elle avait fait de moi son amant :
Il ne me soucie de rien, sauf désormais de l'aimer.
    Donc j'aimerai
    Ce que je ne possède pas?
Oui, car j'en ai pareillement *joie et valeur*
Et je suis aussi allègre et joyeux
Alors qu'il n'y a « rien » entre nous, que si c'était
[« véritable ».

V

Par son amour je vis, et si j'en mourais,
Et que l'on dît que j'étais mort en aimant,
L'amour m'aurait fait un honneur si grand
    Que je sais et crois
Que jamais il n'en fit un plus grand à nul amant.

Vos jutgatz, dompna, e destrenhetz* !
Car s'ieu m'esmay
E si maltray
Nn muer per vos, *joys* m'es e *pretz* :
De vos m'es totz mals bes, dans pros,
Foldatz sens, tortz dregz e razos.

VI

Ieu mai que mai*,
Ma donn', ieu sai
Que vos mi donatz *joy e pretz;*
E vuelh mais morir ad estros*
Ja-l sapcha negus hom mas vos.

VII

Bastart, tu vay
E porta-m lay
Mon *sonet* a mon Tort-n'avetz ;

Jugez vous-même, dame, et décidez !
Car si je me désole
Et si je souffre
Et meurs pour vous, c'est pour moi *joie et valeur:*
Venant de vous, tout mal m'est bien, tout dommage [profit,
Toute folie sagesse, tout tort droit et justice.

VI

Moi tout particulièrement,
Dame, oui moi je sais
Que vous me donnez *joie et valeur;*
Et je veux plutôt mourir à l'instant
Que si nul être humain le savait sauf vous.

— Bâtard (1), toi va
Et porte-moi là-bas
Mon « sonnet » (chant) à mon « Vous-en-avez [Tort » (2) ;

(1) C'est sans doute le jongleur qui est au service de Pierre Rogier.

(2) Ce surnom désigne Ermengarde de Narbonne. Sur son sens, voir plus loin la note au vers 60 de la pièce VI.

E di-m a n'Aimeric lo tos
Membre-lh dont es e sia pros!

IV — VERS

I

« Non sai don chant, e chantars plagra-m fort,
Si saubes don, mas de re no-m sent be,
3 Et es greus chans, quant hom no sap de que.
— Mas adoncx par qu'om a natural sen,
Quan sap son dan ab gen passar suffrir,
Quar no-s deu hom per ben trop esjauzir,
7 Ni ja per mal hom trop no-s desesper.

II

Mas tot quant es s'aclina vas la mort:

Et dis-moi à sire Aimeric le Jeune (1)
Qu'il lui souvienne de quel sang il est et qu'il soit
[preux !

IV — *VERS* (dialogué)

Qu'un autre se décourage : moi je chante et j'espère en Elle!

I

« Je ne sais sur quoi chanter, et chanter me plairait fort,
Si je savais sur quoi, mais je ne me sens aise de rien,
Et le chant est difficile quand on ne sait pas sur quoi
[chanter.
— Oui (2), mais il paraît justement qu'on a de la
[sagesse naturelle
Quand on sait supporter son dommage en se résignant
[doucement,
Car l'on ne doit pas trop se réjouir du bien,
Et que jamais non plus on ne désespère trop à cause
[du mal !

II

— Mais tout ce qui existe s'incline devant la mort :

(1) Neveu d'Ermengarde (fils de sa sœur consanguine Ermessinde et de Don Manrique de Lara, puissant seigneur Castillan), choisi par elle pour lui succéder. Mais il mourut en 1177.

(2) P. Rogier répond à l'interlocuteur imaginaire — et découragé — qui a prononcé les premiers vers.

Que prezas tu tot quan fas? Ieu nore!
10 — Mas so ditz hom, qu'avols es qui-s recre;
Per qu'om deu far tan gen contenemen
Que no-l puesc' hom mal dir ni escarnir;
Per so dic ieu que no-s deu hom giquir
14 Aissi del tot, qui-l segle vol tener :

III

Fort estai be qu'om chant e que-s deport.
— Oc, quan n'es luecx ni temps que s'esdeve.
17 — E quoras doncx? Vols o dir ges per me?
— Sapchas qu'ieu hoc, quar us grans dols m'en [pren,
Quar ditz totz jorns que rir vols e bordir :
Tol te d'aisso, ja t'er tost a morir.
21 — E laissarai per so mon joy auer?

IV

Si joy non ai, don aurai doncx confort?

A combien estimes-tu tout ce que tu fais? Moi, à néant!
— Oui, mais l'on dit que celui-là est lâche qui se [décourage;
Aussi l'homme doit faire si belle contenance
Qu'on ne le puisse ni blâmer ni railler,
Et c'est pourquoi je dis que l'on ne doit pas renoncer
Ainsi absolument, si l'on veut vivre de la vie du monde:

III

Il est fort bien qu'on chante et qu'on se divertisse.
— Oui, quand c'est le lieu et le moment que cela se [fasse.
— Et quand donc? Peut-être veux-tu dire cela pour [moi?
— Sache que oui, car une grande affliction me prend
Parce que tu dis tous les jours que tu veux rire et [t'amuser :
Abstiens-t'en, car bientôt il te faudra mourir.
— Et renoncerai-je pour cela à avoir de la joie?

IV

Si je n'ai pas de joie, d'où aurai-je donc réconfort?

— E qual joi quiers? — De leys cuy clam merce.
24 — Folhs yest. — Per que? — Per dieu, trebalhas te,
Ni per aquo... — Fai doncx! — mas per nien
T'en entremetz. — Tu que saps? — Aug lo dir.
— Saps tu que? — Fai! — Laissa me tot guerir.
28 — Ieu? voluntiers, e fai tot ton plazer.

V

— Tost venra temps que conostra son tort.
— Aqui t'aten. — Si fatz ieu per ma fe.
31 — Fas ton talan, mas ieu non cug ni cre
Tan quan viuras n'ayas nulh jauzimen.
— Non dis per als, mas quar m'en vols partir.
— Ieu hoc, per so quar no t'en vey jauzir.
35 — E ja saps tu qu'als non ai en poder:

— Et quelle joie cherches-tu? — Celle que donne la
[dame à qui je crie pitié.
— Tu es fou? — Pourquoi? — Par Dieu, tu te tour-
[mentes
Et tu n'en seras pas plus... — Parle donc! — mais
[pour rien
Tu t'y efforces. — Qu'en sais-tu? — Je l'entends dire.
— Sais-tu ce que je te demande? — Parle. — Laisse-
[moi guérir tout à fait.
— Moi? volontiers, et fais tout ce qui te plaira.

V

— Bientôt viendra le moment où elle connaîtra son
[tort.
— C'est là que je t'attends. — J'en fais autant par
[ma foi.
— Fais ce que tu désires, mais je n'imagine ni ne
[crois pas
Que, tant que tu vivras, tu en aies aucune joie.
— Tu ne le dis que parce que tu veux me détacher
[d'elle.
— Moi, oui! parce que je ne t'en vois pas avoir de
[jouissance.
— Et pourtant tu sais bien que je ne puis rien faire
[d'autre:

VI

Mos cors no-m ditz qu'ieu ab autra m'acort.
— Quar ben as dreg, pel gran ben que t'en ve.
38 El'o fara. — E quoras? — Er desse*.
— Ben estara si vers es, mas si-t men,
Tu que'n faras? — Am mai lo sieu mentir
Qu'autra vertat. — Mal hi saubist cauzir,
42 Qu'ieu non pretz ren mesorgua contra ver.

VII

— Per s'amor viu, e s'amors m'a estort
De la preizon, e s'amors m'a mes fre,
45 Que no-m eslays vas autra, si-m rete!
E per s'amor ai tot mon cor jauzen,
E-m part d'enueg, e-m platz quan puesc servir,
E valon mais de lieys li lonc dezir
49 Que s'avia d'autra tot mon voler. »

VI

Mon cœur ne me permet pas de m'accorder avec une [autre dame.
— Certes tu as bien raison, vu le grand bien qui t'en [arrive.
— Elle fera mon bonheur. — Et quand? — Ce sera [tout de suite.
— Ce sera parfait, si c'est vrai, mais si elle te ment,
Toi, que feras-tu? — J'aime mieux le mensonge de sa [bouche
Que la vérité dite par une autre. — Tu as bien mal [su choisir,
Car j'estime le mensonge pour rien, comparé à la vérité!

VII

Par son amour je vis, son amour m'a arraché
De la prison, son amour m'a imposé un frein
M'empêchant de m'élancer vers une autre, tant il me [captive!
Et par son amour j'ai tout mon cœur joyeux,
Et je m'éloigne du chagrin, et il me plaît de pouvoir [être serf,
Et plus de valeur avec elle ont les longs désirs
Que si j'avais d'une autre tout ce que je veux. »

VIII

Lo *vers* tramet e vuelh que si prezen
Mon Tort-n'avez, si-l play que-l denh auzir,
Que toz lo mons li deuri' obezir,
53 Quar mai que tot vol bon pretz mantener.

IX

E si dons Santz m'a fag descauzimen,
Mieus es lo dans et er lo-m a sofrir,
Et el no-s poc de plus envilanir,
57 E per vilan lo deu hom ben tener.

V — CANSO

I

Tant ai mon cor en joy assis

VIII

Je transmets mon « vers » et je veux qu'il se présente
A mon « Vous-en-avez-Tort », s'il lui plaît qu'elle
[daigne l'entendre,
Car le monde entier devrait lui obéir
Puisque par-dessus tout elle veut soutenir le bon mérite.

IX

Et si « don Sanche » (1) m'a fait injure,
Le dommage est pour moi et il m'appartiendra de le
Et il ne put davantage s'avilir [subir,
Et pour vilain on doit bien le tenir.

V — CHANSON (en partie dialoguée)

Eloge de la Joie d'Amour.

I

J'ai si bien établi mon cœur dans la joie

(1) Quel est ce personnage, et que signifie cette allusion? On ne l'a pas encore expliquée. Si j'ai bien traduit par « don Sanche », on peut supposer qu'il s'agit d'un des Castillans qui ont sans doute accompagné à Narbonne le neveu d'Ermengarde, Aymeri le Jeune.

Per que no puesc mudar no'n chan,
3 Que joys m'a noirit pauc e gran
E ses luy non seria res;
Qu'assatz vey que tot l'als qu'on fay
Abaiss'e sordey' e dechai,
7 Mas so qu'amors e joys soste.

II

Lo segles es aissi devis
Que perdut es quant l'avol fan,
10 Mas ab los pros vay pretz enan;
Et amors ten s'ab los cortes,
E d'aqui son drut cuend' e guay,
Perque-s te joys que tost non chai,
14 Qu'estiers d'els mais hom no-l mante.

III

Si-l joys d'amor no fos tan fis,
Ja non agra durat aitan;
17 Mas no y-a d'ira tan ni quan,
Que-l dans n'es pros e-l mals n'es bes
E sojorns, qui plus mal en tray;

Que je ne puis faire autrement que de chanter sur elle,
Car la joie m'a nourri petit et grand
Et sans elle je ne serais rien;
Car je vois assez que tout ce qu'on fait d'autre
Décline et empire et déchoit,
Sauf ce que l'amour et la joie soutiennent.

II

Le monde est ainsi partagé
Que tout ce que les mauvais font est inutile,
Mais avec les bons la valeur s'avance;
Et l'amour se tient avec les courtois,
Et de ce côté sont les amants gracieux et gais
Par qui la joie subsiste sans tomber bien vite,
Car en dehors d'eux aucun autre ne la maintient plus.

III

Si la joie d'amour n'était aussi parfaite,
Elle n'aurait jamais autant duré;
Mais il n'y a en elle pas la moindre tristesse,
Car par elle le dommage est profit, le mal est bien,
Et c'est plaisir de souffrir pour elle le plus grand mal;

Demandatz cum! qu'ie-us o diray :
21 Quar apres n'aten hom merce.

IV

Pauc pren d'amor qui no sofris
L'erguelh e-l mal e-l tort e-l dan,
24 Qu'aissi o fan silh que re n'an;
Guerra-m sembla — qu'amors non ges —
Quan son li mal e sai e lai,
E non ai dreg el fieu qu'ieu ay
28 S'al senhor don mou mals en ve.

V

« Amors ditz ver e escarnis,
E dona pauza e gran afan,
31 E franc cor apres mal talan;
Huey fai que platz, deman que pes.
— E doncx que'n diretz qu'aissi vay?

Demandez-moi comment! et je vous le dirai :
C'est qu'à la fin on en attend miséricorde.

IV

Il prend petite part d'amour celui qui ne supporterait [pas
Le dédain, la souffrance, l'injustice et le dommage,
Car ainsi font ceux qui n'en ont aucune parcelle;
Cela me semble une guerre — car ce n'est point de [l'amour —
Quand les maux sont causés de part et d'autre,
Et je n'ai aucun droit sur le fief que j'occupe
Si au seigneur dont je relève il en vient du préjudice.

V

« L'Amour dit vrai et il trompe,
Il donne repos et aussi grand tourment,
Et cœur bienveillant après mauvaise intention (1) ;
Aujourd'hui il fait ce qui nous plaît, demain ce qui [nous fâche.
— Et qu'en direz-vous donc (2) puisqu'il se comporte [ainsi ?

(1) Allusion à la dame, tantôt mal disposée, tantôt plus « affable ».

(2) Un interlocuteur imaginaire interrompt P. Rogier et un dialogue s'engage.

— Que costa? que tot torn' en jay,
35 Pueys apres no y-a re mas be.

VI

Membra-m aras d'un mot qu'ieu dis.
— E qual? — Non vuelh qu'om lo-m deman.
38 — No l'auzirem doncx? — Non onguan;
No-us er digz ni sabretz quals es.
— No m'en qal, qu'atressi-m viuray.
— Si-us vivetz o-us moretz, so say,
42 No costa re midons ni me. »

VII

Mon Tort-n'avetz, en Narbones,
Man salutz, si tot luenh s'estai,
E sapcha qu'em breu la veyray,
46 Si trop grans afars no-m rete.

VIII

Lo senher, que fetz tot quant es,

— Que m'importe? car tout tourne à la joie,
Puis à la fin il n'y a plus rien que du bien.

VI

Il me souvient à présent d'un mot que je dis naguère (1).
— Et lequel? — Je ne veux pas qu'on me le demande.
Nous ne l'entendrons donc pas? — Non, pas de cette [année;
Il ne vous sera pas dit et vous ne saurez pas quel il est.
— Je ne m'en soucie pas, car je vivrai tout de même.
— Que vous viviez ou mouriez, ce que je sais,
C'est qu'il n'importe en rien à ma dame ni à moi. »

VII

A mon « Vous-en-avez-Tort », en Narbonnaise,
J'envoie mes salutations, bien qu'au loin elle se trouve,
Et qu'elle sache que je la verrai sous peu,
Si trop grande occupation ne me retient pas.

VIII

Que le seigneur qui fit tout ce qui est

(1) Pierre Rogier fait sans doute ici un ingénieux rappel d'une chanson antérieure composée par lui sur le même thème.

Sálv e guart son cors cumsi-s fay*,
Qu'ilh mante pretz e joy veray
Quan tot' autra gens s'en recre.

VI — VERS

I

Ges non puesc en bon *vers fallir*
A l'hora que* de midons chan;
3 Cossi poiri' ieu ren mal dir?
Qu'om non es tan mal essenhatz,
Si parl' ab lieys un mot o dos,
Que totz vilas non torn cortes;
Per que sapchatz be que vers es
8 Que-l ben qu'ieu dic tot ai *de liey*.

II

De ren als no pes ni cossir
Ni ai dezirier ni talan
11 Mas de lieys, que-l pogues servir

Sauve et garde son corps comme il convient,
Car elle protège le mérite et la joie vraie
Alors que tous les autres gens s'en lassent.

VI — *VERS* (en partie dialogué)

A son service je supporterai tout. — Exhortations d'un confident.

I

Je ne puis point me tromper en un bon « vers »
Du moment que je chante au sujet de ma dame;
Comment pourrais-je rien dire de mal?
Car personne n'est si mal appris,
S'il échange avec elle une parole ou deux,
Que, même tout grossier, il ne devienne courtois;
C'est pourquoi sachez bien qu'il est vrai
Que ce que je dis de bien je le tiens tout *d'elle.*

II

Je ne pense et ne songe à rien d'autre
Et je n'ai nul autre désir ni envie
Que de savoir, à son sujet, comment je pourrais la [servir

E far tot quant l'es bon ni-l platz;
Qu'ieu non cre qu'ieu anc per als fos
Mas per l'eys far so que-l plagues,
Que be say qu'onors m'es e bes
16 Tot quan fas per amor *de liey*.

III

Ben puesc los autres escarnir,
Qu'aissi-m suy sauputz trair' enan
19 Que'l mielhs del mon saupi chauzir :
Ieu o dic e sai qu'es vertatz.
Ben leu manz n'i aura gelos
Que diran : menz e non es res;
No m'en cal ni d'aco no m'es,
24 Qu'ieu say ben cossi es *de liey*.

IV

Greus m'es lo maltragz* a sufrir
E-l dolors, qu'ay de lieys tan gran,
27 Don lo cors no-m pot revenir!
Pero no-m platz autr' amistatz,
Ni mais jois no m'es dous ni bos,
Ni no vuelh que-m sia promes,

Et faire tout ce qui lui est agréable et lui plaît;
Car je ne crois point que j'aie jamais existé pour une
Que pour faire ce qui lui plairait, [autre fin
Car je sais bien que pour moi est un honneur et un
Tout ce que je fais pour l'amour *d'elle*. [avantage

III

Je puis bien railler les autres,
Car j'ai si bien su prendre l'avance
Que j'ai su choisir ce qu'il y a de mieux au monde :
Je le dis et je sais que c'est la vérité.
Peut-être y aura-t-il maints jaloux
Qui diront : tu mens et ta dame n'est rien ;
Il ne m'en chaut et cela me laisse indifférent,
Car je sais bien comme il en va *d'elle*.

IV

Il m'est rude à supporter le tourment
Et rude la douleur, que par elle je ressens si grande,
Et dont mon cœur ne peut se remettre !
Pourtant une autre amitié ne me plaît point,
Une autre joie non plus ne m'est douce ni bonne,
Et je ne veux point qu'elle me soit promise,

Que, s'ieu n'avia cent conques,
Ren no-ls pretz, mais aquel *de liey.*

V

Bona dompna, soven sospir
E trac gran pena e gran afan
Per uos, cuy am mout e dezir.
E car no-us vey, non es mos graz,
E, si be m'estau luenh de vos,
Lo cor e-l sen vos ai trames,
Si qu'aissi no suy on tu-m ves.
[Mas. . . . . . *de liey**.]

VI

« Ailas! — Que plangz? — Ja tem morir.
— Que as? — Am. — E trop? — Ieu hoc, tan
Que'n muer. — Mors? — Oc. — Non potz guerir?
— Ieu no. — E cum? — Tan suy iratz.

Car, en eussé-je conquis cent,
Je ne les apprécie aucunement,sauf celle qui vient *d'elle.*

V

Bonne dame, souvent je soupire
Et j'endure grande peine et grand chagrin
Pour vous que j'aime et désire fort.
De ne pas vous voir, ce n'est guère à mon gré,
Et, bien que je me trouve loin de vous,
Je vous ai envoyé mon cœur et ma pensée,
Si bien que je ne suis pas ici où tu me vois
[Mais là-bas . . . . auprès *d'elle.*]

VI

« Hélas (1) ! — Pourquoi te plains-tu? — J'ai peur de [mourir.
— Qu'as-tu donc? — J'aime. — Et trop? — Moi, [oui, tellement
Que j'en meurs. — Tu meurs? — Oui. — Tu ne peux [guérir?
— Moi, non. — Et comment? — Tant je suis chagrin.

(1) P. Rogier feint qu'un autre, déjà nommé deux vers plus haut, entend ses plaintes et lui répond.

— De que? — De lieys, don sui aissos.
— Sofre. — No-m val. — Clama-l merces*.
Si-m fatz. — No-y as pro? — Pauc. — No-t pes,
48 Si'n tras mal. — No? — Qu'o fas *de liey*.

VII

— Cosselh n'ai. — Qual? — Vuelh m'en partir.
— No far? — Si faray. — Quers ton dan.
51 — Que'n puesc als? — Vols t'en ben iauzir?
— Oc mout. — Crei mi. — Era diguatz.
— Sias humils, francs, larcx e pros.
— Si-m fai mal? — Sufr'en patz. — Suy pres?
— Tu oc, s'amar vols; mas si-m cres,
56 Aissi-t poiras iauzir *de liey*. »

VIII

Mon Tort-n'avetz mant, s'a lieys platz,

— A quel sujet? — A cause d'elle, par qui je suis
[soucieux.
— Patiente. — Cela ne me sert point. — Crie-lui :
[Pitié!
Ainsi fais-je. — N'y as-tu pas profit? — Peu. — Que
[cela ne te chagrine pas,
Si tu en souffres. — Non? — Car tu le fais de sa part
[*à elle.*

VII

— J'ai un projet. — Lequel? — Je veux m'en séparer.
— Ne le fais pas! — Je le ferai. — Tu cherches ta
[ruine.
— Que puis-je d'autre? — Veux-tu jouir d'elle plei-
[nement?
— Oui certes! — Crois-moi. — Dis tout de suite.
— Sois humble, franc, généreux et vaillant.
— Si elle me fait du mal? — Supporte-le paisible-
[ment. — Je suis donc un prisonnier?
— Toi, oui, puisque tu veux aimer; mais si tu me crois
[crois
De cette manière tu pourras jouir *d'elle.* »

VIII

A mon « Vous-en-avez-Tort », je fais savoir, si cela
[lui plaît,

Qu'aprenda lo *vers,* s'il es bos;
E puois vuelh que sia trames
Mon Dreit-n'avetz* lai en Saves:
Dieus salv e gart lo cors *de liey.*

VII — VERS

I

Entr' ir' e joy m'an si devis
Qu'ira'm tolh manjar e dormir,
E joys mi fai rir' e bordir;
Mas l'ira-m pass' al bon conort,
E'l joys rema, don suy jauzens
Per un' amor qu'ieu am e vuelh.

II

« Dompn'ay*. — Non ay. — Ja'n suy ieu fis!
— No suy, quar no m'en puesc jauzir.

(1) Petit pays de France, arrosé par la Save (aujourd'hui Gers et Haute-Garonne) : la ville principale, l'Isle-Jourdain (chef-lieu de canton, Gers) était le siège d'une importante seigneurie. Je propose de voir dans « Vous-en-avez-Raison » la châtelaine de l'Isle-en-Jourdain.

Qu'elle apprenne ce « vers », s'il lui paraît bon,
Et puis je veux qu'il soit transmis
A mon « Vous-en-avez-Raison », là-bas, en Savez (1)
Que Dieu sauve et garde son corps *à elle.*

VII — *VERS* (en partie dialogué)

Tristesse et Joie en moi se contredisent. — Mais le mal compte pour rien quand on a l'amitié d'une dame aussi merveilleusement belle.

I

A elles deux la tristesse et la joie se sont partagé ma [personne
De telle façon que la tristesse m'enlève le manger et le [dormir,
Et la joie me fait rire et sauter;
Mais la tristesse en moi fait place au bon réconfort,
Et la joie demeure, celle dont je suis pourvu
Grâce à un amour que j'aime et que je veux. »

II

« J'ai une dame (2). — Je ne l'ai point. — Désormais [j'en suis sûr!
— Je ne le suis pas, car je ne puis jouir d'elle.

(2) P. Rogier engage ici un dialogue avec lui-même.

— Tot m'en jauzirai, quan que tir.
— Oc, ben leu, mas *sempre n'a tort.*
— Tort n'a? Qu'ai dig! Boca, tu mens
E dis contra midons erguelh.

III

Bona dompna, per que m'aucis?
— Ara-m podetz auzir mentir,
Que re no-m fai per que m'azir.
— Non re, si m'a per pauc tot mort?
— Ben suy folhs e fatz es mos sens,
Quar ja dic so per que la-m tuelh.

IV

Molt am selieys que m'a conquis.
— Et elha me? — Oc, so l'au dir.
— Creirai son dig senes plevir?

— J'en jouirai tout à fait, si longtemps qu'elle retarde.
— Oui, peut-être, mais elle ne cesse d'être dans son
[tort (1).
— Elle a tort? Qu'ai-je dit! Bouche, tu mens
Et prononces un outrage contre ma dame.

III

Bonne dame, pourquoi me détruis-tu?
— A l'instant vous pouvez m'entendre mentir,
Car elle ne me fait rien qui mérite que je me fâche.
— N'est-ce rien, si elle m'a presque entièrement tué?
— Je suis bien fou et mon jugement est vain,
Car je viens de dire une parole par laquelle je me
[l'enlève.

IV

J'aime fort celle qui m'a conquis.
— Et elle, m'aime-t-elle? — Oui, je le lui entends dire.
— Croirai-je sa parole sans garantie?

---

(1) Littéralement : elle en a toujours tort. Entendez : elle a tort de m'infliger cette continuelle attente. — C'est aussi probablement une allusion au surnom « Vous-en-avez-Tort » et la pièce est par suite adressée à Ermengarde (Appel).

— Oc ben, ab sol que-l fagz s'acort,
E m'atenda totz sos* covens
E qu'ieu n'aya plus qu'ieu no suelh. »

V

Per lieys aic ieu joy, joc e ris
Mas* ara'n planh, plor e sospir,
E-l mals, que m'es greus a sufrir,
Torna m' a doble en deport;
Pauc pretz lo mal que-l bes o vens,
Que plus m'en ri que no m'en duelh.

VI

De luenh li suy propdas vezis,
Qu'amicx non pot nulhs hom partir
Si-l cor se volon cossentir.
Tot m'es bon quant hom m'en aport;
Mais am, quan cor de lai lo vens,
Que d'autra si pres si m'acuelh.

VII

Ja no dira hom qu'anc la vis

— Oui, certes, pourvu que la conduite s'y accorde.
Et qu'elle observe toutes ses promesses
Et que j'obtienne d'elle plus que je n'ai coutume. »

V

Par elle j'ai eu déjà joie, jeu et rire
Si maintenant par elle je me lamente, pleure et soupire,
Et le mal, qui m'est pénible à supporter,
M'est rendu au double en divertissement;
Je fais donc peu de cas du mal car le bien le surpasse,
Et je m'en ris ensuite plus que d'abord je n'en souffre.

VI

De loin je suis pour elle un voisin tout proche,
Car nul ne peut séparer des amis
Si leurs cœurs veulent s'accorder.
Toute nouvelle qu'on m'en apporte m'est agréable;
Je suis plus heureux, quand le vent arrive de là-bas,
Que si une autre m'accueille près d'elle.

VII

Jamais homme qui l'aura vue une fois ne dira

Que tan belha'n pogues chauzir,
39 Qu'om no la ve que no s'i mir,
E sa beutatz resplan tan fort
Nuegz n'esdeve jorn clars e gens
42 A selh que l'esgard' *ab dreyt huelh.*

VIII

Lo *vers* vuelh qu'om midons me port,
E que-l sia conortamens
45 Tro que-ns esguardem *de dreyt huelh.*

VIII — SIRVENTES

I

Senh' en Raymbaut, per vezer
De vos lo conort e-l solatz
Suy sai vengutz tost e viatz,

Qu'il pourrait en choisir une aussi belle,
Car nul ne la voit sans se mirer en elle (1),
Et sa beauté resplendit si fort
Que la nuit se transforme en jour clair et joli
Pour celui qui la regarde *les yeux dans les yeux* (2).

VIII

Je veux qu'on porte ce « vers » à ma dame (3),
Et que ce lui soit un réconfort
Jusqu'à ce que nous nous regardions *les yeux dans les* [*yeux*.

VIII — *SIRVENTES*

A Raimbaut d'Orange : qu'il soit généreux avec constance et discernement, — et sage sans excès. Sera-t-il amant ou mari?

I

Seigneur Raimbaut, c'est pour voir
Votre assurance et votre gaîté
Que je suis venu par ici tôt et vivement,

(1) Sans se plaire à la regarder, en se mirant dans ses yeux.
(2) Littéralement : d'un œil (qui regarde) droit.
(3) Ermengarde (voir le vers 10).

4 Mais que no suy per uostr'aver ;
Que sapcha dir, quan m'en partray,
Cum es de vos ni cum vos vay,
7 Qu'enqueron m'en lai entre nos.

II

Tant ai de sen e de saber
E tan suy savis e membratz,
Quant aurai vostres faigz guardatz,
11 Qu'al partir en sabrai lo ver :
S'es tals lo guaps* quon hom retray,
Si n'i a tant o meinhs o may
14 Cum aug dir ni comtar de vos.

III

Gardatz que vos sapchatz tener
En aisso qu'ara comensatz,
Quar hom, on plus aut es poiatz,
18 Plus bas ve, si-s laissa chazer;
Pueys dizon tug que mal l'estay :

Bien plus qu'à cause de votre argent;
Afin que je sache dire, quand je m'en irai,
Ce qui est de vous et comment vous vous comportez,
Car on me le demande là-bas chez nous.

II

J'ai tellement de sens et de savoir,
Je suis si sage et j'ai si bonne mémoire,
Qu'après avoir observé votre conduite,
A mon départ, je saurai sur elle la vérité:
Si l'éloge est véridique, tel qu'on le répète,
S'il y en a autant, ou moins ou plus
Que je n'entends dire et raconter sur vous.

III

Prenez garde de savoir vous tenir ferme
Dans ce que vous commencez maintenant (1),
Car plus haut un homme est monté,
Plus bas il arrive, s'il se laisse tomber;
Ensuite tous disent que cela lui sied mal :

(1) A quoi P. Rogier fait-il allusion? (J'ai conservé à dessein le vague de l'expression). Plutôt qu'à une entreprise particulière, c'est, je crois, au train de vie fastueux que mène Raimbaut et qu'il ne pourra peut-être soutenir.

« Per que fetz, pueys era no fay?
21 Qu'era no ten condugz ni dos. »

IV

Qu'ab pro manjar, ab ben jazer
Pot hom estar suau maluatz,
Mas de gran afan es carguatz
25 Selh que bon pretz uol mantener;
Obs l'es que-s percas sai e lai
E tolha e do, si cum s'eschai,
28 Quan veira qu'er luecx e sazos.

V

No-us fassatz de sen trop temer,
Per qu'om digua : « Trop es senatz »,
Qu'en tal luec uos valra foudatz
32 On sens no-us poyria valer;
Tant quant aurez pel saur e bai
E-l cors aissi fresquet e gai,
35 Grans sens no-us er honors ni pros.

« Pourquoi a-t-il fait cela, et maintenant ne le fait-il
[plus?
Car à présent il ne donne plus ni festins ni cadeaux. »

IV

Car tout en mangeant copieusement et dormant très bien
On peut être un agréable scélérat (1),
Mais il est chargé d'un grand fardeau
Celui qui veut protéger le vrai mérite;
Il lui est besoin d'aller çà et là à la découverte
Et d'ôter et de donner, selon qu'il convient,
Quand il verra que ce sera le lieu et le moment.

V.

Ne vous faites pas trop craindre par votre sagesse,
Si bien que l'on dise : « Il est trop raisonnable »,
Car en telle occasion la folie vous sera utile
Où la sagesse ne pourrait vous servir;
Tant que vous aurez les cheveux dorés et roux
Et le corps aussi frais et dispos,
Une grande sagesse ne vous sera ni un honneur ni un
[profit.

(1) Tous ceux que Raimbaut oblige ne le méritent peut-être pas.

VI

Si uoletz al segle plazer,
Siatz en luec folhs ab los fatz,
E aqui meteys vos sapchatz
39 Ab los savis gen captener;
Qu'aissi cove qu'om los assay* :
L'un ab ira, l'autre ab jay,
42 Ab mal los mals, ab ben los bos.

VII

D'aisso vuelh que-m digatz lo ver :
S'auretz nom drutz o molheratz,
O per qual seretz apellatz,
46 O si-ls volrez ams retener;
Veiaire m'es al sen qu'ieu ai,
Segon qu'ieu cug, mas non o sai,
49 Qu'a dreg los auretz ambedos.

VI

Si vous voulez plaire au monde,
Soyez à l'occasion fou avec les fous,
Et au même moment sachez
Avec les sages convenablement vous conduire;
Car il convient qu'on prenne les gens ainsi :
L'un par la tristesse, l'autre par la joie,
Les mauvais par le mal, les bons par le bien.

VII

Sur ce point je veux que vous me disiez la vérité :
Si vous aurez le nom d'amant ou de mari (1)
Et par lequel vous serez appelé,
Ou si vous voudrez les conserver tous les deux;
Il m'est avis, d'après le sentiment que j'ai,
Et selon ce que j'imagine — mais la vérité je ne la
[sais pas —
Qu'à bon droit vous les aurez tous les deux.

(1) Cette strophe fait-elle allusion au mariage prochain de Raimbaut? Dans sa réponse (strophe IV) Raimbaut ne dit rien du « mari ».

VIII

Senhê En Raymbaut, ie-m n'iray,
Mas vostre respost auzirai,
52 Si-us platz, anz que-m parta de vos.

REPONSE

de Raimbaut, Comte d'Orange
au sirventés précédent

I

Peire Rogier, a trassalhir
M'er per vos los ditz e-ls covens
Qu'ieu fis a midons totz dolens,
4 De chantar que-m cuygey sofrir;
E pus sai n'etz a mi vengutz,
Chantarai, si n'ai estat mutz,
7 Que non vuelh remaner cofes.

II

Mout vos dei lauzar e grazir

VIII

Seigneur Raimbaut, je m'en irai,
Mais j'entendrai votre réponse,
S'il vous plaît, avant de m'éloigner de vous.

REPONSE

Raimbaut remercie : il ne voudrait point d'un éloge mensonger. — Il n'est pas encore « amant » et demande seulement à sa dame la permission de toujours l'aimer.

I

Peire Rogier, il m'appartiendra de transgresser
Pour vous les paroles et les promesses
Que je fis à ma dame tout attristé,
Car j'eus dessein de m'abstenir de chanter;
Et puisque par ici vous êtes venu vers moi à cette fin,
Je chanterai, si j'ai été muet d'abord,
Car je ne veux pas demeurer redevable envers vous.

II

Je dois grandement vous féliciter et vous remercier

Quar anc vos venc cor ni talens
De saber mos captenemens,
11 E vuelh que-n sapchatz alques dir;
E ja l'avers no-m sia escutz,
S'ieu suy avols ni recresutz,
14 Que pel ver non passetz* ades.

III

Quar qui per aver vol mentir,
Aquelh lauzars es blasmamens
E tortz e mals essenhamens,
18 E fai-s als autres escarnir,
Qu'en digz non es bos pretz sauputz,
Mais els fagz es reconogutz,
21 E pels fagz veno-l dig apres.

IV

Per mi voletz mon nom auzir :
Quals sui, o drutz? — Er clau las dens,
Qu'ades pueja mos pessamens
25 On pus de preon m'o cossir;
Ben vuelh sapchatz que no suy drutz

De ce que vous sont venus un jour le désir et l'intention
De connaître mes façons d'agir,
Et je veux que vous sachiez en parler quelque peu;
Et que jamais ma richesse ne me soit un bouclier
— Si je suis médiocre et pusillanime —
Empêchant que vous passiez toujours par le chemin du
[Vrai.

III

Car si quelqu'un pour de l'argent consent à mentir,
Cette sorte d'éloge est un blâme,
Une injustice et un mauvais procédé,
Et devient pour les autres un objet de raillerie,
Car ce n'est pas par des paroles que le vrai mérite est
Mais c'est dans les actes qu'il est reconnu, [appris,
Et grâce aux actes viennent ensuite les paroles.

IV

De moi-même vous voulez entendre mon nom :
Quel je suis, ou si je suis « amant »? — Pour l'instant
Car sans cesse s'élève mon doute [je clos les dents,
A mesure que plus profondément j'examine ce point;
Je veux bien que vous sachiez que je ne suis pas
[« amant »

Tot per so quar no suy volgutz,
28 Mas ben am, sol midons m'ames.

V

Peire Rogier, cum puesc sufrir
Que ieu am aissi solamens ?
Meravilh me si viu de vens*,
32 Tortz es si-m fai midons murir.
— S'ieu muer per lieys, faray uertutz,
Per qu'ieu cre que, s'i fos perdutz,
35 Dreitz fora que plus m'enoges.

VI

Ara-l ven en cor que m'azir,
Mas ja fo qu'er' autres sos sens
Qu'aitals, e sos entendemens :
39 Per qu'ieu li dey totz temps servir

(1) Sans obtenir davantage.

(2) Raimbaut se répond à lui-même, en manière de consolation : ne vaut-il pas mieux mourir victime de mon amour et être honoré comme martyr que de me damner par des joies coupables ? — Raimbaut a aimé et chanté Maria de Verfuoil (Verfeuil, Gard) et la comtesse d'Urgel. C'est peut-être de l'une des

Uniquement pour ce motif que je ne suis pas désiré.
Mais j'aime bien, si seulement ma dame m'aimait!

V

Pierre Rogier, comment puis-je supporter
D'aimer ainsi seulement (1) ?
Je m'émerveille de vivre de soupirs,
Et c'est une injustice si ma dame me fait mourir.
— Eh bien! si je meurs pour elle, je ferai des miracles (2) :
Aussi je crois que, si avec elle je perdais mon âme,
Il serait juste que cela me fâchât davantage!

VI

Présentement il lui vient au cœur de me haïr,
Mais il fut un temps où son sentiment était tout autre
Que celui-ci, et tout autre son dessein :
C'est pourquoi je dois toujours la servir

deux qu'il est question ici, et non pas en tout cas de la comtesse de Die, à la passion très vive de laquelle il n'eut qu'à répondre.

Pel ben que-m n'es escazegutz;
Jamais no-m n'avengues salutz,
42 Li dey tostemps estar als pes.

VII

Si-m volgues sol tan cossentir
Que fos tostemps sos entendens,
Ab belhs digz n'estera jauzens
46 E fera-m ses fagz esjauzir;
E degra'n ben esser crezutz,
Qu'ieu non dic tan, que-m fos creguz,
49 Mas d'un *bon respieg* don visques.

VIII

Bon respieg, d'aut bas son cazuz,
E si no m' erep sa vertutz,
52 Per cossell i do que-m pendes.

A cause du bien qui m'en est échu ;
Même si jamais mon salut ne m'en advenait,
Je dois sans cesse être à ses pieds.

VII

Si elle voulait seulement me permettre
D'être toujours son prétendant,
Avec de belles paroles je me trouverais satisfait
Et sans actes de sa part elle me ferait réjouir ;
Et je devrais bien être cru par elle,
Car je ne demande pas tant, pour qu'elle m'en avan-
[tage (1),
Hormis une *favorable attente* dont je vivrais.

VIII

Favorable attente (2), de haut bien bas je suis tombé,
Et si sa valeur ne me sauve pas, [tombé,
J'y donne pour remède de me pendre.

(1) Littéralement : car je ne dis pas tant (si grande chose), qui me serait ajouté(e) (De *creisser)*.

(2) La dame désignée par ce surnom (et prise à témoin des rigueurs de celle à qui le sirventés est consacré) reparaît dans la chanson de Raimbaut : *Un vers farai de tal mena.*

IX. — CANSO

I

Dous' amiga, no'n puesc mais* :
Mout me pesa qar vos lais,
E ver dol mein et esmais*,
E teng m'o a gran pantais
Qar no-us abras e no-us bais
6 E departen nostr' amor.

II

D'aitant sabchas mon talan
Qe* anc femna non amei tan,
E no-us en aus far semblan
Ni trob per cui vos o man ;
Vau m'en : a Dieu vos coman,
12 Al espirital seinhor.

III

Non puesc mudar qe no-m plagna
Qar se part nostra compagna ;

IX — CHANSON

Séparation (au départ d'Auvergne?)

I

Douce amie, je n'en puis plus :
Il me déplaît fort de vous quitter,
Et véritablement je mène deuil et lamentations,
Et je tiens en moi-même pour un grand tourment
De ne pas vous embrasser et vous baiser
En séparant notre amour.

II

En ceci connaissez ma passion
Que jamais je n'aimai femme autant,
Et je n'ose vous le faire paraître
Et ne trouve personne par qui vous le mander;
Je m'en vais: à Dieu je vous recommande,
Au Seigneur pur esprit.

III

Je ne puis m'empêcher de me lamenter
De ce que notre compagnie se romp;

Eu m'en vauc en terra estragna :
Mais am freidura e montagna
No fas figa ni castagna
   Nn ribeira ni calor*.

IV

Lai s'en vai mos cors marritz,
E çai reman l'esperiz;
Et ai tant los cils froncitz
Qe m'en dolon las raïtz*;
Mal o fai qi-ns a partiz,
   E no'n puesc aver baudor.

V

Sans e sals fora eu gueritz,
Qant serai acondormiz,
Si fos de leis tant aisiz,
Q'en semblant d'una perniz
Li baises sos oils voltitz
   E la fresqetta color.

Moi je m'en vais en terre étrangère :
Certes j'aime mieux froidure et montagne (1)
Que je ne fais figue et châtaigne
Et plaine et chaleur.

IV

Là-bas s'en va mon corps marri,
Par ici demeure mon âme;
Et j'ai tellement froncé les sourcils de chagrin
Que les nerfs m'en sont douloureux;
Il agit mal celui qui nous a séparés,
Et je ne puis en avoir allégresse.

V

Sain et sauf je serais guéri,
Quand je serai endormi,
Si j'étais rapproché d'elle de si belle manière
Que sous l'apparence d'une perdrix
Je pusse baiser ses yeux arqués
Et la fraîche couleur de ses joues.

(1) Il s'agit, je pense, de la *froidure* des *montagnes* d'Auvergne (v. *Notes Complémentaires)*.

VI

Dous estars lai m'es ardura,
E bons conortz desmesura,
E sazïontas fraitura,
E dïas clars noitz oscura;
Per mon jovent qar pejura
Ai marriment e dolor.

[Manque le reste*]



Là-bas la douceur de vivre me paraît être un feu brû-
L'affable consolation un outrage, [lant,
L'abondance une disette,
Et le jour clair une nuit obscure;
A cause de ma belle jeunesse qui se gâte
J'ai de la tristesse et de la douleur (1).

. . . .



(1) Il doit manquer trois strophes.

Ebles de Saignes

XIIe - XIIIe S.

OEUVRES

Une Tenson

TENSO (EBLE E GUILLEM GUAYSMAR)

I

N' Eble, er chauzetz la melhor,
Ades, segon vostr'escien :
Lo quals a mais de pensamen
Et de cossirier e d'error,
Selh que gran re deu, e payar
6 No pot, ni-l vol hom esperar,
O selh qu'a son cor en amor
Et en domna, mas re no-l fai que-il playa?
9 Chausetz d'amdos, qu'ieu sai quals plus s'esmaya.

II

Guilhem Guaysmar, anc per amor

TENSON

Entre Eble et Guillaume Gasmar

Lequel est le plus malheureux, du débiteur ou de l'amant sans espoir?

I

Sire Eble, maintenant choisissez la meilleure part,
Sur-le-champ, selon votre opinion :
Lequel a le plus de préoccupation
Et de souci et de trouble,
Celui qui doit une grande somme, et ne peut
Payer, et que l'on ne veut point attendre,
Ou celui qui a consacré son cœur à l'amour
Et à une dame, mais ne fait rien qui arrive à lui [plaire (1)?
Choisissez des deux, car pour moi je sais lequel se [tourmente le plus.

II

Guillaume Gasmar, jamais par amour

(1) Littéralement : ne lui fait rien qui lui plaise.

No trays piegz hom, de son joven,
Cum ay fag en fait et enten,
Ni mais deu ar de sa ricor* :
Per qu'ieu sai, cum per assaiar,
Que no se fai a comparar
Neguns mals a dolor d'amor;
Mas non es hom en tot lo mon pietz traya
Com selh cuy ditz quascus : « Paya me, paya! »

III

N'Eble, tuit li dompneyador,
Li pro, e-l larc e li valen,
Seran ab mi del jutjamen;
Et ab vos seran li-uchador*
E l'autra gens que no sap far
Mas can tener et amassar.

. . . .

Per que-s tanh qu'en son velhenc dechaya,
Ricx hom tosetz qui per deute s'esmaya.

IV

Guilhem Gasmar, quan li deutor

Homme ne supporta pis, en sa jeunesse,
Que je n'ai fait moi-même en action et en pensée,
Et nul ne doit à présent davantage de son bien :
Aussi je sais, comme on sait par l'épreuve,
Qu'aucun mal ne se laisse
Comparer à la douleur d'amour;
Toutefois il n'est pas d'homme dans le monde entier qui
[souffre pire mal
Que celui à qui chacun dit : « Paye-moi, paye! »

III

Sire Eble, tous les amoureux,
Les preux, les généreux et ceux qui ont du prix
Seront avec moi dans ce jugement;
Et avec vous seront les emplisseurs de coffre (1)
Et les autres gens qui ne savent rien faire
Sauf conserver et amasser.
. . . .
Aussi convient-il qu'en sa vieillesse il déchoie,
Le jouvenceau de haut rang qui s'effraye pour une dette.

IV

Guillaume Gasmar, quand les créanciers

(1) Les thésauriseurs; de *ucha:* coffre.

Mi van apres tot jorn seguen,
L'us me tira, l'autre me pren,
E m'apellon baratador,
Yeu volgr' esser mortz sens parlar;
Qu'ieu no m'aus en plassa mostrar
Ni vestir bos draps de color,
Quar hom no-m ve que sa lengua no-m traya;
E s'ieu d'amor trac mal, be-s tanh que-m playa.

V

N'Eble, sapchatz que la dolor
D'amor tenh major per un cen
Que deute ni nulh sagramen;
Qu'ab belh dir pot hom son deutor
Gent aplanar et apayar;
Mas d'amor, qui-m fai sospirar,
Marrir e languir ab dolor,
Ni ai poder per ren que m'en estraya*,
Tan tem morir, sol la dolors m'esglaya.

Vont après moi me suivant continuellement,
Que l'un me tire, que l'autre m'arrête,
Et qu'ils m'appellent fripon,
Je voudrais être mort sans parler;
Car je n'ose me montrer sur une place
Ni revêtir de belles étoffes de couleur,
Parce que nul ne s'aperçoit qu'il ne me tire la langue;
Tandis que si je souffre d'amour, il convient bien que
[cela me plaise!

V

Eble, sachez que la douleur
D'amour, je la tiens plus forte cent fois
Qu'une dette ou qu'aucun serment;
Car avec de beaux discours on peut gentiment
Radoucir et satisfaire son créancier,
Mais par la force de l'amour, qui me fait soupirer,
M'affliger et languir dans la douleur,
Et auquel je n'ai le pouvoir de m'arracher en aucune
[manière,
Je crains tant de mourir, que rien que le chagrin me tue.

VI

N'Eble, ben sabon li pluzor
Qu'om endeutatz no mor, sol manjar aya,
Mas d'amor mor plus leu que d'autra playa.



VI

Sire Eble, la plupart des gens savent bien
Que l'homme ne meurt pas d'être endetté, pourvu qu'il
[ait à manger,
Mais il meurt d'amour plus vite que d'une autre blessure.



La Dame de Casteldoze

(Dona Casteldoza)

Na Castellosa

Début du XIIIe S.

OEUVRES

Quatre Chansons

I — CANSO

I

Amics, s'ie-us trobes avinen,
Humil e franc e de bona merce,
Be-us amera, quan era m'en sove
4 Que-us trob vas mi mal e fellon e tric;
E fauc chanssos per tal qu'ieu fass' auzir
Vostre bon pretz, don ieu non puosc sofrir
Que no-us fassa lauzar a tota gen,
8 On plus mi faitz mal et adiramen.

II

Jamais no-us tenrai per valen
Ni-us amarai de bon cor e de fe,
Tro que veirai si ja-m valria re,
12 Si-us mostrava cor fellon ni enic;
Non farai ja, car non vuoill poscatz dir

I — CHANSON

Il me sied bien de vous aimer, malgré votre dureté.

I

Ami, si je vous trouvais gracieux,
Humble, franc et de bon mérite,
Je vous aimerais bien, tandis qu'à présent il me souvient
Que je vous trouve à mon égard méchant, félon et trom-
[peur;
Et je fais des chansons afin que je fasse entendre
Votre bon mérite, pour lequel je ne puis me résigner
A ne pas vous faire louer par tout le monde,
Au moment même où vous me causez le plus de mal et
[de courroux.

II

Jamais je ne vous tiendrai pour méritant
Ni ne vous aimerai de bon cœur et fidèlement,
Avant que je voie s'il me servirait peut-être à quelque
De vous montrer un cœur méchant et irrité... [chose
— Non certes, je ne le ferai pas (1)! car je ne veux
[pas que vous puissiez dire

(1) Elle se reprend brusquement, après courte réflexion.

Qu'ieu anc vas vos agues cor de faillir,
Qu'auriatz pois qualque razonamen,
S'ieu fazia vas vos nuill faillimen.

III

Ieu sai ben qu'a mi estai gen,
Si be-is dizon tuich que mout descove
Que dompna prei a cavallier de se*
Ni que-l teigna totz temps tan lonc prezic;
Mas cel qu'o ditz non sap ges ben chausir.
Qu'ieu vuoill proar, enans que-me lais morii,
Qu'el preiar ai un gran revenimen
Quan prec cellui don ai greu pessamen.

IV

Assatz es fols qui m'en repren
De vos amar, pois tan gen mi cove,
E cel qu'o ditz no sap cum s'es de me;
Ni no-us vei ges aras si cum vos vic,
Quan me dissetz que non agues cossir,
Que calqu'ora poiri 'endevenir

Que j'aie jamais eu envie de manquer envers vous,
Car vous auriez ensuite quelque excuse,
Si je commettais à votre égard la moindre faute.

III

Je sais vraiment que ceci me sied fort bien,
Quoique tous prétendent qu'il est très inconvenant
Qu'une dame prie un cavalier au sujet d'elle-même
Et qu'elle lui tienne sans cesse un si long discours.
Mais celui qui le dit ne sait point bien juger,
Car je veux prouver, plutôt que de me laisser mourir,
Que dans la prière je trouve un grand réconfort
Quand je prie celui-là même par qui j'éprouve un dur
[chagrin.

IV

Il est passablement fou celui qui me blâme
De vous aimer, puisque cela me convient si bien,
Et celui qui parle ainsi ne sait ce qu'il en est de moi;
Et il ne vous voit pas en cet instant comme je vous vis,
Quand vous me dîtes de n'avoir point de tristesse :
Qu'à quelque moment il pourrait arriver

Que n'auria enqueras jauzimen :
De sol lo dich n'ai ieu lo cor jauzen.

V

Tot'autr' amor teing a nien,
E sapchatz ben que mais jois no-m soste
Mas lo vostre, que m'alegr'e-m reve,
On mais eu sent d'afan e de destric;
E-m cuig ades alegrar e jauzir
De vos, amics, qu'ieu non puosc convertir,
Ni joi non ai, ni socors non aten
Mas sol aitan quan n'aurai en dormen.

VI

Oimais non sai que-us mi presen,
Que cercat ai et ab mal et ab be
Vostre dur cor, don lo mieus no-is recre;
E no-us o man, qu'ieu mezeissa-us o dic,

Que de vous revoir j'aurais encore la joie.
Rien que de la promesse, j'en ai le cœur joyeux.

V

Tout autre amour, je le tiens à néant,
Et sachez bien que plus aucune joie ne me soutient
Sauf celle qui vient de vous, qui me réjouit et me ranime,
Quand je sens le plus de peine et d'angoisse;
Et toujours je m'imagine (1) avoir joie et contentement
De vous, ami, que je ne puis changer,
Et je n'ai point de joie ni n'attends de secours
Sauf autant que j'en aurai en dormant.

VI

Désormais je ne sais ce qu'en ma faveur je puis vous [offrir,
Car j'ai tenté par le mal et par le bien
Votre dur cœur, dont le mien ne se lasse point ;
Et je ne vous mande pas par autrui, car je vous le dis [moi-même,

(1) Il espère, il rêve, soit éveillé, soit « en dormant », comme il le dit à la fin de la strophe.

Qu morai me*, si no-m voletz jauzir
De qualque joi; e si-m laissatz morir,
Faretz peccat, e serai n'en tormen,
E seretz ne blasmatz vilanamen

II — CANSO

I

Ja de chantar non degr'aver talan,
Quar on mais chan
E pieitz me vai d'amor,
Que plaing e plor
Fan en mi lor estatge;
Car en mala merce
Ai mes mon cor e me,
E s'en breu no-m rete,
Trop ai faich lonc badatge.

II

Ai! bels amics, sivals un bel semblan
Mi faitz enan
Qu'ieu moira de dolor,

Que je mourrai, si vous ne voulez pas me réjouir
De quelque joie ; et si vous me laissez mourir,
Vous ferez péché, et je serai par là dans la souffrance,
Et par là vous serez blâmé vilainement.

II — CHANSON

C'est un honneur pour moi de vous aimer et de vous prier, même sans profit.

I

Désormais de chanter je ne devrais pas avoir envie,
Car plus je chante
Et pis il en va de mon amour,
Puisque plaintes et pleurs
Font en moi leur séjour ;
Car en un mauvais service
J'ai engagé mon cœur et moi-même,
Et si à bref délai Il ne me retient près de lui,
J'ai fait trop longue attente.

II

Ah ! bel ami, du moins qu'un bel accueil
Me soit fait par vous avant
Que je meure de douleur,

Que-l amador
14 Vos tenon per salvatge
Car joia non m' ave
De vos, don no-m recre
D'amar per bona fe,
18 Totz temps, ses cor volatge.

III

Mas ja vas vos non aurai cor truan
Ni plen d'engan,
Si tot vos n'ai pejor,
Qu'a gran honor
M'o teing en mon coratge;
Ans pens, quan mi sove
Del ric pretz que-us mante,
E sai ben que-us cove
27 Dompna d'aussor paratge.

IV

Despois vos vi, fui al vostre coman,
Et anc per tan,
Amics, no-us n'aic meillor;

Car les amoureux
Vous tiennent pour farouche
Voyant qu'aucune joie ne m'advient
De vous, et pourtant je ne me lasse pas
D'aimer avec bonne foi,
En tous temps, sans cœur volage.

III

Mais jamais envers vous je n'aurai cœur vil
Ni plein de fourberie,
Bien qu'en échange je vous trouve pire à mon égard,
Car je tiens à grand honneur
Pour moi cette conduite, au fond de mon cœur.
Au contraire je suis pensive, quand il me souvient
Du riche mérite qui vous protège,
Et je sais bien qu'il vous convient
Une dame de plus haut parage.

IV

Depuis que je vous ai vu, j'ai été à vos ordres,
Et jamais néanmoins,
Ami, je ne vous en trouvai meilleur pour moi;

Que prejador
32 No-m mandetz ni messatge,
Que ja-m viretz lo fre,
Amics, ni-m* fassatz re;
Car jois non mi soste,
36 A pauc de dol non ratge.

V

Si pro i-agues, be-us membri' en chantan
Qu'aic vostre gan
Qu'emblei ab gran temor;
Pois aic paor
41 Que i-aguessetz dampnatge
D'aicella que-us rete,
Amics: per qu'ieu desse
Lo tornei, car ben cre
45 Qu'ieu no'n* ai poderatge.

VI

Dels cavalliers conosc que-i fan lor dan*,

Car ni suppliant
Ne m'a été envoyé par vous ni messager
Disant que vous tourniez le frein vers moi,
Ami, et que pour moi vous fassiez rien.
Puisque la joie ne me soutient pas,
Peu s'en faut que de douleur je n'enrage.

V

Si je devais en avoir profit, je vous rappellerais bien,
Que je possédai votre gant [en chantant,
Que je dérobai avec grande frayeur;
Puis j'eus peur
Que vous en subissiez dommage
Auprès de celle qui vous captive,
Ami: c'est pourquoi tout de suite
Je vous le rendis, car je crois bien
Que je n'ai point de pouvoir sur lui.

IV

Pour les cavaliers, je reconnais qu'ils en usent à leur
[détriment, (1)

(1) Littéralement : ils y font leur dommage.

Quar ja prejan
Dompnas plus qu'ellas lor,
Qu'autra ricor
No i-an, ni seignoratge;
Que pois dompna s'ave
D'amar, prejar deu be
Cavallier, s'en lui ve
Proez'e vassalatge.

VII

Dompna na Mieils, ancse
Am so don mals mi ve,
Car cel qui pretz mante
A vas mi cor volatge.

VIII

Bels Noms, ges no-m recre
De vos amar jasse,
Car viu en bona fe,
Bontatz e ferm coratge.

Parce que présentement ils prient
Les dames plus qu'elles ne les prient, eux,
Car elles n'ont en cela ni autre puissance
Qu'eux, ni seigneurie.
Et puisqu'une dame se résout
A aimer, elle doit bien prier
Un cavalier, si en lui elle voit
Prouesse et vasselage (1).

VII

Dame « Il n'y a mieux » (2), toujours,
J'aime un objet dont me vient la souffrance,
Car celui qui maintient la Valeur
A envers moi un cœur volage.

VIII

« Beau Nom » (3), point je ne me décourage
De vous aimer toujours,
Car je vis avec bonne foi,
Bonté et cœur constant.

(1) Ensemble des qualités d'un bon « vassal », d'un chevalier.
(2) Pseudonyme de la dame amie de Castelloza.
(3) Pseudonyme de l'ami de Castelloza.

III — CANSO

I

Mout avetz faich long estatge,
Amics, pois de mi-us partitz,
Et es me greu e salvatge,
Quar me juretz e-m plevitz
Que als jorns de vostra vida
Non acsetz dompna mas me;
E si d'autra vos perte,
M'i* avetz mort' e trahida,
Qu'avi'en vos m'esperanssa
Que m'amassetz ses doptanssa.

II

Bels amics, de fin coratge
Vos amei, pois m'abellitz,
E sai que faich ai follatge,
Que plus m'en etz escaritz,
Qu'anc non fis vas vos ganchida;

III — CHANSON

Trop longtemps absent et peut-être infidèle, vous trouverez toujours en moi constance et bel accueil.

I

Vous avez fait fort long séjour,
Ami, depuis que vous vous êtes éloigné de moi,
Et pour moi c'est pénible et affreux,
Car vous m'avez juré et garanti
Que durant les jours de votre vie
Vous n'auriez d'autre dame que moi ;
Et si d'une autre rien vous touche,
Alors vous m'avez tuée et trahie,
Car j'avais en vous cette espérance
Que vous m'aimeriez sans que j'eusse à douter.

II

Bel ami, d'un cœur fidèle
Je vous aimai, quand vous m'eûtes plu,
Et je sais que j'ai fait une folie,
Car vous ne vous en êtes que davantage séparé de moi,
Parce que je n'ai jamais usé envers vous de détour ;

E si-m fasetz mal per be!
Be' us am e non m'en recre*,
Mas tan m'a amors sazida
Qu'ieu non cre que benananssa
Puosc' aver ses vostr' amanssa.

III

Mout autrai mes mal usatge
A las autras amairitz:
Qu'om sol trametre messatge
E motz triatz e chausitz,
Et ieu tenc me per garida,
Amics, a la mia fe,
Quan vos prec, qu'aissi-m cove;
Que-l plus pros n'es enriquida
S'a de vos qualqu'aondanssa
De baisar o d'acoindanssa.

IV

Mal aj'ieu, s'anc cor volatge
Vos aic ni-us fui camjairitz!

Et ainsi vous me faites le mal pour le bien!
Je vous aime bien et ne m'en lasse point,
Mais l'amour m'a si fort saisie
Que je ne crois pas que je puisse avoir
Aucune aise sans votre amitié.

III

J'aurai introduit un fort mauvais usage
Pour les autres amoureuses:
Car (pour gage) on a coutume de leur transmettre un [message
Et des paroles triées et choisies,
Et moi, je me tiens pour garantie,
Ami, par la confiance que j'ai,
Quand je vous prie, qu'une telle attitude me sied;
Car la plus noble en est enorgueillie
Si elle a de vous quelque satisfaction
De baiser ou d'entrevue.

IV

Malheur à moi, si jamais je montrai
Pour vous cœur volage ou si je fus changeante!

Ni drutz de negun paratge
Per me non fo encobitz.
Anz sui pensiv'e marrida
Car de m'amor no-us sove,
E si de vos jois no-m ve,
Tost me trobaretz fenida :
Car per pauc de malananssa
Mor dompna, s'om tot no-il lanssa.

V

Tot lo maltraich e-l dompnatge
Que per vos m'es escaritz
Me-l fai grazir mos linhatge*
E sobre totz mos maritz ;
E s'anc fetz vas me faillida,
Perdon la-us per bona fe ;
E prec que venhatz a me,
Despois quez auretz auzida
Ma chanson, que-us fatz fiansa
Sai trobetz bella semblansa.

Et aucun galant de n'importe quel rang
Ne fut jamais désiré par moi.
Mais je suis pensive et chagrine
Parce qu'il ne vous souvient pas de mon amour,
Et si de vous ne me vient nulle joie,
Vous me trouverez tôt morte;
Car pour un peu de tourment
Une femme meurt, si on ne le repousse d'elle tout entier.

V

Tout le mal et le dommage
Qui grâce à vous m'a été réservé
Ma parenté me le fait prendre en gré,
Et par dessus tous mon mari (1);
Et si jamais vous fîtes envers moi une faute
Je vous la pardonne de bonne foi;
Et je vous prie de venir à moi
Après que vous aurez entendu
Ma chanson, car je vous donne garantie
Que vous trouverez ici bel accueil.

(1) A cause de l'honneur que sa passion poétique procure à ses parents et à son mari, son ami étant d'un très haut rang (Cf. v. 28-30).

IV — CANSO

I

Per joi que d'amor m'avegna
No-m calgr' ogan esbaudir,
Qu'eu no cre qu'en grat me tegna
Cel qu'anc no volc obezir
Mos bos motz ni mas cansos;
Ni anc no fon la sazos
Qu'ie-m pogues de lui sofrir;
Ans tem que-m n'er a morir,
Pos vei c'ab tal autra regna
Don per mi no-s vol *partir*.

II

Partir m'en er, mas no-m degna,
Que morta m'an li cossir;
E pois no-ill platz que-m retegna,
Vueilla-m d'aitant obezir
C'ab sos avinens respos

IV — CHANSON (Anonyme) (1)

Il me faudra mourir, s'il ne me fait pas l'aumône d'une réponse et d'un regard, à défaut d'un baiser.

I

Par une joie qui de l'amour me vienne
Il ne me faudra pas aujourd'hui me réjouir,
Car je ne crois pas qu'il me prenne en gré
Celui qui jamais ne voulut exaucer
Mes bonnes paroles ni mes chansons;
Et jamais non plus n'est venu le moment
Où je pusse me passer de lui;
Je crois plutôt qu'il me conviendra d'en mourir,
Puisque je vois qu'il demeure avec telle autre
Dont pour moi il ne veut *se séparer*.

II

Il faudra *m'en séparer*, puisqu'il ne me juge pas digne [de lui,
Car les chagrins m'ont faite comme morte;
Et puisqu'il ne lui plaît pas de me retenir,
Qu'il veuille du moins m'écouter en ceci
Qu'avec ses aimables réponses

(1) Cette chanson peut être attribuée, avec beaucoup de vraisemblance, à Castelloza. V. *Notes complémentaires*.

Me tegna lo cor joios.
E ja a sidons no tir
S'ie-l fas d'aitan enardir,
Qu'ieu nol prec per mi que-s tegna
De leis amar ni *servir.*

III

Leis *serva;* mas mi'n revegna
Que no-m lais del tot morir,
Quar paor ai que m'estagna
S'amors, don me fai languir.
Hai! amics valens e bos,
Car es lo meiller c'anc fos,
No vuillatz c'aillors me vir —
Mas no-m volez far ni dir —
Con ieu ja jorn* me captegna
De vos amar ni *grazir.*

IV

Grazisc vos, con que m'en pregna,
Tot lo maltrag e-l consir;

Il me tienne le cœur joyeux.
Et qu'à sa dame il ne déplaise aucunement
Si je le fais s'enhardir jusque-là,
Car je ne le prie pas que pour moi il s'abstienne
De l'aimer ni de la *servir*.

III

Qu'il la *serve*, elle; mais qu'il me ranime en cette [angoisse
De manière qu'il ne me laisse pas tout à fait mourir,
Car j'ai peur de m'éteindre victime
De son amour, par qui il me rend languissante.
Ah! ami vaillant et bon,
Puisque vous êtes le meilleur ami qui fut jamais,
Ne veuillez pas qu'ailleurs je me tourne —
Puisque vous ne voulez pour moi rien faire ni dire —
En sorte qu'un jour bientôt je m'abstienne
De vous aimer et *prendre en gré*.

IV

J'agrée pour vous, quoi qu'il m'en arrive,
Toute la peine et le souci;

E ja cavaliers no-s fegna
De mi, c'un sol non dezir :
Bels amics, si fas fort vos*,
On tenc los oills ambedos;
E plas me can vos remir,
C'anc tan bel non sai cauzir.
Dieus prec c'ab mos bratz vos cegna,
C'autre no-m pot *enriquir.*

V

Rica soi, ab que-us sovegna
Com pogues en loc venir
On eu vos baïs e-us estregna;
Qu'ab aitan pot revenir
Mos cors, quez es envejos
De vos mout e cobeitos.
Amics, no-m laissatz morir :
Pueis de vos no-m posc gandir,
Un bel semblan que-m revegna
Faiz, que m'aucira-l consir.

Et que nul chevalier ne s'occupe
De moi, car je n'en désire pas un seul :
Bel ami, par contre je vous désire fort (1),
Vous sur qui je tiens attachés les deux yeux;
Et il me plaît de vous contempler,
Car jamais je ne saurais en distinguer un aussi beau.
Je prie Dieu qu'un jour je vous ceigne avec mes bras,
Car nul autre ne peut m'*enrichir* (1).

V

Je suis *riche,* pourvu qu'il vous souvienne
D'imaginer comment je pourrais venir en un lieu
Où je vous baise et vous étreigne,
Car avec cela peut se ranimer
Mon corps, qui est grandement
Désireux et avide de vous.
Ami, ne me laissez pas mourir :
Puisque je ne puis me soustraire à vous,
Faites-moi un bel accueil qui me ranime,
Faites-le-moi, car le chagrin me tuera.

---

(1) Littéralement : si fais-je fort vous.

Anonyme

Chant des Pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle

CHANSON

DES PÈLERINS DE ST-JACQUES

CANSO DELS PELEGRINS DE SAN JAC

I

Sem pelegrins de vila aicela
Que Orlhac proch Jordan s'apela :
Avem laissatz nostres parens,
Nostra molhers e nostras gens,

II

Per anar en may clientela
Veyre san Jac de Campestela.
Que Crist que fa de drech avers
Molt enriquezisca mos vers!

III

De nostra rüeta e ostal
Proch lo mostier de san Guiral,

CHANT DES PELERINS DE SAINT JACQUES (1).

I

Nous sommes des pèlerins de la ville — qu'on nomme Aurillac près Jordanne (2) : — nous avons laissé nos parents, — nos épouses et tous nos gens,

II

Pour aller en plus grande troupe — voir saint Jacques de Compostelle. — Le Christ qui de droit fait envers — veuille enrichir beaucoup mes vers!

III

De notre ruelle et maison — près du moutier de

(1) Cette traduction a été faite en collaboration avec M. l'abbé Four, qui a eu notamment l'heureuse idée de conserver le plus possible le rythme de l'original. J'ai revu le texte et rédigé les notes. (R. L.)

(2) Petite rivière qui passe à Aurillac.

Sem estatz totz en la paroquia
Per far serqua de nostra cloquia*.

IV

Li-avem pregat dona Vergis
De nos gitar* en paradis
E donar gracia de* peatge
Per fayre be lo san viatge.

V

Quan fuerem proch*, en Bordaiga,
Calguet aventurar* sobre aiga :
« Deus, pecayre* ! que devendrem
Se san Guiral no nos defen ? »

VI

Quan fuerem lay en Beyanha,
Proch las encontradas d'Espanha,
Calguet cambiar bona peconha*
Per escutz e moneta ronha*.

saint Géraud, — nous fûmes tous à la paroisse — afin d'y prendre nos coquilles (1).

IV

Nous y priâmes dame la Vierge — de nous mettre en son paradis — et nous exempter du péage (2) — pour bien faire le saint voyage.

V

Quand nous fûmes ici près, à Bordeaux, — il fallut nous risquer sur l'eau : — « Dieu! malheureux! que deviendrons-nous — si saint Géraud ne nous protège? »

VI

Quand nous fûmes là-bas, à Bayonne, — tout près des pays espagnols, — il fallut changer bel argent — pour écus et monnaie grossière.

(1) Le chapelet de coquilles qui était l'un des insignes du pèlerin.

(2) Payé par les voyageurs ordinaires, mais dont les pèlerins espèrent être exemptés (selon l'usage).

VII

Quan fuerem en Vitoria,
Vederem la verdor floria*:
De joy presem* lavendre, tym
En un deves, e ramorin*.

VIII

Quan fuerem sobre-ls* pontetz,
Qual tremol al passar qu'om fetz*!
Creziam morir: A patz! a patz!
Salva los pelegrins, san Jacz! »

IX

En Burgos, una cofrairia
Mirific avent* nos porgia:
En la soa gleys', a pro tremor*,
Us crist suzava sa suzor.

X

Per mieg la vila de Lion,

VII

Quand nous fûmes à Vittoria, — nous vîmes la verdure en fleurs : — joyeux, nous cueillîmes lavande, — thym en un pré, et romarin.

VIII

Quand nous fûmes sur les ponceaux, — comme ils tremblèrent, au passage qu'on fit! (1) — Nous croyions mourir : « Paix! ah paix! — Sauve les pèlerins, saint Jacques! »

IX

A Burgos, une confrérie — merveille étrange nous montra : — dans son église, à grands frissons, — un crucifix suait sa sueur.

X

En pleine ville de Léon, — nous chantâmes une

(1) Il s'agit sans doute du passage de l'Ebre, entre Vitoria et Burgos.

Li criderem una canson,
E las donas per abundansa
Venian auzir los filhs de Fransa.

XI

Aribatz als mons Esturiet,
Los pelegrins agron molt freit,
E'n Salvador azorem totz
Jorn e nuech clavel de la crotz.

XII

Quan fuerem en Rivedier,
Sirvens volgro metre en carcer*
Vielhs e joines; mas Alvernhat :
Sem *per Guiral e per l'Abat!*

XIII

Davan lo jutge lor dizem
Que per pregar Deus nos venem,
E no per far dam ni damnatge.
Lo jutge dis : « Patz, bo viatge! »

chanson, — et les dames en abondance — venaient ouïr les fils de France.

XI

Arrivés aux monts Asturiens, — les pèlerins eurent grand froid ; — à Salvador, nous adorâmes — jour et nuit un clou de la croix.

XII

Quand nous fûmes à Rivédièr (1), — des sergents voulurent mettre en prison — jeunes et vieux ; mais les Auvergnats firent : — nous sommes *pour Géraud et pour l'Abbé!*

XIII

Devant le juge nous leur dîmes — que pour prier Dieu nous venions, — non pour faire mal ni dommage. — « Le juge dit : « Paix ! bon voyage ! »

(1) Est-ce Ribeira, près Saint-Jacques (Santiago) ?

XIV

Sem en Galicia. O san Jacz,
Guarda pelegrins de peccatz
E dona lei formatge e blada*
Per poder far molt pogezada*.

XV

Preguem per mossenhor l'Abat
Que nos a totz recunfortat
En la mayso sobre montanha
De pa, de vin e de manganha*.

Amen.



XIV

Nous sommes en Galice. O saint Jacques, — garde les pèlerins de péché — et donne-leur fromage et blé — pour qu'ils en fassent force deniers (1).

XV

Prions pour monseigneur l'Abbé — qui nous a tous réconfortés — dans sa maison sur la montagne (2) — de pain, de vin et provisions.

Amen.



(1) Littéralement : « monnaie en pougeoises », c'est-à-dire en deniers du Puy.

(2) A Saint-Jacques évidemment ; il s'agit de la réception ménagée là-bas par l'abbé d'Aurillac.

Pierre de Cère de Cols

(Peire de Cols d'Aorlac)

XIIIe. S

OEUVRES

Une Chanson

CANSO

I

Si quo-l solelhs, nobles per gran clardat,
On plus es autz, gieta mais de calor,
E'ls plus bas luecx destrenh mais per s'ardor
4 Que'ls autz, que son pels vens plus atemprat,
Tot enaissi amors ab nobla cura,
Auta per pretz, destrenh me plus fortmen,
Que-*m troba bas et a tot son talen,*
No fai un ric, en cuy amors pejura,
9 Quar orguelhs hi cossen.

II

Be-*m troba bas et a sa voluntat*
Selha qu'ieu am ses tot' autra amor,

CHANSON (1)

Prisonnier humble et docile, une flamme délicieuse me brûle; un regard me blesse et me guérit.

I

Tout comme le soleil, magnifique par sa vaste clarté,
A mesure qu'il est plus haut, verse plus de chaleur,
Et dans les lieux plus bas tourmente davantage par son
[ardeur
Que sur les hauts lieux, qui par les vents sont plus
[attiédis,
Tout de même, l'Amour épris d'un noble soin (2),
Rehaussé par le mérite, me maîtrise plus fortement,
Parce qu'il *me trouve humble et docile à tout son désir,*
Qu'il ne fait d'un puissant, en qui l'Amour se gâte
Parce qu'Il y tolère l'orgueil.

II

Elle me *trouve bien humble et docile à sa volonté*
Celle que j'aime à l'exclusion de tout autre amour,

(1) Attribuée aussi à Rigaut de Barbezieux. V. *Notes compl.*
(2) L'amour d'une noble dame.

Qu'enaissi-m ten en fre et en paor
Cum lo girfalcx, quant a son crit levat,
Fai la grua, que tan la desnatura
Ab sol son crit, ses autre batemen,
La fai cazer e ses tornas la pren :
Tot enaissi ma dompna nobla e pura
Me *li'* e-m lassa *e-m pren.*

III

Be-*m lia e-m pren* ma dompna e-m fier e-m bat
E-m fa morir sospiran ses dolor
E m'art lo cor ab un fuec de doussor,
Que m'a mes ins entr'el cor e-l costat,
Si quo-l flamentz, que ses tota meizura
Art lo leo ab son espiramen;
Mas ylh val tant, quon plus l'asen* soven,
Plus me reviu ab una pauca cura
D'un dous esgart *plazen.*

IV

Ben es *plazens*; quon plus vey, plus m'agrat
Del sieu gent cors e plus vas lieys ador;

Car elle me tient pris au frein et par la peur exactement
Comme le gerfaut, quand il a jeté son cri,
Fait de la grue; car il la met tellement hors d'elle
Rien qu'avec son cri, sans autre attaque,
Qu'il la fait choir et sans résistance la prend :
Tout pareillement ma dame noble et pure
M'enchaîne et m'enserre et *me prend.*

III

Elle *m'enchaîne* bien et elle *me prend,* ma dame, elle
[me frappe et me bat
Et me fait mourir en soupirant, sans douleur,
Et me brûle le cœur avec un feu de délice
Qu'elle a glissé en moi entre le cœur et le flanc:
Ainsi que le flamant, qui sans aucune pitié
Brûle le lion de son souffle (1);
Mais elle, elle vaut tant, que, plus souvent je la raisonne,
Plus elle me ranime avec le court remède
D'un doux regard *plaisant.*

IV

Bien *plaisante* elle est; plus je la vois, plus je suis épris
De son gentil corps et plus va vers elle mon adoration;

(1) Fable évidemment due à une interprétation particulière du nom de l'oiseau (l'oiseau *de flamme,* le flamboyant, le brûlant).

Donc fora dregz que reguardes s'onor,
E que'n agues, si-l plagues, pietat,
Que-l fuecx que m'art es d'un aital natura
Que mais lo vuelh, on plus lo sen arden,
Tot enaissi quo-s banha doussamen
Salamandra en fuec et en ardura
E'n tra son *noyrimen.*

V

Noyritz fut yeu, en petita edat*,
Que la servis et disses sa valor,
E suy plus ricx de nulh emperador
Quant elha m'a de sos huelhs regardat;
Pero gardan me nafra e-m melhura.
Mas mon cor truep vas amor plus sofren
Que-l filhs del duc per Langua la plazen,
Quan la laisset sobra la vestidura
A la fon en dormen.

Donc il serait juste qu'elle regardât l'honneur qui lui en
[revient,
Et que par là elle eût, s'il lui plaisait, de la pitié;
Car le feu qui me brûle est de telle nature
Que je le désire plus, plus je le sens brûlant,
Tout-à-fait comme la salamandre délicieusement
Se plonge dans le feu et le brasier
Et en tire son *aliment.*

V

Je fus *nourri,* moi, dès mon premier âge,
A la servir et à dire sa valeur,
Et je suis plus riche que nul empereur
Quand elle m'a donné un regard de ses yeux.
Pourtant par ce regard elle me blesse et me guérit.
Mais je trouve mon cœur plus patient envers l'amour
Que ne fut le fils du duc envers Langua la gracieuse,
Quand il la laissa, sur le manteau,
A la fontaine, tout endormie. (1)

---

(1) Entendez que le jeune Seigneur rencontra son amie endormie au bord d'une fontaine, mais aussi respectueux que violemment épris, il ne troubla pas son sommeil. Le roman auquel il est fait allusion ici est perdu.

Faydit du Bellestat

(Faidit de Belestat)

XIIIe S.

ŒUVRES

Une Chanson

CANSO

I

Tot atressi con la clartatz del dia
Apodera totas altras clartatz,
Apodera, domna, vostra beltatz —
E la valors e-l pretz e-ill cortezia —
Al mieu senblan, totas celas *del mon;*
Per que mos cors plus de vos no-s cambïa,
Bela domna, de servir e d'onrar :
Aissi com cel que passa un estreit pon
Qui non s'auza nulla part desviar.

II

Qui dreit camin seg, de re non desvia,
Per qu'eu m'en sui del tot aseguratz.
E s'ab amor deu valer lialtatz,
Eu sui ben cel qui mieill trobar devria

CHANSON (1)

Ma scrupuleuse loyauté me rassure sur une décision dont vous aurez toute la responsabilité; et dans ma longue attente, je ne désespère pas.

I

Tout ainsi que la clarté du jour
Surpasse toutes les autres clartés,
De même votre beauté, dame, surpasse —
Comme aussi votre valeur, votre réputation et votre
[courtoisie —
A mon avis, toutes celles *du monde;*
C'est pourquoi mon cœur ne se détourne plus de vous,
Belle dame, en ce qui est de vous servir et honorer,
Pareil à celui qui passe un pont étroit
Et ne se risque à dévier d'aucun côté.

II

Celui qui sait le droit chemin ne s'égare en rien :
Aussi me suis-je, grâce à cela, complètement rassuré.
Et si, avec l'amour, doit profiter aussi la loyauté,
Je suis celui qui devrait obtenir le mieux

(1) Sur l'authenticité de cette pièce, v. *Notes complémentaires.*

14 Merce del plus leial amic *del mon.*
Qu'en mi non es enjanz ni tricharia
Ni' n trobaretz jamais gran, aiso-m par.
Donc si-m destrui vostr' amors ni-m confon,
18 Jamais no-m voil de servir esforsar.

III

Pois anc vos vi, domna, vos ai servia,
Mas una res er, se vos m'enganatz :
Mieus er lo danz e vostre lo peccatz,
E pois auretz del dan una partia.
23 Ben me-l dison tuit li savi *del mon,*
Que cel a-l dan cui es la seignoria :
Per que-m devetz, domna, del dan gardar,
Que vostre sui, e per vostre-m respon*,
27 Per far de me ço qu'om del sieu deu far.

IV

Domn' es de mi, que-us non aus dir amia,

La pitié due au plus loyal ami *du monde:*
Car il n'y a en moi ni fausseté ni tricherie.
Et vous n'y en trouverez jamais un grain, à ce qu'il me [paraît.
Or donc si l'amour que j'ai pour vous me détruit et [me ruine,
Je ne veux plus m'appliquer à servir une dame.

III

Depuis le jour où je vous vis, dame, je vous ai servie,
Mais il arrivera une chose, si vous me trompez :
Mien sera le dommage, et *vôtre* sera la faute;
Du reste vous éprouverez ensuite une partie du [dommage (1).
Ils me le disent bien, tous les sages *du monde,*
Que celui-là ressent le dommage, auquel appartient [la suzeraineté:
Aussi devez-vous, dame, me préserver du dommage,
Car je suis vôtre, et comme vôtre je m'offre en gage,
Afin que vous fassiez de moi ce qu'on doit faire de [sa chose.

IV

Vous êtes ma *dame,* car je n'ose vous dire mon *amie,*

(1) En perdant un ami tel que moi.

Car no-m [val*] ges deves vos l'amistatz.
Per qu'eu n'en sui vergoignos e iratz
Car d'amor es tan pauca ma cauzia*
De vos, que mais desir que ren *del mon.*
C'aissi m'a tot amors en sa bailia
Qu'en mi non pot nul' ocaison trobar,
Ni el meu cor nuls enjanz non s'escon
De que ja-m puosca amors ocaisonar.

V

Mas eu consir se merces me valria
O gens servirs o pretz o amistatz.
Que ben soven trespassa voluntatz,
E pot esser que merce l'en prenria
De mi, que l'am mais d'altra ren *del mon;*
Ni non es dretz, si tot hom se fadia,
C'om se deia per tan desesperar,
Que-l sieu* dousor ai respieg que m'abon
Amors e jois, se tot me fa tardar.

Puisque l'amitié ne me prête nulle assistance auprès
Aussi suis-je tout honteux et chagrin [de vous,
De voir que si petite est la part d'amour laissée à mon
[choix (1)
En vous, que je désire plus que nulle chose *au monde.*
Car l'amour me tient si bien tout entier en sa dépendance
Qu'en moi il ne peut trouver nul grief,
Et en mon cœur ne se dissimule nul artifice
Dont l'amour puisse à quelque moment me faire
[reproche.

V

Pour moi, j'examine si la Pitié pourrait m'aider
Ou le Bon Service, ou le Mérite, ou l'Amitié.
Car bien souvent une volonté passe (change)
Et il peut arriver qu'il Lui prendrait pitié
De moi, qui l'aime plus qu'autre personne *au monde.*
Et il n'est pas permis, bien que l'homme attende en
Qu'il se doive pour cela désespérer, [vain,
Car dans Sa douceur, je trouve l'espoir qu'en abondance
[me viennent
L'Amour et la Joie, malgré le délai qu'Elle m'impose.

(1) Soit parce que les autres, plus favorisés, ont tout pris; soit parce que la dame est très peu accessible à l'amour.

Cavaire

(vers 1225-1250)

ŒUVRES

Deux Tensons

I — TENSO (CAVAIRE E BONAFOS)

I. Cavaire

Bonafos, yeu vos envit
E fatz vos un partimen :
Qu'aiatz domn' ab cors complit,
Bella e bona e avinen,
O a tot vostre talen
X. borzes, d'aisselhs qu'estan
A Orlac al vostre dan.
Ara parra, 'N* Bonafos,
S'etz plus mals que amoros.

II. Bonafos

Cavaire, leu ai chauzit
E respondrai vos breumen :
Mais am, estan deschauzit,
Quan los* tenc si mantenen

I — TENSON (1)

Echange d'invectives entre Cavaire et Bonafos — qui préfère à une dame sa vengeance contre les bourgeois d'Aurillac.

I. Cavaire

Bonafos, je vous invite
Et vous fais une proposition double :
C'est de posséder une dame au corps achevé,
Belle et bonne et aimable,
Ou bien de tenir à votre entière discrétion
Dix bourgeois, de ceux qui habitent
A Aurillac pour votre malheur.
Présentement il paraîtra, sire Bonafos,
Si vous êtes plus méchant qu'amoureux.

II. Bonafos

Cavaire, j'ai vite choisi
Et je vous répondrai tout court :
J'aime mieux, étant honni (2),
Les tenir, eux, ainsi, immédiatement

---

(1) J'ai fait quelques emprunts, pour cette pièce, à une traduction publiée par M. l'abbé Four (V. *Notes compl.*) et lui exprime mes très vifs remerciements. (R. L.)

(2) Pour avoir préféré la vengeance à l'amour.

14 Que la belha en cuy m'enten;
E dic vos, quossi que s'an* :
S'ieu'n tenc. x. a mon talan
Huelhs n'auray e-ls companhos*
18 E semblaran del pe vos.

III. Cavaire

En rossinier deschauzit,
Cobe*, paubre, maldizen,
Pretz avetz mes en oblit,
E la dona avinen,
23 Per dire deschauzimen
Del onrat poble prezan
D'Aorlac* que-us volon tan
Que, si'n fosson poderos,
27 Vos agratz nom Malafos*.

IV. Bonafos

Ben aia selh que-us ferit,

Que non pas la belle en qui j'ai ma pensée;
Et je vous dis, quoi qu'il doive en résulter :
Si j'en tiens dix à ma discrétion
Je leur arracherai les yeux et autres organes (1)
Et par le pied ils vous ressembleront (2).

III. Cavaire

Maître chevaucheur de roussins, vil,
Cupide, pauvre et mal embouché,
Vous avez laissé de côté ce qui a du prix,
Et la dame gracieuse,
Pour dire des grossièretés
Sur le peuple honoré et respectable
D'Aurillac qui vous aime tant
Que, s'il en avait le pouvoir,
Vous auriez nom *Malafos* (Maudit soit-il) !

IV. Bonafos

Béni soit celui qui vous frappa

---

(1) Littéralement : j'en aurai (les yeux et autres organes testiculos).
(2) Je le rendrai boiteux comme vous.

Cavaire, del ferramen*,
Que tan gen vos meschauzit*
Qu'anc pueys non avetz, corren,
32 Mercey fatz e chauzimen;
Que romieus — so'n van comtan, —
Anavatz estrangolar,
E selh que vay ab lairos
36 Tanh l'en aitals guazardos.

V. Cavaire

Vielh rossin, airatz truan,
Coma lop vos van cridan
Ylh d'Aorlac, e membre vos
40 Totjorn vostras tracios!

VI. Bonafos

Per aquo n'anatz* clopchan,
Cavaire, — no'n sabetz tan! —
E-us n'es plus breus lo talos
44 Quar dizetz motz adiros.

Cavaire, de son fer (1),
Car il vous a si joliment déprécié (2)
Que jamais depuis, courant le monde,
Vous n'avez fait chose méritoire ni convenable;
Les pèlerins même — c'est ce qu'on va racontant —
En vos courses vous les étrangliez,
Et celui qui va avec les voleurs,
C'est récompense pareille à la vôtre qui lui convient.

V. Cavaire

Vieux roussin, truand détesté,
Comme après un loup ils vont criant après vous
Ceux d'Aurillac, et qu'il vous souvienne
Toujours de vos trahisons.

VI. Bonafos

Voici pourquoi vous vous en allez clochant,
Cavaire, — vous ne savez même pas cela ! —
Et pourquoi votre talon est plus court :
Parce que vous dites des paroles haineuses.

(1) Cavaire eut le talon tranché ou « raccourci » (vers 43) par un « instrument ou outil en fer » : s'agit-il d'un accident, ou fut-il réellement ainsi châtié des méfaits que F. lui impute?

(2) Ou « avili ».

II — TENSO (FOLCO E CAVAIRE)

I. Folco

Cavaire, pos bos joglars est,
Digatz lo pe per que perdest :
Aviatz crebat lo revest*
O mort romeu en lo cami ?
Que tot vos fan detras boci*,
Mas eu per me be vos n'afi*.

II. Cavaire

Cavaliers, pois joglars lo vest,
De cavalaria-s devest,
C'us joglaretz del marques d'Est,
Folco, vos a vestit ab si ;
Per que-m demandatz qui-m feri,
Que noca-us deman qui-us vesti ?
.... (N.-B.).

N.B. — La suite manque.

(1) Littéralement : forcé l'entrée de la sacristie. Pour l'accusation énoncée au vers suivant, cf. la tenson avec Bonafos, vers 33-34. Folco avec Bonafos accusent Cavaire de sacrilège (vol ou même assassinat) et affirment qu'il en a été châtié par la mutilation de son pied.

(2) Littéralement : je vous assure bien de cela (c'est-à-dire qu'ils le font).

(3) Cavaire à son tour accuse Folco (chevalier-poète connu par

II — TENSON

Entre Folco et Cavaire (fragment)

Question impertinente à Cavaire sur son infirmité.

I. Folco

Cavaire, puisque vous êtes un bon jongleur,
Dites-moi pourquoi vous avez perdu votre pied :
Aviez-vous pillé avec effraction le trésor d'une église
Ou tué un pèlerin dans le grand chemin? (1)
Car tous vous tirent la langue de mépris, par derrière
[(à votre insu),
Mais moi par ma foi je vous assure vraiment que c'est
[ainsi (2).

II. Cavaire

Un chevalier qu'un jongleur vêt (3)
Se dévêt de chevalerie,
Car un petit jongleur du marquis d'Este (4)
Folco, vous a vêtu avec sa défroque;
Pourquoi me demandez-vous qui m'a frappé (5)
Puisque je ne vous demande nullement qui vous a vêtu?

---

ce seul passage) d'être habillé par un jongleur — comme l'étaient les poètes-musiciens à gages — et ainsi de déroger.

(4) La maison d'Este régnait à Ferrare et fut une des plus accueillantes de l'Italie pour les troubadours.

(5) Qui m'a rendu boiteux.

Astorg d'Aurillac

Baron de Conros

(AUSTORC D'AORLHAC)

† avant 1260

OEUVRES

Un Sirventés, attribué jusqu'ici à Astorg VII d'Aurillac
et aujourd'hui à Astorg VI.

SIRVENTES

I

[Ai!] Dieus! per qu'as facha tan gran maleza
De nostre rey frances, larc e cortes,
Q[uan] as sufert qu'aital ant'aia preza?
Qu'elh [ponhava cum] servir te pogues,
    Que-l cor e-l saber hi metia,
    En tu servir la nueg e-l dia,
E, cum pogues, far e dir tom plazer :
Mal guizardo l'en as fag eschazer.

II

Ai! bella gens, avinens e corteza,

SIRVENTES

Pourquoi Dieu nous abandonne-t-il?

(Après Mansourah, 1250)

I

Ah! Dieu, pourquoi as-tu causé un si grand malheur
A notre roi français, généreux et courtois,
Quand tu as souffert qu'il ait reçu pareille honte (1)?
Car il s'efforçait de trouver comment il pourrait te [servir,
Car il y mettait son cœur et son savoir,
A te servir la nuit et le jour,
Et, autant que possible, à faire et dire ton bon plaisir :
Bien mauvaise récompense tu lui en as fait échoir!

II

Ah! belle troupe, gracieuse et courtoise,

(1) C'est la honte, pour Saint Louis, d'avoir été vaincu et fait prisonnier à Mansourah.

Que oltra mar passetz tam bel arnes,
May no-us veyrem tornar sai, de que-m peza,
Don per lo mon s'en es grans dols empres.
    Mal dicha si' Alexandria!
    E mal dicha tota clercia!
E maldig Turc, que-us an fach remaner!
Mal o fetz dieus, quar lor en det poder.

III

Crestiantat vey del tot a mal meza;
Tan gran perda no cug qu'ancmais fezes : —
Per qu'es razos qu'hom hueymais Dieus descreza,
E qu'azorem Bafomet, lai on es,
    Tervagan e sa companhia,
    Pus Dieus vol e Sancta Maria
Que nos siam vencut a non-dever,
E-ls mescrezens fai honratz remaner.

Vous qui fîtes passer outre-mer un si bel équipage,
Jamais nous ne vous verrons revenir par ici, et j'en suis
Et par le monde grand deuil s'en est répandu. [navré,
Maudite soit Alexandrie (1)!
Et maudit tout le clergé!
Et maudits soient les Turcs qui vous ont fait rester
[là-bas,
Dieu a mal fait, de leur avoir donné ce pouvoir.

III

Je vois la chrétienté complètement mise à mal;
Je ne crois pas qu'elle ait jamais subi si grande perte :
Aussi est-il légitime qu'on cesse désormais de croire en
[Dieu,
Et que nous adorions Bafomet (Mahomet) — là où
[Dieu se trouve, —
Tervagan (2) et sa compagnie,
Puisque Dieu veut, ainsi que Sainte Marie,
Que nous soyons vaincus contre tout droit,
Et qu'il permet aux mécréants de rester couverts
[d'honneur.

(1) Cette ville si connue représente ici l'Egypte tout entière.
(2) Le vulgaire croyait que les Sarrazins adoraient quatre idoles : Mahom (Mahomet, Bafomet), Tervagan, Jupiter et Apolin (Apollon).

IV

L'emperaires volgr' agues la crotz presa
E qu'a son filh l'emperis remazes,
E que-s tengues ab lui la gens franceza
Contra fals clercx, en cui renha no-fes;
Qu'an mort pretz e cavalairia,
E morta tota cortezia,
E prezo-s pauc qui a son desplazer,
Sol qu'ilh puesco sojornar e jazer.

V

Ai! valens reys, [s'avias la] largueza
D'Alex[andre, que tot] lo mon conques,
[Vengarias] la gran anta qu' [as preza;
Ai! mem]bre te de Karle, [del marques
Guillem], de Girart cum v[encia.
Ai! francs reys], s'o be-t sovenia,

(1) « L'empereur » est Frédéric II. Il avait maintes fois promis depuis son expédition de 1228-9, de retourner en Terre-Sainte. Il eût, en ce cas, naturellement laissé le pouvoir à « son fils » Conrad (J.).

IV

Je voudrais que l'empereur eût pris la croix
Et que l'empire demeurât à son fils (1),
Et qu'à ce dernier se joignît la nation française
Contre les faux clercs, en qui règne déloyauté (2) ;
        Car ils ont tué valeur et chevalerie,
        Ils ont tué toute courtoisie,
Et ils se soucient peu de savoir qui éprouve du déplaisir,
Pourvu qu'ils puissent se reposer et dormir.

V

Ah ! vaillant roi (3), si tu avais la largesse
D'Alexandre, qui conquit le monde entier,
Tu vengerais la grande honte que tu as subie.
Ah ! qu'il te souvienne de Charles, du marquis
        Guillaume (au Court-Nez), de Girart (de
                [Roussillon et de sa façon de vaincre,
        Ah ! noble roi, s'il t'en souvenait bien,

(2) Le pape Innocent IV, insensible aux malheurs de la Terre-Sainte et du roi de France, faisait prêcher une véritable croisade contre Frédéric II, l'*Antechrist,* dont Austorc est un fervent partisan.

(3) Saint Louis.

[Leu fo]ran Turc fello [en ton poder,
Quar] bon secors fai Dieus a ferm voler.

VI

Sanh Peire tenc la drecha via,
Mas l'apostolis la-lh desvia,
De fals clergues que ten en som poder,
Que, per deniers, fan manh [rey decazer*].



Les Turcs félons seraient vite en ton pouvoir,
Car Dieu fait bon secours à ferme vouloir.

VI

Saint Pierre suivit la droite voie,
Mais le Pape la lui rend tortueuse
A l'aide de faux clercs qu'il tient en son pouvoir
Et qui, pour de l'argent, font [déchoir] maint [roi] (1).



(1) Allusion probable à la déposition de Frédéric II par le Concile de Lyon en 1245. [F].

Astorg de Segret

1273

OEUVRES

Un Sirventés

SIRVENTES

I

[No]* sai qui-m so, tan suy [des]conoyssens,
Ni [say] don venh, ni say [on] dey anar,
Ni re [no] say que-m dey di[re] ni far,
Ni re no say on fo mos nayssemens,
Ni re no say, tan fort suy esbaytz,
Si Dieus nos a o Diables marritz,
Que Chestias e la ley vey perida,
E Sarrazi an trobada guandida.

II

Yeu vey gueritz los paguas mescrezens,

SIRVENTES

Contre la Paix de Tunis, en 1270, conclue par Philippe-le-Hardi, roi de France, et son oncle Charles d'Anjou. A Edouard Ier, roi d'Angleterre, pour l'engager à défendre ses possessions françaises (1).

I

Je ne sais qui je suis, tant je suis hors de connaissance,
Ni ne sais d'où je viens, ni ne sais où je dois aller,
Ni ne sais rien de ce que je dois dire et faire,
Ni ne sais où fut le lieu de ma naissance,
Ni ne sais, tant fortement je suis ébahi,
Si c'est Dieu ou le diable qui nous a affligés,
Car je vois détruits les chrétiens et la religion,
Et les Sarrazins ont trouvé un refuge.

II

Je vois en sûreté les païens mécréants,

(1) Austorc de Segret, dans ce sirventés, écrit en 1273, exprime son mécontentement de la paix, trop favorable aux Sarrazins, et cherche à en déconsidérer l'auteur principal Charles d'Anjou. Il encourage Edouard Ier à venger son oncle Henri de Castille, lâchement torturé et emprisonné par Charles. Il espère voir éclater bientôt la guerre entre Edouard et Philippe-le-Hardi qui prétend s'approprier l'Agenais et le Quercy. Il adresse enfin son sirventés au vicomte Arnaud-Othon de Lomagne. (Interprétation de M. Fabre modifiée par M. Jeanroy. V. *Notes compl.*)

E-ls Sarrazis e-ls Turcx d'outra la mar,
E-ls Arabitz, que no'n cal un gardar
Del rey Felip, don es grans marrimens,
Ni d'en Karle, qu'elh lur es caps* e guitz.
No sai don es vengutz tals esperitz,
Que tanta gens n'es morta e perida,
E-l reys Loix n'a perduda la vida.

III*

Anc mais no vim del rey que fos perdens :
Ans l'avem vist ab armas guazanhar
Tot quant anc volc aver ni conquistar.
Mas eras l'es vengutz abaissamens,
Et es ben dreitz, quar es a Dieu falhitz :
Qui falh a Dieu en remanh escarnitz,
Qu'anc mais no fo, mas per Karl', escarnida
Crestiantatz ni pres tan gran falhida*.

---

(1) Philippe-le-Hardi.

(2) Charles d'Anjou, comte de Provence, roi de Sicile et de Naples, inspirateur de la paix de Tunis : elle stipulait que les Sarrasins lui paieraient tribut; en revanche il s'engageait à les protéger.

Les Sarrazins et les Turcs d'outre-mer,
Et les Arabes, car il ne faut point que l'un d'eux craigne
[rien
Ni du roi Philippe (1), ce qui est grande tristesse,
Ni de Charles (2), car il est pour eux un chef et un
Je ne sais d'où est venu un tel esprit, [guide.
Puisqu'une si grande armée par eux a été tuée et
[détruite,
Et que le roi Louis (3) par eux a perdu la vie.

III

Jamais nous ne vîmes que le roi (4) subît une perte :
Au contraire nous l'avons vu gagner par les armes
Tout ce qu'il voulut jusqu'ici posséder ou conquérir.
Mais maintenant il lui est survenu abaissement,
Et c'est bien juste, car il a failli envers Dieu :
Et qui manque envers Dieu en demeure bafoué.
Aussi jamais, excepté par Charles, ne fut outragée
La chrétienté et jamais elle ne reçut si grand dommage.

(3) Saint Louis.

(4) Charles d'Anjou. L' « abaissement » dont parle le poète trois vers plus loin, c'est son échec devant Tunis. [J]

IV

Ar aura ops proez' et ardimens
A N' Audoart, si vol Haenric* venjar,
Qu'era de sen e de saber ses par,
E tot lo mielhs era de sos parens.
E, si reman aras d'aisso aunitz,
No-l laissaran ni cima ni razitz
Frances de sai, ni forsa ben garnida,
Si sa valors es de pretz desgarnida.

V*

Guerra mort[als mi plagra e] sanglens,
Qu[e negus homs no] pogues escapar
[Que combatens] no conogues [son par].
[Yeu, ses te] mor et ab desca[uzimens],

---

(1) Edouard Ier, roi d'Angleterre depuis 1272.

(2) Henri de Castille, dont la nièce Eléonore (fille d'Alphonse X), avait épousé Edouard, était ainsi l'oncle de celui-ci. Pris par Charles d'Anjou à Tagliacozzo (1268) avec Conradin, il fut exposé à la risée populaire dans une cage de fer, puis

IV

Maintenant il fera besoin de prouesse et d'audace
A sire Edouard (1), s'il veut venger Henri (2),
Qui était sans pareil pour l'intelligence et le savoir,
Et tout à fait le meilleur de ses parents.
Or, s'il demeure présentement honni pour cela,
Les Français ne lui laisseront ni cime ni racine
Par ici (3), ni forteresse bien munie,
Si sa valeur est démunie d'estime.

V

Une guerre mortelle et sanglante [me plairait],
Telle que [nul homme ne] pût éviter
[Que dans la mêlée] il ne connût [son égal].
[Pour moi,] je voudrais voir, [sans] crainte et parmi
[les outrages,

enfermé dans une forteresse de Pouille d'où il ne sortit qu'en 1284. Les troubadours Paulet de Marseille et Folquet de Lunel déplorèrent aussi sa captivité. Mais Edouard ne s'intéressa pas à son sort.

(3) Dans la France méridionale, où Edouard Ier possédait déjà la Guyenne et la Gascogne : Jeanne de Poitiers venait de lui léguer l'Agenais et le Quercy, mais pendant la croisade d'Edouard en Orient (1271-72), Philippe-le-Hardi avait mis la main sur ces territoires.

[Vol]gra vezer e ca[ssar los faiditz]
E derrocar fortz castelhs ben bastitz,
E qu'om crides soven : « A la guerida*! »
A N'Audoart qu'a la patz envazida.

VI

Mosenhor N'Oth, qu'es de donar razitz,
De Lomanha, e de pretz caps e guitz,
Fatz assaber que Karles nos desguida,
E-l reys frances, don la gleiza es aunida.

VII

Mos sirventes, Cotellet*, sia ditz
Mosenhor N'Oth qu'es lauzatz e grazitz.
Per los plus pros a sa valor grazida,
E donar t'a rossin a la partida.

---

(1) Les restitutions ci-dessus [entre crochets] sont données à titre purement hypothétique.

(2) Arnaud-Othon II, vicomte de Lomagne (ancien pays : chef-lieu Lectoure, Gers), et d'Auvillars (Tarn-et-G.) de 1235 à 1274. Jeanne de Poitiers léguait l'Agenais et le Quercy à sa fille Phi-

Et [chasser les proscrits] (1)
Et démolir les forts châteaux bien bâtis,
Et qu'on criât souvent: A vous garder! (Sauve qui
Devant Edouard qui a rompu la paix. [peut!)

VI

A monseigneur N'Oth de Lomagne (2), qui est source
Et chef et guide de tout prix, [de largesse
Je fais savoir que Charles nous guide à rebours,
Ainsi que le roi français, — et l'Eglise en est honnie.

VII

Que mon sirventés, Cotellet (3), soit dit
A monseigneur N'Oth qui est loué et chéri.
Par les plus preux il a fait aimer sa valeur,
Et il te donnera un cheval à ton départ.

---

lippa — avec retour à la couronne d'Angleterre (cf. la note du v. 31). Oth « avait donc le plus grand intérêt à ce que le roi d'Angleterre s'opposât aux prétentions françaises et le sirventés d'Austorc a dû être écrit à sa requête. » [J]

(3) Jongleur inconnu.

BIBLIOGRAPHIE [1]

DE

L'ÉDITION DES TROUBADOURS CANTALIENS

§ I. GÉNÉRALITÉS SUR LES TROUBADOURS

A. — BIOGRAPHIES ANCIENNES

Biographies en langue d'Oc écrites au XIIIe siècle

Le point de départ de tous les ouvrages sur les troubadours et la source d'une partie de nos connaissances sur eux se trouvent dans les Biographies des troubadours contenues dans différents chansonniers manuscrits. Elles émanent certainement de plusieurs auteurs; mais un assez grand nombre sont dues vraisemblablement à Hugues de Saint-Circ. Ces récits ont toujours besoin d'être contrôlés;

(1) Je tiens à remercier personnellement M. Rohmer, attaché à la Bibliothèque Nationale de l'aide empressée qu'il a bien voulu me fournir dans les collations et copies relatives tant à l'édition elle-même qu'à la présente bibliographie. — (R L.)

mais « vrais ou faux — et le plus souvent ils sont vrais, — ils sont un tableau fidèle de la haute société d'alors. » (Chab.). Leurs indications sont souvent tirées des chansons elles-mêmes plus ou moins bien comprises. Voici la liste des éditions collectives publiées jusqu'ici de ces biographies (d'après Chabaneau).

Editions collectives de ces biographies

1. ROCHEGUDE. *Parnasse occitanien,* 1819.

2. RAYNOUARD. *Choix des Poésies des Troubadours,* V, 1820. C'est le receuil le plus complet avant Chabaneau.

3-4. MAHN. *Die Biographieen der Troubadours* (Les Biographies des Troubadours), 1re éd. 1853 (reproduction du texte du ms. B); 2e éd. 1878 (plus complète).

3-4. MAHN. *Die Biographien der Troubadours* (Les Bio-Troubadours), 3 vol., 1846-1882. Transcription pure et simple, en tête des œuvres de chaque poète, du texte de Raynouard.

6. [MARQUIS DE LOUBENS] *Les Vies des Troubadours écrites en roman par des auteurs du treizième siècle,* et traduites en français par un indigène. Toulouse, Magradoux, 1866, in-8° (reproduction du texte de Raynouard).

7. CAMILLE CHABANEAU. *Les Biographies des Troubadours en langue provençale,* publiées intégralement pour la première fois avec une introduction et des notes, accompagnées de textes latins, provençaux, italiens et espagnols concernant ces poètes et suivies d'un *Appendice* contenant la liste alphabétique des auteurs provençaux, avec l'indication de leurs œuvres publiées ou inédites et le répertoire méthodique des ouvrages anonymes de la littérature provençale depuis les origines jusqu'à la fin du quinzième siècle. Toulouse, EDOUARD PRIVAT, 1885. (Tirage à part du tome X de l'*Histoire du Languedoc,* 204 p. in-4°). Cette édition rend inutiles toutes les précédentes. Elle contient une foule de renseignements précieux non seulement sur

la poésie lyrique, mais sur l'ensemble de la Littérature provençale. Malheureusement, il est difficile de se la procurer et elle est peu maniable.

Traductions (partielles)

1. Française dans l'édition donnée d'après Raynouard, sous le n° 6 ci-dessus.
2. Italienne (plusieurs biogr.) dans Crescimbeni, ouvr. cité plus loin B, 1 (2°).
3. Italienne (un grand nombre de biographies) dans Galvani, *Novellino provenzale, Bologna,* 1870.

B. — HISTOIRE LITTÉRAIRE (1)

L'histoire de la littérature de langue d'oc, languedocienne ou occitane (les spécialistes ont pris l'habitude de la désigner par l'appellation trop restreinte et très ambiguë de provençale), n'a pas encore été écrite dans son ensemble, avec les développement nécessaires. Les ouvrages ci-après sont relatifs surtout à la poésie lyrique. Je souligne ceux qui présentent le caractère de manuels ou essais d'ensemble indispensables. On remarquera qu'il n'y a qu'un de ces essais dû à un Français (M. ANGLADE) :

1. JEHAN DE NOSTREDAME, procureur au Parlement d'Aix, frères du prophète Michel Nostradamus. *Les Vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux,* Lyon, 1575. Ce n'est qu' « un tissu de fables » signalé à titre de curiosité. Chabaneau préparait depuis longtemps une réédition de cet ouvrage; M. Anglade va la publier bientôt.

[Traductions italiennes : 1° JEAN GIUDICI. *Le vite delli più celebri,* etc., Lyon, 1575. — 2° CRESCIMBENI, dans *Com-*

(1) Intéressant résumé élémentaire dans le chap. I de l'*Histoire de la Littérature Française* de M. Eugène Lintilhac, 2e édition, André, Paris 1894 (avec une bibliographie sommaire).

mentarii intorno alla storia della volgar poesia, 1re édit. 1710, vol. 2, 1re partie. Il a fait plusieurs additions et inséré quelques échantillons de poésie provençale dont le texte aussi bien que la traduction (due à Salvini) laissent à désirer.]

2. Barbieri. *Dell' origine della poesia rimata* (Des origines de la poésie rimée, ouvrage de Jean-Marie Barbieri, Modénais, publié maintenant pour la première fois par le chevalier Tiraboschi, Modène, 1780). Barbieri mourut en 1574, ne laissant qu'une partie des matériaux nécessaires à l'œuvre qu'il méditait sur l'histoire de la poésie. Il ne put remplir un plan trop vaste, mais la partie de l'œuvre publiée ci-dessus est « d'une importance exceptionnelle pour les études provençales. » (Chab.). Par l'étendue des informations et la sûreté de la méthode, elle semble due à un provençaliste moderne (Restori).

3. Millot (Abbé). *Histoire littéraire des troubadours,* 3 vol., Paris, 1774. L'auteur avait à sa disposition 15 vol. de poésies provençales transcrites de divers manuscrits, 8 vol. contenant une traduction partielle, un index, un glossaire, diverses tables et de nombreuses notes, le tout (manuscrit) assemblé par l'érudit La Curne de Sainte-Palaye. Mais Millot ne savait pas un mot de provençal! Aussi son ouvrage a-t-il une bien faible valeur.

« Je n'ai fait, dit-il lui-même, que mettre en œuvre avec plaisir les matériaux qu'il (La Curne) a rassemblés avec tant de peine. J'ai suivi ses traductions, en donnant au style une tournure plus libre et plus variée (!). Ses remarques et celles de ses premiers coopérateurs m'ont épargné l'ennui des recherches » (Préface, p. X).

4. Diez. *Die Poesie der Troubadours* (La Poésie des Troubadours), 1re édit. Zwickau, 1826; 2e édit. augmentée par Karl Bartsch, Leipzig, 1883. Essai remarquable sur la poésie « provençale ». — Son origine, son développement et son déclin. — La poésie lyrique (formes et genres, contenu et caractéristiques). — La poésie narrative et didactique; — rapport avec les littératures étrangères; — aperçu sur la langue provençale). *Traduction française* du Baron

Ferdinand de Roisin. Paris, Jules Labitte; Lille, Vanackere, 1845. Cette traduction, peu soignée et médiocrement écrite, est augmentée d'un appendice sur les principaux troubadours (p. 317-400) qui n'est pas une traduction, mais un résumé analytique de l'ouvrage suivant.

5. Diez. *Leben und Werke der Troubadours* (Vies et œuvres des Troubadours), 1[re] édit. 1829; 2[e] édition augmentée par Karl Bartsch, Leipzig, Johann Ambrosius Barth, 1882 (506 pages in-8°). C'est une collection d'études, plus ou moins développées, mais toutes remarquables, sur 46 troubadours. A la notice biographique (où Diez utilise en les contrôlant et souvent en les complétant les renseignements du biographe du treizième siècle) est jointe une étude mi-partie littéraire, mi-partie historique avec de nombreuses analyses, citations et de belles traductions en prose ou en vers. Cet ouvrage reste fondamental. Toutefois, pour un certain nombre de troubadours, il est complété et dépassé par des monographies plus récentes.

6. *Histoire littéraire de la France,* ouvrage commencé par des religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur et continué par des membres de l'Institut. In-4°. Rien ne prouve mieux la faiblesse des études « provençales » en France au début du XIX[e] siècle que les notices sur les troubadours contenues dans ce savant ouvrage, et dont beaucoup sont peu dignes de lui. Celles des tomes 13 (1814), 14 (1817), 15 (1820) sont de Ginguené, celles des tomes 17 (1832), 18 (1835), 19 (1838), 20 (1842) d'Emeric David.

7. Fauriel. *Histoire de la poésie provençale,* Paris, 1846, 3 vol. in-8° (cours professé à la Faculté des Lettres de Paris, 1831-1832). Ce n'est pas une histoire suivie, mais plutôt une série d'essais sur diverses questions dont certaines sont rattachées arbitrairement au sujet. Livre éloquent, et en plus d'un endroit excellent. Il est plein d'idées, mais souvent elles sont contestables. Beaucoup de chapitres ont besoin d'être remis au point; les meilleurs sont consacrés à la poésie lyrique des troubadours (grand nombre de pièces traduites).

8. Bartsch (Karl). *Grundriss zur Geschichte der proven-*

zalischen Literatur (Manuel pour l'Histoire de la Littérature provençale), Elberfeld, R.-L. Friedrichs, 1872. Inaugure la série des manuels précis et exacts. Divisé en trois périodes (x^{e} et xie siècles — xiie et xiiie — xive et xve), passe en revue pour chaque période tous les genres littéraires représentés et fournit les renseignements indispensables sur chaque œuvre, en 95 pages. Donne une liste complète (à cette date) des manuscrits contenant les *chansons* des troubadours (p. 27-31), une liste alphabétique des noms d'auteurs (460) et de toutes leurs chansons connues avec l'indication des mss. où elles sont conservées, et des ouvrages où il s'en trouve d'éditées, plus une liste de 251 pièces anonymes (p. 99-203). Bartsch est, après Diez, un de ceux qui ont le plus fait pour le progrès des études provençales.

9. Restori. *Letteratura provenzale* (fait partie de la collection des Manuels Hœpli, Uerico Hœpli, éditeur, Milano, 1891, 1 fr. 50) remarquable petit manuel (214 pages), tout à fait au courant, et de forme très littéraire; le dixième et dernier chapitre contient un aperçu sur la littérature d'oc depuis le xve siècle jusqu'aux félibres. Traduction française par A. Martel, revue et considérablement augmentée par l'auteur [avec addition de plusieurs chapitres sur la littérature provençale moderne, par A. Roque-Ferrier] Montpellier, Hamelin, 1re partie, 1894; la 2e partie n'a pas paru, ce qui prive le lecteur tout au moins de l'excellent chap. X de l'original (fin du xve siècle à nos jours) et de la Table.

10. Stimming. *Provenzalische Litteratur* (histoire de la littérature provençale résumée en 69 pages dans le tome II, 2e partie du Manuel de Phillologie romane (*Grundriss der romanischen Philologie*), encyclopédie des sept langues romanes, publié par Grôber à Strasbourg (Karl Trübner, éditeur), 1897.

11. Joseph Anglade. *Les Troubadours,* leurs vies, leurs œuvres, leur influence, Armand Colin, Paris, 1908 (3.50). Ce n'est pas un manuel, mais un exposé des idées générales concernant chacun de ces points de vue avec un

choix de faits et d'exemples caractéristiques. La troisième partie (influence sur les littératures étrangères) est particulièrement utile. Il y a en appendice de nombreuses et excellentes notes bibliographiques (1). M. Anglade ne s'occupe que du lyrisme.

§ II.

ÉTUDES PARTICULIÈRES IMPORTANTES

1. Baret. *Les Troubadours et leur influence sur la littérature du Midi de l'Europe.* Ce livre, agréablement écrit, effleure seulement le sujet, mais il est d'une lecture encore profitable. 1re édit. 1857, 2e édit. 1867, Didier, Paris.

2. Cavedoni. *Delle accoglienze e degli onori ch' ebbero i trovatori provenzali alla corte dei marchesi d'Este nel secolo XIII,* memoria dell' abate Celestino Cavedoni (Memorie della R. Academia di scienze, lettere e arti di Modena, t. II, p. 268-312).

3. Gidel. *Les Troubadours et Pétrarque,* 1857, in-8° (nombreux rapprochements).

4. Mila y Fontanals. *De los trovadores en Espana,* 1re édit., Barcelone, 1861; 2e édit., Barcelone, 1889. 4 parties : I.De la langue et de la poésie provençales; II. Troubadours provençaux en Espagne; III. Troubadours espagnols en langue provençale; IV. Influence provençale en Espagne. Ouvrage capital; nombreuses pièces citées et traduites.

5. P. Meyer. *Influence des troubadours sur la poésie des peuples romans,* Romania, V, 266.

6. Tourtoulon (de). *Jaime Ier le Conquérant, roi d'Aragon* (protecteur des troubadours), 2 vol. Montpellier, 1863-1867.

---

(1) Je dois beaucoup à cette bibliographie de M. Anglade(ainsi qu'à celle de Restori). Qu'il veuille bien recevoir ici tous mes remerciements.

7. PANNIER. *Die Minnesânger* (Les « chantres de l'amour » allemands), Gôrlitz, 1881 (étudie l'influence des troubadours en Allemagne).

8. A. THOMAS. *Francesco da Barberino et la littérature provençale en Italie au moyen âge* (livre excellent sur l'influence de la poésie d'oc), Paris, 1883.

9. A. JEANROY. *Les origines de la poésie lyrique en France*, Paris, 1re édit., 1889; 2 édit., 1904. (Excellent; lire : La poésie française (d'oc et d'oïl) en Italie, p. 233-273; la poésie française (d'oc et d'oïl) en Portugal, p. 308-338.)

10. A. PATZOLD. *Die individuellen Eigenthümlichkeiten einigen hervorragenden Trobadors im Minneliede* (Les particularités distinctives de quelques éminents troubadours dans la chanson d'amour), Marbourg, 1897. « Excellent par les innombrables citations qu'il renferme. »

11. A. JEANROY. *La poésie provençale du moyen âge* (*Revue des Deux-Mondes*, 1899). (De l'intérêt de la poésie méridionale. Les causes de l'éclosion poétique : la Société, les Mœurs, la Décadence. La poésie politique chez les troubadours). Articles très brillants, très condensés, et très érudits; les idées générales y sont appuyées d'une foule d'exemples et de faits précis. C'est un tableau de la poésie provençale qui mérite de devenir classique.

12. A. LUDERITZ. *Die Liebestheorien der Provenzalen bei den Minnesingern der Stauferzeit* (Les théories sur l'amour des Provençaux chez les Minnesânger de la période des Hohenstaufen) dans la Revue : *Literarhistorische Forschungen*, Berlin, 1904.

13. GASTON PARIS. *Esquisse historique de la littérature française au moyen âge*, Paris, 1907, p. 89-156 et suiv.

14. J.-B. BECK. *Die Melodien der Troubadours*, Strasbourg, K.-J. Trübner, 1908 (exposé très nouveau et capital de l'art musical des troubadours).

15. ID. *La musique des Troubadours;* Paris, H. Laurens, 1910 (excellent manuel de vulgarisation).

16. ID. *Recueil complet des chansons notées des Troubadours* (paraîtra fin 1911 chez H. Laurens).

§ III. OUVRAGES OU ÉTUDES CONSULTÉS SUR LES TROUBADOURS CANTALIENS

(1). Barbieri. *Dell' origine della poesia rimata,* écrit avant 1597, publié par Tiraboschi, Modène, 1790 (ci-dessus, § I b, n° 2). Moine de Montaudon, p. 131 : *Pos Peire d'Alvernhe* (pièce I). (Donne le texte des six premiers vers avec la traduction italienne.)

(2). Crescimbeni. *Commentarii intorno alla storia della volgar poesia* (1re édit. 1710, vol. 2, pte 1; cf. ci-dessus § I b, n° 1 [Traduct.]). Giunta al Nostradama conten. varie notizie istoriche :

1. Castellosa, p. 191. — 2. Guilhem Moyses, p. 204. — 3. Le Moine de Montaudon, p. 208 (notice d'une page).

(3). Bastero. *La Crusca provenzale* « ou les mots, phrases, formes et tournures que la très noble et célèbre langue toscane a empruntées au provençal », etc. (titre et ouvrage en italien), Rome, 1724, vol. I in-folio (a seul paru), Contient une « Table (alphabétique) des poètes provençaux de l'âge d'or, c'est-à-dire du xie siècle environ jusqu'au xve siècle cités dans l'ouvrage et de la nature de leurs œuvres citées ». Il y est fait mention de Castelloza, p. 81 (6 lignes); du Moine de Montaudon, p. 89 (6 lignes), et de Peire Rogier, p. 91 (3 lignes).

(4). Millot. *Histoire littéraire des Troubadours,* 1774 (ci-dessus, § I b, n° 3). Contient 140 Notices sur des Troubadours importants, plus un Appendice sur des Troubadours inconnus ou peu importants. Notice IX, t. I, p. 103-109 : Peire Rogier (sans interêt; trois brèves citations). Not. LXXXV, t. II, 430-431 : Austau (*sic*) d'Orlhac (analyse de sa pièce, avec une erreur sur le numéro de la croisade). Not. XC, t. II, 464-467 : Donna Castelloza (traduction de la pièce I). Not. CXXI, t. III, 156-175 : le Moine de Montaudon (analyse de sa biographie; résumé du plazer et d'un enueg; traduction des pièces II, IV, I). Tome III, p. 191 : Austau de Segret (3 lignes erronées sur son sirventés); p. 400 :

Faidit de Belestar (le nom seul); p. 425 : Pierre de Cols d'Arles (*sic*), avec cette mention : « Chanson des plus communes. »

(5). RAYNOUARD. 1. *Biographies* dans le tome V du *Choix* (1816-1821) indiqué ci-dessus, § I A, n° 2. Biographies de : Castellosa, p. 111-112; — le Moine de Montaudon, p. 263-264; — Peire Rogier p. 330-332.

2. *Mentions brèves* sur les troubadours suivants : Austorc d'Orlac, p. 54; — Austorc Segret, p. 55; — Cavaire, p. 112; — Eble de Saignes, p. 138; — Faidit de Belistar, p. 146; — Peire de Cols, p. 309.

On trouve dans ce tome V à la fin de chaque article (les troubadours s'y suivent par ordre alphabétique) un renvoi à l'article correspondant dans Nostredame, Crescimbeni, Bastero, Millot, Papon.

(6). DIEZ. *Leben u. Werke der T.* (Vies et Œuvres des Troubadours, cf. ci-dessus, § I B, n° 5). Notice sur le Moine de Montaudon (1180-1200) : 2e édit., p. 270-278 (1re édit., p. 333-343. [270 paraphrase de la biographie ancienne; 271 fixation de l'époque où il vivait, vers 1200; appréciation de ses poésies amoureuses; fréquence des comparaisons; 272 traduction des trois premières strophes de XIII; de la 5e strophe de XV; 273 poésies satiriques; date du sirventés (I) contre les poètes (entre 1190 et 1200); traduction des strophes 1 et 17; 274 analyse d'un *enueg* (IX) et du *plazer* (X); de la tenson (IV2) entre les *vout* (Diez interprète « les moines » !) et les femmes sur le fard (d'après Millot); 275 de celle sur le même sujet (III) entre le moine et Dieu d'après Rayn.); 276 traduction complète du sirventés (II) entre Dieu et le moine; 277 et de la tenson (IV1) entre saint Julien et Dieu (sauf la 10e strophe, d'après Rayn.).]

(7). *Histoire littéraire,* 1832-42 (ci-dessus § I B, n° 6). Notice des tomes XVII-XX (Emeric-David).

1. « Austorc d'Orlac », t. 19, p. 605. Déclare l'histoire d'Austorc (*sic*) d'Orlac entièrement inconnue; cite de sa pièce (qu'il rapporte à tort à la croisade de 1270) 16 vers qu'il traduit (Texte d'après Raynouard).

2. « Austor Segret », t. 19, p. 606. Neuf lignes sans intérêt sur son sirventés.

3. « La dame Castelloze », p. 18, p. 580-583. Traduit la biographie ancienne; explique comment Castelloze était *bien enseignée;* cite et traduit trois strophes de la 1re pièce; une de la seconde; les vers du début et de la fin de la 3e. (Texte d'après Raynouard.)

4. « Cavaire », t. 19, p. 597. « Connu par sa réponse à B. Folcon » [c'est toute la mention].

5. « Ebles de Sanchas », t. 17, p. 568. Ne connaît d' « Ebles de Sanche » que le couplet satirique de Peire d'Auvergne, dont il cite deux vers.

6. « Faidit de Belistar », t. 20, p. 592. Cite et traduit les 4 premiers vers de la pièce *Tot atressi.*

7. « Le Moine de Montaudon », t. 17, p. 565. Biographie résumée d'après la Biographie ancienne (lue dans Rayn., t. V); parle de l'abbé d' « Orlac » (*sic*)*;* erreurs sur « la seigneurie du Pui-Sainte-Marie, et une place de porteur d'épervier du roi » que le moine aurait obtenues d'Alphonse II (!); 566 mention de ses pièces sur l'amour; du *plazer,* de deux *enueg.* Mention plus développée de son sirventés contre les poètes; 567 citation et traduction des couplets 1, 3 de la pièce (Dialogue avec Dieu).

8. « Pierre de Cols d'Aorlac », t. 19, p. 612. Note que dans une pièce « de 19 vers » (citée d'après Rayn., t. V), il emploie trois comparaisons dont il cite deux (compare sa dame au gerfaut, et lui-même à la salamandre).

9. « Peire Rogier », t. 15, p. 459-460. Ginguené résume sa biographie d'après la biogr. ancienne, note le surnom « peu harmonieux » d'Ermengarde, « Tort n'avetz » (sans le traduire); mentionne le sirventés adressé à Raimbaut d'Orange; cite les autres protecteurs du poète usqu'à sa mort. Tome 17, p. 419 (simple rappel de la notice du tome 15).

(8). F. Mandet. 1° *Dans Hist. Littéraire du Velay,* Le Puy, 1842, p. 428, et *Histoire du Velay,* t. III, Récits du moyen âge, p. 306, il mentionne « Austau Dorlhac parmi les troubadours vellaves », ce qui est inexact; il donne dans une

note (BB, p. 365) le texte de son sirventés d'après Raynouard. — 2° La reconstitution d'une cour d'amour au Puy en 1265, t. III, p. 297-329, est un agréable jeu d'imagination où la vérité tient peu de place : le moine de Montaudon est représenté concourant dans une tenson contre Albert de Sisteron; mais on n'a pas de preuve que dans cette tenson (*Monge, cauzetz segon vostra sciensa,* Bartsch, *Grundr.*, 16-17) l'interlocuteur soit le moine de Montaudon, plus que tout autre « moine » (cf. Chabaneau, Appendice, p. 160, article *Monge*).

(9). CAVEDONI. *Delle accoglienze e delli onori,* etc... 1844 (ci-dessus, § II, n° 2). Sur la tenson entre Folco et Cavaire, p. 300. Hypothèses sur l'identification du marquis d'Este, de son *joglaretz* (v. 9) et de Folco (v. 10).

(10). FAURIEL. *Histoire de la poésie provençale,* 1846 (ci-dessus, § I B, n° 7) : Sur le moine de Montaudon, t. 2, 190-197; 190 Biographies résumées d'après la biographie ancienne; 191 Sur la cour du Puy; 193 La tenson entre les voûtes (*sic*) des maisons et les dames par devant Dieu; 194 Citations de cette pièce (IVb); 195 Mention de la suivante sur le fard (IVc); 196 Citations de la pièce « L'autre jour par bonne aventure » (III), où le moine défend les *dames.* — Sur Peire Rogier, tome 2, p. 42 (20 lignes sans intérêt).

(11). BOUILLET. Nobiliaire d'Auvergne, 7 vol. in-8°, Clermont-Ferrand, 1846-1853. Identifie ou localise exactement plusieurs troubadours. — Astorg VI, d'Aurillac (seigneur de Tinières, de Conros, de la Bastide, etc., teste en 1259), t. I, p. 105 (6 lignes). C'est lui qui est l'auteur de « la pièce de vers contre la croisade de Saint Louis » et non pas Astorg VII, comme le croit Bouillet, p. 107, puisqu'il est démontré aujourd'hui que la pièce se rapporte à la croisade de 1248 et non à celle de 1270. — Astorg de Segret, t. VI, p. 212, « troubadour, vivait vers le milieu du XIIIe siècle ». (La famille tirait son nom d'un château depuis longtemps ruiné, situé sur la crête de la côte qui domine au midi le bourg de Saint-Vincent, canton de Salers). — Mention d'un « Ebles de Saignes : était sous la

tutelle de Bernard de la Tour en 1328, vivait encore en 1351 »; article sur les *comptours* de Saignes, t. VI, p. 10. Il ne peut être question d'identifier cet Ebles avec le troubadour, lequel était contemporain de Peire d'Auvergne (deuxième moitié du XII[e] siècle) qui l'a mentionné dans un couplet satirique. — Faidit de Belestat, t. I, p. 194 (mention exacte). — Peire de Col, t. II, p. 235 (« ce lieu dépendait de la commune de Vic-en-Carladez ». Mention de « Pierre de Cols, chevalier vivant en 1390 »). — Pierre Rogiers, « fameux troubadour du XII[e] siècle », t. V, p. 419, 8 lignes. « On ne peut contester qu'il appartienne à la famille de Roger ou Rogiers (*De Rogerio* et *De Rogerii*), seigneurs de Rogiers, auourd'hui Rouziers, de Leynhac, de Rilhac et autres lieux en Carladez » (p. 418). — Pierre de Vic, t. VIII, p. 97, « surnommé *le moine de Montaudon*, est très connu dans l'histoire des troubadours du treizième siècle ». Rien d'autre sur lui, à l'article « Vic (de) : seigneurs de Vic, en Carladez, coseigneurs de Brousses et de Teyssières au même pays ».

(1). Deribier du Chatelet. *Dictionnaire statistique et historique du département du Cantal,* 5 vol. in-4°, de 1852 à 1857. — Austorc d'Aorlac, t. II, p. 256 (4 l.). — Austorc de Segret, t. II, p. 285 (6 l.). — Faidit de Belestat, t. II, p. 257 (3 l.). — Castellosa (la dame), t. II, p. 261 (7 l.). — Moine de Montaudon, *ibid.*, p. 278 (8 l.).

(13). Mila y Fontanals. *De los trovadores en Espana,* 1861. Notice sur le moine de Montaudon, p. 109-112. Il donne en note, sous le texte de cette notice, la biographie provençale et la nouvelle n° 61 des *Cento novelle antiche* (cf. ici, p.).

(14). Paul Meyer. *Les derniers troubadours de la Provence,* 1871 : sur le sirventés de Montaudon (I), qui est une des sources où Jehan de Nostredame a puisé (Montaudon devient chez Nostredame « le moine de Montmajour, *lo flagel dels trobadors* »), petite dissertation dont la conclusion est donnée plus loin, p.

(15). Philippson. Edition du moine de Montaudon, 1873

(analyse plus loin, p.   ) : notice biographique (inspirée de la biographie en langue d'oc), p. 1-8.

(16). SABATIER. *Le moine de Montaudon,* 1879. Notice et traduction, opuscule analysé plus loin, p.

(17). APPEL. Edition de *Peire Rogier,* 1882 (analysé plus loin, p.   ) : biographie ancienne, p. 34-36; notice biographique, p. 1-12.

(18). A. THOMAS. *Francesco da Barberino,* etc., 1883 (ci-dessus, § II, n° 7). Sur le moine de Montaudon, p. 101-111 : passages du moine de Montaudon non conservés dans ses Œuvres, et cités par Barberino (1264-1348). Voir ces passages, reproduits ici d'après M. A. Thomas, à l'*Appendice aux Poésies du Moine de Montaudon, p.*

(19). CHABANEAU. *Biographies en langue provençale* (ci-dessus, § I A, n° 7) : 1. Castellosa, sa *Biographie,* p. 62; mentionnée dans celle de Pons de Mérindol, p. 96. — 2. Le moine de Montaudon, sa Biographie, p. 61. — 3. Peire Rogier, sa Biographie, p. 61. — Les autres cantaliens sont seulement mentionnés dans l'Appendice. Ce sont tous ceux qui figurent dans l'*Histoire Littéraire* (n° 7 ci-dessus), plus « *Guilhem Borzatz* ou de *Borzach,* d'Aorlac (Aurillac), vers 1350 (?) », pour lequel l'Appendice, p. 148, renvoie au n° suivant (20).

(20). CHABANEAU. *Origine et établissement de l'Académie des Jeux floraux,* 1885, in-4°, Toulouse, Privat (extr. de l'Hist. générale de Languedoc, t. X, p. 177-208). Sur Guilhem Borzatz ou de Borzach, d'Aorlac, p.

(21). KLEIN. Edition du *Moine de Montaudon,* 1885 (analysée plus loin, p.   ) : édition de la biographie en langue d'oc (p. 1-8) et notice biographique (8-16).

(22). SCHULTZ. *Die provenzalischen Dichterinnen* (Les Poétesses Provençales), 1888, ouvrage analysé p.   : édition de la biographie en langue d'oc de Castellose (p. 12).

(23). Louis PASCAL. *Bibliographie du Velay et de la Haute-Loire,* Le Puy-en-Velay, Régis Marchessou. Tome *I*er (1903) (Ouvrage très fautif dans le détail). Inscrit parmi *les troubadours du Velay,* p. 401, Austorg d'Aorlac et Peire de Cols d'Aorlac sans raison sérieuse. Il est complètement faux que

le ms. 856 de la Bibl. Nat[le] « renferme des renseignements sur la vie de nos troubadours » et qu'il « dise » Austorc « originaire du Puy (loc. cit. p. 401, note 1).

(24). A. JEANROY. *Le troubadour Austorc d'Aurillac* et son sirventés sur la septième croisade (*Mélanges,* Chabaneau, Erlangen, Junge, 1907), p. 81-87. Etude historique et édition; cf. plus loin, p.

(25). C. FABRE. *Austorc d'Orlac,* troubadour « du Velay » (inexact, v. p.) au XIII[e] siècle, étude sur sa vie et son œuvre, Le Puy, in-8°, 1906 (analyse plus loin, p.). A la suite de ces 13 pages, M. Fabre publie un sirventés du *Chevalier du Temple,* qu'il croit pouvoir être A. d'Orlac, mais M. Bertoni a identifié depuis ce chevalier : il s'appelait Ricaut Bonomel.

(26). ID. *Le sirventés d'Austorc de Segret,* dans *Annales du Midi* (oct. 1900 et janvier 1911, Toulouse, Privat. Etude de 29 pages, analysée plus loin, p.

(27). A. JEANROY. *Sur le sirventés historique d'Austorc de Segret,* dans *Annales du Midi* (avril 1911, 3 pages) : complément rectificatif de l'étude de M. Fabre, utilisé plus loin, p.

§ IV.

LES 23 MANUSCRITS[1] CONTENANT LES ŒUVRES DES TROUBADOURS CANTALIENS

A PARIS, NEUF : BIBLIOTHEQUE NATIONALE

1 (B). Français, 1592, XIII[e] siècle, 123 feuillets parchemin in-4°. Edité par de Lollis à la suite de A (p. 671-720).

(1) Les « provençalistes » ont pris l'habitude de désigner, pour abréger, chacun de ces mss. par une lettre de l'alphabet, toujours la même. Ce système de signes ou sigles a été fixé par Bartsch, *g·undriss,* 1872. Je l'ai suivi dans la présente édition : les indications générales sur les mss sont traduites de Bartsch, *loc. cit.* pp. 27-30 et complétées.

La table du contenu est dressée d'après les éditions d'Appel et de Klein indiquées p. d'après mes notes. Les points d'interrogation (?) qui y figurent tiennent la place d'un folio du mss, qui n'a pu être vérifié.

Contenu : Montaudon : f°s 22 (XI et XV); 70 (vie); 72 (XIII). — Peire Rogier; 2 pièces : f°s 15 Guiraut de Bornelh (Peire Rogier III); 107 (vie); 108 (I).

2 (C). Français 856, xive siècle, 396 feuillets parchemin, avec deux tables : une par auteurs, fol. 1-17; une alphabétique, fol. 18-31. Table par auteurs et chansons, dans l'ordre du ms., imprimée dans le catalogue des mss. français, I, p. 129-143.

Contenu : Eble de S. avec Guill. Gasmar : 391. — Montaudon; 18 pièces en 19 copies : f°s 188 (V) 183c (I); 184a (XVI); 184c (XIII); 185 (XII); 185a (XV); 185d (XI); 186 (dout. II); 186b Cadenet (Mont. XIV); 186d (IV); 186d (X); 187a (II); 187b (III); 187d (IX); 188 (VII); 188a (VIII); 189a (VI). — Peire Rogier; 8 pièces : 193 (IV); 194 Guiraut de Bornelh (P. Rogier III); 194 (V, VI); 195 (I, II, VII); 196 (VIII); 211a Guillem de Berguedan (dout. I); 218 Gui d'Uissel (Mont. XVI); Cavaire avec Bonafos : 344d; Austor d'Aorlac : 362. Austorc de Segret : 369. Peire de Cols d'Aorlac : 366.

3 (E). Fr. 1749, 232 feuillets parchemin in-4°, xive siècle; les poètes y sont disposés par ordre alphabétique (sauf les 6 premiers); contient un recueil de biographies (23) et de tensons. Table dans Catalogue des mss. fr., I, 304-309.

Contenu : Eble de S. avec Guill. Gasmar : 215. — Montaudon; 7 pièces : 136 Guillem Magret (Mont. douteuse I); 156 (VI); 157b (II); 158 (IV, VIII, X); 198d (vie); 396 (XI). — Peire Rogier; 4 pièces : 173 (I); 174 (v, VII); 177 (VIII).

4 (I). Fr. 854, xiiie siècle, 199 feuillets parchemin in-4°, avec miniatures. En tête une table des noms d'auteurs. Tables des auteurs et chansons dans le Catalogue des mss. fr., I, 119-129 (I Chansons; II Tensons; III Sirventés).

Contenu : Castelloza : 125 (I); 55 (II et III). — Eble de S. avec Guill. Gasmar : 158. — Faidit de B. : ? — Peire Rogier; 8 pièces : f° 12 (vie); 12 (I); 13 (II, III, IV, V, VI); 14 (VII); 155 (VIII). — Montaudon; 13 pièces : 135a (vie); 135 (XVI); 135b (XI); 135c (XIII); 135d (I); 136 (XIV, XV, XVII); 137a (II, IV); 137b (IVb-c); 140 Berenguier de Pal. (douteuse I); 188 Gausbert de Poicibot (douteuse II), 195 (X).

5 (K). Fr. 12473, 189 feuillets parchemin in-f°, copié sur le même modèle que I. Table des auteurs : fol. 1. Table des pièces (auteurs et titres) : I Chansons, fol. 3; II Tensons, fol. 7b; III Sirventés, fol. 8.

Contenu : Castelloza : fol. 110, v°, id., 111 r° (I, II, III). — Eble de S. avec Guill. Gasmar : 144 r°. — Richart de Berbezill (Faidit de B.) : 73 r°. — Peire Rogier; 8 pièces : 2 (vie); 2 (I, II); 3 (III, IV, V, VI, VII); 141 (VIII). — Montaudon; 12 pièces : ? (X); 122 v° (XV); 121 r° (XVI); 122 r° (XVII); 126 v° Berenguier de Pal. (Mont. douteuse I); ? Gausbert de Poicibot (Mont. douteuse II); 120d (vie); 121 (XIV); 121a (XI); 121b (XIII); 121c (I); 122d (II, IV).

6 (M). Fr. 12474, 268 feuillets parchemin in-4°, XIVe siècle, avec miniatures et notes marginales en italien. Une table des auteurs, fol. 7 v°.

Contenu : Montaudon : 145c (XI); 146a (I). — Peire Rogier; pièces : 194 (II, IV); 195 (VI); 196 (I, V, VII).

7 (R). Fr. 22543, écrit vers 1300, 147 feuillets parchemin, gr. in-f°. Table complète dans P. Meyer, *Les derniers troubadours de la Provence.* Vies des troubadours dans les 4 premiers feuillets; contient aussi des poésies didactiques et narritives, des lettres et de la prose.

Contenu : Peire Rogier; 7 pièces : fol. 3 (vie), 6 (VI, VIII); 21 Peire Luzer (Peire Rogier III); 26 (I, IV); 27 (II, VII). — Montaudon; 13 pièces : 2d (vie); 19c (dout. II); 19d (XIII, XVI); 20 a (II, IV); 39 (XIV); 39d (dout. I); 40 (XV); 40a b c (X, XI, I); 54b (III); 91 Gui d'Uuissel (Mont. XVII).

8 (T). Fr. 15211, XIVe siècle, 280 feuillets parchemin in-8°; contient le roman en prose française de Merlin, un recueil des poésies de Peire Cardenal, une collection plus récente (due à une main italienne Ta) de Chansons, Tensons et Coblas. Table (par Chabaneau) dans *Annales du Midi,* t. XII (1900), p. 194.

Contenu : Montaudon; 4 pièces : 132a (XIII); 133a (XVI); 133b (XV); 134b (XI, 1re str.). — Peire Rogier; 4 pièces : 189 (VIII); 209 (VI); 210 (IV); 211 (VII).

9 (f). Ms. 12472, ancien ms. Giraud, XIVe siècle, 79 feuil-

lets in-f°, papier; connu et utilisé par Nostradamus. Notice et Table dans P. Meyer : *Les derniers troubadours de la Provence* (entendez : du pays d'oc), d'après le chansonnier Giraud, 1871.

Contenu : Richart de Berbezill (Peire de Cols) : ? — Montaudon; pièces : fol. 53 (XI);53 v° Aimeric de Belenoi (Mont. dout. I); 74 (XIII, XV); 75 (III, XIV).

EN ITALIE, DOUZE :

MILAN, BIBLIOTHEQUE AMBROSIENNE (1)

10 (G). R 71 sup. de l'Ambrosienne, XIVe siècle, 141 feuillets parchemin in-4°. Table dans *Archiv.* (1), t. 32, p. 389-399. Extraits dans le tome 35, p. 100-110. Va être publié in-extenso par M. Bertoni.

Contenu : Raimbaut d'Aurenga (Peire Rogier VIII) : fol. 89. — Montaudon : 89c (XIII); 90a (XI. — Eble de S. avec Guill. Gasmar : 97b.

MODENE, BIBLIOTHEQUE D'ESTE (ESTENSE) (2)

11 (D). Ms. d'Este, à Modène, 260 feuillets parchemin in-f° (appendice en papier : ms. d) divisés en 2 parties : l'une plus ancienne de 1254, D (poésies provençales nos 1-526 de Mussafia) et Da (*id.* nos 527-779; plus un *tesaur* de Peire de Corbiac, et un recueil de poésies françaises); l'autre plus récente : Db (Poésies de P. Cardenal; nos 780-822) et Dc (Florilège provençal de Maître Ferrari, de Ferrare, nos I-CCXXI). Notice et Table dans Mussafia, *Del codice Estense di rime provenzali,* Vienna, 1867, in-8°.

Contenu. D : Eble de S. avec Guill. Gasmar : ? — Peire Rogier; 8 pièces (11 copies). D 3 (I, II, VI); 136 (VII, VIII); 153 (III, IV); 154 (V); Dc : 3a d et 255a b (IV, V, VIII). —

(1) *Archiv fur das Studium der neueren Sprachen und literaturen*, édité par L. Herrig, Elberfeld, 1843, sqq.

Montaudon; 9 pièces : D 153 (XIII); 154 (XVI); 155 (XI); 156 (XV); 199 (IX); Da 577 (II); 578 (IV); 579 (IVb c); 580 (I); 622 Berenguier de Palazol (Mont. dout. I).

12 (d). Ms. en papier (appendice à D) de Modène, 84 feuillets, XVI[e] siècle; les poètes y sont disposés par ordre alphabétique. Notice et Table dans Mussafia, *loc. cit.*

Contenu : Castelloza : 140 r°, 141 r°, 142 r° (I, II, III). — Montaudon; pièces 100 (IVb); 101₂ (I); 102 (XIV); 103 (XVII); 104₂ (II); 105 (IV). — Richart de Berbezill (Faidit de B.) : ?

FLORENCE, BIBLIOTHEQUE LAURENTIENNE (3)

13 (P). Ms. de la Laurentienne (Plut. XLI, ms. n° 42), écrit en 1310, 92 feuillets parchemin petit in-fol. Un recueil (incomplet) de poésies; un recueil de biographies; un recueil de coblas esparsas; notions grammaticales. Imprimé complètement dans *Archiv.*, t. 49 et 50.

Contenu : Gui d'Uissel : 19 v° (Montaudon XVII). — Montaudon : fol. 35b (XI); 36b (XIII); 52a (vie). — Cavaire avec Folco : 55 r°.

14 (V). Ms. de Laurentienne (Plut. XLI, ms. n° 43), XIV[e] siècle, 143 feuillets parchemin in-4°. Imprimé complètement dans *Archiv.*, t. 35.

Contenu : Montaudon : fol. 72a (XIV); 121a (XIII); 122a (XI). — Peire Rogier : 138 (VIII).

12 (c). Ms. de la Laurentienne (Plut. Xc, inf. 26), 90 feuillets parchemin in-4°, XV[e] siècle. Publié par Pelaez, *Studj di filologia romanza,* fascic. 20.

Contenu : Peire Bremon (Peire Rogier I), fol. 82; Peire Rogier, 84 (VI, IX).

FLORENCE, BIBLIOTHEQUE RICCARDI (1)

16 (R). Ms. de la Riccardienne à Florence, XIV[e] siècle, 111 feuillets parchemin, in-4°. Publié par M. Bertoni, Dresde et Halle a. S. (Max Niemeyer), 1905.

Contenu : Montaudon; fol. 107c (strophe 2 de XIV).

ROME, BIBLIOTHEQUE DU PRINCE CHIGI (1)

17 (F). Ms. L. IV. 106 de la « Chigiana », 102 feuillets parchemin in-4°, XIVe siècle; un florilège; un recueil de poésies de B. de Born avec sa Biographie. Publié par Stengel, *der Blumenlese der Chigiana*, Marburg, 1877.

Contenu : Montaudon : fol. 33 v° (XV, str. 5).

ROME, BIBLIOTHEQUE DU VATICAN (4)

18 (A). Ms. du Vatican 5232, XIIIe siècle, 217 feuillets parchemin, avec miniatures d'un peintre italien. Table dans *Archiv.*, 34, 141, 161. Publié par de Lollis et Pakscher dans les *Studj di filologia romanza*, vol. III, Roma (Loescher), 1891.

Contenu : Castelloza; 3 pièces : fol. (I); (II); (III). — Peire Rogier; 6 pièces : fol. 23 Guiraut de Bornelh (Peire Rogier II); aussi fol. 23 Guiraut de Bornelh (Peire Rogier III); 107 (vie); 107 (VI); 108 (I, VII); 207 (VIII). — Montaudon; 8 pièces : 112b (vie); Gausbert de Poicibot (Mont. dout. II) : ? 113 (XIII); 113a (XV); 113b (XI); 114c (XVI); 114 v° (XVII); 187a (III); 214d (I). Eble de Saignas et Guillem Gasmar ?

19 (H). Ms. du Vatican 3207, XIVe siècle, 61 feuillets parchemin, in-4°. Table dans *Archiv.*, t. 34, p. 385-392.

Contenu : Faidit de B. : 4b. — Cavaire avec Folco : 51b. — Montaudon; 2 pièces : fol. 56a (X *bis*) et fol. 28 v°. — Gui d'Uissel (Montaudon XVII).

20 (L). Ms. du Vatican 3206, XIVe siècle, 148 feuillets parchemin in-8°. Table dans *Archiv.*, t. 34, p. 419-424.

Contenu : Albert de Sestaro (Faidit de B.) : 11a; 2e copie (L2) anonyme (Faidit de B.) ? — Montaudon : fol. 33a (I); 36 v° (XI); 120 v° anonyme (Mont. XVII). — Eble de S. avec Guill. Gasmar : 69b.

21 (O). Ms. du Vatican 3208, XIVe siècle, 96 feuillets parchemin in-fol. Table dans *Archiv.*, t. 34, p. 368-372.

Contenu : Montaudon : fol. 27 (XI). — Anonyme : 43 (Peire Rogier VI).

EN ANGLETERRE, DEUX :

OXFORD, BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE (1)

22 (S). Ms. Douce 269, XIVe siècle, 250 pages parchemin. Notice et Table dans P. Meyer, 3e rapport sur une mission littéraire, 1868, p. 160-162 et 251-266.
Contenu : Montaudon : fol. 221 (XI); 223 (XIV). — Jaufre Rudel : 180 (Peire Rogier VI).

CHELTENHAM (1).

23 (N). Ms. de Sir Thomas Philipp (autrefois à Toulouse), XIVe siècle, parchemin in-4°. Table par Stengel dans *Rivista di filologia romanza* (Imola, 1872-1875), tome II, p. 49 sq. et 145 sq.
Contenu. Castelloza : 227c, 228a, 228c, 229a (I, II, III, IV). — Faidit de B. : 72d. — Montaudon; 2 pièces : fol. 65 (XIII); 284c (II). — Peire Rogier; 2 pièces : 176 Guiraut de Bornelh (Peire Rogier II); 177 Guiraut de Bornelh (Peire Rogier III).

Complément des mss. :

Recueils anciens de citations

α On désigne par ce sigle les nombreuses strophes citées par Matfre Ermengaud, de Béziers, dans le « *tractat perilhos* » de son *Breviari d'Amor* écrit en 1288 en 27.000 octosyllabes et conservé dans 15 mss. Elles sont imprimées pour la plupart dans Mahn, *Gedichte,* I, 181-217 et en totalité dans l'édition du *Breviari d'Amor* par Azaïs, Béziers Benezech et Paris, Vievveg, 1862-81, 2 vol. (Pas de table).
Montaudon I (str. 15) (Mahn, l. c. 185) ?; XVI ? — Richart de Berbezill (Peire de Cols d'Aorlac), vers 32-36 : Azaïs, 29338-42.
Peire Rogier VI (str. 3 et 7) : Mahn, Ged. I, p. 202 et

p 215; Azaïs, v. 29825 sq. et 31619 sq. — VIII (str. 3 et 4) : Azaïs, v. 32617 sq. et 32634 sq.

6 On désigne par ce sigle les citations faites par Raimon Vidal dans ses deux Nouvelles : I *En aquel temps c'om era jais* (*Le Jugement d'Amour* : éditée par Mahn, *Ged.*, 341; le début est dans Bartsch-Koschw. *Chrestomathie*, 6, 239-250); II *Abril issi' e mays intrava* (*Sur la décadence de la poésie* : éditée par Bartsch, *Denkmâler der prov. Litteratur*, 144-192; extrait (attribué à tort à Peire Vidal) dans Rayn. V, 342-348, et d'après lui dans Mahn, Werke I, 250-254).

Peire Rogier VII (str. 6) : *Denkm.*, p. 175-176.

§ V. ÉDITIONS DES TROUBADOURS CANTALIENS

I. — Publication du texte des mss.

(sans changement)

I. Austorc d'Orlac, sirventés : ms. C (Mahn, *Gedichte*, 9).

II. Cavaire : Tenson avec Bonafos, ms. C (copie de Bartsch réimprimée dans Klein, *Les Poésies du Moine de Montaudon*, p. 108 note). — Tenson avec Folco : ms. H (*Archiv.*, t. 34, p. 306).

III. Eble de Saignes (tenson avec Guillem Gasmar) : ms. G (*Archiv.*, t. 32, p. 416).

IV. Faidit de Belestat : ms. N (Mahn, *Ged.*, 286).

V. Le Moine de Montaudon :

IV : ms. Da (Mussafia, Del codice Estense di rime provenzali dans Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences de Vienne, t. 55 (1867), p. 1136.

IVb : ms. I (2e partie : str. 1 à 18, Mahn, *Ged.*, 393).

V : ms. C (Mahn, *Ged.*, 408); (Jahrbuch XII, 12 : 1re strophe).

VI : ms. C (Mahn, *Ged.*, 349), ms. E (*ibid.*, 411).

VII : ms. C (Mahn, *Ged.*, 392).
VIII : ms. C (Mahn, *Ged.*, 391).
XI : ms. I (Mahn, *Ged.*, 390).
XI : mss. B, E, S (Mahn, *Ged.*, 16, 396, 397. U *Archiv.*, t. 35, p. 447).
XII : ms. C (Mahn, *Ged.*, 398).
XIII : mss. N (Mahn, *Ged.*, 967); U (*Archiv.*, t. 35, p. 446).
XIV : mss. I, R, S (Mahn, *Ged.*, 309, 404, 405); U *Archiv.*, t. 35, p. 412).
XV : mss. B, I, R (Mahn, *Ged.*, 15, 394, 395).
XVI : mss. C, I (Mahn, *Ged.*, 409, 410).
XVII : mss. C, I, R (Mahn, *Ged.*, 189, 402, 403).
Douteuses I : mss. C, I, R (Mahn, *Ged.*, 156, 400, 399).
II : mss. C, I (Mahn, *Ged.*, 406, 407).

VI. Peire Rogier :
I : ms. B (Mahn, *Ged.*, 1401).
II : ms. A (*Archiv.*, t. 51, p. 20).
III : mss. A (*Archiv.*, t. 51, p. 20); B, N (Mahn, *Ged.*, 1371, 881).
IV : mss. C, M (Mahn, *Ged.*, 1055, 1056).
VIII : ms. U (*Archiv.*, t. 35, p. 459).

II Editions partielles

(Pièces isolées de un ou plusieurs troubadours)

I. [De Rochegude] *Le Parnasse occitanien ou choix de Poésies originales des Troubadours,* Toulouse, 1819.
1. Castelloza (édit. complète), I, p. 245; II, p. 247; III, p. 248; IV (douteuse), p. 387.
2. Montaudon, II, p. 294; IV, p. 296.
3. Peire Rogier, VIII, p. 25.

II. Raynouard. *Choix des poésies originales des Troubadours,* 6 vol. Paris, 1816-1821, complété par le tome I du *Lexique Roman* (nouveau choix de poésies, p. 1-580), Paris, 1838.
1. Austorc d'Orlac, sirventés, t. V, p. 54 (incomplet).

2. Austorc de Segret, sirventés, t. V, p. 55 (incomplet; vers 9-27, 45, 46, 48).

3. Castellosa, I (t. III, p. 370); II (t. III, p. 368).

4. Cavaire, Tenson avec Folco, t. V, p. 112.

5. Eble de Saignes, Tenson, t. V, p (seulement str. I et IV).

6. Faidit de Belestat, chanson, t.

7. Le Moine de Montaudon, I (t. IV, p. 368); II (t. IV, p. 40); III (t. IV, p. 42); IV (t. IV, p. 273); IX (t. V, p. 264); X (t. III, p. 451); XIII (t. III, p. 449).

8. Peire de Cols d'Aorlac, chanson, t. V, 309 (v. 1-6, 10-18, 32-36).

9. Peire Rogier, I (t. III, p. 27); II (t. III, p. 29); III (t. III, p. 32); V (t. III, p. 34); VI (t. V, p. 331, seulement 3 strophes : 1, 6, 7; lexique roman, t. I, p. 327 : en entier); VII (t. III, p. 36); VIII (t. IV, p. 1).

III. C. A.-F. Mahn. *Die Werke der Troubadours,* 4 vol. Berlin, 1846-1853.

1. Castellosa, IV (anonyme, douteuse : t. III, p. 378).

2. Montaudon, I (t. II, p. 60); II (II, 64); III (II, 62); IV (II, 65); VIII (II, 67 d'après le mas. E); IX (II, 66 : vers 1-37, 46-64, 73-81); X (II, 59 d'après le ms. C).

3. Peire Rogier, I (t. I, p. 119); II (I, 120 d'après Rayn.); III (I, 117 *id.*); V (I, 122, *id.*); VI (I, 123); VII (I, 118 d'ap. Rayn.); VIII (I, 124).

IV. A. Keller. *Lieder Guillems von Berguedan,* Milan, 1849 : Montaudon douteuse I, texte d'après C (n° 1 de l'édition).

V. K. Bartsch. *Provenzalisches Lesebuch,* Elberfeld, 1855.

1. Montaudon : IX, p. 82.

2. Peire Rogier : VI, p. 63 (d'après le ms. I M R).

VI Le même. *Chrestomathie provençale,* 1re édit. Elberfeld, R.-L. Friderichs, 1868, in-8°; 6e édition revue par Koschwitz, Marburg, N. G. Elwert, 1903, citée ici.

1. Montaudon, II, col. 143 (d'après les mss. C D E I R, Philippson, Klein, Appel); IX, col. 146 (d'après les mss. C D I R, Philippson, Klein, Appel).

2. P. Rogier : VI, col. 87 (d'après A C D I K M O R T c et Appel).

VII. P. Meyer. *Les derniers troubadours de la Provence,* d'après le chansonnier Giraud (f), Paris, 1871.

Montaudon, I (str. 2-4, 6-8, 10, 13, 15, 17), p. 136.

VIII. C. Appel. *Provenzalische Inedita aus Pariser Handschriften,* Dresde, 1890.

1. N'Austorc de Segret, sirventés, p. 14 (d'après le ms. C).

2. Peire de Cols d'Aorlac, sirventés, p. 229 (*id.*).

IX. C. Appel. *Provenzalische Chrestomathie,* Leipzig, 1re *édition* (citée ici), 1895; 2e édit., 1901; 3e édit., 1907).

1. Eble de Saignes (tenson avec Guillem Gasmar), p. 135 (d'après les mss. A C D E G I L).

2. Montaudon, II, p. 132 (d'après les mss. C D E I R, Philippson, Klein); X, p. 85 (d'après C F, Philippson, Klein).

X. Crescini. *Manualetto provenzale,* 2e édition, Verona, Padova, 1905.

Montaudon, II, p. 257 (d'après Klein, Appel, Bartsch-Koschw.).

XI. C. Fabre. *Austorc d'Orlac.* Le Puy, 1906.

Sirventés, texte et traduction, p. 6-8.

XII. A. Jeanroy. *Austorc d'Aurillac* (Mélanges Chabaneau), Erlangen, 1907.

Sirventés, texte et traduction, p. 82-84.

XIII. C. Fabre. *Austorc de Segret* (le sirventés d'), dans *Annales du Midi,* octobre 1910.

Texte et traduction, p. 469-475.

XIV. Chabaneau, dans *Revue des langues Romanes,* tome XX (1881).

Peire Rogier : IX, p. 139.

XV. Witthoeft. *Sirventés joglaresc,* Marburg, 1891.

Montaudon : dout. II, p. 53.

III Editions complètes d'un troubadour

I. E. Philippson. *Der Mônch von Montaudon,* Halle, 1873.

II. C. Appel. *Das Leben und die Lieber des Trobadors Peire Rogier,* Berlin, 1882.

III. O. Klein. *Die Dichtungen des Mônchs von Montaudon,* Marburg, 1885.

IV. O. Schultz. *Die Provenzalischen Dichterinnen, Biographieen und Texte,* Leipzig, 1888 (Castelloza, p. 12; p. 23-24).

§ 6. DICTIONNAIRES ET GRAMMAIRES UTILISÉS

1. Raynouard. *Lexique roman ou dictionnaire de la langue des Troubadours* comparée avec les autres langues de l'Europe latine; établi par familles de mots en 5 vol.; le 6e est un vocabulaire purement alphabétique, Paris, Silvestre, 1838-1844, in-8°.

2. Levy. *Provenzalisches Supplementwôrterbuch :* Berichtigungen und Ergânzungen zu Raynouards Lexique roman (Dictionnaire provençal complémentaire : Rectifications et compléments au Lexique R. de Rayn.), Leipzig, Reisland, 1894-1911 (A-Q), 6 vol. in-8°; la publication continue.

3. *Id. Petit Dictionnaire provençal-français,* Heidelberg, Carl Winter, 1909 387 p. in-12 (Prix : 9 fr.). Répertoire sommaire et indispensable de la langue d'oc classique.

4. L. Piat. *Dictionnaire Français-Occitanien* donnant l'équivalent des mots français dans tous les dialectes de la langue d'oc moderne. 2 vol. in-8°. Montpellier, Hamelin, 1893. (Composé d'après Mistral, le *Trésor du Félibrige.*)

5. R. Laborde. *Lexique Limousin,* d'après les œuvres de Joseph Roux, Brive, au siège de l'Ecole Limousine, 1895.

(Utile à consulter, le dialecte limousin actuel étant resté très voisin de la langue littéraire des troubadours.)

6-7-8. Abrégés de grammaire contenus dans les *Chrestomathies provençales de K. Bartsch* (supprimé à tort dans la 6e édition, 1903); C. Appel (1895); Crescini (Manualetto 2, 1905). [Il n'y a guère plus lieu de se servir du *Résumé de la grammaire Romane,* inséré dans le premier volume du *Lexique* de Raynouard, p. XLIII-LXXXVIII.]

INDEX

*



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

(Suite)